



SNC • LAVALIN

# VIRAGE VERS LA CROISSANCE

RAPPORT ANNUEL 2021

# TABLE DES MATIÈRES

---

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

---

MESSAGE DU PRÉSIDENT

---

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

---

FAITS SAILLANTS DE 2021

---

RECONNAISSANCE EN MATIÈRE D'ESG

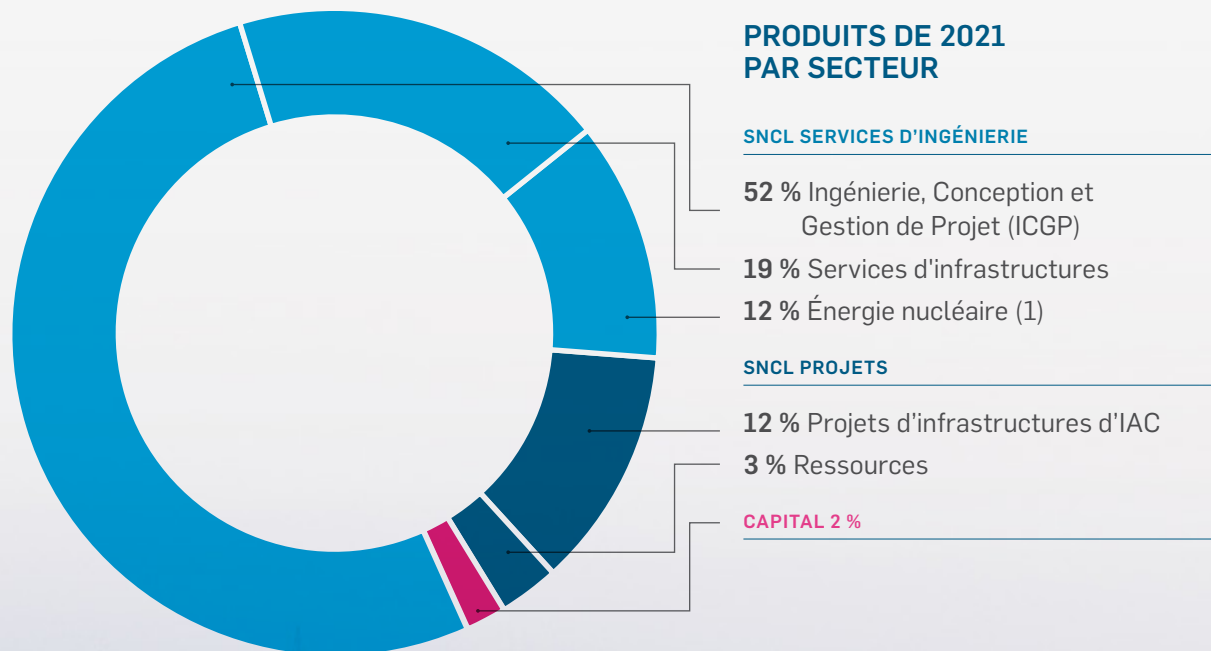
---

ÉQUIPE DE DIRECTION

---

RAPPORT FINANCIER 2021

# FAITS SAILLANTS FINANCIERS



## PRODUITS ET CARNET DE COMMANDES

### SNCL Services d'ingénierie et Capital

|      | PRODUITS (EN G\$) | CARNET DE COMMANDES (EN G\$) |
|------|-------------------|------------------------------|
| 2021 | 6,3               | 11,1                         |
| 2020 | 6,1               | 11,0                         |
| 2019 | 6,3               | 11,3                         |

### SNCL Projets

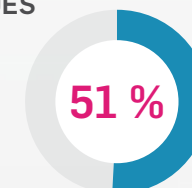
|      | PRODUITS (EN G\$) | CARNET DE COMMANDES (EN G\$) |
|------|-------------------|------------------------------|
| 2021 | 1,1               | 1,5                          |
| 2020 | 0,9               | 2,2                          |
| 2019 | 1,3               | 2,8                          |

### Consolidés

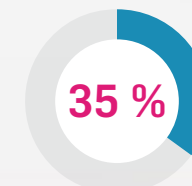
|      | PRODUITS (EN G\$) | CARNET DE COMMANDES (EN G\$) |
|------|-------------------|------------------------------|
| 2021 | 7,4               | 12,6                         |
| 2020 | 7,0               | 13,2                         |
| 2019 | 7,6               | 14,1                         |

## PRODUITS DE 2021 PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

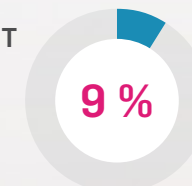
### AMÉRIQUES



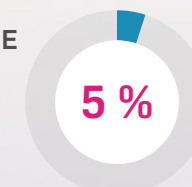
### EUROPE



### MOYENT ORIENT ET AFRIQUE



### ASIE PACIFIQUE



(1) 37 % des produits d'énergie nucléaire proviennent de la mise hors service et la gestion des déchets

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2021 a été un moment charnière pour SNC-Lavalin. Pour une entreprise qui a entrepris une transformation importante sur une courte période, 2021 nous a donné l'occasion de prouver notre capacité de résilience et notre détermination à réaliser notre ambition : être une société mondiale de services professionnels et de gestion de projet de premier rang.

Lancée l'automne dernier, notre « stratégie de virage vers la croissance » présente une feuille de route précise et chiffrée pour accélérer la croissance et atteindre nos objectifs financiers. Elle tire parti des avantages concurrentiels uniques de SNC-Lavalin, nous plaçant à l'avant-garde des solutions d'ingénierie qui façonneront l'avenir de notre industrie et répondront aux besoins d'un monde qui évolue rapidement, depuis les solutions numériques fondées sur les données à l'offre de services complets.

Notre stratégie fait partie intégrante de notre raison d'être en tant qu'entreprise : façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent. Aider nos clients à atteindre leurs cibles de carboneutralité en est d'ailleurs un élément fondamental, alors que les entreprises et les pays du monde entier cherchent à réaliser leurs objectifs climatiques. Ce type d'incidence stimule nos talents de calibre mondial et fait de nous un partenaire de choix. Je suis très enthousiaste à l'idée de façonner cet avenir ensemble.

## VIRAGE VERS LA CROISSANCE

Au cours des deux dernières années, nous nous sommes concentrés sur la simplification de l'entreprise et sur les régions géographiques et les marchés finaux où nous avons un avantage concurrentiel; nous y voyons des possibilités de croissance. Notre stratégie donne corps à cette idée grâce à un cadre de commercialisation bien défini, à des objectifs financiers et à une structure opérationnelle conçue pour mettre notre plan à exécution.

Le cadre de commercialisation comprend :

- › **Un accent mis sur trois régions géographiques principales** : le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis, qui représentent environ 78 % des produits, ainsi que sur des activités ciblées dans des régions géographiques clés en Europe, au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique et en Amérique latine.

- › **Sept marchés finaux recherchés** : où nous sommes reconnus comme des chefs de file mondiaux, y compris les transports, les bâtiments et les lieux, la défense, les installations industrielles et les mines, l'eau, l'énergie et l'énergie renouvelable, et l'énergie nucléaire.
- › **Une offre intégrée qui couvre le cycle de vie des actifs** : de la conception au dessin technique à la mise hors service, en passant par l'approvisionnement, la gestion de projet et l'entretien.

Notre structure opérationnelle a été réalignée et est maintenant ancrée dans la nouvelle branche d'activité SNCL Services, qui comprend quatre secteurs : Services d'ingénierie, Énergie nucléaire, Exploitation et entretien et Linxon. Les Projets clé en main à prix forfaitaires (CMPF) et Capital demeureront des secteurs à présenter.

Services d'ingénierie, le secteur le plus important de SNC-Lavalin qui représente 59 % de nos produits, comprend maintenant les divisions ICGP, Mines et métallurgie, et Énergie et Installations industrielles. Il est codirigé par Philip Hoare et Steve Morriss, ce qui nous permet d'augmenter notre présence aux États-Unis, où nous observons un potentiel de croissance important. Cela s'ajoute au nouveau leadership dans les secteurs Exploitation et entretien et Énergie nucléaire.



**Il est important de souligner que, pour la première fois depuis longtemps dans le cadre de la stratégie, nous avons fourni au marché des objectifs financiers sur trois ans, qui comprennent la croissance interne du chiffre d'affaires de SNCL Services, le Ratio du RAIL sectoriel ajusté sur les produits sectoriels de SNCL Services et le taux de conversion des flux de trésorerie disponibles <sup>(1)</sup> par rapport à la conversion du résultat net ajusté consolidé <sup>(2)</sup>. Cela sous-tend nos objectifs, annoncés pour la première fois en 2019, de réaliser des bénéfices et des flux de trésorerie constants.**

Selon nos résultats financiers de 2021, nous sommes bien positionnés pour atteindre nos objectifs, SNCL Services d'ingénierie ayant enregistré une augmentation de 22 % <sup>(3)</sup> du RAIL sectoriel ajusté par rapport à l'année précédente, ce qui s'est traduit par une marge de 10,7 %, supérieure aux prévisions de 2021 <sup>(4)</sup>. Le carnet de commandes est demeuré solide, à 10,9 milliards \$, celui d'ICGP ayant augmenté de près de 10 %.

Par-dessus tout, ce sont les gens qui sont à la base de notre stratégie. Nous nous sommes efforcés de faire de SNC-Lavalin un centre d'excellence qui attire et inspire des

talents de calibre mondial, et qui encourage la collaboration et la diversité. Pour ce faire, nous investissons dans notre personnel dans le monde entier. Nous nous sommes également engagés à atteindre des cibles fermes pour accroître la représentation des femmes à l'échelle de l'entreprise et à la haute direction. En octobre, nous avons aussi lancé un nouveau programme mondial Égalité, diversité et inclusion.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'obstacles. La productivité affectée par la pandémie et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont eu des répercussions sur l'exécution de nos trois projets CMPF restants, nuisant à la rentabilité globale de la Société. Néanmoins, le fait que nous ayons tout de même réussi à réduire le carnet de commandes de SNCL Projets pour les mandats de construction CMPF de 671 millions \$ en 2021 pour s'établir à 1,2 milliard \$ témoigne de l'engagement de notre personnel et de notre détermination à réduire les risques pour l'entreprise. Nous prévoyons que la majorité de ce carnet de commandes sera terminée d'ici la fin du premier trimestre de 2023.



(1) Mesures non conformes aux normes IFRS. \* Le ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin est un ratio non conforme aux normes IFRS, basé sur les flux de trésorerie disponibles (affectés) et le résultat net ajusté, qui sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui n'ont pas de définitions normalisées en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Plus de détails, incluant une explication de la composition et de l'utilité du ratio, ainsi que le rapprochement de ce ratio, aux mesures comparables qui sont conformes aux IFRS sont inclus dans les sections 4, 8 et 13 du rapport de gestion de 2021 de la Société disponible sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

(2) <https://www.snclavalin.com/fr-fr/media/press-releases/2021/28-09-2021>

(3) La croissance calculée sur la base du RAIL sectoriel ajusté de SNCL Services d'ingénierie de 660,4 M\$ en 2021 et de 539,5 M\$ en 2020.

(4) Cette marge est le ratio du RAIL sectoriel ajusté sur les produits de SNCL Services d'ingénierie.

Alors que nous nous retirons définitivement des projets CMPF, nous nous concentrons sur les nouvelles occasions d'affaires qui produisent de la valeur. Nous investissons surtout dans les innovations numériques fondées sur les données; nous les estimons propres à débloquent une valeur considérable pour nos clients, car elles offrent une certitude accrue quant à l'échéancier et aux coûts des projets, une efficacité d'exploitation supérieure et une empreinte carbone réduite.

À l'automne, nous avons ouvert à Montréal, à Londres et à Bangalore trois pôles technologiques de pointe pour les clients qui sont axés sur l'avancement du recours aux jumeaux numériques et aux données pour concevoir, construire et exploiter virtuellement des projets complexes d'envergure avant le premier coup de pelle. Nous avons également lancé le jumeau numérique, «premier du genre» entièrement fonctionnel, dans la plus grande usine de traitement des eaux usées d'Europe, juste à l'extérieur de Londres.

Et nous voyons d'importantes occasions d'étendre notre expertise numérique aux secteurs Énergie nucléaire et Exploitation et entretien.

**Tous ces efforts bonifient notre capacité de saisir ce qui est, selon moi, une occasion de transformation pour devenir un partenaire clé, facilitateur et catalyseur de l'avenir de carboneutralité.**

En tant que pionnière de l'infrastructure durable, grâce à nos réalisations diverses qui vont du transport léger sur rail à l'énergie nucléaire, en passant par la conception, la construction, le financement et l'entretien des projets hydroélectriques du Canada, SNC-Lavalin participe activement à l'avancement du programme de carboneutralité de trois façons :

- › Nous engager à atteindre la carboneutralité en tant qu'entreprise d'ici 2030;
- › Aider nos clients à adopter des solutions d'énergie propre et d'énergie renouvelable, qui devraient nécessiter des investissements de 125 milliards \$ au cours des 30 prochaines années;

- › Contribuer à façonner un avenir meilleur en répondant à la demande mondiale en énergie propre, en décarbonant l'environnement bâti, en réduisant les répercussions des nouvelles infrastructures au minimum et en renforçant la résilience aux répercussions des changements climatiques.

En juillet, nous avons remporté un contrat de six ans pour la décarbonation de quatre millions de pieds carrés d'espaces de bureaux du secteur public, propriété de la Government Property Agency du Royaume-Uni. Nous voyons ce contrat comme un indicateur du changement qui s'annonce et comme l'occasion pour SNC-Lavalin d'être un chef de file dans le domaine. En janvier 2022, nous avons lancé notre nouvelle plateforme Decarbonomics™, qui tire parti des bases de données sur le carbone pour fournir des solutions de modernisation rentables.

Nous nous sommes engagés à être des leaders et des innovateurs dans l'atteinte de zéro émissions nettes et nous avons devant nous une voie claire, axée sur la croissance rentable qui nous permettra de demeurer résilients et agiles, d'investir dans des occasions d'accroissement et de générer de la valeur pour les actionnaires.

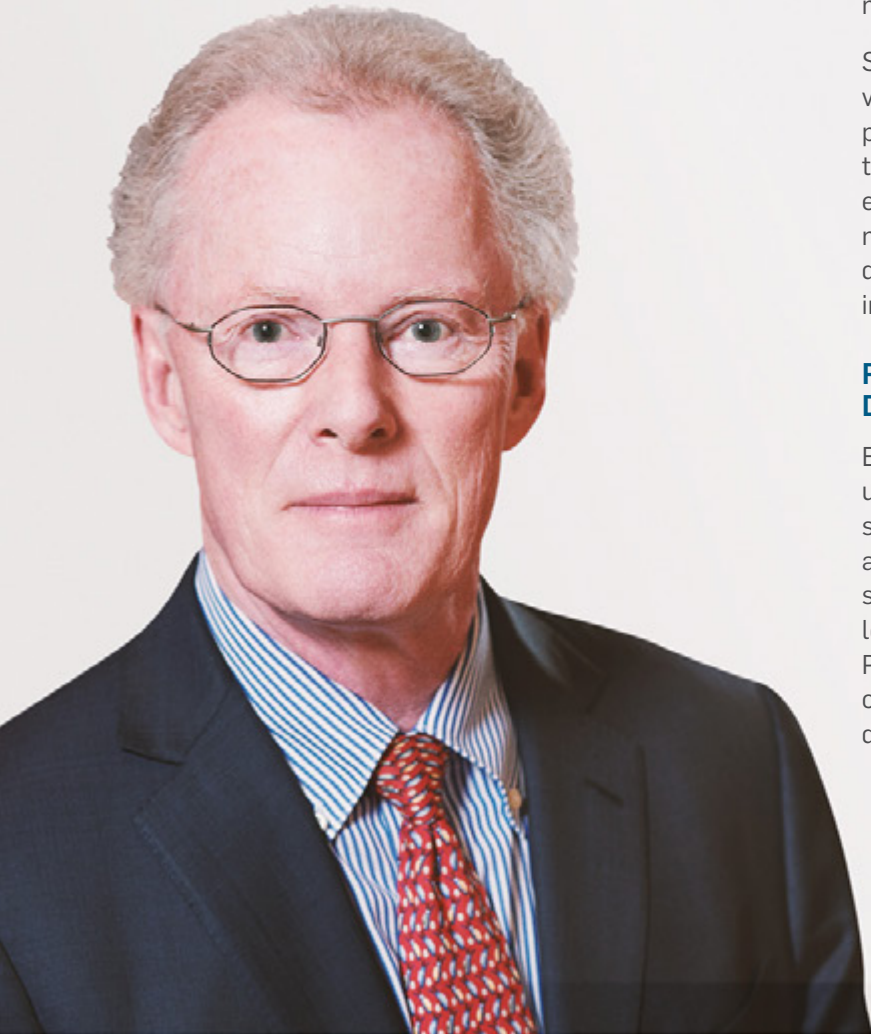
Je tiens à remercier tous ceux qui nous ont soutenus tout au long de cette année charnière : nos employés, qui ont fait preuve d'un leadership incroyable, notre conseil d'administration, qui nous a fourni des conseils inestimables, nos clients, qui sont restés des partenaires inébranlables, et nos actionnaires, qui ont cru en notre vision pour cette entreprise.

Sincères salutations,



**IAN L. EDWARDS**  
PRÉSIDENT ET  
CHEF DE LA DIRECTION

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



L'année 2021 a marqué la première année complète de mon mandat de président du conseil d'administration de SNC-Lavalin.

Au cours des 18 derniers mois, j'ai eu le privilège de diriger un conseil très engagé, avec l'appui de l'équipe de direction qui a dirigé, sur fond de pandémie mondiale, avec clarté et résilience.

SNC-Lavalin est demeurée fidèle à sa vision, soit de façonner un avenir meilleur pour notre planète et ses habitants, et a tenu les promesses faites à ses clients et aux collectivités qu'elle dessert, malgré une autre année parsemée d'enjeux sans précédent et minée par une incertitude causée par la pandémie.

## PROGRÈS DURABLE ET MESURABLE DANS L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

En 2021, SNC-Lavalin a continué de faire un progrès durable et mesurable dans sa stratégie, lancée il y a près de trois ans, qui a marqué le commencement de sa transition d'une entreprise axée sur les contrats CMPF et les activités de Pétrole et gaz à une entreprise qui se concentre principalement sur les activités de services d'ingénierie à fort potentiel.

Cette entreprise orientée vers l'avenir soutiendra la croissance et la durabilité à long terme de la Société en tant que société de gestion de projets et de services professionnels de premier plan. Les services de conception et d'ingénierie, de gestion de programmes et de projets et d'infrastructures ainsi que le secteur Énergie nucléaire mondial, qui constituent la pierre angulaire de notre organisation, ont connu un solide rendement l'an dernier. Même si les projets CMPF restants ont continué de subir les effets de l'inflation et des enjeux opérationnels causés par la COVID, ces projets progressent et la majorité devrait être achevée d'ici la fin du premier trimestre de 2023.

## NOUVEAUX AJOUTS AU CONSEIL

L'année 2021 fut une année charnière dans le parcours de transformation de SNC-Lavalin, au cours de laquelle la Société a dévoilé son plan de croissance stratégique sur trois ans. Le conseil continuera de s'assurer qu'il maintient son appui à SNC-Lavalin dans le prochain chapitre de son cheminement vers la croissance. À cet égard, je suis ravi de présenter deux (2) candidats aux postes d'administrateur aux fins d'élection à l'assemblée, la baronne Ruby McGregor-Smith, CBE, et M. Robert Paré, situé au Québec. Ces personnes possèdent les compétences requises en gouvernance d'entreprise et en direction; leur expérience constitue un complément

pour le conseil et permettra à ce dernier de superviser efficacement une organisation de calibre mondial avec la vision et la mission ambitieuses de SNC-Lavalin et de lui fournir des conseils. Ces nominations augmentent le pourcentage de femmes qui occuperaient des postes d'administratrice au conseil de 30 % à 36 % et témoignent ainsi de notre engagement inébranlable d'accorder une priorité et une importance à la diversité dans toutes ses formes au sein du conseil.

Au nom du conseil d'administration et de la direction de SNC-Lavalin, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier l'administrateur sortant M. Zin Smati, qui ne se présentera pas aux fins de réélection, pour son engagement sans faille, ses contributions inestimables et ses années de service au sein du conseil.

## CONSOLIDATION DE NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE D'ESG

Le conseil reconnaît et salue les importantes mesures adoptées en 2021 pour promouvoir le programme de grande portée en matière d'ESG de SNC-Lavalin. Un programme ambitieux qui comprend un engagement en matière d'ED&I, un ensemble clairement défini de cibles liées à l'intégrité et au carbone ainsi que l'initiative Ingénierie net zéro mise en oeuvre en partenariat avec des clients dans le cadre de laquelle SNC-Lavalin est en position d'avoir un impact plus important pour relever le défi du changement climatique.

Pour sa part, le conseil a approuvé et adopté « L'engagement envers l'égalité, la diversité et l'inclusion », énoncé qui codifie l'engagement de l'organisation envers la création et le maintien d'une culture plus représentative et plus inclusive pour l'ensemble de ses employés. Cet engagement sert de fondement aux cibles fixées par SNC-Lavalin d'avoir une représentation féminine d'au moins 33 % à l'échelle de la Société et d'au moins 25 % au sein de sa haute direction d'ici 2025.

À l'avenir, la rémunération de la haute direction, qui a, par le passé, été liée à un rendement fondé sur des mesures portant sur l'intégrité de même que sur la SSE, sera désormais aussi liée à des mesures de rendement portant sur le développement durable et l'ED&I.

Le comité GEDD continue d'aider à élaborer l'approche de la Société à l'égard de la gouvernance d'entreprise et des enjeux d'intégrité et, en 2021, il a ajouté des responsabilités de supervision du cadre en matière d'ESG et de développement durable, de la gouvernance et de la stratégie à ses fonctions et responsabilités, notamment la surveillance du progrès sur l'atteinte des cibles liées à l'ESG divulguées publiquement et l'obligation de rendre des comptes à cet égard. Le comité examinera également les résultats d'une évaluation de l'importance relative exhaustive qui sera réalisée au début de 2022 afin d'aligner les priorités en matière d'ESG de la Société sur sa nouvelle vision et mission.

Des responsabilités de supervision accrues ont aussi été attribuées au comité d'audit et de risque dans le cadre de l'adoption de son mandat élargi de supervision du cadre de GRE, de la stratégie, des politiques et de la gouvernance de la Société.

Le conseil applaudit les responsabilités supplémentaires attribuées aux comités et demeure résolu à suivre l'évolution du programme d'intégrité de premier ordre de la Société. Il s'avère essentiel d'exercer une vigilance sans relâche pour veiller à ce que les problèmes du passé, qui résultent de gestes posés par un groupe restreint de mauvais joueurs, ne se répètent pas.

J'aimerais terminer en remerciant notre main-d'oeuvre talentueuse située aux quatre coins du monde pour son dévouement et son engagement constants envers SNC-Lavalin ainsi que pour ses efforts exceptionnels en dépit d'une autre année sans précédent. J'aimerais aussi exprimer ma gratitude aux actionnaires pour leur soutien et leur confiance renouvelés en l'avenir de SNC-Lavalin à titre d'entreprise de services professionnels et de gestion de projets d'envergure internationale.

Sincères salutations,



**WILLIAM L. YOUNG ING.**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

# FAITS SAILLANTS DE 2021

## OBTENTION DE PROJETS

### Canada

Nous avons été embauchés par Tlingit Homeland Energy, propriété de la Première Nation Tlingit de Taku River, pour soutenir une capacité d'électricité supplémentaire pour la centrale hydroélectrique locale d'Atlin, en Colombie-Britannique.

Nous avons aidé Becton Dickinson à réaliser des projets d'expansion rapide afin de tenir compte de l'augmentation de la production à son installation de recherche et de fabrication de trousse de diagnostic de COVID-19 au Québec.

Nous avons continué de soutenir la première installation de fabrication de masques de Medicom au Canada, en fournissant des services d'automatisation et de validation de la production. Nous avons également aidé Medicom à déployer rapidement une usine de fabrication de masques au Royaume-Uni.

Nous avons fourni des services de conception technique à un fabricant canadien de vaccins qui agrandit ses installations nationales de fabrication, ajoutant une capacité de remplissage et de finition pour les vaccins à ARNm et autres produits biologiques.

### États-Unis

Rye Development, LLC nous a attribué notre premier contrat de services d'ingénierie hydroélectrique aux États-Unis.

Nous avons élargi notre participation actuelle à une coentreprise pour la poursuite de l'exploitation des installations de conversion de l'hexafluorure d'uranium appauvri dans deux installations du Department of Energy des États-Unis.

Le Department of Transportation du Texas a choisi nos services d'experts-conseils en ingénierie pour son projet de corridor de l'Interstate 45 afin d'améliorer la sécurité, accroître la mobilité des marchandises, augmenter la capacité d'évacuation en cas d'ouragan et réduire la congestion quotidienne et saisonnière.

Le Department of Defense des États-Unis nous a choisis pour des services de soutien à l'équipement et à la transition pour la construction et la rénovation de laboratoires militaires de soins de santé, soins dentaires et de recherche médicale.

Nous avons contribué à prévenir la dégradation d'un chenal et à améliorer la qualité de l'eau grâce à la construction de nouvelles structures de contrôle du niveau pour la Southern Nevada Water Authority.

Nous avons offert des services de consultation en gestion de l'entretien à la North Texas Tollway Authority afin d'établir des activités d'entretien efficaces des actifs pour les routes, les structures routières, les bâtiments et les installations.

# FAITS SAILLANTS DE 2021

## Royaume-Uni

Nous avons dirigé la conception d'une centrale nucléaire compacte pour le premier petit réacteur modulaire du Royaume-Uni, dans le cadre du consortium SMR du Royaume-Uni. On nous a par la suite nommés pour fournir des services d'ingénierie pour Rolls-Royce SMR.

Whitetail Clean Energy a choisi nos solutions d'ingénierie pour la centrale à zéro émissions nettes de Teesside, la première centrale électrique carboneutre du Royaume-Uni utilisant la technologie NET Power.

La Government Property Agency du Royaume-Uni nous a choisis pour mettre à niveau plus de 4 millions de pieds carrés d'espaces de bureaux du secteur public pour les rendre conformes à la norme de carboneutralité.

L'Atomic Energy Authority du Royaume-Uni nous a embauchés pour participer à la conception du premier centre de recherche sur l'énergie de fusion au monde, et pour fournir des services d'ingénierie spécialisés à son programme STEP, qui vise à concevoir et construire un prototype de centrale électrique à fusion au Royaume-Uni d'ici 2040.

Nous avons débuté une collaboration avec l'Electric Aviation Group du Royaume-Uni pour accélérer le développement d'un aéronef régional à zéro émission alimenté par la technologie hybride hydrogène-électricité.

Nous avons obtenu le contrat de la commission géospatiale du gouvernement du Royaume-Uni pour réaliser une carte numérique des services publics souterrains à l'échelle du pays.

Dans le cadre de l'East West Rail Alliance, nous avons obtenu un contrat pour la deuxième phase du projet East West Rail au Royaume-Uni.

On nous a nommés à la tête du programme de gestion des actifs de 105 millions de dollars de South East Water au Royaume-Uni.

Nous avons créé un système de tri et de séparation entièrement autonome pour les déchets radioactifs pour la Nuclear Decommissioning Authority du gouvernement britannique.

## Australie

Nous avons été nommés comme partenaire d'intégration et de réalisation du projet de ligne Western Sydney Airport du métro de Sydney, le plus grand projet de transport en commun d'Australie.

## Moyen-Orient

Nous avons obtenu un contrat de la Royal Commission pour la Ville de Riyad pour les services de consultation du bureau de gestion de programme (BGP) pour des projets d'architecture, de paysagement et d'urbanisme qui permettront de positionner Riyad comme l'une des 100 meilleures villes au monde.

# FAITS SAILLANTS DE 2021

## PRIX LIÉS AUX PROJETS

Premier lauréat du prix Ambassadeur de l'année du Centre de développement durable de l'énergie nucléaire au Canada.

Le portail de Diriyah, en Arabie saoudite, a reçu le prix Argent dans la catégorie Projets futurs – Design urbain au World Architecture News Awards. La portée de notre mandat sur le portail de Diriyah comprenait l'élaboration d'un plan directeur détaillé du projet, des lignes directrices sur l'aménagement urbain et de règlements sur les parcelles, la conception paysagère, le transport et la stratégie d'infrastructures.

Trois projets ont reçu le prix Best in Construction de la Florida Transportation Builders Association.

Classement de niveau platine (le premier) de la liste des 100 meilleurs projets de ReNew Canada, pour la participation à 24 des 100 plus grands projets d'infrastructures au Canada.

Obtention du grand prix dans la catégorie Infrastructures de transport de l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils du Québec pour nos travaux sur le pont Samuel-De Champlain à Montréal.

L'équipe Architecture basée à Hong Kong a remporté quatre prix « meilleure utilisation mixte d'architecture » lors des prix Complexes immobiliers internationaux (International Property Awards) 2021.

## JALONS CLÉS

Lancement de Decarbonomics™, une solution axée sur les données pour décarboner l'environnement bâti, responsable d'environ 40 % des émissions de carbone mondiales.

Réalisation du premier projet mondial d'enlèvement combiné de la calandre et des tubes de force à la centrale nucléaire de Darlington, dans le cadre d'une coentreprise et d'une collaboration élargie avec Ontario Power Generation pour la réfection et le prolongement de la durée de vie de la centrale.

Nous sommes devenus un membre fondateur du Groupe de Vienne, une initiative qui comprend l'Agence internationale de l'énergie atomique et plus d'une douzaine d'entreprises de premier plan dans le secteur nucléaire. Le Groupe de Vienne travaillera ensemble pour favoriser le rôle de la technologie nucléaire dans la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

Nomination de Joe St. Julian au poste de président, Énergie nucléaire. M. St. Julian possède une vaste expérience de la haute direction dans le secteur nucléaire, notamment en construction, en contrôle et gestion de projet, en planification stratégique et en gestion commerciale.

Nous avons équipé le robot Spot de Boston Dynamics d'instruments pour effectuer des contrôles et des relevés de routine, et fait progresser son utilisation pour le département de l'Énergie des États-Unis dans des environnements dangereux et difficiles pour les humains.



# ESG

## ENVIRONNEMENT

Établissement d'un objectif de carboneutralité provenant des activités d'entreprise d'ici 2030 et publication d'une feuille de route pour l'atteindre, incluant des cibles provisoires mises à jour et divulguées chaque année.

Participation à la campagne mondiale Objectif zéro des Nations Unies et au Climate Pledge.

Engagement à l'égard de l'initiative Science Based Targets (SBTi), qui réunit 2000 entreprises qui établissent des cibles de réduction des émissions fondées sur des données scientifiques afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

## SOCIÉTÉ

Publication d'un rapport soulignant l'effet de la « déviation de carrière » sur le potentiel de rémunération et les progrès des femmes, des minorités ethniques et des employés handicapés au sein du secteur de l'ingénierie dans son ensemble. Parallèlement à sa publication, la Société a demandé une intervention accrue de l'industrie pour s'assurer que les talents de ces groupes y demeurent.

Versement de 10 000 \$ à la Fondation SickKids pour soutenir la prestation continue de soins de calibre mondial et la recherche de pointe.

Soutien aux efforts de secours en cas de catastrophe de la Croix-Rouge canadienne à l'échelle nationale et mondiale, notamment en contribuant 50 000 \$ à son fonds de secours pour la crise humanitaire en Ukraine et 25 000 \$ pour les inondations en Colombie-Britannique, assorti d'un montant supplémentaire correspondant aux dons des employés pour les deux campagnes.

Nous avons poursuivi notre tradition d'appui du radiothon pour la santé des enfants de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Ensemble, la collectivité a recueilli 1 321 603 \$ en 2021.

Pour une sixième année, nous avons parrainé le concours virtuel d'étude de cas sur le leadership éthique de l'Université Ryerson pour des étudiants de sept universités. Des professionnels de l'intégrité de SNC-Lavalin ont offert leur temps comme juges.

Octroi de 100 000 \$ en bourses d'études à 26 étudiants partout aux États-Unis qui suivent des programmes d'études en STIM, dans le cadre de nos efforts pour encourager et soutenir un écosystème sain pour l'éducation en STIM.

Soutien à la réussite de la prochaine génération de jeunes Autochtones grâce au financement annuel continu de plusieurs bourses d'études.

Devenu Champion de l'approvisionnement auprès des Autochtones en nous joignant au programme Changement d'approvisionnement du Conseil canadien pour le commerce autochtone. Cela s'inscrit dans notre engagement général à établir et à maintenir des relations mutuellement respectueuses et significatives entre les communautés autochtones, nos clients et notre entreprise.

Nous avons offert aux communautés autochtones notre expertise et notre aide dans le domaine de la technologie de géoradar, un outil efficace pour déterminer les emplacements possibles de lieux de sépulture, afin d'offrir un certain apaisement aux familles souffrant des séquelles du régime des pensionnats au Canada.

Lancement de notre initiative annuelle de bien-être pour les employés, qui s'étend sur des mois et porte sur la santé physique et mentale. Elle faisait partie du renforcement du soutien offert aux employés dans le contexte du stress énorme de la pandémie sur leur vie personnelle et professionnelle.

# ESG

## GOUVERNANCE

Établissement de cibles visant à accroître la représentation des femmes dans les postes de direction et dans l'ensemble de l'organisation, ainsi que l'engagement du Conseil d'administration de maintenir ou de dépasser une représentation féminine de 30 %.

Nomination d'un chef, ESG et intégrité (Hentie Dirker) et d'une vice-présidente, Égalité, diversité et inclusion (Victoria Jones). Ces nouveaux rôles contribueront à faire progresser SNC-Lavalin sur ses parcours d'ESG, d'intégrité et d'ED&I.

Transformation de la fonction Santé, sécurité et environnement (SSE) mondiaux grâce à une nouvelle structure simplifiée, à la fois souple sur le plan régional et axée sur le client.

Réception du troisième rapport du contrôleur indépendant sur notre programme d'intégrité, éprouvant et évaluant sa solidité. Le contrôleur indépendant rend compte de notre programme d'intégrité pendant toute la durée de l'ordonnance de probation de trois ans découlant des activités antérieures, entre 2001 et 2011. Son rapport final sera déposé en décembre 2022, coïncidant avec la fin de la période probatoire.

Publication d'un nouveau Code de conduite des contreparties renforçant notre solide architecture de gouvernance pour les fournisseurs. Nos partenaires, fournisseurs, sous-traitants et représentants doivent assurer le respect par tous les acteurs de leur chaîne d'approvisionnement d'obligations aussi strictes que celles établies dans ce Code de conduite des contreparties.

## RECONNAISSANCE EN MATIÈRE D'ESG

Clear Assured a décerné à Atkins et Faithful+Gould, membres du groupe SNC-Lavalin, la norme Or du Royaume-Uni en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion. Il s'agit de la première entreprise du secteur de l'ingénierie à recevoir cette accréditation.

SNC-Lavalin a été nommée entreprise certifiée de mise en service de bâtiments par l'Association of Energy Engineers, démontrant un niveau élevé d'expérience et de conformité éthique pour la pratique de la mise en service de bâtiments et la réalisation de projets durables et écoénergétiques.

Hentie Dirker, chef, ESG et intégrité a obtenu le prix Outstanding In-House Counsel par la Global Investigation Review, qui rend hommage aux dirigeants de programmes de conformité exemplaires, témoignant de façon éloquentes des progrès des progrès de SNC-Lavalin vers l'intégrité.

L'équipe de SNC-Lavalin à Singapour a reçu le prix de reconnaissance spéciale pour la diversité, l'équité et l'inclusion de Kincentric, une société de services-conseils en capital humain de premier plan.

Nous nous sommes associés à United Way of Bangalore et à la Happy World Foundation pour faciliter les dons d'ambulances de soins préhospitaliers avancés à d'importants hôpitaux gouvernementaux et caritatifs de premier plan en Inde afin d'atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 dans les collectivités locales.

Obtention d'une note de 84 % lors de l'évaluation de la force de notre culture d'intégrité dans un sondage auprès de notre effectif. Les résultats du sondage mené indépendamment nous accordent quatre points supplémentaires par rapport à la référence externe pour notre industrie.

# ÉQUIPE DE DIRECTION



IAN L. EDWARDS

Président et chef  
de la direction



ROBERT E. ALGER

Président,  
Grands projets



JEFF BELL

Vice-président  
directeur et chef des  
affaires financières



DALE CLARKE

Chef de la direction  
des Services  
d'ingénierie, Canada



JAMES CULLENS

Vice-président directeur,  
Ressources humaines



PHILLIP HOARE

Président, Services  
d'ingénierie, Royaume-Uni,  
Europe, Moyen-Orient,  
Inde et Canada



STEVE MORRIS

Président, Services  
d'ingénierie, États-Unis,  
Asie-Pacifique et  
Mines & métallurgie



CHARLENE RIPLEY

Vice-présidente  
directrice et chef  
du contentieux



ERIK J. RYAN

Vice-président directeur,  
Stratégie, marketing et  
relations extérieures



JOE ST. JULIAN

Président,  
Énergie nucléaire



STÉPHANIE VAILLANCOURT

Présidente, Capital  
et Exploitation et  
entretien (EE)



LOUIS G. VÉRONNEAU

Vice-président  
directeur et chef de  
la transformation



NIGEL W.M. WHITE

Vice-président directeur,  
Surveillance des risques  
et du rendement de projet



**SNC • LAVALIN**

NOS GENS. VOTRE RÉUSSITE. AVEC PASSION.



RAPPORT FINANCIER

**2021**

# Table des matières

|                                                                                            |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Responsabilité de la direction à l'égard<br>de la présentation de l'information financière | 1   |
| Rapport de l'auditeur indépendant                                                          | 2   |
| États financiers consolidés                                                                | 6   |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés                                           | 11  |
| Rapport de gestion 2021                                                                    | 106 |
| Glossaire                                                                                  | 209 |
| Informations aux actionnaires                                                              | 212 |

# Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») du Groupe SNC-Lavalin inc. (la « Société ») et toute l'information contenue dans le présent rapport financier sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances.

Les principales méthodes comptables retenues sont indiquées à la note 2 afférente aux états financiers. Les états financiers contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport financier et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont supervisé une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2021, conformément aux critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « COSO »). Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2021 était efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière, et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant afin de discuter des contrôles et procédures de communication de l'information, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, des systèmes de gestion de l'information, des méthodes comptables et des questions d'audit et de présentation de l'information financière, afin de s'assurer que chaque intervenant remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers, le rapport de gestion et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en tienne compte lorsqu'il approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires. De plus, le comité d'audit étudie, afin de les soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination de l'auditeur indépendant ou le renouvellement de son mandat. Il examine et approuve en outre les conditions associées au mandat de l'auditeur indépendant, ainsi que les tarifs, l'étendue et le calendrier de ses prestations.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par l'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur indépendant a librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'il peut rencontrer en présence, ou non, de la direction.

LE PRÉSIDENT ET  
CHEF DE LA DIRECTION,

IAN L. EDWARDS (*signé*)

LE 2 MARS 2022  
MONTRÉAL, CANADA

LE VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET  
CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES,

JEFF BELL (*signé*)

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires du Groupe SNC-Lavalin inc.

## ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe SNC-Lavalin inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

## ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## ***Question clé de l'audit***

Une question clé de l'audit est une question qui, selon notre jugement professionnel, a été des plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Cette question a été traitée dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur cette question.

*Produits tirés des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire – voir les notes 2F, 3 et 9 afférentes aux états financiers*

### Description de la question clé de l'audit

La Société comptabilise les produits tirés des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire progressivement, en fonction d'une méthode fondée sur les intrants, sur la base des coûts engagés à ce jour par rapport au coût total prévu à l'achèvement. La comptabilisation des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire qui ne sont pas encore achevés (les « contrats non achevés ») à la date de clôture nécessite le recours au jugement, particulièrement en ce qui concerne la détermination du prix de transaction et l'estimation du coût total prévu à l'achèvement. Le prix de transaction correspond au montant de contrepartie auquel la Société s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de biens ou de services promis à un client. Ce montant comprend le montant de contrepartie variable lié au volume estimé de travail, à des réclamations et à des avis de modification dont le prix n'a pas été établi, de même qu'à des incitatifs ou des pénalités, dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important des produits constatés. Le coût total prévu à l'achèvement comprend les coûts engagés à ce jour ainsi que les coûts prévus pour achever le contrat qui incluent des éventualités et des provisions. Divers facteurs ont une incidence sur ce coût, notamment les variations possibles des échéanciers et des coûts de matériaux, de même que la disponibilité et les coûts de personnel qualifié et des sous-traitants, la productivité et les réclamations possibles des sous-traitants. Étant donné la durée des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, ces hypothèses changent avec le temps, à mesure que les contrats sont achevés.

Compte tenu des jugements importants requis pour comptabiliser les contrats non achevés de la Société, notamment la détermination de la contrepartie variable à inclure dans le prix de transaction et le coût à l'achèvement de chacun des contrats, l'audit de telles estimations a nécessité un travail important en raison de la complexité des estimations de même qu'un haut niveau d'attention de la part de l'auditeur dans la mise en œuvre des procédures d'audit et l'évaluation des résultats de ces procédures.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

### Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit portant sur la contrepartie variable et le coût à l'achèvement des contrats non achevés ont notamment inclus les aspects suivants :

- Pour un échantillon de contrats non achevés, nous avons :
  - obtenu et inspecté les ententes contractuelles conclues, les modifications, les avis de modification et de réclamation en cours et confirmé les principales modalités avec les responsables de la gestion de projet;
  - procédé à des demandes d'informations auprès de la direction et du personnel responsable des projets afin d'acquérir une compréhension de l'état d'avancement des activités de chaque projet;
  - effectué des visites sur place à certains endroits afin de directement observer l'état d'avancement des projets et poser des questions au personnel sur place concernant l'avancement des travaux;
  - examiné la documentation des experts choisis par la direction, y compris l'interprétation légale de clauses contractuelles pertinentes ainsi que les estimations provenant de tiers relativement au droit au titre des contrats et à la valeur de la contrepartie variable;
  - examiné l'évaluation faite par la direction à savoir que la contrepartie variable se limite au montant déterminé dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important des produits constatés, d'après l'expérience passée avec le même client ou d'autres contrats similaires, les estimations provenant de tiers, les interprétations légales et les méthodes probabilistes;
  - évalué le coût à l'achèvement en testant les principales composantes des estimations du coût à l'achèvement, notamment les coûts des matériaux, du personnel et des sous-traitants et vérifié que les estimations des éventualités liées aux projets ont bien été étayées.
- Nous avons mis en œuvre des procédures d'examen rétrospectif pour évaluer la capacité historique de la direction à estimer avec exactitude le prix de transaction (y compris la contrepartie variable) et le coût à l'achèvement et identifier tout changement important ou inhabituel dans les produits tirés des projets ou les estimations des coûts au cours de la période en lien avec les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire.

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christian Jacques.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. <sup>(1)</sup>

LE 2 MARS 2022  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

---

<sup>(1)</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A124341

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

| (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)                                                                                       | Note   | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                                                                             |        |                     |                      |
| <b>Actifs courants</b>                                                                                                   |        |                     |                      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                                                                  | 7      | 608 446 \$          | 932 902 \$           |
| Liquidités soumises à restrictions                                                                                       | 7      | 13 398              | 29 300               |
| Créances clients                                                                                                         | 8A, 9B | 1 145 932           | 1 199 166            |
| Actif sur contrats                                                                                                       | 8B, 9B | 1 119 045           | 1 090 149            |
| Stocks                                                                                                                   | 10     | 17 037              | 16 122               |
| Autres actifs financiers courants                                                                                        | 11     | 138 371             | 257 432              |
| Autres actifs non financiers courants                                                                                    | 12     | 246 158             | 253 311              |
| Actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente                                   | 6D, 39 | 343 913             | 273 174              |
| <b>Total des actifs courants</b>                                                                                         |        | <b>3 632 300</b>    | <b>4 051 556</b>     |
| Immobilisations corporelles                                                                                              | 13     | 333 493             | 375 864              |
| Actif au titre du droit d'utilisation                                                                                    | 34     | 355 637             | 346 824              |
| Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence                                      | 5      | 380 736             | 378 730              |
| Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                         | 5      | 41 327              | 9 666                |
| Goodwill                                                                                                                 | 14     | 3 382 943           | 3 429 478            |
| Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                                                      | 15     | 445 716             | 544 059              |
| Actif d'impôt sur le résultat différé                                                                                    | 29A    | 658 061             | 655 838              |
| Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services                                         |        | 304 189             | 433 914              |
| Autres actifs financiers non courants                                                                                    | 16     | 25 409              | 31 398               |
| Autres actifs non financiers non courants                                                                                | 17     | 316 153             | 82 951               |
| <b>Total de l'actif</b>                                                                                                  |        | <b>9 875 964 \$</b> | <b>10 340 278 \$</b> |
| <b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>                                                                                        |        |                     |                      |
| <b>Passifs courants</b>                                                                                                  |        |                     |                      |
| Dettes fournisseurs et charges à payer                                                                                   |        | 1 652 514 \$        | 1 730 398 \$         |
| Passif sur contrats                                                                                                      | 9B     | 838 209             | 836 991              |
| Autres passifs financiers courants                                                                                       | 18     | 205 770             | 187 754              |
| Autres passifs non financiers courants                                                                                   | 19     | 328 119             | 473 780              |
| Tranche à court terme des provisions                                                                                     | 22     | 425 613             | 401 585              |
| Tranche à court terme des obligations locatives                                                                          | 34     | 91 317              | 97 409               |
| Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :                                                      |        |                     |                      |
| Avec recours                                                                                                             | 20     | 96 853              | 174 960              |
| Sans recours                                                                                                             | 20     | 14 021              | 31 262               |
| Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente                                  | 6D, 39 | 298 888             | 340 303              |
| <b>Total des passifs courants</b>                                                                                        |        | <b>3 951 304</b>    | <b>4 274 442</b>     |
| Dettes à long terme :                                                                                                    |        |                     |                      |
| Avec recours                                                                                                             | 20     | 997 249             | 996 005              |
| Avec recours limité                                                                                                      | 20     | 400 000             | 400 000              |
| Sans recours                                                                                                             | 20     | 156 048             | 400 283              |
| Autres passifs financiers non courants                                                                                   | 21     | 137 519             | 193 861              |
| Tranche à long terme des provisions                                                                                      | 22     | 470 410             | 753 226              |
| Tranche à long terme des obligations locatives                                                                           | 34     | 405 741             | 399 201              |
| Autres passifs non financiers non courants                                                                               |        | 37                  | 219                  |
| Passif d'impôt sur le résultat différé                                                                                   | 29A    | 364 197             | 354 348              |
| <b>Total du passif</b>                                                                                                   |        | <b>6 882 505</b>    | <b>7 771 585</b>     |
| <b>Capitaux propres</b>                                                                                                  |        |                     |                      |
| Capital social                                                                                                           | 23     | 1 805 080           | 1 805 080            |
| Résultats non distribués                                                                                                 |        | 1 501 556           | 478 351              |
| Autres composantes des capitaux propres                                                                                  | 24     | (333 269)           | (320 067)            |
| Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente | 6D     | —                   | 594 141              |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin                                                            |        | 2 973 367           | 2 557 505            |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                |        | 20 092              | 11 188               |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                                                                        |        | <b>2 993 459</b>    | <b>2 568 693</b>     |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                                                                           |        | <b>9 875 964 \$</b> | <b>10 340 278 \$</b> |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Approuvé, au nom du conseil d'administration, par :

IAN L. EDWARDS (signé)

ADMINISTRATEUR

BENITA M. WARMBOLD (signé)

ADMINISTRATRICE

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE  
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2021

|                                                                                                        | CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN |                     |                             |                                                               |                     | PARTICIPATIONS<br>NE DONNANT PAS<br>LE CONTRÔLE | TOTAL DES<br>CAPITAUX<br>PROPRES |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------|
|                                                                                                        | CAPITAL SOCIAL                                                |                     |                             |                                                               | TOTAL               |                                                 |                                  |
|                                                                                                        | ACTIONS<br>ORDINAIRES<br>(EN MILLIERS)                        | MONTANT             | RÉSULTATS NON<br>DISTRIBUÉS | AUTRES<br>COMPOSANTES<br>DES CAPITAUX<br>PROPRES<br>(NOTE 24) |                     |                                                 |                                  |
| <b>Solde au début de l'exercice</b>                                                                    | <b>175 554</b>                                                | <b>1 805 080 \$</b> | <b>478 351 \$</b>           | <b>274 074 \$</b>                                             | <b>2 557 505 \$</b> | <b>11 188 \$</b>                                | <b>2 568 693 \$</b>              |
| Résultat net                                                                                           | —                                                             | —                   | 666 563                     | —                                                             | 666 563             | 5 493                                           | 672 056                          |
| Autres éléments du résultat global                                                                     | —                                                             | —                   | 376 676                     | (607 343)                                                     | (230 667)           | 91                                              | (230 576)                        |
| Total du résultat global                                                                               | —                                                             | —                   | 1 043 239                   | (607 343)                                                     | 435 896             | 5 584                                           | 441 480                          |
| Dividendes déclarés (note 23E)                                                                         | —                                                             | —                   | (14 044)                    | —                                                             | (14 044)            | —                                               | (14 044)                         |
| Dividendes déclarés par des filiales<br>aux détenteurs de participations ne<br>donnant pas le contrôle | —                                                             | —                   | —                           | —                                                             | —                   | (2 670)                                         | (2 670)                          |
| Autre transaction avec les détenteurs<br>de participations ne donnant pas le<br>contrôle               | —                                                             | —                   | (5 990)                     | —                                                             | (5 990)             | 5 990                                           | —                                |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                                                                    | <b>175 554</b>                                                | <b>1 805 080 \$</b> | <b>1 501 556 \$</b>         | <b>(333 269) \$</b>                                           | <b>2 973 367 \$</b> | <b>20 092 \$</b>                                | <b>2 993 459 \$</b>              |

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE  
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2020

|                                                                                                        | CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN |                     |                             |                                                               |                     | PARTICIPATIONS<br>NE DONNANT PAS<br>LE CONTRÔLE | TOTAL DES<br>CAPITAUX<br>PROPRES |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------|
|                                                                                                        | CAPITAL SOCIAL                                                |                     |                             |                                                               | TOTAL               |                                                 |                                  |
|                                                                                                        | ACTIONS<br>ORDINAIRES<br>(EN MILLIERS)                        | MONTANT             | RÉSULTATS NON<br>DISTRIBUÉS | AUTRES<br>COMPOSANTES<br>DES CAPITAUX<br>PROPRES<br>(NOTE 24) |                     |                                                 |                                  |
| <b>Solde au début de l'exercice</b>                                                                    | <b>175 554</b>                                                | <b>1 805 080 \$</b> | <b>1 555 853 \$</b>         | <b>354 073 \$</b>                                             | <b>3 715 006 \$</b> | <b>2 421 \$</b>                                 | <b>3 717 427 \$</b>              |
| Résultat net                                                                                           | —                                                             | —                   | (965 447)                   | —                                                             | (965 447)           | 9 174                                           | (956 273)                        |
| Autres éléments du résultat global                                                                     | —                                                             | —                   | (98 011)                    | (79 999)                                                      | (178 010)           | 1 159                                           | (176 851)                        |
| Total du résultat global                                                                               | —                                                             | —                   | (1 063 458)                 | (79 999)                                                      | (1 143 457)         | 10 333                                          | (1 133 124)                      |
| Dividendes déclarés (note 23E)                                                                         | —                                                             | —                   | (14 044)                    | —                                                             | (14 044)            | —                                               | (14 044)                         |
| Dividendes déclarés par des filiales<br>aux détenteurs de participations ne<br>donnant pas le contrôle | —                                                             | —                   | —                           | —                                                             | —                   | (1 578)                                         | (1 578)                          |
| Apports en capital des détenteurs de<br>participations ne donnant pas<br>le contrôle                   | —                                                             | —                   | —                           | —                                                             | —                   | 12                                              | 12                               |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                                                                    | <b>175 554</b>                                                | <b>1 805 080 \$</b> | <b>478 351 \$</b>           | <b>274 074 \$</b>                                             | <b>2 557 505 \$</b> | <b>11 188 \$</b>                                | <b>2 568 693 \$</b>              |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES ET  
LE NOMBRE D' ACTIONS)

|                                                                                                                                                                                                       | Note   | 2021              | 2020                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------|---------------------|
| <b>Activités poursuivies</b>                                                                                                                                                                          |        |                   |                     |
| <b>Produits provenant de :</b>                                                                                                                                                                        |        |                   |                     |
| SP&GP                                                                                                                                                                                                 |        | 7 237 134 \$      | 6 878 142 \$        |
| Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                                                |        | 49 116            | 42 010              |
| Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence                                                                                                                   |        | 85 002            | 87 349              |
|                                                                                                                                                                                                       |        | <b>7 371 252</b>  | <b>7 007 501</b>    |
| Coûts directs liés aux activités                                                                                                                                                                      |        | 6 881 947         | 6 882 152           |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs                                                                                                                                                | 25     | 145 073           | 175 933             |
| Perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues                                                                                                                                              |        | —                 | 874                 |
| Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net                                                                                                      |        | (3 725)           | 61 859              |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                                                         | 26     | 70 117            | 63 324              |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                                                                                                                 |        | 89 477            | 126 770             |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital                                                                                                                                    | 5A     | (5 000)           | (25 000)            |
| Perte sur cessions d'activités de SP&GP                                                                                                                                                               | 6B, 6F | 613               | 7 467               |
| Perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | 6B     | (1 348)           | 6 094               |
| <b>RAII <sup>(1)</sup></b>                                                                                                                                                                            |        | <b>194 098</b>    | <b>(291 972)</b>    |
| Charges financières                                                                                                                                                                                   | 27     | 113 856           | 124 703             |
| Produits financiers et pertes (gains) de change                                                                                                                                                       | 27     | (3 406)           | (10 707)            |
| <b>Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies</b>                                                                                                                      |        | <b>83 648</b>     | <b>(405 968)</b>    |
| Économie d'impôts sur le résultat                                                                                                                                                                     | 29B    | (22 031)          | (59 039)            |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>                                                                                                                                               |        | <b>105 679</b>    | <b>(346 929)</b>    |
| <b>Résultat net provenant des activités abandonnées</b>                                                                                                                                               | 6A     | <b>566 377</b>    | <b>(609 344)</b>    |
| <b>Résultat net</b>                                                                                                                                                                                   |        | <b>672 056 \$</b> | <b>(956 273) \$</b> |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux éléments suivants :</b>                                                                                                           |        |                   |                     |
| Actionnaires de SNC-Lavalin                                                                                                                                                                           |        | 100 186 \$        | (356 103) \$        |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                                                                                             |        | 5 493             | 9 174               |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>                                                                                                                                               |        | <b>105 679 \$</b> | <b>(346 929) \$</b> |
| <b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>                                                                                                                                               |        |                   |                     |
| Actionnaires de SNC-Lavalin                                                                                                                                                                           |        | 666 563 \$        | (965 447) \$        |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                                                                                             |        | 5 493             | 9 174               |
| <b>Résultat net</b>                                                                                                                                                                                   |        | <b>672 056 \$</b> | <b>(956 273) \$</b> |
| <b>Résultat par action provenant des activités poursuivies (en \$)</b>                                                                                                                                |        |                   |                     |
| De base                                                                                                                                                                                               |        | 0,57 \$           | (2,03) \$           |
| Dilué                                                                                                                                                                                                 |        | 0,57 \$           | (2,03) \$           |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)</b>                                                                                                                                    |        |                   |                     |
| De base                                                                                                                                                                                               | 23D    | 175 554           | 175 554             |
| Dilué                                                                                                                                                                                                 |        | 175 554           | 175 554             |

<sup>(1)</sup> Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2021

|                                                                                                                                                | ATTRIBUABLE AUX<br>ACTIONNAIRES DE<br>SNC-LAVALIN | PARTICIPATIONS<br>NE DONNANT PAS<br>LE CONTRÔLE | TOTAL             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------|
| Résultat net provenant des activités poursuivies                                                                                               | 100 186 \$                                        | 5 493 \$                                        | 105 679 \$        |
| Autres éléments du résultat global :                                                                                                           |                                                   |                                                 |                   |
| Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger                                                                    | (595 569)                                         | (11)                                            | (595 580)         |
| Couvertures de flux de trésorerie (note 24)                                                                                                    | 14 339                                            | 102                                             | 14 441            |
| Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 24) | 1 419                                             | —                                               | 1 419             |
| Impôts sur le résultat (note 24)                                                                                                               | (1 412)                                           | —                                               | (1 412)           |
| Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net                                                                         | (581 223)                                         | 91                                              | (581 132)         |
| Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 24)                       | 5 749                                             | —                                               | 5 749             |
| Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 24)                                                                               | 464 878                                           | —                                               | 464 878           |
| Impôts sur le résultat (note 24)                                                                                                               | (94 662)                                          | —                                               | (94 662)          |
| Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net                                                                  | 375 965                                           | —                                               | 375 965           |
| Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies                                                               | (205 258)                                         | 91                                              | (205 167)         |
| Résultat net provenant des activités abandonnées                                                                                               | 566 377                                           | —                                               | 566 377           |
| Autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées                                                                         | (25 409)                                          | —                                               | (25 409)          |
| Total des autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées                                                               | 540 968                                           | —                                               | 540 968           |
| <b>Total du résultat global</b>                                                                                                                | <b>435 896 \$</b>                                 | <b>5 584 \$</b>                                 | <b>441 480 \$</b> |

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2020

|                                                                                                                                                | ATTRIBUABLE AUX<br>ACTIONNAIRES DE<br>SNC-LAVALIN | PARTICIPATIONS<br>NE DONNANT PAS<br>LE CONTRÔLE | TOTAL                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------|
| Résultat net provenant des activités poursuivies                                                                                               | (356 103) \$                                      | 9 174 \$                                        | (346 929) \$          |
| Autres éléments du résultat global :                                                                                                           |                                                   |                                                 |                       |
| Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger                                                                    | (70 020)                                          | 120                                             | (69 900)              |
| Couvertures de flux de trésorerie (note 24)                                                                                                    | (6 204)                                           | 1 039                                           | (5 165)               |
| Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 24) | (1 590)                                           | —                                               | (1 590)               |
| Impôts sur le résultat (note 24)                                                                                                               | 827                                               | —                                               | 827                   |
| Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net                                                                         | (76 987)                                          | 1 159                                           | (75 828)              |
| Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 24)                       | (7 747)                                           | —                                               | (7 747)               |
| Impôts sur le résultat (note 24)                                                                                                               | 40                                                | —                                               | 40                    |
| Réévaluations liées aux régimes à prestations définies                                                                                         | (122 601)                                         | —                                               | (122 601)             |
| Impôts sur le résultat                                                                                                                         | 28 754                                            | —                                               | 28 754                |
| Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net                                                                  | (101 554)                                         | —                                               | (101 554)             |
| Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies                                                               | (178 541)                                         | 1 159                                           | (177 382)             |
| Résultat net provenant des activités abandonnées                                                                                               | (609 344)                                         | —                                               | (609 344)             |
| Autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées                                                                         | 531                                               | —                                               | 531                   |
| Total des autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées                                                               | (608 813)                                         | —                                               | (608 813)             |
| <b>Total du résultat global</b>                                                                                                                | <b>(1 143 457) \$</b>                             | <b>10 333 \$</b>                                | <b>(1 133 124) \$</b> |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

# TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE <sup>(1)</sup>

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

|                                                                                                                         | Note     | 2021              | 2020              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------------|-------------------|
| <b>Activités d'exploitation</b>                                                                                         |          |                   |                   |
| Résultat net                                                                                                            |          | 672 056 \$        | (956 273) \$      |
| Impôts sur le résultat payés                                                                                            |          | (71 390)          | (22 536)          |
| Intérêts payés <sup>(2)</sup>                                                                                           |          | (97 011)          | (105 005)         |
| Autres éléments de rapprochement                                                                                        | 28A      | (272 238)         | 976 051           |
|                                                                                                                         |          | 231 417           | (107 763)         |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement                                                      | 28B      | (97 219)          | 229 248           |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation                                                          |          | 134 198           | 121 485           |
| <b>Activités d'investissement</b>                                                                                       |          |                   |                   |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                                                               |          | (106 291)         | (75 821)          |
| Paiements au titre des investissements de Capital                                                                       | 5C       | (29 731)          | (55 834)          |
| Remboursements au titre des investissements de Capital                                                                  |          | 2 529             | —                 |
| Variation de la position des liquidités soumises à restrictions                                                         |          | (6 551)           | 4 818             |
| Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services                                                |          | (386 157)         | (239 584)         |
| Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services                                                |          | 255 622           | 173 934           |
| Sortie de trésorerie sur cessions d'activités de SP&GP                                                                  | 6C, 6G   | (21 076)          | (15 043)          |
| Entrée de trésorerie sur cession d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence | 5A       | 5 000             | —                 |
| Autres <sup>(3)</sup>                                                                                                   |          | 22 948            | 22 407            |
| Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement                                                         |          | (263 707)         | (185 123)         |
| <b>Activités de financement</b>                                                                                         |          |                   |                   |
| Augmentation de la dette                                                                                                | 28C      | 121 039           | 1 329 225         |
| Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d'émission de la dette                                         | 28C      | (201 466)         | (1 387 901)       |
| Paiement d'obligations locatives                                                                                        | 28C      | (99 775)          | (118 651)         |
| Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin                                                                        | 23E, 28C | (14 044)          | (14 044)          |
| Autres                                                                                                                  | 28C      | 1 711             | 941               |
| Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement                                                           |          | (192 535)         | (190 430)         |
| Diminution liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie       |          | (248)             | (1 666)           |
| <b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>                                               |          | <b>(322 292)</b>  | <b>(255 734)</b>  |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>                                                   |          | <b>932 902</b>    | <b>1 188 636</b>  |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>                                                   |          | <b>610 610 \$</b> | <b>932 902 \$</b> |
| Présentés à l'état de la situation financière comme suit :                                                              |          |                   |                   |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>                                                                          |          | <b>608 446 \$</b> | <b>932 902 \$</b> |
| <b>Actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente</b>                                 | 39       | <b>2 164</b>      | <b>—</b>          |
|                                                                                                                         |          | <b>610 610 \$</b> | <b>932 902 \$</b> |

<sup>(1)</sup> SNC-Lavalin a choisi de présenter un état consolidé des flux de trésorerie qui comprend une analyse de tous les flux de trésorerie totaux, c'est-à-dire y compris les activités poursuivies et abandonnées; les montants liés aux activités abandonnées par rapport aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont présentés dans la note 6A.

<sup>(2)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Société a regroupé les rubriques « Intérêts payés provenant de SP&GP » et « Intérêts payés provenant des investissements de Capital », comprises toutes les deux dans les activités d'exploitation, pour les présenter dans la rubrique « Intérêts payés », qui est également comprise dans les activités d'exploitation, dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

<sup>(3)</sup> À compter du quatrième trimestre de 2020, la Société a regroupé les rubriques « Produit de la cession d'immobilisations corporelles » et « Autres », comprises toutes les deux dans les activités d'investissement, pour les présenter dans la rubrique « Autres », qui est également comprise dans les activités d'investissement, dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

| NOTE                                                                                                 | PAGE |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS                                                                         | 12   |
| 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES                                                      | 12   |
| 3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES<br>RELATIVES AUX ESTIMATIONS | 27   |
| 4. INFORMATIONS SECTORIELLES                                                                         | 32   |
| 5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL                                                                        | 35   |
| 6. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP                                                                     | 42   |
| 7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ET LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS                    | 47   |
| 8. CRÉANCES CLIENTS ET ACTIF SUR CONTRATS                                                            | 48   |
| 9. PRODUITS                                                                                          | 49   |
| 10. STOCKS                                                                                           | 52   |
| 11. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS                                                                | 52   |
| 12. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS COURANTS                                                            | 52   |
| 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES                                                                      | 53   |
| 14. GOODWILL                                                                                         | 54   |
| 15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES                              | 55   |
| 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS                                                            | 55   |
| 17. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS NON COURANTS                                                        | 56   |
| 18. AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS                                                               | 57   |
| 19. AUTRES PASSIFS NON FINANCIERS COURANTS                                                           | 58   |
| 20. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME                                                        | 58   |
| 21. AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS                                                           | 61   |
| 22. PROVISIONS                                                                                       | 62   |
| 23. CAPITAL SOCIAL                                                                                   | 63   |
| 24. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES                                                          | 66   |
| 25. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS                                           | 68   |
| 26. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION                                                    | 68   |
| 27. CHARGES FINANCIÈRES NETTES                                                                       | 69   |
| 28. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE                                                                  | 70   |
| 29. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT                                                                           | 76   |
| 30. INSTRUMENTS FINANCIERS                                                                           | 79   |
| 31. GESTION DU CAPITAL                                                                               | 86   |
| 32. RÉGIMES DE RETRAITE, AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ET AUTRES AVANTAGES<br>POSTÉRIEURS À L'EMPLOI | 87   |
| 33. PASSIFS ÉVENTUELS                                                                                | 94   |
| 34. CONTRATS DE LOCATION                                                                             | 100  |
| 35. RÉMUNÉRATION                                                                                     | 101  |
| 36. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES                                                                 | 102  |
| 37. FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES                                                  | 103  |
| 38. SUBVENTIONS PUBLIQUES                                                                            | 105  |
| 39. GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ CLASSÉ COMME ÉTANT DÉTENU EN VUE DE LA VENTE                          | 105  |
| 40. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE                                                        | 105  |

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

## 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales ou entreprises associées.

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour façonner et livrer des projets et des concepts de classe mondiale, tout en offrant des solutions novatrices complètes tout au long du cycle de vie des actifs.

La Société présente ses produits comme suit :

- **Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP »)** comprend les contrats qui génèrent des produits liés principalement aux activités dans les domaines des services-conseils, des réseaux intelligents et de la cybersécurité, de la conception et de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la gestion de projet et gestion de la construction, de l'exploitation et de l'entretien (« E&E »), de la mise hors service et des investissements de maintien. SP&GP inclut également les produits tirés des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, auxquels la Société a cessé de soumissionner en juillet 2019, à l'exception de certains services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») récurrents qui représentent des solutions normalisées à faible risque.
- **Investissements de Capital** regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Dans ces états financiers consolidés (les « états financiers »), les activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP ») sont désignées collectivement comme « provenant de SP&GP » ou « excluant les investissements de Capital » afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital de la Société.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont établis conformément aux **Normes internationales d'information financière** (les « **normes IFRS** »), publiées et en vigueur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, et sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux compris dans ces notes sont arrondis au millier de dollars près.

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur; ii) du passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes; iii) d'investissements évalués à la juste valeur qui sont détenus par SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle SNC-Lavalin a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement; et iv) de certains actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Le 2 mars 2022, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

### B) NOUVELLES MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui modifie l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* et l'IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications portent sur i) les changements aux flux de trésorerie contractuels – une entité n'aura pas à décomptabiliser ou à ajuster la valeur comptable des instruments financiers en fonction des changements requis par la réforme, mais mettra plutôt à jour le taux d'intérêt effectif pour tenir compte de la variation du taux de référence de remplacement; ii) la comptabilité de couverture – une entité n'aura pas à mettre fin à sa comptabilité de couverture uniquement parce qu'elle apporte les changements requis par la réforme, si la couverture répond à d'autres critères de comptabilité de couverture; iii) les informations à fournir – une entité sera tenue de fournir des renseignements sur les nouveaux risques découlant de la réforme et sur la façon dont elle gère la transition vers d'autres taux de référence.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

#### Progrès et risques découlant de la transition vers des taux d'intérêt de référence alternatifs

La transition des taux interbancaires offerts (« TIO ») aux taux d'intérêt de référence alternatifs a une incidence sur les instruments financiers indexés sur les TIO ayant une échéance postérieure au 31 décembre 2021. Les mesures prises dans le cadre de la transition se concentrent sur deux axes de travail généraux : i) identifier les contrats existants fondés sur le LIBOR; et ii) déterminer comment convertir les contrats existants fondés sur le LIBOR en contrats fondés sur les taux alternatifs sans risque.

SNC-Lavalin prévoit identifier et éventuellement convertir ses contrats existants fondés sur le LIBOR en dollars américains ayant des durées autres que 1 semaine et 2 mois au plus tard le 30 juin 2023, selon le calendrier actuellement prévu en fonction des dates cibles recommandées par les organismes de réglementation pertinents pour l'abandon des produits fondés sur le LIBOR. En ce qui concerne les contrats existants fondés sur le LIBOR en livres sterling, le LIBOR en euros et le LIBOR en dollars américains (dont la durée est de 1 semaine ou de 2 mois), SNC-Lavalin a déterminé qu'au 31 décembre 2021, son seul contrat significatif fondé sur ces taux de référence était la facilité de crédit renouvelable non garantie de la Société (se reporter à la note 20C i)), laquelle n'a été ni convertie ni modifiée pour refléter les taux de remplacement, soit le Sterling Overnight Index Average (« SONIA ») dans le cas du LIBOR en livres sterling et le taux à court terme en euros (« ESTR ») dans le cas du LIBOR en euros ainsi que pour ce qui est de l'abandon du LIBOR en dollars américains dans le cas des contrats ayant des durées de 1 semaine et de 2 mois, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, car la Société ne s'attend pas à contracter des emprunts fondés sur ces taux de référence. SNC-Lavalin surveille également son exposition aux taux de référence qui n'ont pas de plans annoncés d'abandon ou de réforme, notamment le CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) et le EURIBOR (taux interbancaire offert en euros).

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### C) MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, visent à i) mettre à jour la référence au *Cadre conceptuel* pour qu'elle renvoie au *Cadre* de 2018 au lieu du *Cadre* de 1989; ii) ajouter une exigence selon laquelle, pour les obligations entrant dans le champ d'application de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (l'« IAS 37 »), un acquéreur doit appliquer l'IAS 37 pour déterminer si, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe du fait d'événements passés; pour ce qui est d'un droit ou d'une taxe qui entrerait dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (l'« IFRIC 21 »), l'acquéreur applique l'IFRIC 21 pour déterminer si le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible s'est produit avant la date d'acquisition; iii) ajouter une déclaration explicite selon laquelle un acquéreur ne comptabilise pas les actifs éventuels acquis dans un regroupement d'entreprises
- Les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent de déduire du coût d'une immobilisation corporelle tout produit de la vente des éléments produits avant que ce bien soit prêt pour son utilisation, c'est-à-dire les produits obtenus alors que l'on amène le bien à l'endroit et dans l'état nécessaires pour qu'il puisse être exploité de la manière prévue par la direction. Au lieu de cela, une entité comptabilise le produit de la vente de ces éléments et leur coût de production en résultat net.
- Les modifications à l'IAS 37 précisent que le « coût d'exécution » d'un contrat comprend les « coûts directement liés à ce contrat » pour évaluer si un contrat est déficitaire. Les coûts directement liés à un contrat comprennent à la fois les coûts marginaux d'exécution du contrat (par exemple, les coûts de la main-d'œuvre directe ou des matières) et l'imputation des autres coûts qui se rapportent directement à l'exécution du contrat (par exemple, l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée pour l'exécution du contrat).
- Les modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, étendent aux écarts de change cumulatifs pour tous les établissements à l'étranger la mesure d'allègement permettant aux filiales qui adoptent les normes IFRS après la société mère d'évaluer leurs actifs et passifs à la valeur comptable qui serait incluse dans les états financiers consolidés de la société mère.
- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, précisent les honoraires qu'une entité inclut lorsqu'elle applique le critère des « 10 % » pour déterminer si elle doit ou non décomptabiliser un passif financier. Une entité (l'emprunteur) inclut seulement les honoraires payés au prêteur ou perçus de celui-ci, y compris les honoraires payés ou perçus par l'entité ou le prêteur pour le compte de l'autre partie.
- Les modifications à l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), suppriment le cas du remboursement des améliorations locatives figurant dans l'exemple illustratif 13 de l'IFRS 16, car celui-ci n'explique pas assez clairement la conclusion selon laquelle ce remboursement correspondrait à la définition d'un avantage incitatif à la location dans l'IFRS 16.

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (l'« IAS 1 »), précisent les critères de classement de la dette et des autres passifs comme courants ou non courants. Les modifications aident à déterminer si, dans l'état de la situation financière, la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications clarifient également les exigences de classement pour la dette qu'une entité peut régler en la convertissant en titres de capitaux propres.
- Les modifications à l'IAS 1 changent les exigences de la norme quant aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Lorsqu'une entité applique ces modifications, elle doit présenter ses méthodes comptables significatives plutôt que ses principales méthodes comptables. D'autres modifications à l'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- Les modifications à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, remplacent la définition d'un changement d'estimation comptable par une définition des estimations comptables. En vertu de la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants monétaires dans les états financiers qui font l'objet d'une incertitude d'évaluation ».
- Les modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, précisent comment les entités doivent comptabiliser les impôts sur le résultat différés liés à des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. Dans certaines circonstances, les entités sont exemptées de la comptabilisation des impôts sur le résultat différés lorsqu'elles comptabilisent des actifs ou des passifs pour la première fois. Les modifications précisent que l'exemption ne s'applique pas aux transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement et que les entités sont tenues de comptabiliser des impôts sur le résultat différés liés à de telles transactions.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers.

### D) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Conformément aux normes IFRS, les investissements de SNC-Lavalin sur lesquels un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable est exercé sont comptabilisés comme suit :

| TYPE D'INTÉRÊT      | TYPE D'INFLUENCE      | MÉTHODE DE COMPTABILISATION                                                                         |
|---------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Filiale             | Contrôle              | Méthode de la consolidation                                                                         |
| Coentreprise        | Contrôle conjoint     | Méthode de la mise en équivalence                                                                   |
| Entreprise commune  | Contrôle conjoint     | Selon la quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de SNC-Lavalin             |
| Entreprise associée | Influence notable     | Méthode de la mise en équivalence                                                                   |
| Investissement      | Influence non notable | Évaluation à la juste valeur; le produit de dividendes est comptabilisé dans l'état du résultat net |

Une filiale qui n'est pas entièrement détenue par SNC-Lavalin donne lieu à des participations ne donnant pas le contrôle qui sont présentées séparément dans l'état consolidé de la situation financière, alors que les portions du résultat net et des autres éléments du résultat global attribuables à de telles participations ne donnant pas le contrôle sont également présentées séparément dans l'état consolidé du résultat net et l'état consolidé du résultat global, respectivement.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales, des partenariats et des entreprises associées afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles qu'utilise la Société.

### Acquisitions d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition est évaluée comme le total des justes valeurs (à la date d'acquisition) des actifs cédés, des passifs engagés ou repris et des instruments de capitaux propres émis par la Société, le cas échéant, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les justes valeurs provisoires attribuées à une date de clôture sont déterminées de façon définitive dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, les actifs acquis et les passifs repris identifiables sont comptabilisés à la juste valeur, sauf dans les cas suivants :

- L'actif ou le passif d'impôt différé, ainsi que les actifs ou les passifs ayant trait aux régimes d'avantages du personnel sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, et à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, respectivement;
- Les passifs ou les instruments de capitaux propres ayant trait aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions de l'entreprise acquise ou aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions de la Société conclus pour remplacer les régimes dont le paiement est fondé sur des actions de l'entreprise acquise sont évalués en vertu de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, à la date de l'acquisition;
- Les actifs (ou les groupes destinés à être cédés) qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente conformément à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, sont évalués en vertu de cette norme.
- Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés en vertu de l'IFRS 16, *Contrats de location*, pour les contrats de location pour lesquels l'entreprise acquise est le preneur.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les frais connexes aux acquisitions sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés et que les services sont reçus.

Les résultats des entreprises acquises sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle a été obtenu.

### E) **CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES**

#### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers individuels de chacune des entités au sein de la Société sont préparés dans sa monnaie fonctionnelle, qui est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chacune des entités au sein de la Société sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent la monnaie de présentation de la Société pour ses états financiers consolidés.

#### Transactions et soldes en monnaie étrangère

Dans le cadre de la préparation des états financiers, un établissement canadien ou à l'étranger applique la procédure suivante pour les transactions et les soldes libellés dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle : 1) les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à la date de clôture; 2) les éléments non monétaires sont convertis au taux historique s'ils sont mesurés au coût ou au taux à la date d'évaluation s'ils sont mesurés à la juste valeur; et 3) les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen approprié de la période. Les gains ou les pertes pouvant découler de la conversion sont constatés en résultat net et, si la comptabilité de couverture est appliquée, les pertes ou les gains inverses découlant des éléments de couverture sont aussi constatés en résultat net.

L'application de la procédure décrite ci-dessus fait en sorte que les états financiers des établissements canadiens et étrangers sont présentés dans leur monnaie fonctionnelle.

#### Conversion des états financiers des établissements à l'étranger

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés en dollars canadiens, les actifs et les passifs des établissements à l'étranger de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont exprimés en dollars canadiens au moyen du cours du change en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière, alors que les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen approprié pour la période. Les écarts de change survenant à la consolidation, le cas échéant, sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés des capitaux propres au résultat net dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle des établissements à l'étranger.

Le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme un actif ou un passif de l'établissement à l'étranger et convertis au cours de clôture.

### F) **COMPTABILISATION DES PRODUITS**

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont comptabilisés, pour chacune des obligations de prestation, soit progressivement ou à un moment précis, selon la méthode reflétant le transfert du contrôle des biens ou des services qui sous-tendent l'obligation de prestation envers le client.

Dans la plupart des cas, pour les obligations de prestation remplies progressivement, la Société constate les produits progressivement en fonction d'une méthode fondée sur les intrants, sur la base des coûts engagés à ce jour par rapport au coût total estimatif à l'achèvement, pour évaluer l'avancement à mesure qu'elle remplit ces obligations de prestation. Selon cette méthode, les coûts qui ne contribuent pas à la progression du transfert par la Société du contrôle des biens ou services au client sont exclus de l'évaluation de la mesure dans laquelle l'obligation de prestation est remplie. Aux termes de certains contrats, notamment certains contrats à prix coûtant majoré ou contrats à taux unitaire, la Société constate les produits selon son droit à une contrepartie lorsque ce montant correspond directement à la valeur pour le client de la prestation effectuée par l'entité jusqu'à la date considérée. Dans certaines autres situations, la Société peut constater les produits à un moment précis, lorsque les critères de comptabilisation progressive ne sont pas remplis. Si le total des coûts prévus excède le total des produits prévus pour un contrat, la perte est entièrement constatée dans la période au cours de laquelle elle devient connue.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Le montant des produits constatés par la Société est fondé sur le prix de transaction attribué à chaque obligation de prestation. Ce prix de transaction est le montant de contrepartie que la Société s'attend à avoir droit de recevoir en échange de la fourniture de biens ou de services promis à un client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. Le prix de transaction comprend, entre autres, et lorsque cela s'applique, une estimation de la contrepartie variable seulement dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits constatés. La contrepartie variable est habituellement liée aux incitatifs, aux primes de rendement et aux pénalités, et pourrait inclure des réclamations et des avis de modification dont le prix n'a pas été établi. Lorsqu'un contrat comporte une composante financement importante, la valeur de cette composante est exclue du prix de transaction et est constatée distinctement à titre de produit financier ou de charge financière, selon le cas.

SNC-Lavalin peut conclure des arrangements contractuels avec un client aux termes desquels elle s'engage à fournir des services dans le cadre d'un même projet à l'égard de plus d'une obligation de prestation, notamment dans le cadre des activités d'IAC, d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction (« IAGC »), d'exploitation et d'entretien (« E&E ») et/ou des investissements de Capital. Lors de la conclusion de tels arrangements, la Société affecte le prix de transaction sur la base du prix de vente spécifique de chaque obligation de prestation. Par conséquent, lors de tels arrangements sur un même projet, la valeur de chaque obligation de prestation est fondée sur son prix de vente spécifique et constatée selon la méthode respective de comptabilisation des produits, comme décrit précédemment.

La Société comptabilise une modification de contrat, c'est-à-dire un changement qui touche l'étendue et/ou le prix d'un contrat, comme un contrat distinct lorsque les biens ou services devant être fournis à la suite de la modification sont distincts de ceux qui ont été fournis jusqu'à la date de la modification et que le prix du contrat augmente d'un montant de contrepartie qui reflète le prix de vente spécifique du ou des biens ou services additionnels promis. Lorsque la modification du contrat n'est pas comptabilisée comme un contrat distinct, la Société comptabilise un ajustement des produits sur une base cumulative à la date de la modification du contrat.

La Société comptabilise les coûts de garanties portant sur une assurance en tant que provision conformément à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, en fonction de la progression du projet, puis cette provision est utilisée lorsque les coûts sont engagés ou, si elle n'est plus nécessaire, la provision est reprise.

Dans tous les cas, la valeur des activités de construction et des matériaux et équipements achetés par SNC-Lavalin, lorsqu'elle agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les produits.

La Société peut appliquer sa méthode comptable relative à la constatation des produits à un portefeuille de contrats ou d'obligations de prestation présentant des caractéristiques similaires s'il est raisonnable de s'attendre à ce que les effets sur ses états financiers de l'application de cette méthode au portefeuille ne diffèrent pas de manière significative des effets que produirait l'application de sa méthode à chacun des contrats ou à chacune des obligations de prestation composant ce portefeuille.

La Société présente les soldes de ses contrats, déterminés contrat par contrat, selon le montant net de l'actif ou du passif sur contrat, séparément de ses créances clients. L'actif sur contrats et les créances clients représentent un droit de la Société de recevoir une contrepartie en échange de biens ou de services qu'elle a fournis à un client. Toutefois, le classement de ce droit varie selon qu'il ne dépend que de l'écoulement du temps (créances clients), ou qu'il dépend également d'autres choses (actif sur contrats), par exemple de l'exécution d'autres obligations de prestation en vertu du contrat. Un passif sur contrat représente le montant cumulé reçu par la Société et dû en vertu d'un contrat donné qui excède le montant du droit à la contrepartie découlant de l'obligation de prestation de la Société en vertu du contrat.

Les produits provenant des **investissements de Capital** englobent ce qui suit :

| MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ | PRODUITS INCLUS DANS L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET DE LA SOCIÉTÉ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Consolidation                                                         | <b>Produits</b> constatés et présentés par les investissements de Capital                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Méthode de la mise en équivalence                                     | <b>Quote-part</b> de SNC-Lavalin du <b>résultat net</b> des investissements de Capital ou des <b>dividendes</b> provenant de ses investissements de Capital dont la valeur comptable est de néant, laquelle serait autrement négative en se basant sur les résultats financiers et les dividendes historiques si SNC-Lavalin avait une obligation de financer l'investissement. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de la Société de recevoir le paiement a été établi. |
| À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | <b>Dividendes et distributions</b> provenant des investissements de Capital                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### G) INSTRUMENTS FINANCIERS

#### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

À moins qu'elle ne soit expressément traitée dans une autre méthode comptable, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur leur classement, qui est l'un des suivants pour SNC-Lavalin :

| CATÉGORIE –<br>ULTÉRIEUREMENT<br>ÉVALUÉS                                                        | APPLICABLE AUX                                | ÉVALUATION INITIALE                                    | ÉVALUATION ULTÉRIEURE                                                                                                                                                                                                 | COMPTABILISATION DES PRODUITS/CHARGES ET DES<br>GAINS/PERTES PROVENANT DE LA RÉÉVALUATION,<br>LE CAS ÉCHÉANT                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À la juste valeur<br>par le biais du<br>résultat net<br>(« JVBRN »)                             | Actifs financiers<br>et passifs<br>financiers | Juste valeur                                           | Juste valeur                                                                                                                                                                                                          | Tous comptabilisés en résultat net                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| À la juste valeur<br>par le biais des<br>autres éléments<br>du résultat global<br>(« JVBAERG ») | Actifs financiers                             | Juste valeur,<br>y compris les coûts<br>de transaction | La juste valeur, basée sur le cours<br>acheteur coté sur un marché actif<br>pour des titres cotés. Lorsqu'il n'y a<br>pas de marché actif, la juste valeur<br>est déterminée au moyen des<br>techniques d'évaluation. | Les produits tirés des placements, y compris<br>les intérêts, les dividendes et les<br>distributions, sont comptabilisés en résultat<br>net. Pour ce qui est des instruments de<br>capitaux propres, les gains ou pertes<br>provenant de la réévaluation sont constatés<br>dans les autres éléments du résultat global et<br>ne sont pas reclassés en résultat net à la<br>cession de ces actifs. |
| Au coût amorti                                                                                  | Actifs financiers<br>et passifs<br>financiers | Juste valeur,<br>y compris les coûts<br>de transaction | Coût amorti selon la méthode du<br>taux d'intérêt effectif                                                                                                                                                            | Tous comptabilisés en résultat net                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

#### *Dépréciation des actifs ultérieurement évalués au coût amorti*

Pour ce qui est des « Créances clients », de l'« Actif sur contrats » et des « Créances en vertu des contrats de location-financement », le montant de la correction de valeur pour pertes comptabilisé correspond au montant des pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Dans le cas de la « Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services », si le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le montant de la correction de valeur pour pertes correspond aux pertes de crédit attendues pour une durée de 12 mois découlant de possibles cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours des 12 mois suivant la date de clôture.

#### *Radiation*

La valeur comptable brute d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif financier.

#### COUVERTURES (APPLIQUANT L'IAS 39)

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit principalement : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets; et ii) des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement. SNC-Lavalin peut aussi utiliser d'autres instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de marché. SNC-Lavalin documente de façon officielle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion du risque et sa stratégie qui sous-tendent l'utilisation de telles transactions de couverture, et elle évalue régulièrement l'efficacité de ces couvertures.

#### COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables, en tenant compte de la qualité de crédit de ces instruments. La partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres, alors que la partie inefficace de cette variation, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net. Les gains ou les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le résultat net et contrebalancent les pertes ou les gains constatés relativement aux éléments couverts sous-jacents.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Les variations de la juste valeur de dérivés désignés et admissibles comme couvertures de juste valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat net, de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat net, au même poste.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la Société annule la relation de couverture, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

### COUVERTURES D'INVESTISSEMENTS NETS DANS DES ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Tout gain ou toute perte sur l'instrument de couverture lié à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé sous les « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » dans les « Autres composantes des capitaux propres ». Le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat net et est inclus dans le poste « Charges financières ».

Les gains et les pertes sur un instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture, cumulés sous les « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », sont reclassés en résultat net au moment de la cession d'un établissement à l'étranger.

### H) ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES EN VERTU DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 12

L'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- contrôle ou réglemente les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif;
- contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

Aux termes de ces accords de concession, le concessionnaire comptabilise les actifs liés à l'infrastructure en appliquant un des modèles suivants en fonction de la répartition du risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure entre le concédant et le concessionnaire.

| MODÈLE COMPTABLE                        | RISQUE DE DEMANDE                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Modèle de l'actif financier             | Le concessionnaire n'assume pas le risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure (c.-à-d., il a un droit inconditionnel à recevoir les paiements indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure, p. ex. des paiements de disponibilité).              |
| Modèle de l'immobilisation incorporelle | Le concessionnaire assume le risque de demande (c.-à-d., il a le droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure).                                                                                                                                                 |
| Modèle mixte                            | Le concessionnaire partage le risque de demande avec le concédant (c.-à-d., le concédant rémunère le concessionnaire pour ses services en partie au moyen d'un actif financier et en partie par l'octroi d'un droit de facturer les utilisateurs de l'infrastructure). |

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les produits provenant des accords de concession de services comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12 sont constatés comme suit :

| ACTIVITÉS FOURNIES PAR LE CONCESSIONNAIRE                                                                                                                            | CONSTATATION DES PRODUITS                                                                                                                                                                                                          | CLASSEMENT DES PRODUITS AUX ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET DE LA SOCIÉTÉ                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Construction ou amélioration (quand un accord de concession de services implique la construction ou la modernisation de l'infrastructure destinée au secteur public) | Les produits liés à ces activités dans le cadre d'un accord de concession de services sont constatés en fonction de la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits (se reporter à la note 2F). | La Société classe ces produits comme « provenant de SP&GP » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'IAC. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'IAC, les produits sont constatés par concession, au titre des « investissements de Capital ».                            |
| Exploitation et entretien (ces activités peuvent inclure l'entretien de l'infrastructure et autres activités fournies directement au concédant ou aux utilisateurs)  |                                                                                                                                                                                                                                    | La Société classe ces produits comme « provenant de SP&GP » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'E&E. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'E&E, les produits sont constatés par la concession, au titre des « investissements de Capital ».                         |
| Remise en état (quand un accord de concession de services oblige le concessionnaire à maintenir l'infrastructure à un niveau de service précis en tout temps)        |                                                                                                                                                                                                                                    | La Société classe ces produits comme « provenant de SP&GP » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet de remise en état. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet de remise en état, les produits sont constatés par la concession, au titre des « investissements de Capital ». |
| Financement (quand le modèle de l'actif financier ou le modèle mixte est appliqué)                                                                                   | Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.                                                                                                              | La Société classe ces produits financiers au titre des « investissements de Capital ».                                                                                                                                                                                                                                                    |

### Modèle de l'actif financier

Lorsque la Société offre des services dans plusieurs catégories d'activité aux termes d'un accord de concession de services, la contrepartie reçue ou à recevoir est affectée sur la base du prix de vente spécifique des services offerts.

Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances en vertu des accords de concession de services », un actif financier qui est recouvré par voie des paiements versés par le concédant.

### Modèle de l'immobilisation incorporelle

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle provenant d'un accord de concession de services dans la mesure où elle reçoit un droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure de la concession. L'immobilisation incorporelle reçue comme contrepartie pour les services de construction ou de modernisation aux termes d'un accord de concession de services est évaluée à la juste valeur à sa constatation initiale. Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont inscrits à l'actif et ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle jusqu'à ce que l'infrastructure soit prête pour son utilisation prévue.

L'immobilisation incorporelle est alors amortie sur la durée d'utilité prévue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services. La période d'amortissement commence lorsque l'infrastructure est prête pour son utilisation prévue.

Les produits perçus par le concessionnaire à l'utilisation de l'infrastructure sont classés au titre des produits provenant des « investissements de Capital ».

### **I) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et pour lesquels le risque d'une modification de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont désignés à la JVBRN et comptabilisés à la juste valeur.

### **J) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS**

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre de certains arrangements. Les liquidités soumises à restrictions dont on ne prévoit pas que les restrictions seront levées au cours des 12 prochains mois sont incluses sous la rubrique « Autres actifs financiers non courants ». Les liquidités soumises à restrictions sont désignées à la JVBRN et comptabilisées à la juste valeur.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### K) STOCKS

Les stocks sont présentés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé : i) en utilisant une identification spécifique des coûts individuels; ou ii) sur une base du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

### L) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé à des taux permettant de porter aux résultats le coût des immobilisations corporelles amortissables moins leur valeur résiduelle (le cas échéant) selon leur durée d'utilité estimative.

Les immobilisations corporelles sont principalement :

| CATÉGORIE                    | MODE D'AMORTISSEMENT                     | PÉRIODE D'AMORTISSEMENT                                                                                     |
|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bâtiments                    | Amortissement linéaire, par composant    | De 10 à 50 ans                                                                                              |
| Matériel informatique        | Amortissement linéaire                   | De 2 à 5 ans                                                                                                |
| Mobilier de bureau           | Mode dégressif ou amortissement linéaire | 20 % ou de 2 à 10 ans                                                                                       |
| Équipement                   | Amortissement linéaire                   | De 1 an à 15 ans                                                                                            |
| Aménagements de locaux loués | Amortissement linéaire                   | Sur la période la plus courte de : i) la durée du contrat de location; et ii) la durée d'utilité de l'actif |

### M) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AUTRES QUE LE GOODWILL

#### Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont comptabilisées initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition (qui correspond à leur coût).

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée liées aux regroupements d'entreprises sont principalement :

| CATÉGORIE           | MODE D'AMORTISSEMENT   | PÉRIODE D'AMORTISSEMENT |
|---------------------|------------------------|-------------------------|
| Carnet de commandes | Amortissement linéaire | De 0,5 an à 3,5 ans     |
| Relations clients   | Amortissement linéaire | 7 et 10 ans             |
| Marques de commerce | Amortissement linéaire | De 4 à 8 ans            |

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le gain ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculée comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

### N) DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, AUTRES QUE LE GOODWILL

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles, autres que le goodwill afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs se sont dépréciés. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Quand il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») à laquelle appartient l'actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs communs sont aussi affectés à des UGT prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre : i) la juste valeur diminuée des coûts de la vente; et ii) la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation après impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques. Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette UGT) au cours de périodes antérieures. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

### O) **GOODWILL**

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur attribuée aux éléments de l'actif acquis et du passif repris. Le goodwill découlant de l'acquisition des filiales est présenté séparément et le goodwill découlant des acquisitions d'entreprises associées et de coentreprises est inclus dans les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT ou à chaque groupe d'UGT de la Société susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. L'UGT ou le groupe d'UGT auquel a été affecté le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'UGT ou le groupe d'UGT pourrait s'être déprécié. Si la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT et est par la suite imputée aux autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'UGT ou le groupe d'UGT. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

La Société a fixé au 31 octobre la date de son test annuel de dépréciation.

### P) **FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, sauf en ce qui a trait aux frais de développement et de mise au point de nouveaux produits, procédés et systèmes, qui satisfont aux conditions d'inscription à l'actif généralement reconnues, dans la mesure où il est raisonnablement certain qu'ils seront recouverts. Tous les frais de développement inscrits à l'actif sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période n'excédant pas cinq ans à compter du début de la production commerciale.

### Q) **IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

Les impôts constatés en résultat net comprennent la somme de l'impôt sur le résultat différé et de l'impôt sur le résultat exigible non constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les actifs et/ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recevoir des autorités fiscales, ou à leur payer, liés aux périodes de présentation de l'information financière courantes ou antérieures, qui sont à recevoir ou impayés à la date de clôture. L'impôt exigible doit être payé sur le bénéfice imposable, lequel diffère du résultat net dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est basé sur les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt sur le résultat différé est calculé au moyen de la méthode du report variable sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. L'impôt sur le résultat différé sur les différences temporaires liées aux quotes-parts des filiales, des partenariats et des entreprises associées n'est pas comptabilisé si la résorption des différences temporaires peut être contrôlée par la Société et qu'il est probable que la résorption n'aura pas lieu dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés, sans actualisation, aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer au cours de leur période de réalisation respective, pourvu qu'ils soient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont constatés pour des pertes fiscales différées, des crédits d'impôt et des différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ils pourront être imputés. Pour connaître l'évaluation de la direction quant à la probabilité que le bénéfice imposable futur utilise les actifs d'impôt sur le résultat différé, se reporter à la note 3.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés uniquement lorsque la Société a un droit, et l'intention, de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même autorité fiscale.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé sont constatées à titre de composante d'impôts sur le résultat en résultat net, sauf lorsqu'elles sont liées à des éléments qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé auquel elles sont liées est constaté dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, respectivement.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### R) RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES, AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies, des autres avantages à long terme et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont incluses sous la rubrique « Provisions » dans les états consolidés de la situation financière et ont été déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations pour les employés admissibles et qui évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Afin d'évaluer le coût des prestations de retraite définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses sont fondées sur les estimations les plus probables de la direction, à l'exception du taux d'actualisation, pour lequel la Société applique le taux d'intérêt du marché à la date de mesure pour des obligations de société de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Les réévaluations qui comprennent : i) les écarts actuariels; ii) l'incidence des variations du plafond de l'actif (le cas échéant); et iii) le rendement des actifs des régimes (compte non tenu des intérêts) sont créditées ou imputées aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global ne sont pas reclassées en résultat net dans les périodes subséquentes. Le montant cumulé des réévaluations est inclus dans les résultats non distribués.

Les coûts des prestations de retraite définies comprennent : i) le coût des services (y compris le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les gains et les pertes sur les réductions et les liquidations); ii) le montant net des produits ou des charges d'intérêts; et iii) les réévaluations. Le coût des services et le montant net des produits ou des charges d'intérêts sont comptabilisés en résultat net tandis que les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au cours de la période. Les intérêts nets sont calculés en appliquant, au début de la période, le taux d'actualisation au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies.

### S) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et le résultat dilué par action sont obtenus en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions de base et par le nombre moyen pondéré d'actions dilué, respectivement.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué est calculé comme si toutes les options dilutives avaient été exercées à la plus tardive des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date d'attribution, et que le produit réputé de l'exercice de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

### T) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

#### Options sur actions

Les options sur actions attribuées aux employés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. L'estimation de la juste valeur des options sur actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options sur actions est comptabilisée en charges selon la méthode linéaire, sur la période la plus courte entre la période d'acquisition des droits ou la période au cours de laquelle un employé devient admissible à la retraite, et selon l'estimation de la Société quant au nombre des options sur actions dont les droits seront éventuellement acquis. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre des options sur actions dont l'acquisition des droits est prévue, et l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net.

#### Unités d'actions

Le régime d'unités d'actions au rendement de 2019 (le « régime d'UAR de 2019 »), le régime d'unités d'actions au rendement de 2017 (le « régime d'UAR de 2017 »), le régime d'unités d'actions incessibles de 2019 (le « régime d'UAI de 2019 »), le régime d'unités d'actions incessibles (le « régime d'UAI »), le régime d'unités d'actions différées de 2009 (le « régime d'UAD de 2009 ») et le régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD ») sont désignés collectivement « régimes d'unités d'actions ». Pour les unités d'actions attribuées aux employés selon les régimes d'unités d'actions, un passif est constaté et évalué à sa juste valeur en fonction du cours de l'action de la Société. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce que le passif soit réglé, et à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée et les variations de la juste valeur sont portées en résultat net pour la période. La juste valeur des attributions d'unités d'actions est comptabilisée en charges selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition des droits selon l'estimation de la Société quant au nombre des unités d'actions dont les droits seront éventuellement acquis.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### U) PROVISIONS

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et qui est constaté dans les états consolidés de la situation financière.

Des provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes liés à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

#### Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a mis au point un plan de restructuration établi et détaillé et qu'elle a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient compte seulement des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

#### Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

### V) ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

#### Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente d'un tel actif (ou d'un groupe destiné à être cédé), et que sa vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente, laquelle devrait normalement répondre, dans l'année suivant son classement, aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée.

Lorsque la Société est engagée à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, elle doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, que la Société conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Lorsque la Société est engagée à l'égard d'un plan de vente impliquant la cession d'une participation, ou d'une partie d'une participation, dans une entreprise associée ou une coentreprise, la participation ou la partie de la participation qui sera cédée est classée comme détenue en vue de la vente lorsque les critères susmentionnés sont remplis, et la Société cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour cette partie qui est classée comme détenue en vue de la vente. Toute partie conservée d'une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise qui n'a pas été classée comme détenue en vue de la vente continue d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La Société cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence au moment de la cession lorsque cette cession entraîne pour la Société la perte d'une influence notable sur l'entreprise associée ou d'un contrôle conjoint sur la coentreprise.

Après la cession, la Société doit comptabiliser les droits conservés dans l'entreprise associée ou la coentreprise conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, sauf si les droits conservés continuent de constituer une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, auquel cas la Société applique la méthode de la mise en équivalence.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable précédente et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Activités abandonnées

Un groupe destiné à être cédé est considéré en tant qu'activité abandonnée s'il s'agit d'une composante d'une entité dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la Société et dont la Société s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une activité est classée comme abandonnée lorsqu'une entité la cède ou lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, selon la première éventualité.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées en un seul montant au poste « Résultat net provenant des activités abandonnées » dans l'état consolidé du résultat net.

Lorsqu'une activité est classée comme activité abandonnée, les chiffres comparatifs de l'état consolidé du résultat net et de l'état consolidé du résultat global font l'objet d'une nouvelle présentation comme si l'activité avait été abandonnée au début de l'exercice comparatif.

### W) **LOCATION**

#### Comptabilisation des contrats de location à titre de preneur

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative, ajusté des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus tous les coûts directs initiaux engagés et une estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif sous-jacent ou à la remise en état de l'actif sous-jacent ou à la restauration du lieu, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, ce qui correspond à une durée de 1 an à 30 ans pour la location d'immeubles de bureaux et de 1 an à 8 ans pour les autres contrats de location. De plus, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué des pertes de valeur constatées à la suite des tests de dépréciation effectués conformément à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés à la date de début, calculée selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, selon le taux d'emprunt marginal du preneur. Les paiements de loyers utilisés pour les calculs comprennent principalement les paiements fixes (y compris en substance), les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, le prix d'exercice de toute option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le preneur de l'option de résiliation du contrat de location. L'obligation locative est par la suite évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et réévaluée s'il y a un changement dans les paiements de loyers, par exemple à la suite d'une modification de contrat de location qui n'est pas traitée comme un contrat de location distinct.

Une modification de contrat de location est réputée être un contrat de location distinct si la modification élargit l'étendue du contrat de location par l'ajout d'un droit d'utiliser un ou plusieurs biens sous-jacents et que la contrepartie prévue au contrat de location augmente d'un montant proportionné au prix distinct du droit d'utilisation ajouté, compte tenu, le cas échéant, des ajustements appropriés apportés à ce prix pour refléter les circonstances propres au contrat. Toute autre modification de contrat de location n'est pas réputée être un contrat de location distinct.

Pour une modification de contrat de location qui n'est pas réputée être un contrat de location distinct, la Société comptabilise la modification, à la date de son entrée en vigueur, en fonction des situations décrites ci-dessous :

- a. Pour une modification qui diminue l'étendue du contrat de location, telle qu'une réduction de la durée d'un contrat ou de la superficie visée par le contrat de location, l'obligation locative est réévaluée pour tenir compte des nouveaux paiements de loyers, et la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation est réduite pour refléter la résiliation partielle ou totale du contrat de location. Si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation s'en trouve ramenée à zéro et qu'il est nécessaire de réduire encore davantage l'obligation locative, le preneur doit comptabiliser le reste du montant de la réévaluation en résultat net. Par ailleurs, la différence entre la baisse de l'obligation locative et la baisse de la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent est comptabilisée en résultat net.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- b. Pour toute autre modification de contrat de location, l'obligation locative est réévaluée pour tenir compte des nouveaux paiements de loyers, et un ajustement correspondant est apporté à l'actif au titre du droit d'utilisation.

La réévaluation de l'obligation locative à la suite d'une modification du contrat ou lors d'un changement aux paiements de loyers, à la suite d'un changement dans la durée du contrat de location ou s'il y a un changement dans l'appréciation d'une option d'achat du bien sous-jacent, est effectuée en utilisant un taux d'actualisation révisé reflétant la durée restante du contrat de location. La réévaluation de l'obligation locative pour refléter un changement aux paiements de loyers à la suite d'un changement dans les sommes dont il est attendu qu'elles seront payées au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements à moins que le changement dans les paiements de loyers résulte de la fluctuation d'un taux d'intérêt variable est effectuée en utilisant un taux d'actualisation inchangé.

### Comptabilisation des contrats de location à titre de bailleur

Lorsque la Société agit à titre de bailleur, elle détermine à la date de début du contrat de location si chaque contrat de location est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple. Pour classer les contrats de location, la Société évalue si, globalement, le contrat de location transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent. Si c'est le cas, le contrat de location est un contrat de location-financement; si ce n'est pas le cas, il s'agit d'un contrat de location simple.

Dans le cadre de cette évaluation, la Société prend en considération certains indicateurs, comme celui de savoir si la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif. Lorsque la Société sous-loue un de ses contrats de location et conclut qu'il s'agit d'un contrat de location-financement, elle décomptabilise l'actif au titre du droit d'utilisation lié au contrat de location principal faisant l'objet d'une sous-location, comptabilise une créance locative équivalant à l'investissement net dans le contrat de sous-location et conserve l'obligation locative comptabilisée précédemment en sa qualité de preneur. La Société comptabilise ensuite la charge d'intérêts connexe à l'obligation locative et comptabilise le produit d'intérêts sur la créance au titre de la sous-location en sa qualité de bailleur du contrat de location-financement.

### Comptabilisation des transactions de cession-bail

Dans le cadre d'une transaction de cession-bail, la cession d'un actif est comptabilisée comme une vente lorsque le client a obtenu le contrôle de l'actif conformément à la méthode de comptabilisation des produits de la Société, sinon cette dernière continue de comptabiliser l'actif cédé dans l'état de la situation financière et comptabilise un passif financier correspondant au produit de la cession. Lorsque la cession d'un actif peut être comptabilisée comme une vente conformément à la méthode de comptabilisation des produits de la Société, un gain sur cession est partiellement comptabilisé immédiatement après la conclusion de la vente, en fonction de la proportion de l'actif cédée par la Société dans le cadre du contrat de location. La proportion de l'actif conservée par la Société dans le cadre du contrat de location est comptabilisée comme un actif au titre du droit d'utilisation, et l'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs.

### X) **SUBVENTIONS PUBLIQUES**

SNC-Lavalin constate les subventions publiques lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera reçue et que SNC-Lavalin se conformera à toutes les conditions connexes.

Les subventions publiques sont comptabilisées à l'état du résultat net de façon systématique sur les périodes au cours desquelles SNC-Lavalin comptabilise en charges les coûts connexes que les subventions sont destinées à compenser. Plus précisément, les subventions publiques dont la principale condition est que la Société achète, construise ou acquière autrement des actifs non courants (y compris des immobilisations corporelles) sont comptabilisées en déduisant les subventions de la valeur comptable des actifs connexes dans l'état de la situation financière et transférées dans l'état du résultat net de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité des actifs connexes.

Les subventions publiques qui sont à recevoir en compensation de charges ou de pertes déjà engagées ou dans le but d'apporter un soutien financier immédiat à la Société sans aucun coût futur connexe sont comptabilisées dans l'état du résultat net de la période au cours de laquelle elles deviennent acquises.

### 3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs constatés qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Les estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Ci-dessous figurent les jugements comptables critiques et estimations clés relatifs à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

#### Faits liés à la COVID-19

Malgré les campagnes de vaccination en cours dans certains pays et régions du monde, la pandémie de COVID-19 a sensiblement perturbé et continue de perturber considérablement l'état de santé de la population mondiale ainsi que la situation économique et les marchés internationaux. En outre, elle a entraîné une période indéterminée de volatilité, de ralentissement de l'économie mondiale et de récessions qui se poursuit. L'incidence complète de la pandémie de COVID-19, y compris l'impact des mesures de prévention et d'atténuation prises par la Société, d'autres entreprises et des gouvernements du monde entier pour lutter contre la propagation de la maladie et les vagues subséquentes ainsi que les variants du virus, continue d'évoluer. De plus, la pandémie continue d'avoir des effets défavorables significatifs dans les pays et régions où la Société possède des bureaux, assure des services et détient des placements, et de créer une volatilité importante et une pression négative sur pratiquement toutes les économies nationales, ainsi que sur l'ensemble des marchés des capitaux, et ce, même si les efforts pour vacciner la population se multiplient.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les principaux aspects qui impliquent un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou sur les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives, pour la préparation des états financiers de la Société, sont les suivantes : comptabilisation des produits, valeurs utilisées pour les tests de dépréciation, évaluation des actifs d'impôt sur le résultat différé et évaluation des instruments financiers à la juste valeur.

#### Comptabilisation des produits

L'identification des contrats conclus avec des clients qui génèrent des produits, l'identification des obligations de prestation, la détermination du prix de transaction et de sa répartition entre les obligations de prestation identifiées, l'utilisation de la méthode de comptabilisation des produits (progressivement ou à un moment précis) appropriée pour chaque obligation de prestation et l'évaluation du degré d'avancement pour chaque obligation de prestation remplie progressivement sont les aspects principaux du processus de comptabilisation des produits, qui requièrent tous l'exercice du jugement et l'utilisation d'hypothèses.

Le prix de transaction est le montant de contrepartie auquel la Société s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de biens ou de services promis à un client. Ce montant peut exiger de la Société qu'elle estime un montant de contrepartie variable, pouvant être lié au volume estimé de travail, à des réclamations et à des avis de modification dont le prix n'a pas été établi, de même qu'à des incitatifs ou des pénalités, entre autres. De plus, la Société doit limiter le prix de transaction en incluant seulement le montant pour lequel il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés. Le montant de la contrepartie variable devant être inclus dans le prix de transaction d'un contrat donné est déterminé en ayant recours à diverses estimations et hypothèses, qui pourraient s'appuyer sur l'expérience passée avec le même client ou d'autres contrats similaires, les estimations provenant de tiers, l'interprétation légale de clauses contractuelles pertinentes et les méthodes probabilistes, entre autres. En raison de la nature incertaine de ces estimations, le montant de la contrepartie variable peut varier de manière importante dans le temps. Ce montant estimé de contrepartie variable doit par la suite être mis à jour à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Le calcul des coûts prévus pour achever un contrat est fondé sur des estimations qui peuvent être touchées par un ensemble de facteurs tels que les variations possibles des échéanciers et des coûts des matériaux, de même que la disponibilité et les coûts du personnel qualifié et des sous-traitants, la productivité et les réclamations possibles des sous-traitants.

### 3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

Plus précisément, depuis 2020, la Société examine de nombreuses variables ayant une incidence sur la comptabilisation des produits qui ont été, ou pourraient être, touchées par la pandémie de COVID-19, comme les restrictions ou les interruptions de certaines activités commerciales dans le monde entier, les importantes restrictions liées aux déplacements, particulièrement les voyages aériens, ainsi que les mesures de quarantaine et d'isolement obligatoires connexes, l'incapacité d'exécuter des travaux sur certains sites pendant, dans certains cas, des périodes indéterminées, l'augmentation éventuelle des coûts et les retards qui en résultent, l'indisponibilité de la main-d'œuvre et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Le cas échéant, des clauses d'exonération pour raisons de force majeure (ou des dispositions semblables) contenues dans les contrats qui sous-tendent certains des grands projets générateurs de produits de la Société ont été invoquées et prises en compte par la Société en réponse aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et, par conséquent, la Société continue de surveiller ces contrats à la lumière de l'évolution de la situation et traite toutes les réclamations qui ont surgi dans le cadre de ce processus. Le montant des produits (et la diminution de ces produits) et des coûts marginaux prévus a été inclus dans la prévision des obligations de prestation remplies progressivement en fonction de la méthode fondée sur les intrants lorsque ces chiffres peuvent être estimés avec une assurance raisonnable fondée sur les faits et les circonstances qui existaient au moment de l'estimation. Lorsque ces chiffres n'ont pas pu être estimés avec une assurance raisonnable, ils ont été exclus de la prévision des obligations de prestation remplies progressivement à l'aide de la méthode fondée sur les intrants.

#### Accords de concession de services

La comptabilisation de certaines activités d'investissements de Capital exige l'application d'un jugement afin de déterminer si ces activités entrent dans le champ d'application de l'IFRIC 12. Un jugement doit également être exercé pour déterminer, entre autres, le modèle comptable à appliquer en vertu de l'IFRIC 12, la répartition de la contrepartie à recevoir entre les activités génératrices de produits, le classement des coûts engagés dans le cadre de ces activités, le traitement comptable des coûts liés à la remise en état et aux estimations connexes, de même que le taux d'intérêt effectif à appliquer à l'actif financier. Comme la comptabilisation des investissements de Capital en vertu de l'IFRIC 12 requiert l'utilisation d'estimations pendant la durée de l'accord, toute modification à ces estimations à long terme pourrait se traduire par une variation significative de la comptabilisation pour les investissements de Capital.

#### Périmètre de consolidation

Dans certaines circonstances, déterminer dans quelle mesure la Société détient le pouvoir sur une entité détenue exige l'exercice d'un jugement. Ainsi, le classement d'une entité à titre de filiale, de partenariat, d'entreprise associée ou d'investissement pourrait nécessiter l'application d'un jugement par l'intermédiaire de l'analyse de divers indicateurs, comme le pourcentage de la participation détenue dans l'entité, la représentation du conseil d'administration de l'entité et divers autres facteurs.

#### Valeurs utilisées pour les tests de dépréciation

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur recouvrable de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT. La valeur recouvrable correspond, aux fins du test de dépréciation, à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel le goodwill a été affecté.

Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée. Les hypothèses clés requises pour estimer la valeur d'utilité sont le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation.

Lorsque l'on a recours à l'approche de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie pour chacune des UGT ou pour chaque groupe d'UGT sont déterminés à partir du budget établi pour l'exercice à venir, qui est approuvé par les membres du conseil d'administration de la Société sur une base annuelle, et des prévisions à long terme préparées par la direction, qui couvrent une période supplémentaire de 3 à 5 ans. Les flux de trésorerie postérieurs aux prévisions à long terme sont extrapolés en utilisant un taux de croissance estimé par la direction. Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital après impôt de la Société et est ajusté, le cas échéant, pour tenir compte de tout risque spécifique.

Lorsque l'on a recours à l'approche de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la juste valeur est calculée en fonction de multiples du marché. Selon cette méthode, des multiples de transaction sont appliqués aux résultats futurs de ces UGT, principalement au RAI et au résultat avant intérêts, impôts et amortissements. Les hypothèses clés nécessaires à l'établissement de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ont trait aux résultats futurs de l'UGT ou du groupe d'UGT, aux multiples utilisés et aux coûts de sortie.

### 3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

Les résultats futurs pour chacune des UGT ou pour chaque groupe d'UGT sont déterminés à partir du budget établi pour l'exercice à venir. Les multiples de transaction sont déterminés à partir de la valeur de marché observable des sociétés cotées en bourse comparables ou de la juste valeur observée dans le cadre des récentes acquisitions ou cessions d'entreprises qui sont comparables à l'UGT ou au groupe d'UGT. Les coûts de sortie, qui correspondent habituellement à un pourcentage de la juste valeur de l'UGT ou du groupe d'UGT, sont estimés en fonction des transactions historiques de la Société ou des données d'entrée relatives aux récentes transactions.

En vertu de l'approche de la valeur d'utilité comme de celle de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, les valeurs attribuées aux hypothèses clés reflètent l'expérience passée et les sources d'informations externes qui sont jugées exactes et fiables. La valeur d'utilité et la juste valeur sont classées dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs en vertu de l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, car au moins une hypothèse clé est fondée sur des données non observables qui nécessitent l'exercice du jugement.

Lorsqu'il existe une indication que des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill se sont dépréciées, l'estimation de la valeur recouvrable de ces immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs et un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée de la façon décrite ci-dessus pour le goodwill.

L'identification des événements, tels que la COVID-19 et autres, qui pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie estimés des actifs et l'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exigent l'exercice du jugement, qui pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de ces actifs si ces derniers s'avèrent être dépréciés.

Les principales hypothèses retenues pour le test de dépréciation du goodwill sont présentées à la note 14.

#### Évaluation des obligations au titre des prestations de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les obligations et les charges de SNC-Lavalin relativement aux régimes de retraite à prestations définies, aux autres avantages à long terme et aux autres avantages postérieurs à l'emploi sont établies au moyen d'évaluations actuarielles et sont tributaires d'hypothèses, comme le taux de croissance de la rémunération, tel qu'il a été déterminé par la direction. Même si la direction est d'avis que ces hypothèses ont été formulées selon sa meilleure estimation, toute différence dans les résultats réels ou toute modification des hypothèses pourrait avoir une incidence sur les obligations, les charges et les montants des gains ou des pertes actuariels comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

#### *Décisions de la Haute Cour du Royaume-Uni du 26 octobre 2018 et du 20 novembre 2020*

SNC-Lavalin a certains régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni assujettis à des charges à payer au titre de la pension minimale garantie (Guaranteed Minimum Pension, la « GMP »). Une décision prise par la Haute Cour du Royaume-Uni le 26 octobre 2018 s'est traduite par une augmentation de l'obligation au titre des prestations de retraite de SNC-Lavalin puisqu'elle i) exige des régimes qu'ils modifient leur formule de calcul des prestations afin d'égaliser les prestations des hommes et des femmes, ajustant ainsi les résultats inéquitables produits par la GMP entre mai 1990 et avril 1997, ii) fournit les méthodes d'égalisation admissibles en vertu de la loi et permet aux promoteurs de régimes d'utiliser la méthode la moins coûteuse et iii) exige des régimes qu'ils paient des arrérages selon les limites prévues par la réglementation sur les régimes, et que des intérêts soient appliqués selon le taux de base de la Bank of England, majoré de un point de pourcentage. Le 20 novembre 2020, la Haute Cour du Royaume-Uni a statué que les régimes à prestations définies devaient revoir les paiements de transfert individuels effectués depuis le 17 mai 1990 pour déterminer si une valeur supplémentaire était due en raison de l'égalisation des prestations au titre de la GMP.

Bien que la décision ait mis de l'avant un éventail d'approches possibles pour l'égalisation des prestations au titre de la GMP, il laisse le soin à chaque employeur et fiduciaire de régime de retraite de déterminer l'approche qu'il souhaite privilégier. SNC-Lavalin croit qu'il faudra un certain temps aux fiduciaires et aux employeurs pour décider quelle approche d'égalisation adopter, pour recueillir les données sur les participants aux régimes, pour calculer les nouvelles prestations et le coût et, finalement, pour effectuer les paiements aux participants.

En se fondant sur son évaluation préliminaire, SNC-Lavalin a comptabilisé un coût des services passés de 25,1 millions \$ au poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » dans son état consolidé du résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, SNC-Lavalin a constaté un montant supplémentaire de 4,0 millions \$ au titre du coût des services passés au poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » dans son état consolidé du résultat net. Au 31 décembre 2021, le montant cumulatif de 29,1 millions \$ demeure sujet à l'incertitude jusqu'à ce que l'exercice de quantification soit terminé.

### 3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

*Décision du 15 octobre 2020 de l'ombudsman des pensions du Royaume-Uni*

Selon une décision rendue par l'ombudsman des pensions du Royaume-Uni le 15 octobre 2020, une partie des participants titulaires de droits à prestations différées et des participants retraités doivent, pour une partie de leurs années de service ouvrant droit aux prestations de retraite, recevoir leur première augmentation annuelle postérieure au départ à la retraite en totalité plutôt que sur une *base proportionnelle* reflétant le nombre de mois entiers de retraite au cours de la première année. L'obligation de verser l'augmentation en totalité n'a pas été appliquée par le passé. Une première augmentation proportionnelle a plutôt été appliquée à l'égard de tous les membres et de toutes les années de service. Selon une évaluation préliminaire, SNC-Lavalin a comptabilisé des pertes actuarielles découlant d'ajustements liés à l'expérience de 26,7 millions \$ au poste « Réévaluations liées aux régimes à prestations définies » dans l'état consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, le montant de 26,7 millions \$ demeure sujet à l'incertitude jusqu'à ce que l'exercice de quantification soit terminé.

#### Évaluation des provisions présentées dans les états consolidés de la situation financière

Lorsqu'elle évalue une provision, la Société tient compte des risques et des incertitudes. Les incertitudes ont principalement trait à l'échéance et au montant d'une provision. Les risques et incertitudes découlent également de l'actualisation d'une provision, lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent. En outre, la Société tient compte d'événements futurs, comme des modifications apportées aux lois, lorsqu'il existe suffisamment d'indications objectives qu'ils surviendront dans le cadre de l'évaluation d'une provision.

#### Passifs éventuels

Tel qu'il est décrit plus en détail à la note 33, la Société fait l'objet de certaines enquêtes en cours, et divers recours collectifs et d'autres recours et actes de procédure ont été déposés contre elle. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire l'issue de ces enquêtes, de ces recours ou de ces poursuites, ils pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société.

#### Évaluation des charges au titre des paiements fondés sur des actions

La Société offre les régimes d'UAR à certaines personnes au sein de l'entreprise. Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs et critères de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction d'indicateurs spécifiques, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront le droit de recevoir à la fin de la période d'acquisition des droits. À chaque date d'évaluation, la direction doit estimer le nombre d'unités d'actions au rendement dont les droits deviendront acquis, ce qui a une incidence sur le montant du passif et des charges connexes.

#### Évaluation des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé découlent de différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers. Les actifs d'impôt sur le résultat différé reflètent aussi l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées en avant afin de réduire l'impôt sur le résultat des prochains exercices. Cette méthode exige la formulation de jugements significatifs sur la probabilité, ou non, que les actifs d'impôt sur le résultat différé de la Société soient recouverts à partir du bénéfice imposable futur et, par conséquent, qu'ils puissent être constatés dans les états financiers consolidés de la Société. Elle exige également la formulation d'estimations sur la détermination du moment prévu de la réalisation des actifs d'impôt et du règlement des passifs d'impôt et des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à ce moment.

#### Évaluation des instruments financiers à la juste valeur

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, qui est déterminée en fonction des données les plus accessibles sur le marché. Lorsqu'aucune donnée n'est facilement accessible sur le marché, la direction doit estimer la juste valeur de l'instrument au moyen de diverses données qui sont directement observables, indirectement observables ou non fondées sur des données observables sur le marché.

La valeur de la plupart des instruments financiers de la Société évalués à la juste valeur, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les instruments dérivés, certains placements dans des instruments de capitaux propres et les actifs des régimes de retraite, est fondée sur les données du marché les plus facilement accessibles; par conséquent, la Société a déterminé qu'il n'y a pas d'incidence supplémentaire liée à la pandémie de COVID-19, autre que celle déjà comprise dans les données du marché, à prendre en considération dans l'évaluation de tels instruments financiers au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

### 3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

La Société comptabilise également les instruments financiers classés dans le « niveau 3 » de la hiérarchie des justes valeurs, y compris la contrepartie éventuelle à recevoir de l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ETR »). La valeur de cette contrepartie à recevoir a été réduite à néant en 2020 et demeure à néant depuis à cause de la diminution de la circulation réelle et prévue et des produits connexes plus faibles en raison de la pandémie, puisque les paiements éventuels sous-jacents de l'acquéreur sont conditionnels à l'atteinte de certains seuils financiers cumulatifs liés au rendement de l'Autoroute 407 ETR.

Se référer à la note 30 pour plus de renseignements sur les instruments financiers de niveau 3 de la Société.

#### Actifs et passifs acquis dans un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles et le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition à ces transactions. Pour évaluer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris et estimer leur durée d'utilité, la Société utilise des estimations et des hypothèses importantes concernant les projections des flux de trésorerie, le risque économique et le coût du capital moyen pondéré.

Ces estimations et hypothèses déterminent le montant affecté aux immobilisations incorporelles et au goodwill, ainsi que la période d'amortissement des immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité déterminée. Si les résultats diffèrent des estimations, la Société peut augmenter l'amortissement ou comptabiliser des charges de perte de valeur.

#### Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle de chaque filiale, entreprise commune, coentreprise ou entreprise associée est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. La détermination de la monnaie fonctionnelle nécessite un important recours au jugement et d'autres entités pourraient formuler des jugements différents d'après des faits similaires. SNC-Lavalin réévalue la monnaie fonctionnelle de ses entreprises s'il survient un changement lié aux transactions, aux événements ou aux conditions sous-jacents qui déterminent l'environnement économique principal.

La détermination de la monnaie fonctionnelle a une incidence sur la valeur comptable des actifs non courants inclus dans l'état de la situation financière et, par conséquent, sur l'amortissement de ces actifs inclus dans l'état du résultat net. La détermination de la monnaie fonctionnelle a également une incidence sur les gains et les pertes de change inclus dans l'état du résultat net et dans les capitaux propres.

#### Contrats de location

##### *Estimation de la durée du contrat de location*

Lorsque la Société comptabilise un contrat de location à titre de preneur, elle évalue la durée du contrat de location en fonction des conditions du contrat et détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Ainsi, une modification de l'hypothèse utilisée pourrait avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé de l'actif au titre du droit d'utilisation et sur l'obligation locative, ainsi que sur le montant d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative.

##### *Déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié*

La Société détermine si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié conformément à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, lorsqu'il existe des indices qu'une perte de valeur est survenue. Par exemple, cette détermination survient lorsqu'elle libère des espaces de bureaux et qu'elle doit déterminer la recouvrabilité de l'actif, dans la mesure où la Société peut procéder à la sous-location de l'actif ou résilier le contrat de location et recouvrer ses coûts. La Société examine les modalités de ses contrats de location ainsi que les conditions du marché local pour estimer le potentiel de recouvrabilité de chacun des locaux libérés. La détermination du taux de recouvrement du coût du contrat de location exige de la direction qu'elle formule d'importantes estimations fondées sur la disponibilité d'espaces de bureaux semblables sur le marché et les conditions du marché local. Cette estimation importante pourrait avoir une incidence sur ses résultats futurs si la Société réussit à sous-louer ses locaux libérés à un loyer supérieur ou inférieur à celui prévu initialement ou à des dates différentes.

### 3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

#### *Déterminer le taux d'actualisation pour les contrats de location*

L'IFRS 16 exige que la Société actualise les paiements de loyers selon le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location si ce taux est facilement disponible. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal lors de la comptabilisation initiale des contrats de location, étant donné que les taux d'intérêt implicites ne sont pas facilement accessibles puisque l'information sur la juste valeur des actifs sous-jacents et les coûts directs engagés par le bailleur à l'égard des actifs loués n'était pas disponible auprès du bailleur. L'établissement du taux d'emprunt marginal nécessite l'utilisation de plusieurs hypothèses qui, si elles s'avéraient différentes de celles utilisées, pourraient donner lieu à une incidence importante sur le montant comptabilisé de l'actif au titre du droit d'utilisation et sur l'obligation locative, ainsi que sur le montant d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative.

#### *Déterminer si la modification d'un contrat de location qui élargit l'étendue du contrat de location est réputée être un contrat de location distinct*

Lorsqu'une modification d'un contrat de location élargit l'étendue du contrat de location, la Société doit déterminer si cette modification doit être comptabilisée à titre de contrat de location distinct ou non. Cette détermination exige l'exercice du jugement quant au prix distinct compte tenu, le cas échéant, des ajustements appropriés apportés à ce prix pour refléter les circonstances propres au contrat.

#### Classement et évaluation des actifs non courants ou des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente

Le classement comme étant détenus en vue de la vente des actifs non courants ou des groupes destinés à être cédés repose sur certains critères, y compris le fait que la vente de tels actifs ou groupes destinés à être cédés est hautement probable. La probabilité qu'une transaction de vente soit conclue, dans l'année suivant son classement, à un prix raisonnable par rapport à la juste valeur des actifs ou des groupes destinés à être cédés est assujettie à des incertitudes.

De plus, il est nécessaire d'exercer un jugement pour évaluer les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Alors que la juste valeur de certains actifs ou groupes destinés à être cédés peut être déterminée selon des techniques d'évaluation au moyen de diverses données d'entrée, qui elles-mêmes nécessitent l'utilisation d'estimations, il peut également être nécessaire d'évaluer (et d'utiliser les estimations connexes) des clauses contractuelles prévues relatives au transfert, ou non, de certains risques et incertitudes liés à ces actifs ou groupes destinés à être cédés. En outre, des événements ultérieurs au classement des actifs non courants ou des groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente ou de l'information additionnelle reçue au sujet d'événements passés qui n'étaient pas connus au moment du classement pourraient venir modifier l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente de tels actifs ou groupes destinés à être cédés.

### 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs à présenter de SNC-Lavalin sont les suivants : i) **Ingénierie, conception et gestion de projet (« ICGP »)**; ii) **Énergie nucléaire**; iii) **Services d'infrastructures**; iv) **Ressources**; v) **Projets d'infrastructures d'IAC**; et vi) **Capital**.

Tous les secteurs sont décrits comme suit :

Le secteur **ICGP** englobe tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet à l'échelle mondiale. Ce secteur se trouve également à l'avant-plan de nos efforts de transformation du secteur mondial des infrastructures en tirant avantage des données et de la technologie pour améliorer l'exécution des projets de nos clients, de la conception à l'éventuelle exploitation. Les projets d'ICGP visent principalement le domaine des transports, notamment les transports collectifs et ferroviaires, ainsi que les routes, les aéroports, les infrastructures civiles, l'aéronautique, la défense et la sécurité, et la technologie, et certains de ces projets sont parmi les plus innovants au monde. Une partie importante des produits du secteur ICGP provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'IAGC, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci.

#### 4. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le secteur **Services d'infrastructures** comprend les projets d'E&E, ainsi que la gamme de services d'IAC récurrents de la Société, soit les solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain; et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon. Le secteur comprend aussi des solutions d'ingénierie dans l'hydroélectricité, le transport et la distribution d'électricité, l'énergie renouvelable, le stockage d'énergie, les réseaux intelligents et la cybersécurité.

Le secteur **Ressources** offre un vaste éventail de services de réalisation couvrant tout le cycle de vie des projets, de l'élaboration à la réalisation, de même que des services de soutien, principalement aux entreprises du secteur minier et métallurgique. Le secteur Ressources a cessé de soumissionner pour de nouveaux projets d'IAC basés sur le modèle de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire en juillet 2019. Le secteur Ressources met désormais l'accent sur les services en lien avec l'ingénierie, les mandats d'IAGC, la consultation en gestion de projet (« CGP »), la gestion de la mise en service et le soutien technique par l'entremise d'un modèle contractuel à faible risque ainsi que d'une exécution opérationnelle reposant sur des régions clés et des clients mondiaux. Le secteur comprend aussi la phase d'exploitation d'un contrat de construction-possession-exploitation (« CPE ») aux États-Unis. Par le passé, le secteur Ressources comprenait les services et les projets de construction clés en main à prix forfaitaire liés aux activités de Pétrole et gaz, qui sont présentées à titre d'activités abandonnées à la fois pour 2021 et 2020 et ont été cédées au troisième trimestre de 2021.

Le secteur **Projets d'infrastructures d'IAC** inclut des projets de construction clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») liés au transport collectif, au métro, aux routes, aux ponts, aux aéroports, aux ports, aux havres et aux infrastructures hydriques. En outre, le secteur Projets d'infrastructures d'IAC comprend des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire liés à l'ancien secteur Énergie propre ainsi que des projets d'énergie thermique, un marché duquel la Société s'est retirée en 2018. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction clés en main à prix forfaitaire.

Le secteur **Capital** est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % de SNC-Lavalin dans SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

Les méthodes comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables (note 2). La Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **RAII sectoriel ajusté**, qui correspond aux produits déduction faite : i) des coûts directs liés aux activités; ii) des frais de vente, généraux et administratifs directs; et iii) des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont directement et indirectement associés à des projets ou à des secteurs. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement ou indirectement associés à des projets ou à des secteurs, les pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) découlant des pertes de crédit attendues, les gains (pertes) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de restructuration et de transformation, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, les gains (pertes) sur cession(s) ou lié(e)s à un ajustement sur cessions d'activités de SP&GP, les gains (pertes) sur cession(s) ou lié(e)s à un ajustement sur cessions d'investissements de Capital, la perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, la perte de valeur du goodwill, le règlement des accusations fédérales (SPPC) et la perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la réévaluation de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente ne sont pas attribués aux secteurs de la Société.

#### 4. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les produits par secteur et les RAI sectoriels ajustés de la Société pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                                                                                                                              | 2021                |                       | 2020                |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                                                                                                                                                                                                                 | PRODUITS            | RAII SECTORIEL AJUSTÉ | PRODUITS            | RAII SECTORIEL AJUSTÉ |
| ICGP                                                                                                                                                                                                            | 3 848 788 \$        | 431 796 \$            | 3 721 119 \$        | 302 269 \$            |
| Énergie nucléaire                                                                                                                                                                                               | 904 678             | 135 854               | 928 606             | 140 051               |
| Services d'infrastructures                                                                                                                                                                                      | 1 416 579           | 92 705                | 1 325 313           | 97 212                |
| <b>SNCL Services d'ingénierie</b>                                                                                                                                                                               | <b>6 170 045</b>    | <b>660 355</b>        | <b>5 975 038</b>    | <b>539 532</b>        |
| Ressources <sup>(1)</sup>                                                                                                                                                                                       | 171 757             | (39 426)              | 162 916             | (171 118)             |
| Projets d'infrastructures d'IAC <sup>(2)</sup>                                                                                                                                                                  | 895 332             | (250 925)             | 740 188             | (359 680)             |
| <b>SNCL Projets</b>                                                                                                                                                                                             | <b>1 067 089</b>    | <b>(290 351)</b>      | <b>903 104</b>      | <b>(530 798)</b>      |
| Capital                                                                                                                                                                                                         | 134 118             | 119 301               | 129 359             | 116 615               |
|                                                                                                                                                                                                                 | <b>7 371 252 \$</b> |                       | <b>7 007 501 \$</b> |                       |
| <b>RAII sectoriel ajusté — Total</b>                                                                                                                                                                            |                     | <b>489 305</b>        |                     | 125 349               |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP                                                                                                                       |                     | (116 879)             |                     | (147 739)             |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital                                                                                                                     |                     | (28 194)              |                     | (28 194)              |
| Perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues                                                                                                                                                        |                     | —                     |                     | (874)                 |
| Gain (perte) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net                                                                                                                |                     | 3 725                 |                     | (61 859)              |
| Coûts de restructuration et de transformation (note 26)                                                                                                                                                         |                     | (70 117)              |                     | (63 324)              |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises (note 15)                                                                                                                 |                     | (89 477)              |                     | (126 770)             |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital (note 5A)                                                                                                                                    |                     | 5 000                 |                     | 25 000                |
| Perte sur cessions d'activités de SP&GP (notes 6B et 6F)                                                                                                                                                        |                     | (613)                 |                     | (7 467)               |
| Reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente (note 6B) |                     | 1 348                 |                     | (6 094)               |
| <b>RAII</b>                                                                                                                                                                                                     |                     | <b>194 098</b>        |                     | (291 972)             |
| Charges financières nettes (note 27)                                                                                                                                                                            |                     | 110 450               |                     | 113 996               |
| <b>Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies</b>                                                                                                                                |                     | <b>83 648</b>         |                     | (405 968)             |
| Économie d'impôts sur le résultat (note 29B)                                                                                                                                                                    |                     | (22 031)              |                     | (59 039)              |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>                                                                                                                                                         |                     | <b>105 679</b>        |                     | (346 929)             |
| <b>Résultat net provenant des activités abandonnées</b> (note 6A)                                                                                                                                               |                     | <b>566 377</b>        |                     | (609 344)             |
| <b>Résultat net</b>                                                                                                                                                                                             |                     | <b>672 056 \$</b>     |                     | (956 273) \$          |

<sup>(1)</sup> En 2020, le RAII sectoriel ajusté négatif du secteur Ressources était principalement attribuable à des charges liées aux contrats de construction clés en main à prix forfaitaire restants et à d'autres créances et dossiers litigieux du passé.

<sup>(2)</sup> En 2021, le RAII sectoriel ajusté négatif était principalement dû aux révisions défavorables des prévisions des coûts, principalement attribuables à la COVID-19, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement et à l'inflation, ce qui a entraîné des pertes de productivité, des retards et des accroissements de coûts pour les derniers projets de construction clés en main à prix forfaitaire. En 2020, le RAII sectoriel ajusté négatif du secteur Projets d'infrastructures d'IAC s'expliquait principalement par des révisions défavorables des prévisions, des réductions au titre des créances commerciales à recevoir, des provisions additionnelles liées à des dossiers litigieux du passé et l'incidence d'une baisse de la productivité en raison de la pandémie de COVID-19.

#### 4. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société présente également dans le tableau ci-dessous les informations supplémentaires telles que son résultat net provenant de SP&GP, ses dividendes provenant de l'Autoroute 407 ETR et son résultat net provenant des autres investissements de Capital.

Il est à noter que les informations supplémentaires fournies dans le tableau suivant ne reflètent pas l'information liée aux secteurs de la Société, mais sont plutôt une répartition du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin entre diverses composantes.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                                                                                                                              | 2021              | 2020         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| <b>Informations supplémentaires :</b>                                                                                                                                                                           |                   |              |
| Perte nette sur cessions d'activités de SP&GP (notes 6B et 6F)                                                                                                                                                  | <b>(613) \$</b>   | (7 467) \$   |
| Résultat net provenant des activités abandonnées (note 6A)                                                                                                                                                      | <b>566 377</b>    | (609 344)    |
| Reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente (note 6B) | <b>1 348</b>      | (6 094)      |
| Excluant les éléments énumérés ci-dessus                                                                                                                                                                        | <b>26 284</b>     | (388 093)    |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP                                                                                                                                     | <b>593 396</b>    | (1 010 998)  |
| Ajustements liés au gain net sur cessions d'investissements de Capital (note 5A)                                                                                                                                | <b>3 650</b>      | 25 000       |
| Perte nette découlant de la contrepartie éventuelle à recevoir de l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR                                                                           | —                 | (49 627)     |
| Dividendes provenant de l'Autoroute 407 ETR                                                                                                                                                                     | <b>40 585</b>     | 38 048       |
| Excluant les éléments énumérés ci-dessus                                                                                                                                                                        | <b>28 932</b>     | 32 130       |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital                                                                                                                                   | <b>73 167</b>     | 45 551       |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>                                                                                                                                                 | <b>666 563 \$</b> | (965 447) \$ |

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles, l'actif au titre du droit d'utilisation, le goodwill et les immobilisations incorporelles au Canada et à l'extérieur du Canada qui figurent dans l'état consolidé de la situation financière de la Société.

|                                                                                                                      | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 <sup>(1)</sup> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------|
| <b>Immobilisations corporelles, actif au titre du droit d'utilisation, goodwill et immobilisations incorporelles</b> |                     |                                    |
| Canada                                                                                                               | <b>318 021 \$</b>   | 340 245 \$                         |
| Extérieur du Canada                                                                                                  | <b>4 199 768</b>    | 4 355 980                          |
|                                                                                                                      | <b>4 517 789 \$</b> | 4 696 225 \$                       |

<sup>(1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Société inclut son actif au titre du droit d'utilisation dans la répartition des actifs non courants entre le Canada et l'Extérieur du Canada. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

#### 5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'IFRIC 12 sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

## 5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

### A) MODIFICATIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES INVESTISSEMENTS ET TRANSACTIONS CONNEXES

#### I) EN 2021

##### INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP

Au quatrième trimestre de 2021, l'offre de SNC-Lavalin visant à transférer sa participation de 100 % dans InPower BC General Partnership et ses sociétés de portefeuille liées à SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP (la « Société en commandite SNCL IP ») a été acceptée par l'investisseur externe de la Société en commandite SNCL IP sous réserve de l'obtention des approbations et du respect des conditions de clôture habituelles. SNC-Lavalin détient une participation de 20 % dans la Société en commandite SNCL IP, un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Cette transaction a été finalisée au début du mois de février de 2022 (voir la note 40).

Au 31 décembre 2021, tous les actifs et passifs d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées étaient classés comme étant détenus en vue de la vente (voir la note 39).

##### HIGHWAY CONCESSIONS ONE PRIVATE LIMITED

Au quatrième trimestre de 2021, SNC-Lavalin a conclu la vente de sa participation dans Highway Concessions One Private Limited, qui était évaluée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, pour une contrepartie totale en trésorerie de 1,0 million \$ US (environ 1,3 million \$ CA), sans incidence sur l'état consolidé du résultat net.

##### AJUSTEMENT LIÉ AU GAIN SUR CESSION D'UN INVESTISSEMENT DE CAPITAL COMPTABILISÉ SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Au quatrième trimestre de 2021, la Société a reçu une contrepartie éventuelle liée à la cession antérieure d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence d'un montant de 5,0 millions \$, qui est compris au poste « Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital » dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Cet ajustement lié au gain sur cession s'est élevé à 3,7 millions \$ après impôts sur le résultat.

#### II) EN 2020

Au quatrième trimestre de 2020, la Société a repris intégralement une provision pour indemnisation éventuelle liée à la cession antérieure d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation à l'échéance de la période d'indemnisation. Cette reprise de provision hors trésorerie d'un montant de 25,0 millions \$ est comprise au poste « Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital » dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

### B) INFORMATION FINANCIÈRE ET DESCRIPTION DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

#### États de la situation financière

Les états consolidés de la situation financière de la Société incluent l'actif (le passif) net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

|                                                                                                                               | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Actif net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation <sup>(1)</sup>          | 197 918 \$          | 38 296 \$           |
| Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(2)</sup> | 380 736             | 378 730             |
| Valeur comptable nette des investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global   | 41 327              | 9 666               |
|                                                                                                                               | 619 981 \$          | 426 692 \$          |

<sup>(1)</sup> Comprend les actifs net d'InPower BC General Partnership classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2021 (voir la note 39).

<sup>(2)</sup> Comprend l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR, dont la valeur comptable nette était de néant au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

## 5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

### États du résultat net

Les états consolidés du résultat net de la Société comprennent les produits et les charges suivants provenant de ses investissements de Capital.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                       | 2021             | 2020             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Produits provenant de Capital                                                                            | 134 118 \$       | 129 359 \$       |
| Coûts directs liés aux activités                                                                         | 14 817           | 12 744           |
|                                                                                                          | 119 301          | 116 615          |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital              | 28 194           | 28 194           |
| Perte découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup> | —                | 57 207           |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital                                       | (5 000)          | (25 000)         |
| <b>RAII</b>                                                                                              | <b>96 107</b>    | <b>56 214</b>    |
| Charges financières nettes                                                                               | 16 552           | 16 264           |
| <b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>                                                             | <b>79 555</b>    | <b>39 950</b>    |
| Impôts sur le résultat                                                                                   | 6 388            | (5 601)          |
| <b>Résultat net</b>                                                                                      | <b>73 167 \$</b> | <b>45 551 \$</b> |

<sup>(1)</sup> Représente une perte de 57,2 millions \$ constatée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 découlant de la contrepartie éventuelle à recevoir de l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR.

### I) INVESTISSEMENTS DE CAPITAL COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA CONSOLIDATION

Les principaux investissements de Capital de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode de la consolidation se présentent comme suit :

| NOM DE L'INVESTISSEMENT DE CAPITAL            | ACTIVITÉ PRINCIPALE                                         | ASSUJETTI À L'IFRIC 12 | EXPIRATION DE L'ACCORD DE CONCESSION | LIEU   | PARTICIPATION    |                  |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------|--------|------------------|------------------|
|                                               |                                                             |                        |                                      |        | 31 DÉCEMBRE 2021 | 31 DÉCEMBRE 2020 |
| InPower BC General Partnership <sup>(2)</sup> | Installation remplaçant la centrale John Hart               | Oui                    | 2033                                 | Canada | 100,0 %          | 100,0 %          |
| TransitNEXT General Partnership               | Nouveau prolongement de la ligne Trillium (en construction) | Oui                    | 2049                                 | Canada | 100,0 %          | 100,0 %          |

<sup>(2)</sup> La participation dans InPower BC General Partnership est classée comme étant détenue en vue de la vente au 31 décembre 2021 (voir la note 39).

## 5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

### II) INVESTISSEMENTS DE CAPITAL COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau ci-dessous présente les principaux investissements de Capital de SNC-Lavalin qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

|                                                                          |                                                                                                                                                        |                        |                                      |         | PARTICIPATION    |                  |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------|---------|------------------|------------------|
| NOM DE L'INVESTISSEMENT DE CAPITAL                                       | ACTIVITÉ PRINCIPALE                                                                                                                                    | ASSUJETTI À L'IFRIC 12 | EXPIRATION DE L'ACCORD DE CONCESSION | LIEU    | 31 DÉCEMBRE 2021 | 31 DÉCEMBRE 2020 |
| <b>Coentreprises :</b>                                                   |                                                                                                                                                        |                        |                                      |         |                  |                  |
| 407 East Development Group General Partnership (« 407 EDGGP »)           | Autoroute à péage 407 Est de 32 km                                                                                                                     | Oui                    | 2045                                 | Canada  | <b>50,0 %</b>    | 50,0 %           |
| 407 International inc. <sup>(1)</sup> (« Autoroute 407 ETR »)            | Autoroute à péage de 108 km, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans                                                                  | Non                    | 2098                                 | Canada  | <b>6,76 %</b>    | 6,76 %           |
| Crosslinx Transit Solutions General Partnership (« Eglinton Crosstown ») | Projet de train léger sur rail transurbain Eglinton Crosstown (en construction)                                                                        | Oui                    | 2051                                 | Canada  | <b>25,0 %</b>    | 25,0 %           |
| Rideau Transit Group Partnership (« Rideau »)                            | La Ligne de la Confédération, le réseau de transport léger sur rail de la Ville d'Ottawa                                                               | Oui                    | 2043                                 | Canada  | <b>40,0 %</b>    | 40,0 %           |
| Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C. (« SSL »)                 | Corridor du nouveau pont Champlain                                                                                                                     | Oui                    | 2049                                 | Canada  | <b>50,0 %</b>    | 50,0 %           |
| TC Dôme S.A.S. <sup>(2)</sup> (« TC Dôme »)                              | Train électrique à crémaillère de 5,3 km                                                                                                               | Oui                    | 2043                                 | France  | <b>51,0 %</b>    | 51,0 %           |
| <b>Entreprises associées :</b>                                           |                                                                                                                                                        |                        |                                      |         |                  |                  |
| Myah Tipaza S.p.A.                                                       | Usine de dessalement d'eau de mer chargée de l'approvisionnement en eau traitée, en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans             | Non                    | s.o.                                 | Algérie | <b>25,5 %</b>    | 25,5 %           |
| Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.                                 | Centrale thermique au gaz naturel de 1 227 MW chargée de l'approvisionnement en électricité, en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans | Non                    | s.o.                                 | Algérie | <b>26,0 %</b>    | 26,0 %           |
| SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP                                   | Détient des participations dans des investissements de Capital matures                                                                                 | Non                    | s.o.                                 | Canada  | <b>20,0 %</b>    | 20,0 %           |

<sup>(1)</sup> Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de l'Autoroute 407 ETR, la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

<sup>(2)</sup> Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans TC Dôme, la Société n'exerce pas de contrôle sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

s.o. : sans objet

## 5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

### Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence – coentreprises

SNC-Lavalin exerce une partie de ses activités d'investissements de Capital par le biais de coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant total des actifs courants, des actifs non courants, des passifs courants, des passifs non courants, des produits et des charges se rapportant à ces coentreprises est résumé ci-dessous :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021      | AUTOROUTE 407 ETR | AUTRES<br>INVESTISSEMENTS<br>DE CAPITAL | TOTAL        |
|-------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|--------------|
| <b>États du résultat net</b>              |                   |                                         |              |
| Produits (à 100 %)                        | 1 023 082 \$      | 1 048 394 \$                            | 2 071 476 \$ |
| Produits d'intérêts (à 100 %)             | 7 928 \$          | 699 \$                                  | 8 627 \$     |
| Charges d'intérêts (à 100 %)              | 470 211 \$        | 90 025 \$                               | 560 236 \$   |
| Amortissements (à 100 %)                  | 102 163 \$        | — \$                                    | 102 163 \$   |
| Charge d'impôts sur le résultat (à 100 %) | 78 960 \$         | 2 \$                                    | 78 962 \$    |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020      | AUTOROUTE 407 ETR | AUTRES<br>INVESTISSEMENTS<br>DE CAPITAL | TOTAL        |
|-------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|--------------|
| <b>États du résultat net</b>              |                   |                                         |              |
| Produits (à 100 %)                        | 908 566 \$        | 1 028 104 \$                            | 1 936 670 \$ |
| Produits d'intérêts (à 100 %)             | 15 734 \$         | 4 760 \$                                | 20 494 \$    |
| Charges d'intérêts (à 100 %)              | 456 902 \$        | 94 251 \$                               | 551 153 \$   |
| Amortissements (à 100 %)                  | 97 434 \$         | — \$                                    | 97 434 \$    |
| Charge d'impôts sur le résultat (à 100 %) | 53 379 \$         | 2 \$                                    | 53 381 \$    |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021         | AUTOROUTE 407 ETR | AUTRES<br>INVESTISSEMENTS<br>DE CAPITAL | TOTAL      |
|----------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|------------|
| <b>États du résultat global</b>              |                   |                                         |            |
| Résultat net (à 100 %)                       | 212 365 \$        | 49 844 \$                               | 262 209 \$ |
| Autres éléments du résultat global (à 100 %) | (686)             | 5 656                                   | 4 970      |
| Total du résultat global (à 100 %)           | 211 679 \$        | 55 500 \$                               | 267 179 \$ |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020         | AUTOROUTE 407 ETR | AUTRES<br>INVESTISSEMENTS<br>DE CAPITAL | TOTAL      |
|----------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|------------|
| <b>États du résultat global</b>              |                   |                                         |            |
| Résultat net (à 100 %)                       | 147 934 \$        | 57 724 \$                               | 205 658 \$ |
| Autres éléments du résultat global (à 100 %) | (833)             | (6 359)                                 | (7 192)    |
| Total du résultat global (à 100 %)           | 147 101 \$        | 51 365 \$                               | 198 466 \$ |

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                                     | 2021      | 2020      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Quote-part de la Société du résultat net des investissements de Capital en fonction de sa participation <sup>(1)</sup> | 31 518 \$ | 30 858 \$ |
| Résultat net de la Société tiré des investissements de Capital inclus dans son état du résultat net <sup>(1)</sup>     | 58 014 \$ | 59 174 \$ |

<sup>(1)</sup> Voir la note 1 à la page suivante

## 5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

| 31 DÉCEMBRE 2021                                                                                                                       | AUTOROUTE 407 ETR | AUTRES<br>INVESTISSEMENTS<br>DE CAPITAL | TOTAL          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|----------------|
| <b>États de la situation financière</b>                                                                                                |                   |                                         |                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (à 100 %)                                                                                      | 306 972 \$        | 121 742 \$                              | 428 714 \$     |
| Autres actifs courants (à 100 %)                                                                                                       | 459 646           | 192 997                                 | 652 643        |
| Actifs non courants (à 100 %)                                                                                                          | 4 574 051         | 2 911 364                               | 7 485 415      |
| Total de l'actif (à 100 %)                                                                                                             | 5 340 669         | 3 226 103                               | 8 566 772      |
| Dettes fournisseurs (à 100 %)                                                                                                          | 68 988            | 89 206                                  | 158 194        |
| Autres passifs financiers courants (à 100 %)                                                                                           | 426 597           | 540 355                                 | 966 952        |
| Autres passifs non financiers courants (à 100 %)                                                                                       | 18 410            | 70 674                                  | 89 084         |
| Autres passifs financiers non courants (à 100 %)                                                                                       | 9 354 406         | 2 021 208                               | 11 375 614     |
| Autres passifs non financiers non courants (à 100 %)                                                                                   | 563 815           | —                                       | 563 815        |
| Total du passif (à 100 %)                                                                                                              | 10 432 216        | 2 721 443                               | 13 153 659     |
| Actif (passif) net (à 100 %)                                                                                                           | (5 091 547) \$    | 504 660 \$                              | (4 586 887) \$ |
| Valeur comptable nette de la Société des investissements de Capital<br>incluse dans son état de la situation financière <sup>(1)</sup> | — \$              | 221 546 \$                              | 221 546 \$     |

| 31 DÉCEMBRE 2020                                                                                                                       | AUTOROUTE 407 ETR | AUTRES<br>INVESTISSEMENTS<br>DE CAPITAL | TOTAL          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|----------------|
| <b>États de la situation financière</b>                                                                                                |                   |                                         |                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (à 100 %)                                                                                      | 614 532 \$        | 66 329 \$                               | 680 861 \$     |
| Autres actifs courants (à 100 %)                                                                                                       | 439 922           | 223 125                                 | 663 047        |
| Actifs non courants (à 100 %)                                                                                                          | 4 597 899         | 2 811 978                               | 7 409 877      |
| Total de l'actif (à 100 %)                                                                                                             | 5 652 353         | 3 101 432                               | 8 753 785      |
| Dettes fournisseurs (à 100 %)                                                                                                          | 58 390            | 78 525                                  | 136 915        |
| Autres passifs financiers courants (à 100 %)                                                                                           | 124 418           | 131 804                                 | 256 222        |
| Autres passifs non financiers courants (à 100 %)                                                                                       | 18 359            | 55 783                                  | 74 142         |
| Autres passifs financiers non courants (à 100 %)                                                                                       | 9 602 978         | 2 360 444                               | 11 963 422     |
| Autres passifs non financiers non courants (à 100 %)                                                                                   | 551 433           | 534                                     | 551 967        |
| Total du passif (à 100 %)                                                                                                              | 10 355 578        | 2 627 090                               | 12 982 668     |
| Actif (passif) net (à 100 %)                                                                                                           | (4 703 225) \$    | 474 342 \$                              | (4 228 883) \$ |
| Valeur comptable nette de la Société des investissements de Capital<br>incluse dans son état de la situation financière <sup>(1)</sup> | — \$              | 214 323 \$                              | 214 323 \$     |

<sup>(1)</sup> En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une coentreprise sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une coentreprise lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes déclarés par la coentreprise excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de la coentreprise. Dans de telles situations, la Société ne constate plus sa quote-part du résultat net de l'investissement de Capital en fonction de sa participation, mais constate plutôt l'excédent des dividendes déclarés par une coentreprise dans son résultat net.

Par conséquent, la Société a constaté en résultat net les dividendes provenant de l'Autoroute 407 ETR de 40,6 millions \$ en 2021 (2020 : 38,0 millions \$) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 ETR de 14,3 millions \$ (2020 : 10,0 millions \$) au cours de la même période, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 ETR était de néant au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. La valeur comptable nette négative de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR, qui n'est pas constatée à l'état de la situation financière de la Société, était de 345,3 millions \$ au 31 décembre 2021 (2020 : valeur comptable nette négative de 319,0 millions \$).

## 5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

### Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence – entreprises associées

Les tableaux sommaires ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les investissements de Capital qui sont classés comme des entreprises associées.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                            | 2021       | 2020       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>États du résultat global</b>                                                                               |            |            |
| Produits (à 100 %)                                                                                            | 306 791 \$ | 272 550 \$ |
| Charges (à 100 %)                                                                                             | 185 506    | 162 146    |
| Résultat net (à 100 %)                                                                                        | 121 285    | 110 404    |
| Autres éléments du résultat global (à 100 %)                                                                  | —          | —          |
| Total du résultat global (à 100 %)                                                                            | 121 285 \$ | 110 404 \$ |
| Quote-part de la Société du résultat net des investissements de Capital en fonction de sa participation       | 26 988 \$  | 28 175 \$  |
| Quote-part de la Société du résultat net des investissements de Capital incluse dans son état du résultat net | 26 988 \$  | 28 175 \$  |

|                                                                                                                      | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>États de la situation financière</b>                                                                              |                     |                     |
| Actifs courants (à 100 %)                                                                                            | 355 973 \$          | 336 972 \$          |
| Actifs non courants (à 100 %)                                                                                        | 549 052             | 592 094             |
| Total de l'actif (à 100 %)                                                                                           | 905 025             | 929 066             |
| Passifs courants (à 100 %)                                                                                           | 125 987             | 77 808              |
| Passifs non courants (à 100 %)                                                                                       | 132 419             | 186 539             |
| Total du passif (à 100 %)                                                                                            | 258 406             | 264 347             |
| Actif net (à 100 %)                                                                                                  | 646 619 \$          | 664 719 \$          |
| Valeur comptable nette de la Société des investissements de Capital incluse dans son état de la situation financière | 159 190 \$          | 164 407 \$          |

### III) INVESTISSEMENTS DE CAPITAL À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La liste des principaux investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée ci-dessous :

|                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                  |            | PARTICIPATION       |                     |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------|---------------------|
| NOM DE L'INVESTISSEMENT DE CAPITAL                                  | ACTIVITÉ PRINCIPALE                                                                                                                                                                                                              | LIEU       | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
| Carlyle Global Infrastructure Opportunity Fund, L.P. <sup>(1)</sup> | Détient des investissements dans des projets d'infrastructures liés à l'énergie, à l'électricité et à d'autres ressources naturelles                                                                                             | États-Unis | 4,5 %               | 4,5 %               |
| Highway Concessions One Private Limited <sup>(1)</sup>              | Activités relatives aux appels d'offres, à la détention et à l'acquisition d'infrastructures, aux investissements, au développement, à la mise en place et à l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde | Inde       | — %                 | 10,0 %              |

<sup>(1)</sup> Inclus dans la catégorie d'évaluation « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »

L'investissement dans Carlyle Global Infrastructure Opportunity Fund, L.P. est désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global afin d'éviter la variabilité du résultat net de la Société au cours des périodes futures. Jusqu'à sa cession au quatrième trimestre de 2021, l'investissement dans Highway Concessions One Private Limited était désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global afin d'éviter la variabilité du résultat net de la Société.

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, les états consolidés du résultat net de la Société incluent les dividendes de 1,4 million \$ et de néant, respectivement, provenant d'investissements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

## 5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

### C) PAIEMENTS ET ENGAGEMENTS RESTANTS SUR LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Lorsqu'elle effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure, SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport, mais peut plutôt s'engager à injecter son apport à une date ultérieure.

Les paiements et les engagements restants à investir de SNC-Lavalin dans des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                   | 2021             | 2020             |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Engagements à investir dans des investissements de Capital – 1 <sup>er</sup> janvier | 24 921 \$        | 70 724 \$        |
| Augmentation des engagements à investir dans des investissements de Capital          | 29 731           | 10 031           |
| Paiements dans des investissements de Capital durant l'exercice                      | (29 731)         | (55 834)         |
| <b>Engagements à investir dans des investissements de Capital – 31 décembre</b>      | <b>24 921 \$</b> | <b>24 921 \$</b> |

Au 31 décembre 2021, les engagements à investir dans des investissements de Capital se rapportaient aux apports liés au projet Eglinton Crosstown (2020 : Eglinton Crosstown) et sont présentés dans les « Autres passifs financiers courants » (voir la note 18), puisqu'ils devraient être payés au cours du prochain exercice ou sont remboursables par anticipation.

En 2016, SNC-Lavalin a conclu une entente visant à soutenir un engagement d'un montant de 100 millions \$ US auprès d'un fonds d'investissements mondiaux en infrastructures parrainé par The Carlyle Group (« Carlyle »), sous réserve de certaines conditions. Aux termes de cette entente, SNC-Lavalin s'engage de concert avec Carlyle à investir dans des projets d'infrastructures et à effectuer des travaux dans le cadre de ces projets. Cet engagement à investir s'élevait à 60,5 millions \$ US (environ 77,4 millions \$ CA) au 31 décembre 2021 (2020 : 82,5 millions \$ US [environ 105,7 millions \$ CA]) et il sera constaté en tant que passif, dans son ensemble ou en partie, lorsque les conditions comptables seront remplies.

## 6. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP

### I) EN 2021

#### A) CESSION D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES — ACTIVITÉS DE PÉTROLE ET GAZ

Le 9 février 2021, la Société a annoncé qu'elle avait signé un accord exécutoire visant la vente de ses activités de Pétrole et gaz, qui étaient auparavant incluses dans le secteur Ressources. Les actifs, les passifs et les autres composantes des capitaux propres associés aux activités de Pétrole et gaz ont par conséquent été classés comme étant détenus en vue de la vente du 31 décembre 2020 jusqu'à la date de cession. Au moment de ce classement, SNC-Lavalin a comptabilisé une perte de valeur à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé d'un montant de 271,6 millions \$ avant impôts sur le résultat. Une partie importante des activités de Pétrole et gaz a été vendue le 29 juillet 2021, et la partie saoudienne restante des activités a été vendue le 15 août 2021. Les informations financières relatives aux activités abandonnées sont présentées ci-dessous pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, ainsi que des chiffres comparatifs pour la période correspondante de 2020.

## 6. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP (SUITE)

### *Performance financière*

Le tableau suivant présente les résultats des activités de Pétrole et gaz pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                                                                                                                    | 2021              | 2020                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| Produits                                                                                                                                                                                              | 512 204 \$        | 1 142 375 \$        |
| Autres charges                                                                                                                                                                                        | (570 748)         | (1 423 078)         |
| Gain sur cession de filiales en Afrique du Sud (note 6E)                                                                                                                                              | —                 | 6 205               |
| Reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | 4 884             | (271 566)           |
| <b>RAII provenant des activités abandonnées</b>                                                                                                                                                       | <b>(53 660)</b>   | <b>(546 064)</b>    |
| Charges financières nettes                                                                                                                                                                            | (164)             | (261)               |
| <b>Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités abandonnées et gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz</b>                                                                    | <b>(53 824)</b>   | <b>(546 325)</b>    |
| Impôts sur le résultat liés au résultat avant impôts provenant des activités ordinaires des activités abandonnées                                                                                     | 61 633            | (73 064)            |
| Impôts sur le résultat liés à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif d'un groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente                | (7 335)           | 10 045              |
| <b>Résultat net provenant des activités abandonnées avant gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz</b>                                                                                          | <b>474</b>        | <b>(609 344)</b>    |
| Gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz après impôts sur le résultat (voir ci-dessous)                                                                                                         | 565 903           | —                   |
| <b>Résultat net provenant des activités abandonnées <sup>(1)</sup></b>                                                                                                                                | <b>566 377 \$</b> | <b>(609 344) \$</b> |

<sup>(1)</sup> Compris au poste « Résultat net provenant des activités abandonnées » dans l'état consolidé du résultat net

### *Résultat par action provenant des activités abandonnées*

Le tableau suivant présente le résultat par action provenant des activités abandonnées pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                        | 2021    | 2020      |
|---------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|
| Résultat par action provenant des activités abandonnées – de base (en \$) | 3,23 \$ | (3,47) \$ |
| Résultat par action provenant des activités abandonnées – dilué (en \$)   | 3,23 \$ | (3,47) \$ |

### *Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées*

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie nets liés aux activités de Pétrole et gaz pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                | 2021             | 2020                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|
| Activités d'exploitation                                                          | 37 776 \$        | (165 899) \$        |
| Activités d'investissement                                                        | (180)            | (15 945)            |
| Activités de financement                                                          | (6 379)          | (12 611)            |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités abandonnées</b> | <b>31 217 \$</b> | <b>(194 455) \$</b> |

## 6. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP (SUITE)

### Détails de la cession des activités de Pétrole et gaz

#### Gain net sur cession d'activités de Pétrole et gaz

|                                                                                                                                                |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Contrepartie payée en trésorerie                                                                                                               | (1 802) \$        |
| Contrepartie à recevoir <sup>(1)</sup>                                                                                                         | 11 920            |
| Contrepartie totale                                                                                                                            | 10 118            |
| Actifs nets cédés <sup>(2)</sup>                                                                                                               | (4 388)           |
| Gain de change cumulatif découlant de la conversion des établissements à l'étranger reclassé hors des capitaux propres au moment de la cession | 573 042           |
| Frais connexes à la cession et autres                                                                                                          | (5 730)           |
| <b>Gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz</b>                                                                                          | <b>573 042</b>    |
| Impôts sur le résultat                                                                                                                         | 7 139             |
| <b>Gain net sur cession d'activités de Pétrole et gaz</b>                                                                                      | <b>565 903 \$</b> |

<sup>(1)</sup> La contrepartie à recevoir en trésorerie de l'acheteur est assujettie à des modifications éventuelles découlant des ajustements du prix d'achat avec l'acheteur à la suite de la finalisation du bilan de clôture.

<sup>(2)</sup> Le montant des « actifs nets cédés » comprend tous les actifs et passifs qui ont été cédés dans le cadre de l'opération et intègre une estimation de la valeur liée aux déclarations et aux garanties convenues, ainsi que les indemnités associées à certains projets qui étaient terminés ou presque terminés au moment de la clôture de l'opération. Tout écart de valeur entre les estimations initiales et les estimations révisées ou les résultats réels sera comptabilisé dans l'état du résultat net.

#### Actifs nets cédés

Dans le cadre de la transaction, les principales catégories d'actifs et de passifs des activités de Pétrole et gaz cédés étaient les suivantes :

|                                            |                 |
|--------------------------------------------|-----------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie    | 17 876 \$       |
| Autres actifs financiers courants          | 96 196          |
| Actifs non financiers courants             | 186 500         |
| Actif d'impôt sur le résultat différé      | 12 314          |
| <b>Actifs cédés</b>                        | <b>312 886</b>  |
| Passifs financiers courants                | 210 161         |
| Passifs non financiers courants            | 61 920          |
| Passif d'impôt sur le résultat différé     | 1 861           |
| Passifs financiers non courants            | 4 918           |
| Autres passifs non financiers non courants | 29 638          |
| <b>Passifs cédés</b>                       | <b>308 498</b>  |
| <b>Actifs nets cédés</b>                   | <b>4 388 \$</b> |

#### Sortie de trésorerie sur cession d'activités de Pétrole et gaz

|                                                                       |                    |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Contrepartie payée en trésorerie                                      | (1 802) \$         |
| Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie cédés                 | 17 876             |
| <b>Sortie de trésorerie sur cession d'activités de Pétrole et gaz</b> | <b>(19 678) \$</b> |

## B) CESSION D'UNE FILIALE AU KENYA

Au début de 2021, la Société a signé une entente visant la vente de sa participation dans Atkins Consulting Engineers Limited, qui faisait partie du secteur ICGP. Les actifs, les passifs et les autres composantes des capitaux propres associés ont par conséquent été classés comme étant détenus en vue de la vente du 31 décembre 2020 jusqu'à la date de cession. Au moment de ce classement, SNC-Lavalin a comptabilisé une perte de valeur à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé d'un montant de 6,1 millions \$ avant et après impôts sur le résultat. Le 16 juillet 2021, SNC-Lavalin a conclu la cession de sa participation de 100 % dans Atkins Consulting Engineers Limited au Kenya. La perte à la cession de la participation de SNC-Lavalin dans cette filiale s'est chiffrée à 0,6 million \$ avant et après impôts sur le résultat et est comprise à la rubrique « Perte sur cessions d'activités de SP&GP » dans l'état consolidé du résultat net de la Société.

## 6. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP (SUITE)

### C) PRÉSENTATION DE CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

#### Tableau des flux de trésorerie

En 2021, la sortie de trésorerie sur cessions d'activités de Pétrole et gaz et de la filiale au Kenya comprise dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société se présentait comme suit :

|                                                                                    |                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Sortie de trésorerie sur cession d'activités de Pétrole et gaz                     | (19 678) \$        |
| Contrepartie payée en trésorerie sur cession d'Atkins Consulting Engineers Limited | (1 398)            |
| <b>Sortie de trésorerie sur cessions d'activités de SP&amp;GP</b>                  | <b>(21 076) \$</b> |

#### Note 28 — Tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente le montant du gain net sur cessions d'activités de SP&GP avant impôts sur le résultat compris dans la note 28A — Tableaux des flux de trésorerie — Autres éléments de rapprochement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

|                                                                                                |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz avant impôts sur le résultat (note 6A)          | 573 042 \$        |
| Perte sur cession d'Atkins Consulting Engineers Limited avant impôts sur le résultat (note 6B) | (613)             |
| <b>Gain net sur cessions d'activités de SP&amp;GP avant impôts sur le résultat</b>             | <b>572 429 \$</b> |

### D) PRÉSENTATION DES GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS PRÉCÉDEMMENT CLASSÉS COMME ÉTANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les principales catégories d'actifs et de passifs des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente (voir les notes 6A et 6B) au 31 décembre 2020 étaient les suivantes :

|                                                                                                    | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                                            | — \$                |
| Autres actifs financiers courants                                                                  | 134 689             |
| Actifs non financiers courants                                                                     | 96 647              |
| Actif d'impôt sur le résultat différé                                                              | 6 259               |
| Actifs financiers non courants                                                                     | 2 202               |
| Autres actifs non financiers non courants                                                          | 33 377              |
| <b>Actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente</b>      | <b>273 174</b>      |
| Passifs financiers courants                                                                        | 198 231             |
| Passifs non financiers courants                                                                    | 95 073              |
| Passif d'impôt sur le résultat différé                                                             | 1 495               |
| Passifs financiers non courants                                                                    | 12 279              |
| Autres passifs non financiers non courants                                                         | 33 225              |
| <b>Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente</b>     | <b>340 303</b>      |
| <b>Passif net des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente</b> | <b>(67 129) \$</b>  |

Le montant cumulatif comptabilisé dans les autres éléments du résultat global liés aux groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020 était le suivant :

|                                                                                                                                 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger                                                     | 594 141 \$          |
| <b>Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente</b> | <b>594 141 \$</b>   |

## 6. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP (SUITE)

### II) EN 2020

#### E) CESSION DE FILIALES EN AFRIQUE DU SUD

En 2020, SNC-Lavalin a conclu la cession de ses participations dans trois de ses filiales en Afrique du Sud, qui faisaient partie des activités de Pétrole et gaz auparavant incluses dans le secteur Ressources et désormais classées comme activités abandonnées, en échange d'une contrepartie totale de 14,9 millions \$.

#### Gain net sur cession de filiales en Afrique du Sud

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE                                                                                        | 2020            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Contrepartie reçue                                                                                                     | 13 003 \$       |
| Contrepartie différée additionnelle à recevoir                                                                         | 1 908           |
| Contrepartie totale                                                                                                    | 14 911          |
| Actifs nets cédés                                                                                                      | (38 006)        |
| Gain de change cumulatif découlant de la conversion des établissements à l'étranger reclassé hors des capitaux propres | 29 516          |
| Frais connexes aux cessions                                                                                            | (216)           |
| Gain sur cession de filiales en Afrique du Sud                                                                         | 6 205           |
| Impôts sur le résultat                                                                                                 | —               |
| <b>Gain net sur cession de filiales en Afrique du Sud <sup>(1)</sup></b>                                               | <b>6 205 \$</b> |

<sup>(1)</sup> Compris au poste « Résultat net provenant des activités abandonnées » dans l'état consolidé du résultat net

Au moment de la cession, les principales catégories d'actifs et de passifs des filiales cédées en Afrique du Sud étaient les suivantes :

|                                         |                  |
|-----------------------------------------|------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 20 462 \$        |
| Autres actifs courants                  | 31 437           |
| Autres actifs non courants              | 6 546            |
| Actifs cédés                            | 58 445           |
| Passifs courants                        | 18 376           |
| Passifs non courants                    | 2 063            |
| Passifs cédés                           | 20 439           |
| <b>Actifs nets cédés</b>                | <b>38 006 \$</b> |

#### F) CESSION D'UNE FILIALE EN BELGIQUE

En 2020, SNC-Lavalin a conclu la cession de sa participation de 100 % dans SNC-Lavalin SA (Belgique) en échange d'une contrepartie totale de néant. À la date de cession, SNC-Lavalin SA détenait 7,5 millions \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, montant qui a été effectivement transféré à l'acquéreur lors de la clôture selon les modalités de la convention de vente. La perte à la cession de la participation de SNC-Lavalin dans SNC-Lavalin SA s'est chiffrée à 7,5 millions \$ avant et après impôts sur le résultat et est comprise au poste « Perte sur cessions d'activités de SP&GP » dans l'état consolidé du résultat net de la Société.

#### G) PRÉSENTATION DE CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

##### Tableau des flux de trésorerie

En 2020, la sortie de trésorerie sur cessions des filiales en Afrique du Sud et en Belgique comprise dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société se présentait comme suit :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE                                   | 2020               |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Contrepartie reçue en trésorerie                                  | 13 003 \$          |
| Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie cédés             | 28 046             |
| <b>Sortie de trésorerie sur cessions d'activités de SP&amp;GP</b> | <b>(15 043) \$</b> |

## 6. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP (SUITE)

### Note 28 — Tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente le montant de la perte nette sur cessions d'activités de SP&GP avant impôts sur le résultat compris dans la note 28A — Tableaux des flux de trésorerie — Autres éléments de rapprochement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

|                                                                                       |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Gain sur cession de filiales en Afrique du Sud avant impôts sur le résultat (note 6E) | 6 205 \$          |
| Perte sur cession d'une filiale en Belgique avant impôts sur le résultat (note 6F)    | (7 467)           |
| <b>Perte nette sur cessions d'activités de SP&amp;GP avant impôts sur le résultat</b> | <b>(1 262) \$</b> |

## 7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ET LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

### A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

|                                                                      | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires | 608 446 \$          | 932 902 \$          |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>                       | <b>608 446 \$</b>   | <b>932 902 \$</b>   |

### B) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

|                                                                      | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires | 13 398 \$           | 29 300 \$           |
| <b>Liquidités soumises à restrictions</b>                            | <b>13 398 \$</b>    | <b>29 300 \$</b>    |

## 8. CRÉANCES CLIENTS ET ACTIF SUR CONTRATS

### A) CRÉANCES CLIENTS

Le tableau suivant présente les créances clients de la Société qui respectent les conditions normales de paiement séparément des créances en souffrance, ainsi qu'un rapprochement avec la valeur comptable nette.

|                                                                                                     | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Créances clients :                                                                                  |                     |                     |
| Respectant les conditions normales de paiement                                                      | 830 231 \$          | 894 248 \$          |
| Créances en souffrance                                                                              | 482 880             | 477 068             |
| Total des créances clients                                                                          | 1 313 111           | 1 371 316           |
| Correction de valeur pour pertes de crédit attendues                                                | (167 179)           | (172 150)           |
| <b>Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues</b> | <b>1 145 932 \$</b> | <b>1 199 166 \$</b> |

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                         | 2021              | 2020              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Solde au début de l'exercice                                                                               | 172 150 \$        | 255 698 \$        |
| Variation de la correction de valeur, excluant les radiations et les sommes recouvrées                     | 25 403            | 43 750            |
| Radiations de créances clients                                                                             | (12 132)          | (44 047)          |
| Sommes recouvrées                                                                                          | (18 242)          | (9 253)           |
| Reclassement dans l'actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente | —                 | (73 998)          |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                                                                        | <b>167 179 \$</b> | <b>172 150 \$</b> |

### B) ACTIF SUR CONTRATS

Au 31 décembre 2021, la Société a 1 119,0 millions \$ (2020 : 1 090,1 millions \$) au titre de l'actif sur contrats déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de 25,4 millions \$ (2020 : 23,3 millions \$). Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                         | 2021             | 2020             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Solde au début de l'exercice                                                                               | 23 259 \$        | 18 262 \$        |
| Variation de la correction de valeur, excluant les radiations                                              | 2 583            | 16 020           |
| Radiations au titre de l'actif sur contrats                                                                | (435)            | (7 217)          |
| Reclassement dans l'actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente | —                | (3 806)          |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                                                                        | <b>25 407 \$</b> | <b>23 259 \$</b> |

Les variations significatives du solde de l'actif sur contrats sont présentées dans la note 9B, alors que l'information liée à l'exposition au crédit est présentée dans la note 30B.

## 9. PRODUITS

### A) VENTILATION DES PRODUITS

#### Produits par secteur géographique

Les tableaux suivants présentent les produits par secteur géographique selon le lieu des projets pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2021                                                                         |                 |              |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|
|                                 | PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS | AUTRES PRODUITS | TOTAL        |
| Amériques :                     |                                                                              |                 |              |
| Canada                          | 2 251 335 \$                                                                 | 96 273 \$       | 2 347 608 \$ |
| États-Unis                      | 1 266 222                                                                    | 33 101          | 1 299 323    |
| Amérique latine                 | 85 362                                                                       | —               | 85 362       |
| Europe :                        |                                                                              |                 |              |
| Royaume-Uni                     | 2 120 073                                                                    | 16 740          | 2 136 813    |
| Autres pays                     | 462 137                                                                      | —               | 462 137      |
| Moyen-Orient et Afrique :       |                                                                              |                 |              |
| Moyen-Orient <sup>(1)</sup>     | 518 080                                                                      | 4 347           | 522 427      |
| Afrique                         | 138 250                                                                      | 16 546          | 154 796      |
| Asie-Pacifique <sup>(2)</sup>   | 362 786                                                                      | —               | 362 786      |
|                                 | 7 204 245 \$                                                                 | 167 007 \$      | 7 371 252 \$ |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2020                                                                         |                 |              |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|
|                                 | PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS | AUTRES PRODUITS | TOTAL        |
| Amériques :                     |                                                                              |                 |              |
| Canada                          | 2 016 539 \$                                                                 | 85 858 \$       | 2 102 397 \$ |
| États-Unis                      | 1 357 825                                                                    | 25 819          | 1 383 644    |
| Amérique latine                 | 80 976                                                                       | —               | 80 976       |
| Europe :                        |                                                                              |                 |              |
| Royaume-Uni                     | 1 881 723                                                                    | 11 866          | 1 893 589    |
| Autres pays                     | 409 772                                                                      | —               | 409 772      |
| Moyen-Orient et Afrique :       |                                                                              |                 |              |
| Moyen-Orient <sup>(1)</sup>     | 549 459                                                                      | 3 590           | 553 049      |
| Afrique                         | 178 076                                                                      | 25 289          | 203 365      |
| Asie-Pacifique <sup>(2)</sup>   | 380 709                                                                      | —               | 380 709      |
|                                 | 6 855 079 \$                                                                 | 152 422 \$      | 7 007 501 \$ |

<sup>(1)</sup> À compter du deuxième trimestre de 2021, les produits provenant de l'Arabie saoudite et d'Autres pays du Moyen-Orient sont maintenant compris dans la rubrique « Moyen-Orient ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

<sup>(2)</sup> À compter du quatrième trimestre de 2021, les produits provenant de l'Australie et d'Autres pays de l'Asie-Pacifique sont maintenant compris dans la rubrique « Asie-Pacifique ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

## 9. PRODUITS (SUITE)

### Produits par type de contrats

Les types de contrats présentés sont définis comme suit :

**Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie :** Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent tous les contrats de la Société qui génèrent des produits, à l'exception des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire décrits ci-après. Dans le cadre des contrats de type remboursable, la Société facture au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est facturé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond ou d'un prix cible accompagné d'incitatifs ou de désincitatifs. Les contrats de services d'ingénierie comprennent les ententes relatives au temps et au matériel basées sur les taux horaires, ainsi que les contrats à prix forfaitaire assortis de risques limités en ce qui touche à l'approvisionnement ou à la construction. Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent aussi tous les contrats d'E&E, dont certains sont des ententes à prix forfaitaire et d'autres sont assujettis à des clauses d'ajustement de prix telles que l'indexation en fonction de l'inflation.

**Contrats d'IAC normalisés :** Dans le cadre des contrats d'IAC normalisés, la Société offre une gamme de services d'IAC récurrents qui sont des solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon.

**Contrats de construction clés en main à prix forfaitaire :** Dans le cadre des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût supérieur ou inférieur au coût initialement estimé.

Le tableau suivant présente les produits par type de contrats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE                                                                                  |                                                                    |                              |                                                                   | 2021         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------|
|                                                                                                                  | CONTRATS DE TYPE<br>REMBOURSABLE ET<br>DE SERVICES<br>D'INGÉNIERIE | CONTRATS D'IAC<br>NORMALISÉS | CONTRATS DE<br>CONSTRUCTION<br>CLÉS EN MAIN À<br>PRIX FORFAITAIRE | TOTAL        |
| ICGP                                                                                                             | 3 831 735 \$                                                       | — \$                         | — \$                                                              | 3 831 735 \$ |
| Énergie nucléaire                                                                                                | 844 400                                                            | —                            | 25 412                                                            | 869 812      |
| Services d'infrastructures                                                                                       | 809 289                                                            | 605 089                      | —                                                                 | 1 414 378    |
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus<br>avec des clients – SNCL Services d'ingénierie     | 5 485 424                                                          | 605 089                      | 25 412                                                            | 6 115 925    |
| Ressources                                                                                                       | 151 589                                                            | —                            | 20 101                                                            | 171 690      |
| Projets d'infrastructures d'IAC                                                                                  | 22 566                                                             | —                            | 872 766                                                           | 895 332      |
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus<br>avec des clients – SNCL Projets                   | 174 155                                                            | —                            | 892 867                                                           | 1 067 022    |
|                                                                                                                  | 5 659 579 \$                                                       | 605 089 \$                   | 918 279 \$                                                        | 7 182 947 \$ |
| Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 17) |                                                                    |                              |                                                                   | 54 187       |
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital                   |                                                                    |                              |                                                                   | 21 298       |
| Autres produits – secteur Capital                                                                                |                                                                    |                              |                                                                   | 112 820      |
|                                                                                                                  |                                                                    |                              |                                                                   | 7 371 252 \$ |

## 9. PRODUITS (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE                                                                                  |                                                                   |                              |                                                                   | 2020         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------|
|                                                                                                                  | CONTRATS DE TYPE<br>REMBOURSABLE ET<br>DE SERVICES<br>D'INGÉNÉRIE | CONTRATS D'IAC<br>NORMALISÉS | CONTRATS DE<br>CONSTRUCTION<br>CLÉS EN MAIN À<br>PRIX FORFAITAIRE | TOTAL        |
| ICGP                                                                                                             | 3 721 120 \$                                                      | — \$                         | — \$                                                              | 3 721 120 \$ |
| Énergie nucléaire                                                                                                | 882 470                                                           | —                            | 11 079                                                            | 893 549      |
| Services d'infrastructures                                                                                       | 789 888                                                           | 533 547                      | —                                                                 | 1 323 435    |
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Services d'ingénierie        | 5 393 478                                                         | 533 547                      | 11 079                                                            | 5 938 104    |
| Ressources                                                                                                       | 134 918                                                           | —                            | 23 657                                                            | 158 575      |
| Projets d'infrastructures d'IAC                                                                                  | 20 704                                                            | —                            | 719 485                                                           | 740 189      |
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Projets                      | 155 622                                                           | —                            | 743 142                                                           | 898 764      |
|                                                                                                                  | 5 549 100 \$                                                      | 533 547 \$                   | 754 221 \$                                                        | 6 836 868 \$ |
| Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 17) |                                                                   |                              |                                                                   | 41 274       |
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital                   |                                                                   |                              |                                                                   | 18 211       |
| Autres produits – secteur Capital                                                                                |                                                                   |                              |                                                                   | 111 148      |
|                                                                                                                  |                                                                   |                              |                                                                   | 7 007 501 \$ |

### B) SOLDES DES CONTRATS

|                              | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|------------------------------|---------------------|---------------------|
| Créances clients (note 8A)   | 1 145 932 \$        | 1 199 166 \$        |
| Actif sur contrats (note 8B) | 1 119 045           | 1 090 149           |
| Passif sur contrats          | 838 209 \$          | 836 991 \$          |

Les créances clients représentent un droit de la Société d'obtenir une contrepartie en échange de biens ou de services qu'elle a fournis à un client lorsqu'un tel droit ne dépend que de l'écoulement du temps. Les créances clients ne portent pas intérêt et elles sont généralement exigibles dans les 30 à 90 jours.

L'actif sur contrats représente un droit de la Société d'obtenir une contrepartie en échange de biens ou de services qu'elle a fournis à un client lorsqu'un tel droit ne dépend pas que de l'écoulement du temps, mais aussi d'autres facteurs, par exemple de l'exécution d'autres obligations de prestation en vertu du contrat. L'actif sur contrats est initialement comptabilisé dans les produits provenant des activités de SP&GP et il est habituellement décomptabilisé lorsqu'il devient une créance client.

Le passif sur contrats découle des activités de SP&GP et représente le montant cumulatif reçu et dû en vertu d'un contrat donné, de la part des clients de la Société, qui excède le montant du droit à la contrepartie découlant de l'obligation de prestation de la Société en vertu du contrat.

Le tableau suivant présente le montant des produits constatés provenant des éléments suivants :

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                                     | 2021         | 2020         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Montants inclus dans le solde d'ouverture du passif sur contrats                                                       | 493 597 \$   | 534 379 \$   |
| Obligations de prestation remplies ou partiellement remplies au cours des exercices antérieurs (reprise d'obligations) | (116 002) \$ | (353 109) \$ |

Étant donné qu'une part importante des produits de la Société est constatée progressivement, les clauses contractuelles qui déterminent le moment auquel la contrepartie devient due de la part du client, tel que lors de l'atteinte de certains jalons, le fait que la Société atteigne de tels jalons plus tôt ou plus tard que prévu et la capacité d'obtenir des dépôts sur contrats auront une incidence, tout comme d'autres facteurs, sur le solde des créances clients, des actifs sur contrats et des passifs sur contrats. En raison i) du grand nombre de contrats conclus par la Société, ii) de la variété des modalités contractuelles de ces contrats et iii) du niveau d'avancement différent des projets sous-jacents, la variation des soldes de l'actif sur contrats et du passif sur contrats n'est généralement pas attribuable à un seul facteur, à l'exception des regroupements d'entreprises ou des dessaisissements importants. À la fin de 2021, le montant de l'actif sur contrats et du passif sur contrats était demeuré à un niveau comparable à celui de la fin de 2020.

## 9. PRODUITS (SUITE)

### C) OBLIGATIONS DE PRESTATION QUI RESTENT À REMPLIR

Le montant total du prix de transaction affecté aux obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) au 31 décembre 2021 pour tous les contrats conclus avec des clients, devrait être constaté dans les produits comme suit : 2022 – 4,3 milliards \$, 2023 – 2,0 milliards \$, 2024 – 1,1 milliard \$ et par la suite – 5,2 milliards \$ (2020 (pour les activités poursuivies) : 2021 – 4,4 milliards \$, 2022 – 2,0 milliards \$, 2023 – 1,2 milliard \$ et par la suite – 5,6 milliards \$). Le montant total du prix de transaction affecté aux obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) au 31 décembre 2020 pour tous les contrats conclus avec des clients, qui devait être constaté dans les produits provenant des activités abandonnées était de 0,8 milliard \$. Il est à noter que ces montants ne comprennent pas les estimations de contrepartie variable qui ne sont pas incluses dans le prix de transaction.

## 10. STOCKS

|                  | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|------------------|---------------------|---------------------|
| Travaux en cours | 2 757 \$            | 130 \$              |
| Produits finis   | 14 280              | 15 992              |
| <b>Stocks</b>    | <b>17 037 \$</b>    | <b>16 122 \$</b>    |

Le coût des stocks comptabilisé par la Société à titre de charge comprise dans les activités poursuivies de l'état consolidé du résultat net au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 a été de 12,3 millions \$ (2020 : 8,7 millions \$).

## 11. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

|                                                                                                        | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés, et dépôts sur contrats                   | 46 159 \$           | 45 282 \$           |
| Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures – juste valeur favorable                     | 11 524              | 41 808              |
| Polices d'assurance-vie évaluées à la JVBRN <sup>(1)</sup>                                             | 6 201               | 6 200               |
| Tranche à court terme des créances en vertu des accords de concession de services                      | —                   | 17 370              |
| Recouvrement des coûts attendu de fournisseurs et de sous-traitants                                    | 11 642              | 23 178              |
| Tranche à court terme des créances en vertu des contrats de location-financement                       | 2 661               | 2 627               |
| Instruments financiers dérivés liés aux régimes d'unités d'actions – juste valeur favorable (note 23C) | 6 237               | 148                 |
| Autres                                                                                                 | 53 947              | 120 819             |
| <b>Autres actifs financiers courants</b>                                                               | <b>138 371 \$</b>   | <b>257 432 \$</b>   |

<sup>(1)</sup> Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

## 12. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS COURANTS

|                                                   | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|---------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Impôts sur le résultat et autres taxes à recevoir | 152 044 \$          | 145 341 \$          |
| Charges payées d'avance et autres                 | 94 114              | 107 970             |
| <b>Autres actifs non financiers courants</b>      | <b>246 158 \$</b>   | <b>253 311 \$</b>   |

### 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                                                             | BÂTIMENTS | MATÉRIEL<br>INFORMATIQUE | MOBILIER DE<br>BUREAU | ÉQUIPEMENT | AMÉNAGE-<br>MENTS DE<br>LOCAUX<br>LOUÉS <sup>(1)</sup> | AUTRES<br><sup>(1)(2)</sup> | TOTAL      |
|-------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------|-----------------------|------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------|------------|
| <b>Valeur comptable brute</b>                               |           |                          |                       |            |                                                        |                             |            |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021                       | 50 715 \$ | 490 112 \$               | 126 799 \$            | 90 945 \$  | 188 422 \$                                             | 9 916 \$                    | 956 909 \$ |
| Ajouts                                                      | 377       | 52 448                   | 4 746                 | 10 531     | 15 528                                                 | 12 277                      | 95 907     |
| Écarts de change                                            | 34        | (2 780)                  | (340)                 | (484)      | (528)                                                  | 37                          | (4 061)    |
| Cessions/mises hors service/<br>récupérations/transferts    | (27 808)  | (33 984)                 | (13 319)              | (21 616)   | (18 443)                                               | (535)                       | (115 705)  |
| Solde au 31 décembre 2021                                   | 23 318 \$ | 505 796 \$               | 117 886 \$            | 79 376 \$  | 184 979 \$                                             | 21 695 \$                   | 933 050 \$ |
| <b>Cumul de l'amortissement<br/>et des pertes de valeur</b> |           |                          |                       |            |                                                        |                             |            |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021                       | 16 751 \$ | 350 362 \$               | 104 809 \$            | 28 511 \$  | 80 612 \$                                              | — \$                        | 581 045 \$ |
| Dotation à l'amortissement                                  | 1 755     | 47 314                   | 6 740                 | 22 776     | 15 086                                                 | —                           | 93 671     |
| Écarts de change                                            | 33        | (2 048)                  | (272)                 | (116)      | (443)                                                  | —                           | (2 846)    |
| Perte de valeur <sup>(3)</sup>                              | —         | 5 483                    | 612                   | 2 204      | 5 009                                                  | 3 662                       | 16 970     |
| Cessions/mises hors service/<br>récupérations               | (13 286)  | (32 765)                 | (13 019)              | (12 984)   | (17 229)                                               | —                           | (89 283)   |
| Solde au 31 décembre 2021                                   | 5 253 \$  | 368 346 \$               | 98 870 \$             | 40 391 \$  | 83 035 \$                                              | 3 662 \$                    | 599 557 \$ |

|                                                                                                                     | BÂTIMENTS | MATÉRIEL<br>INFORMATIQUE | MOBILIER DE<br>BUREAU | ÉQUIPEMENT | AMÉNAGE-<br>MENTS DE<br>LOCAUX<br>LOUÉS <sup>(1)</sup> | AUTRES<br><sup>(1)(2)</sup> | TOTAL        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------|-----------------------|------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------|
| <b>Valeur comptable brute</b>                                                                                       |           |                          |                       |            |                                                        |                             |              |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2020                                                                               | 97 798 \$ | 470 761 \$               | 164 242 \$            | 156 385 \$ | 241 343 \$                                             | 29 051 \$                   | 1 159 580 \$ |
| Ajouts                                                                                                              | 3 804     | 67 566                   | 2 285                 | 7 758      | 9 073                                                  | 13 201                      | 103 687      |
| Écarts de change                                                                                                    | (2 099)   | (2 800)                  | (584)                 | (6 389)    | (635)                                                  | (1 955)                     | (14 462)     |
| Cessions/mises hors service/<br>récupérations/transferts                                                            | (4 276)   | (31 732)                 | (12 856)              | (34 723)   | (54 396)                                               | (1 417)                     | (139 400)    |
| Reclassement dans l'actif<br>des groupes destinés à être<br>cédés classés comme étant<br>détenus en vue de la vente | (44 512)  | (13 683)                 | (26 288)              | (32 086)   | (6 963)                                                | (28 964)                    | (152 496)    |
| Solde au 31 décembre 2020                                                                                           | 50 715 \$ | 490 112 \$               | 126 799 \$            | 90 945 \$  | 188 422 \$                                             | 9 916 \$                    | 956 909 \$   |
| <b>Cumul de l'amortissement<br/>et des pertes de valeur</b>                                                         |           |                          |                       |            |                                                        |                             |              |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2020                                                                               | 42 103 \$ | 349 089 \$               | 128 210 \$            | 66 132 \$  | 103 416 \$                                             | — \$                        | 688 950 \$   |
| Dotation à l'amortissement                                                                                          | 22 865    | 45 763                   | 9 058                 | 27 298     | 15 221                                                 | —                           | 120 205      |
| Écarts de change                                                                                                    | (1 487)   | (1 884)                  | (479)                 | (4 243)    | (511)                                                  | —                           | (8 604)      |
| Perte de valeur <sup>(3)</sup>                                                                                      | —         | —                        | —                     | 5 358      | 2 894                                                  | —                           | 8 252        |
| Cessions/mises hors<br>service/récupérations                                                                        | (2 675)   | (30 957)                 | (11 249)              | (34 210)   | (27 312)                                               | —                           | (106 403)    |
| Reclassement dans l'actif<br>des groupes destinés à être<br>cédés classés comme étant<br>détenus en vue de la vente | (44 055)  | (11 649)                 | (20 731)              | (31 824)   | (13 096)                                               | —                           | (121 355)    |
| Solde au 31 décembre 2020                                                                                           | 16 751 \$ | 350 362 \$               | 104 809 \$            | 28 511 \$  | 80 612 \$                                              | — \$                        | 581 045 \$   |

<sup>(1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Société présente la rubrique « Aménagements de locaux loués » séparément de la rubrique « Autres » et, par conséquent, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

<sup>(2)</sup> La rubrique « Autres » comprend les actifs en cours de construction et les terrains.

<sup>(3)</sup> Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, SNC-Lavalin a constaté des pertes de valeur d'un montant de 8,3 millions \$ (2020 : 2,9 millions \$) dans le poste « Coûts de restructuration et de transformation » et d'un montant de 8,7 millions \$ (2020 : 5,4 millions \$) dans le poste « Résultat net provenant des activités abandonnées » à l'état consolidé du résultat net.

### 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

|                                                                                  | BÂTIMENTS        | MATÉRIEL<br>INFORMATIQUE | MOBILIER DE<br>BUREAU | ÉQUIPEMENT       | AMÉNAGEMENTS<br>DE LOCAUX<br>LOUÉS <sup>(1)</sup> | AUTRES<br><sup>(1)(2)</sup> | TOTAL             |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------|-----------------------|------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| Valeur comptable nette :                                                         |                  |                          |                       |                  |                                                   |                             |                   |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>                                                       | <b>18 065 \$</b> | <b>137 450 \$</b>        | <b>19 016 \$</b>      | <b>38 985 \$</b> | <b>101 944 \$</b>                                 | <b>18 033 \$</b>            | <b>333 493 \$</b> |
| Au 31 décembre 2020                                                              | 33 964 \$        | 139 750 \$               | 21 990 \$             | 62 434 \$        | 107 810 \$                                        | 9 916 \$                    | 375 864 \$        |
| Valeur comptable nette des actifs assujettis à des contrats de location simple : |                  |                          |                       |                  |                                                   |                             |                   |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>                                                       | <b>— \$</b>      | <b>— \$</b>              | <b>— \$</b>           | <b>45 878 \$</b> | <b>— \$</b>                                       | <b>— \$</b>                 | <b>45 878 \$</b>  |
| Au 31 décembre 2020                                                              | — \$             | — \$                     | — \$                  | 57 059 \$        | — \$                                              | — \$                        | 57 059 \$         |

(1) Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Société présente la rubrique « Aménagements de locaux loués » séparément de la rubrique « Autres » et, par conséquent, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

(2) La rubrique « Autres » comprend les actifs en cours de construction et les terrains.

Un montant d'immobilisations corporelles de 16,9 millions \$ au 31 décembre 2021 (2020 : 6,9 millions \$) n'était pas amorti, puisqu'il correspondait à des actifs qui étaient en construction. Les ajouts d'immobilisations corporelles hors trésorerie s'élevaient à 6,0 millions \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 (2020 : 30,9 millions \$).

### 14. GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable du goodwill de la Société.

|                                       |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 | 3 429 094 \$        |
| Écarts de change, montant net         | 384                 |
| Solde au 31 décembre 2020             | 3 429 478           |
| Écarts de change, montant net         | (46 535)            |
| <b>Solde au 31 décembre 2021</b>      | <b>3 382 943 \$</b> |

Aux fins du test annuel de dépréciation, le goodwill a été affecté aux UGT ou groupes d'UGT, qui sont les unités qui devraient tirer avantage des synergies des regroupements d'entreprises desquels découle le goodwill.

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, le goodwill de la Société a été affecté aux UGT ou groupes d'UGT suivants :

| UGT OU GROUPE D'UGT        | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|----------------------------|---------------------|---------------------|
| ICGP                       | <b>2 586 762 \$</b> | 2 624 526 \$        |
| Services d'infrastructures | <b>142 572</b>      | 142 782             |
| Énergie nucléaire          | <b>634 343</b>      | 642 770             |
| Linxon                     | <b>19 266</b>       | 19 400              |
|                            | <b>3 382 943 \$</b> | 3 429 478 \$        |

Au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020, le goodwill n'était pas considéré comme s'étant déprécié.

En 2021, environ 76 % (2020 : 77 %) du solde du goodwill de la Société est affecté à l'UGT ICGP. La valeur recouvrable de cette UGT, déterminée en ayant recours à l'approche de la valeur d'utilité et en fonction d'un taux de croissance à l'infini de 2,5 % (2020 : 2,5 %) et d'un taux d'actualisation de 9,4 % (2020 : 9,5 %), excédait sa valeur comptable d'environ 911 millions \$ au 31 octobre 2021 (2020 : d'environ 563 millions \$). Au 31 octobre 2021, dans l'hypothèse où toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, une diminution de 263 points de base (2020 : 140 points de base) du taux de croissance à l'infini ou une augmentation de 196 points de base (2020 : 107 points de base) du taux d'actualisation ferait en sorte que la valeur comptable de l'UGT ICGP se situerait à un niveau comparable à sa valeur recouvrable à cette date.

Aucun changement raisonnable d'hypothèses clés employées pour les autres UGT ou groupes d'UGT n'aurait entraîné une perte de valeur au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020. La valeur recouvrable des autres UGT ou groupes d'UGT a été déterminée en ayant recours à l'approche de la valeur d'utilité. En vertu de cette approche, les hypothèses suivantes ont été employées : les flux de trésorerie postérieurs aux prévisions à long terme ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance de 2,5 % en 2021 (2020 : 2,5 %) et des taux d'actualisation allant de 8,5 % à 9,9 % ont été utilisés en 2021 (2020 : de 9,8 % à 12,1 %).

## 15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les tableaux suivants présentent un rapprochement de la valeur comptable des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises.

|                                                         | CARNET DE<br>COMMANDES | RELATIONS<br>CLIENTS | MARQUES DE<br>COMMERCE | TOTAL      |
|---------------------------------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|------------|
| <b>Valeur comptable brute</b>                           |                        |                      |                        |            |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021                   | 16 531 \$              | 766 333 \$           | 107 323 \$             | 890 187 \$ |
| Écarts de change                                        | (116)                  | (13 685)             | (1 434)                | (15 235)   |
| Solde au 31 décembre 2021                               | 16 415 \$              | 752 648 \$           | 105 889 \$             | 874 952 \$ |
| <b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b> |                        |                      |                        |            |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021                   | 11 987 \$              | 266 548 \$           | 67 593 \$              | 346 128 \$ |
| Dotation à l'amortissement                              | 1 843                  | 75 571               | 12 063                 | 89 477     |
| Écarts de change                                        | (59)                   | (5 433)              | (877)                  | (6 369)    |
| Solde au 31 décembre 2021                               | 13 771 \$              | 336 686 \$           | 78 779 \$              | 429 236 \$ |

|                                                                                                               | CARNET DE<br>COMMANDES | RELATIONS<br>CLIENTS | MARQUES DE<br>COMMERCE | TOTAL             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|-------------------|
| <b>Valeur comptable brute</b>                                                                                 |                        |                      |                        |                   |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2020                                                                         | 214 630 \$             | 999 907 \$           | 137 981 \$             | 1 352 518 \$      |
| Décomptabilisation d'immobilisations incorporelles                                                            | (200 005)              | (54 600)             | (4 642)                | (259 247)         |
| Écarts de change                                                                                              | 1 906                  | 8 131                | (256)                  | 9 781             |
| Reclassement dans l'actif des groupes destinés à être cédés<br>classés comme étant détenus en vue de la vente | —                      | (187 105)            | (25 760)               | (212 865)         |
| Solde au 31 décembre 2020                                                                                     | 16 531 \$              | 766 333 \$           | 107 323 \$             | 890 187 \$        |
| <b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>                                                       |                        |                      |                        |                   |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2020                                                                         | 173 205 \$             | 430 238 \$           | 83 477 \$              | 686 920 \$        |
| Dotation à l'amortissement                                                                                    | 36 367                 | 75 489               | 14 914                 | 126 770           |
| Décomptabilisation d'immobilisations incorporelles                                                            | (200 005)              | (54 600)             | (4 642)                | (259 247)         |
| Écarts de change                                                                                              | 2 420                  | 2 526                | (396)                  | 4 550             |
| Reclassement dans l'actif des groupes destinés à être cédés<br>classés comme étant détenus en vue de la vente | —                      | (187 105)            | (25 760)               | (212 865)         |
| Solde au 31 décembre 2020                                                                                     | 11 987 \$              | 266 548 \$           | 67 593 \$              | 346 128 \$        |
| Valeur comptable nette :                                                                                      |                        |                      |                        |                   |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>                                                                                    | <b>2 644 \$</b>        | <b>415 962 \$</b>    | <b>27 110 \$</b>       | <b>445 716 \$</b> |
| Au 31 décembre 2020                                                                                           | 4 544 \$               | 499 785 \$           | 39 730 \$              | 544 059 \$        |

## 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

|                                                                                                        | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Instruments financiers dérivés liés aux régimes d'unités d'actions – juste valeur favorable (note 23C) | 2 354 \$            | 908 \$              |
| Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures – juste valeur favorable                     | 2 276               | 1 065               |
| Tranche à long terme des créances en vertu des contrats de location-financement                        | 11 804              | 13 601              |
| Autres                                                                                                 | 8 975               | 15 824              |
| <b>Autres actifs financiers non courants</b>                                                           | <b>25 409 \$</b>    | <b>31 398 \$</b>    |

Les créances en vertu des contrats de location-financement de la Société se rapportent principalement à la sous-location de son espace de bureau non utilisé. En 2021, la diminution des créances en vertu des contrats de location-financement s'explique principalement par l'écoulement du temps.

## 17. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS NON COURANTS

|                                                                                   | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Actif lié aux avantages postérieurs à l'emploi (note 32A)                         | 230 763 \$          | 8 327 \$            |
| Investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | 71 577              | 54 067              |
| Autres                                                                            | 13 813              | 20 557              |
| <b>Autres actifs non financiers non courants</b>                                  | <b>316 153 \$</b>   | <b>82 951 \$</b>    |

### Investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence – coentreprises

SNC-Lavalin exerce une partie de ses activités d'investissements de SP&GP par le biais de coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant total des actifs courants, des actifs non courants, des passifs courants, des passifs non courants, des produits et des charges se rapportant à ces coentreprises est résumé ci-dessous. Les coentreprises incluses dans l'actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020 ne sont pas présentées dans les tableaux ci-dessous.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE        | 2021         | 2020         |
|-------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>États du résultat net</b>              |              |              |
| Produits (à 100 %)                        | 2 465 068 \$ | 1 786 311 \$ |
| Produits d'intérêts (à 100 %)             | 81 \$        | 4 743 \$     |
| Charges d'intérêts (à 100 %)              | 3 665 \$     | 5 520 \$     |
| Amortissements (à 100 %)                  | 2 627 \$     | 317 \$       |
| Charge d'impôts sur le résultat (à 100 %) | 3 250 \$     | — \$         |

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE           | 2021              | 2020              |
|----------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>États du résultat global</b>              |                   |                   |
| Résultat net (à 100 %)                       | 142 681 \$        | 100 668 \$        |
| Autres éléments du résultat global (à 100 %) | —                 | —                 |
| <b>Total du résultat global (à 100 %)</b>    | <b>142 681 \$</b> | <b>100 668 \$</b> |

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                    | 2021      | 2020      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Quote-part de la Société du résultat net des investissements de SP&GP en fonction de sa participation | 54 187 \$ | 41 274 \$ |
| Résultat net de la Société tiré des investissements de SP&GP inclus dans son état du résultat net     | 54 187 \$ | 41 274 \$ |

|                                                                                                                    | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>États de la situation financière</b>                                                                            |                     |                     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (à 100 %)                                                                  | 164 410 \$          | 211 852 \$          |
| Autres actifs courants (à 100 %)                                                                                   | 591 537             | 279 008             |
| Actifs non courants (à 100 %)                                                                                      | 40 251              | 4 649               |
| <b>Total de l'actif (à 100 %)</b>                                                                                  | <b>796 198</b>      | <b>495 509</b>      |
| Dettes fournisseurs (à 100 %)                                                                                      | 482 315             | 344 412             |
| Autres passifs financiers courants (à 100 %)                                                                       | 74 621              | 14 983              |
| Autres passifs non financiers courants (à 100 %)                                                                   | 7 241               | 4 934               |
| Autres passifs financiers non courants (à 100 %)                                                                   | 27 731              | 7 504               |
| <b>Total du passif (à 100 %)</b>                                                                                   | <b>591 908</b>      | <b>371 833</b>      |
| <b>Actif net (à 100 %)</b>                                                                                         | <b>204 290 \$</b>   | <b>123 676 \$</b>   |
| Valeur comptable nette de la Société des investissements de SP&GP incluse dans son état de la situation financière | 71 577 \$           | 54 067 \$           |

## 17. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS NON COURANTS (SUITE)

### Investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence – entreprises associées

Les tableaux sommaires ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les investissements de SP&GP qui sont classés comme des entreprises associées.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                                 | 2021                    | 2020                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>États du résultat global</b>                                                                                    |                         |                         |
| Produits (à 100 %)                                                                                                 | 26 797 \$               | 33 053 \$               |
| Charges (à 100 %)                                                                                                  | 31 231                  | 34 112                  |
| Résultat net (à 100 %)                                                                                             | (4 434)                 | (1 059)                 |
| Autres éléments du résultat global (à 100 %)                                                                       | —                       | —                       |
| Total du résultat global (à 100 %)                                                                                 | (4 434) \$              | (1 059) \$              |
| Quote-part de la Société du résultat net des investissements de SP&GP en fonction de sa participation              | — \$                    | — \$                    |
| Quote-part de la Société du résultat net des investissements de SP&GP incluse dans son état du résultat net        | — \$                    | — \$                    |
|                                                                                                                    | <b>31 DÉCEMBRE 2021</b> | <b>31 DÉCEMBRE 2020</b> |
| <b>États de la situation financière</b>                                                                            |                         |                         |
| Actifs courants (à 100 %)                                                                                          | 24 486 \$               | 21 092 \$               |
| Actifs non courants (à 100 %)                                                                                      | 4 841                   | 3 716                   |
| Total de l'actif (à 100 %)                                                                                         | 29 327                  | 24 808                  |
| Passifs courants (à 100 %)                                                                                         | 20 732                  | 17 225                  |
| Passifs non courants (à 100 %)                                                                                     | 7 467                   | 1 953                   |
| Total du passif (à 100 %)                                                                                          | 28 199                  | 19 178                  |
| Actif net (à 100 %)                                                                                                | 1 128 \$                | 5 630 \$                |
| Valeur comptable nette de la Société des investissements de SP&GP incluse dans son état de la situation financière | — \$                    | — \$                    |

## 18. AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

|                                                                                                                                                                                                        | 31 DÉCEMBRE 2021  | 31 DÉCEMBRE 2020  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Engagements à investir dans des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 5C) | 24 921 \$         | 24 921 \$         |
| Retenues sur contrats avec des fournisseurs                                                                                                                                                            | 108 301           | 90 793            |
| Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures – juste valeur défavorable                                                                                                                   | 16 496            | 12 981            |
| Instruments financiers dérivés liés aux régimes d'unités d'actions – juste valeur défavorable (note 23C)                                                                                               | —                 | 3 025             |
| Règlement des accusations fédérales (SPPC) à payer                                                                                                                                                     | 55 515            | 55 865            |
| Autres                                                                                                                                                                                                 | 537               | 169               |
| <b>Autres passifs financiers courants</b>                                                                                                                                                              | <b>205 770 \$</b> | <b>187 754 \$</b> |

Le 19 février 2015, la Gendarmerie royale du Canada et le Service des poursuites pénales du Canada (le « SPPC ») ont porté des accusations (les « accusations ») contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International inc. et SNC-Lavalin Construction inc. Le 18 décembre 2019, la Société a annoncé que les accusations ont fait l'objet d'un règlement avec le SPPC [le « règlement des accusations fédérales (SPPC) »]. Dans le cadre du règlement des accusations fédérales (SPPC), SNC-Lavalin Construction inc. est tenue de verser une amende de 280 millions \$, payable sur cinq ans, et elle est assujettie à une ordonnance de probation de trois ans. La Société a estimé la valeur actualisée nette de ces versements à 257,3 millions \$ au 18 octobre 2019, la date du règlement des accusations fédérales (SPPC), dont 106,7 millions \$ sont compris au poste « Autres passifs financiers non courants » (voir la note 21) au 31 décembre 2021 (2020 : 154,3 millions \$).

## 19. AUTRES PASSIFS NON FINANCIERS COURANTS

|                                                      | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Impôts sur le résultat et autres taxes à payer       | 267 158 \$          | 434 987 \$          |
| Passif lié aux régimes d'unités d'actions (note 23C) | 60 961              | 38 793              |
| <b>Autres passifs non financiers courants</b>        | <b>328 119 \$</b>   | <b>473 780 \$</b>   |

## 20. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, la dette à court terme et la dette à long terme présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société étaient comme suit :

### A) DETTE AVEC RECOURS

|                                                                                 | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Dettes avec recours :                                                           |                     |                     |
| Facilité renouvelable (i)                                                       | 96 853 \$           | — \$                |
| Emprunt à terme (ii)                                                            | 499 635             | 499 360             |
| Débiteures de série 3 (iii)                                                     | —                   | 174 960             |
| Débiteures de série 4 (iii)                                                     | 199 748             | 199 540             |
| Débiteures de série 6 (iii)                                                     | 297 866             | 297 105             |
| <b>Total de la dette à court terme et de la dette à long terme avec recours</b> | <b>1 094 102 \$</b> | <b>1 170 965 \$</b> |
| <b>Moins : dette à court terme avec recours</b>                                 | <b>96 853</b>       | <b>174 960</b>      |
| <b>Dettes à long terme avec recours</b>                                         | <b>997 249 \$</b>   | <b>996 005 \$</b>   |

### B) DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ

|                                                | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Dettes avec recours limité :                   |                     |                     |
| Prêt de la CDPQ (iv)                           | 400 000 \$          | 400 000 \$          |
| <b>Dettes à long terme avec recours limité</b> | <b>400 000 \$</b>   | <b>400 000 \$</b>   |

### C) DETTE SANS RECOURS (NON GARANTIE OU GARANTIE UNIQUEMENT PAR DES ÉLÉMENTS D'ACTIF SPÉCIFIQUES DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL OU DE SP&GP)

|                                                                                                                                                         | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Dettes sans recours :                                                                                                                                   |                     |                     |
| Obligations de premier rang – InPower BC General Partnership (v) <sup>(1)</sup>                                                                         | 259 704 \$          | 276 297 \$          |
| Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP (vi)                                                                                 | 27 692              | 34 631              |
| Prêt non garanti de Linxon (vii)                                                                                                                        | 9 906               | 8 888               |
| Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership (viii)                                                                                             | 124 256             | 102 843             |
| Autres                                                                                                                                                  | 8 215               | 8 886               |
| <b>Total de la dette à court terme et de la dette à long terme sans recours</b>                                                                         | <b>429 773 \$</b>   | <b>431 545 \$</b>   |
| <b>Moins : reclassement dans la rubrique « Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente » <sup>(1)</sup></b> | <b>259 704</b>      | <b>—</b>            |
| <b>Moins : dette à court terme sans recours</b>                                                                                                         | <b>14 021</b>       | <b>31 262</b>       |
| <b>Dettes à long terme sans recours</b>                                                                                                                 | <b>156 048 \$</b>   | <b>400 283 \$</b>   |

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des obligations de premier rang d'InPower BC General Partnership est comprise dans la rubrique « Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente » dans l'état consolidé de la situation financière (voir les notes 5A et 39).

## 20. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)

- i. La facilité de crédit renouvelable non garantie de la Société (la « facilité renouvelable »), qui fait partie de la deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour de la Société, datée du 30 avril 2018, conclue, entre autres, entre la Société, à titre d'emprunteur, et le syndicat de prêteurs qui est partie à la convention de crédit (dans sa version modifiée, de temps à autre, la « convention de crédit »), comprend deux tranches au 31 décembre 2021 : i) la tranche A s'élève à 2 000 millions \$ (2020 : 2 000 millions \$); et ii) la tranche B s'élève à 600 millions \$ (2020 : 600 millions \$). Les emprunts en vertu de la tranche A peuvent être contractés sous les formes suivantes : i) emprunts au taux préférentiel; ii) acceptations; iii) emprunts au taux de base américain; iv) emprunts au taux LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling; et v) lettres de crédit documentaire ou lettres de crédit financières et non financières. Les emprunts en vertu de la tranche B peuvent être contractés seulement sous forme de lettres de crédit documentaire ou de lettres de crédit non financières. Le montant total en cours des lettres de crédit bilatérales consenties sur une base non engagée en vertu de la convention de crédit est de 3 000 millions \$ (2020 : 3 000 millions \$).

Le 26 mars 2021, certains prêteurs en vertu de la facilité renouvelable de la Société ont convenu de reporter l'échéance de cette facilité uniquement à l'égard de ces prêteurs du 15 mai 2022 au 30 avril 2023 et, comme condition à l'obtention du consentement de ces prêteurs au report de l'échéance, le prix mixte applicable à la facilité renouvelable a été augmenté en conséquence. Par conséquent, le principal de la tranche A de la facilité renouvelable est de 2 000 millions \$ jusqu'au 15 mai 2022 et de 1 690,8 millions \$ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023, et le principal de la tranche B de la facilité renouvelable est de 600 millions \$ jusqu'au 15 mai 2022 et de 507,2 millions \$ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023.

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, les prélèvements de liquidités et les lettres de crédit en cours en vertu de la facilité renouvelable de la Société étaient comme suit :

| AU 31 DÉCEMBRE 2021          | MONTANT ENGAGÉ      | PRÉLÈVEMENTS<br>DE LIQUIDITÉS | LETTRES DE CRÉDIT<br>EN COURS    | MONTANT INUTILISÉ   |
|------------------------------|---------------------|-------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| <b>Facilité renouvelable</b> | <b>2 600 000 \$</b> | <b>99 950 \$</b>              | <b>207 389 \$ <sup>(1)</sup></b> | <b>2 292 661 \$</b> |

<sup>(1)</sup> Incluant 3,5 millions \$ de lettres de crédit financières

| AU 31 DÉCEMBRE 2020          | MONTANT ENGAGÉ      | PRÉLÈVEMENTS<br>DE LIQUIDITÉS | LETTRES DE CRÉDIT<br>EN COURS    | MONTANT INUTILISÉ   |
|------------------------------|---------------------|-------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| <b>Facilité renouvelable</b> | <b>2 600 000 \$</b> | <b>— \$</b>                   | <b>205 324 \$ <sup>(2)</sup></b> | <b>2 394 676 \$</b> |

<sup>(2)</sup> Incluant 3,5 millions \$ de lettres de crédit financières

De plus, au 31 décembre 2021, 1 339,9 millions \$ (2020 : 1 495,5 millions \$) de lettres de crédit bilatérales non engagées étaient émises, dont un montant de 94,4 millions \$ (2020 : 98,2 millions \$) lié à des lettres de crédit financières.

- ii. L'emprunt à terme non renouvelable de la Société, qui fait partie de la convention de crédit de la Société, est d'un montant en capital de 500 millions \$ (l'« emprunt à terme »). Les emprunts en vertu de l'emprunt à terme étaient disponibles au moyen d'emprunts au taux préférentiel ou d'acceptations. La date d'échéance de l'emprunt à terme est le 30 avril 2023.
- iii. Ces débentures non garanties ont été émises comme suit : i) des débentures de série 3 à taux variable d'un montant de 175 millions \$ échéant en mars 2021 portant intérêt au taux CDOR sur trois mois majoré d'une marge applicable (les « débentures de série 3 »); ii) des débentures de série 4 à 3,235 % par année d'un montant de 200 millions \$ échéant en mars 2023 (les « débentures de série 4 »); et iii) des débentures de série 6 à 3,80 % par année d'un montant de 300 millions \$ échéant en août 2024 (les « débentures de série 6 »). Les débentures de série 3 ont été entièrement remboursées à leur échéance en mars 2021.
- iv. Le prêt (le « prêt de la CDPQ ») consenti aux termes de la convention de prêt (dans sa version modifiée, de temps à autre, la « convention de prêt avec la CDPQ »), datée du 20 avril 2017, conclue entre SNC-Lavalin Autoroute Holding inc. (« Autoroute Holding »), une filiale indirecte entièrement détenue de la Société qui détient les actions de l'Autoroute 407 ETR, à titre d'emprunteur, et CDPQ Revenu Fixe inc., à titre de prêteur, est une dette avec recours limité qui comprend deux tranches : i) la tranche A qui est un prêt à terme non renouvelable d'un montant total de 400 millions \$ (2020 : 400 millions \$); et ii) la tranche B qui était un prêt à terme non renouvelable d'un montant total de 500 millions \$. Le recours est limité à l'application, dans des circonstances particulières, de mesures d'exécution visant les actions d'Autoroute Holding. Autoroute Holding pouvait se prévaloir de chacune des deux tranches en faisant un seul prélèvement. Les emprunts contractés en vertu des tranches A et B portent intérêt à un taux de base égal au plus élevé i) du taux CDOR ou ii) de 0,9 %, majoré de la marge applicable. En 2018, la Société a remboursé en totalité les emprunts en vertu de la tranche B de son prêt de la CDPQ. La tranche A du prêt de la CDPQ vient à échéance en 2024.

## 20. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)

En 2020, la convention de prêt avec la CDPQ a été modifiée afin i) d'augmenter temporairement le ratio financier aux termes de la clause restrictive pour l'aligner sur celui de la convention de crédit, et ii) de rendre inapplicable une condition imposée aux termes d'une clause restrictive pour permettre qu'un dividende reçu par Autoroute Holding de l'Autoroute 407 ETR en septembre 2020 soit distribué à la Société. En 2021, la convention de prêt avec la CDPQ a été davantage modifiée afin de rendre inapplicable une condition imposée aux termes d'une clause restrictive pour permettre que les dividendes reçus par Autoroute Holding de l'Autoroute 407 ETR en octobre 2021 et en décembre 2021 soient distribués à la Société.

- v. Les obligations de premier rang d'InPower BC General Partnership d'un montant en capital de 300 millions \$ portent intérêt à un taux de 4,471 % et viennent à échéance en 2033. La facilité de crédit d'InPower BC General Partnership d'un montant en capital de 63,2 millions \$ portait intérêt à un taux variable équivalent au taux CDOR majoré d'une marge applicable et venait à échéance en 2020. Les obligations de premier rang sont garanties et la facilité de crédit était garantie par la totalité des actifs d'InPower BC General Partnership. La facilité de crédit d'InPower BC General Partnership a été entièrement remboursée en 2020.
- vi. Les obligations garanties de premier rang d'une filiale de la Société d'un montant total maximal en capital de 40,0 millions \$ US (environ 51,2 millions \$ CA) (les « obligations garanties de premier rang »), dont un montant total en capital de 38,0 millions \$ US (environ 48,6 millions \$ CA) a été émis au 31 décembre 2021 (2020 : 38,0 millions \$ US [environ 48,7 millions \$ CA]). Les obligations garanties de premier rang viennent à échéance en 2026 et portent intérêt à un taux variable. Le produit net de l'émission d'obligations garanties de premier rang est utilisé par la filiale de la Société pour financer certains actifs à long terme liés à un contrat de construction-possession-exploitation (« CPE »).
- vii. En lien avec l'acquisition de Linxon par SNC-Lavalin en 2018, le détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle de 49 % dans Linxon a consenti un prêt non garanti (le « prêt non garanti ») et a fourni une facilité de crédit renouvelable non garantie à Linxon pour financer son fonds de roulement. Le prêt non garanti d'un montant en capital de 9,3 millions \$ US (environ 11,9 millions \$ CA) (2020 : environ 11,9 millions \$ CA) ne porte pas d'intérêt et est remboursable en totalité le 1<sup>er</sup> septembre 2023. La facilité de crédit pour financer le fonds de roulement d'un montant total maximal de 30,0 millions € (environ 43,6 millions \$ CA) (2020 : environ 47,1 millions \$ CA) porte intérêt à un taux variable et est remboursable au plus tard le 30 septembre 2022.
- viii. La facilité de crédit de TransitNEXT General Partnership d'un montant total maximal en capital de 149,0 millions \$ porte intérêt au taux CDOR majoré d'une marge applicable et elle est remboursable au plus tard le 10 février 2024. La facilité de crédit est garantie par la totalité des actifs de TransitNEXT. En outre, une entité entièrement détenue qui détient indirectement TransitNEXT a conclu une entente de facilité d'emprunt à terme. Le montant total en capital de la facilité d'emprunt à terme est de 99,7 millions \$ et il ne peut être prélevé tant que l'achèvement substantiel du projet Trillium n'est pas atteint. La facilité d'emprunt à terme porte intérêt à un taux i) de 4,82 % avant le 10 août 2026 et ii) équivalant au taux CDOR majoré d'une marge applicable à compter du 10 août 2026. L'échéance de la facilité d'emprunt à terme est le plus tôt entre i) la date qui suit de 4 ans la date d'achèvement substantiel du projet Trillium et ii) le 29 mars 2028. La facilité d'emprunt à terme est garantie par la totalité des actifs de cette entité détenant indirectement TransitNEXT et les intérêts et titres émis par l'entité détenant indirectement TransitNEXT ont également été fournis aux prêteurs du projet à titre de garantie.

## 20. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)

### D) REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE À COURT TERME ET DE LA DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente le sommaire des paiements de capital futurs de la dette à court terme et de la dette à long terme avec recours, avec recours limité ou sans recours de SNC-Lavalin, ainsi que le rapprochement avec leur valeur comptable nette.

| AU 31 DÉCEMBRE 2021                                                                 | Avec recours        | Avec recours limité | Sans recours      | Total               |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| 2022                                                                                | 99 770 \$           | — \$                | 15 378 \$         | 115 148 \$          |
| 2023                                                                                | 700 000             | —                   | 143 643           | 843 643             |
| 2024                                                                                | 300 000             | 400 000             | 7 163             | 707 163             |
| 2025                                                                                | —                   | —                   | 7 163             | 7 163               |
| 2026                                                                                | —                   | —                   | 256               | 256                 |
| Total <sup>(1)</sup>                                                                | 1 099 770 \$        | 400 000 \$          | 173 603 \$        | 1 673 373 \$        |
| Frais de financement nets différés non amortis et escomptes non amortis             | (5 668)             | —                   | (3 534)           | (9 202)             |
| <b>Valeur comptable nette de la dette à court terme et de la dette à long terme</b> | <b>1 094 102 \$</b> | <b>400 000 \$</b>   | <b>170 069 \$</b> | <b>1 664 171 \$</b> |

<sup>(1)</sup> Exclut le remboursement du capital des obligations de premier rang d'InPower BC General Partnership, qui sont comprises dans la rubrique « Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente » dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021 (voir les notes 5A et 39).

## 21. AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

|                                                                                                          | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Règlement des accusations fédérales (SPPC) à payer (note 18)                                             | 106 684 \$          | 154 332 \$          |
| Contrepartie éventuelle à être transférée au vendeur liée à l'acquisition de Linxon                      | 15 020              | 15 181              |
| Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures – juste valeur défavorable                     | 940                 | 3 929               |
| Instruments financiers dérivés liés aux régimes d'unités d'actions – juste valeur défavorable (note 23C) | 239                 | 4 627               |
| Autres                                                                                                   | 14 636              | 15 792              |
| <b>Autres passifs financiers non courants</b>                                                            | <b>137 519 \$</b>   | <b>193 861 \$</b>   |

## 22. PROVISIONS

|                                                                                                                              | Régimes de retraite,<br>autres avantages à<br>long terme et autres<br>avantages postérieurs<br>à l'emploi | Pertes prévues<br>sur certains<br>contrats | Restructurations | Autres <sup>(1)</sup> | Total             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021                                                                                        | 565 556 \$                                                                                                | 103 984 \$                                 | 89 083 \$        | 396 188 \$            | 1 154 811 \$      |
| Provisions additionnelles comptabilisées au cours de l'exercice                                                              | 18 236                                                                                                    | 26 182                                     | 14 693           | 196 729               | 255 840           |
| Montants utilisés au cours de l'exercice                                                                                     | (92 554)                                                                                                  | (41 843)                                   | (44 355)         | (46 830)              | (225 582)         |
| Montants non utilisés repris au cours de l'exercice                                                                          | —                                                                                                         | (26 458)                                   | —                | (20 485)              | (46 943)          |
| Réévaluations comptabilisées dans les capitaux propres                                                                       | (464 878)                                                                                                 | —                                          | —                | —                     | (464 878)         |
| Augmentation résultant de l'écoulement du temps, effet des variations des taux d'actualisation et effet des écarts de change | 1 641                                                                                                     | 118                                        | (879)            | (541)                 | 339               |
| Augmentation de l'actif lié aux avantages postérieurs à l'emploi                                                             | 222 436                                                                                                   | —                                          | —                | —                     | 222 436           |
| <b>Solde au 31 décembre 2021</b>                                                                                             | <b>250 437 \$</b>                                                                                         | <b>61 983 \$</b>                           | <b>58 542 \$</b> | <b>525 061 \$</b>     | <b>896 023 \$</b> |
| Présentées à l'état de la situation financière comme suit :                                                                  |                                                                                                           |                                            |                  |                       |                   |
| <b>Tranche à court terme des provisions</b>                                                                                  |                                                                                                           |                                            |                  |                       | <b>425 613 \$</b> |
| <b>Tranche à long terme des provisions</b>                                                                                   |                                                                                                           |                                            |                  |                       | <b>470 410 \$</b> |

<sup>(1)</sup> Les autres provisions incluent principalement les provisions comptabilisées au titre des poursuites judiciaires et des réclamations, de l'indemnisation liée aux cessions d'activités de SP&GP du passé, les provisions pour garantie et les autres provisions liées aux projets, les passifs environnementaux et les autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. En raison de la nature de ces provisions, la Société ne présente pas d'informations sur chaque composante séparément.

L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques liées aux provisions de la Société se présente comme suit :

- i) la majorité des provisions pour les poursuites judiciaires et les réclamations sont liées à des questions assujetties à d'importantes incertitudes, y compris l'incertitude liée au moment auquel les parties parviendront à une résolution, ce qui pourrait prendre plusieurs années; ii) les pertes prévues sur certains contrats devraient survenir durant la période du projet, habituellement jusqu'à trois ans; iii) la plupart des coûts de restructuration à payer devraient être décaissés dans les douze prochains mois; iv) les dépenses au titre des garanties devraient être engagées au cours des cinq prochains exercices; et v) la majorité des autres provisions devraient être résolues au cours des dix prochains exercices. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la provision au titre des régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que d'autres informations, y compris le niveau prévu des paiements futurs relatifs à la capitalisation des régimes conformément à ces arrangements, sont indiquées à la note 32.

## 23. CAPITAL SOCIAL

### A) AUTORISÉ

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions privilégiées en une ou plusieurs séries et à déterminer, avant leur émission, le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions s'y rattachant.

Le capital social émis et en circulation de la Société consiste uniquement en des actions ordinaires entièrement payées sans valeur nominale. Toutes les actions ordinaires permettent de recevoir des dividendes égaux, sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées. Chaque action ordinaire donne un vote à la réunion des actionnaires de la Société.

Sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées, à la liquidation ou à la dissolution de la Société ou lors de toute autre distribution de ses actifs entre les actionnaires dans le but de cesser ses activités, tous les actifs de la Société disponibles pour paiement ou distribution aux détenteurs d'actions ordinaires seront payés ou distribués d'une manière égale, action par action, aux détenteurs de ces actions ordinaires.

### B) RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du régime d'options sur actions.

|                                                | RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2013                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date d'attribution                             | Sixième jour de bourse suivant la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Prix d'exercice des options sur actions        | Le plus élevé des montants suivants : i) le prix de clôture moyen pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution et ii) le prix de clôture au premier jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Acquisition des droits des options sur actions | Acquisition graduelle des droits en trois tranches égales : deux ans, trois ans et quatre ans, respectivement, après la date d'attribution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Expiration des options sur actions             | Six ans après la date d'attribution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Autres dispositions                            | Dans le cas d'une cessation d'emploi, sauf en cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, les options dont les droits n'ont pas été acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées au cours d'une période spécifique n'excédant pas 30 jours. En cas d'admissibilité à la retraite, aucune modification n'est apportée aux options, que les droits soient acquis ou non. En cas de décès, les options du titulaire d'options dont les droits sont acquis peuvent être exercées par ses représentants juridiques au cours d'une période d'un an à compter de ce décès et les options du titulaire d'options dont les droits n'ont pas été acquis sont annulées à la date du décès. |

Au 31 décembre 2021, 2 787 863 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2013 (2020 : 2 787 863 options sur actions).

En 2021 et en 2020, il n'y avait pas d'options sur actions en circulation. Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 était de néant (2020 : néant).

## 23. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

### C) RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait cinq régimes d'unités d'actions pour les cadres, soit le régime d'UAR de 2019, le régime d'UAI de 2019, le régime d'UAR de 2017, le régime d'UAD de 2009 et le régime d'UAI, et un régime d'unités d'actions, le régime d'UAD, pour les membres du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc.

Le tableau ci-dessous résume les modalités et conditions des régimes pour les cadres.

|                                   | RÉGIME D'UAD DE 2009                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | RÉGIME D'UAI DE 2019 ET RÉGIME D'UAI                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | RÉGIMES D'UAR DE 2019 ET D'UAR DE 2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date d'attribution                | Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société                                                                                                                                                                                                                                                                    | Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société                                                                                                                                                                                                                                                                    | Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Nombre d'unités                   | Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures                                                                                                                                                                                                                                                                      | Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures                                                                                                                                                                                                                                                                      | Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction du rendement total attribuable aux actionnaires par rapport aux pairs, tel qu'il est défini dans le régime                                                                                                                               |
| Acquisition des droits des unités | Les droits des unités sont acquis à raison de 20 % par année à la fin de chaque année civile suivant la date d'attribution                                                                                                                                                                                                             | Les droits des unités sont acquis en totalité trois ans après la date d'attribution                                                                                                                                                                                                                                                    | Les droits des unités sont acquis en totalité à la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution                                                                                                                                                                                                                                             |
| Modalités de rachat               | Les unités sont rachetables contre trésorerie par la Société dans les 30 jours suivant la première date anniversaire de la cessation d'emploi du participant                                                                                                                                                                           | Les unités sont rachetables contre trésorerie par la Société au plus tard le 15 mars de l'année suivant la fin de la période d'acquisition des droits                                                                                                                                                                                  | Les unités sont rachetables contre trésorerie par la Société, au plus tard deux mois et demi après la fin de la période de rendement. La période de rendement signifie la période débutant le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année civile au cours de laquelle l'attribution d'un tel octroi était effectuée et se terminant à la date d'acquisition des droits |
| Prix de rachat                    | Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, à la première date anniversaire de la cessation d'emploi et au dernier jour de transaction à la Bourse de Toronto de chacune des 12 semaines précédant cette date                                                                                                             | Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les cinq jours de bourse précédant cette date                                                                                                                                                                                        | Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits                                                                                                                                                                                                                         |
| Déchéance                         | Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué | Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué | Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué                        |
| Autres dispositions               | En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le paiement est effectué à la première date anniversaire suivant le dernier jour de travail du participant                                                                                                       | En cas de décès ou de retraite d'un participant avant la fin de la période d'acquisition des droits, les droits des unités sont acquis au prorata, et le paiement est effectué au plus tard le 15 mars de l'année suivant l'événement                                                                                                  | En cas de décès ou de retraite d'un participant avant la fin de la période d'acquisition des droits, les droits des unités sont acquis au prorata, et le paiement est effectué au plus tard deux mois et demi suivant l'événement                                                                                                                             |

## 23. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Les modalités du régime d'UAD sont les suivantes : chaque membre du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc. (le « membre ») reçoit une rémunération forfaitaire annuelle composée a) d'une somme forfaitaire créditée en unités du régime d'UAD, et b) d'un paiement d'indemnité en trésorerie. Chaque membre peut choisir de recevoir 100 % du paiement d'indemnité en trésorerie, ainsi que 100 % de la rémunération forfaitaire des présidents de comité, des jetons de présence et des frais de déplacement, le cas échéant, soit en trésorerie ou en unités du régime d'UAD. Les unités du régime d'UAD reflètent le prix des actions ordinaires de SNC-Lavalin à la Bourse de Toronto. Elles s'accumulent pendant la durée du mandat du membre et sont rachetées contre trésorerie lorsque celui-ci quitte le conseil d'administration. Aux fins du rachat des unités du régime d'UAD, la valeur d'une unité à une date donnée correspond à la moyenne du cours de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de bourse précédant immédiatement cette date. Les unités du régime d'UAD sont créditées trimestriellement et ne confèrent pas de droit de vote. De plus, des équivalents de dividendes sous la forme d'unités du régime d'UAD additionnelles s'accumulent à l'égard des unités du régime d'UAD lorsque des dividendes en trésorerie sont versés sur les actions ordinaires.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 :

|                      | 2021                                 |                                                                | 2020                                 |                                                                |
|----------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
|                      | NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES | JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D'ACTIONS (EN DOLLARS) | NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES | JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D'ACTIONS (EN DOLLARS) |
| Régime d'UAR de 2019 | 841 434                              | 28,69 \$                                                       | 802 180                              | 26,09 \$                                                       |
| Régime d'UAI de 2019 | 748 350                              | 28,70 \$                                                       | 1 042 570                            | 25,16 \$                                                       |
| Régime d'UAD         | 37 931                               | 28,66 \$                                                       | 82 030                               | 26,56 \$                                                       |
| Régime d'UAD de 2009 | 64 144                               | 31,44 \$                                                       | 71 204                               | 21,62 \$                                                       |

La Société a contracté des instruments financiers dérivés avec des institutions financières de première catégorie afin de limiter l'exposition de la Société à la variabilité des unités causée par des fluctuations du cours de son action. Les instruments financiers dérivés, dont la juste valeur fluctue selon le cours de l'action de la Société, doivent être classés à la JVBRN. Par conséquent, ils sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sous les rubriques « Autres actifs financiers courants » (voir la note 11) et « Autres actifs financiers non courants » (voir la note 16) si la juste valeur de l'instrument financier dérivé est favorable ou sous les rubriques « Autres passifs financiers courants » (voir la note 18) et « Autres passifs financiers non courants » (voir la note 21) si la juste valeur de l'instrument financier dérivé est défavorable.

La charge de rémunération provenant des régimes d'unités d'actions s'élevait à 36,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 (2020 : 10,1 millions \$).

La valeur intrinsèque totale du passif lié aux régimes d'unités d'actions pour lesquels le droit du participant à obtenir de la trésorerie a été acquis était de 13,4 millions \$ au 31 décembre 2021 (2020 : 7,8 millions \$), alors que le passif lié aux régimes d'unités d'actions était de 61,0 millions \$ au 31 décembre 2021 (2020 : 38,8 millions \$).

### D) NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION – DE BASE ET DILUÉ

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en 2021 et en 2020 aux fins du calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS)        | 2021    | 2020    |
|---------------------------------------------------------|---------|---------|
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base | 175 554 | 175 554 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué   | 175 554 | 175 554 |

En 2021 et en 2020, aucun effet dilutif des options sur actions n'a été calculé étant donné qu'aucune option sur action n'était en circulation au cours de ces périodes.

### E) DIVIDENDES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 14,0 millions \$ ou de 0,08 \$ par action (2020 : 14,0 millions \$ ou 0,08 \$ par action).

## 24. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

|                                                                                                                                           | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger                                                               | (329 121) \$        | 292 568 \$          |
| Couvertures de flux de trésorerie                                                                                                         | (4 148)             | (17 450)            |
| Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence      | —                   | (1 044)             |
| <b>Autres composantes des capitaux propres</b>                                                                                            | <b>(333 269) \$</b> | <b>274 074 \$</b>   |
| Présentées à l'état de la situation financière comme suit :                                                                               |                     |                     |
| <b>Autres composantes des capitaux propres</b>                                                                                            | <b>(333 269) \$</b> | <b>(320 067) \$</b> |
| <b>Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente</b> (note 6D) | <b>— \$</b>         | <b>594 141 \$</b>   |

- La composante « écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession. La composante « écarts de change » comprend aussi les gains et les pertes sur les instruments de couverture, le cas échéant, liés à la partie efficace de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui sont reclassés en résultat net au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.
- La composante « couvertures de flux de trésorerie » représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net, ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante « quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

## 24. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES <sup>(SUITE)</sup>

### A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                                                        | 2021                | 2020                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :                                                             |                     |                     |
| Solde au début de l'exercice                                                                                                              | 292 568 \$          | 365 600 \$          |
| Pertes de l'exercice considéré                                                                                                            | (49 487)            | (41 466)            |
| Reclassement en résultat net                                                                                                              | (572 817)           | (28 305)            |
| Couverture d'investissement net – gains (pertes) de l'exercice considéré                                                                  | 615                 | (3 261)             |
| Solde à la fin de l'exercice                                                                                                              | (329 121)           | 292 568             |
| Couvertures de flux de trésorerie :                                                                                                       |                     |                     |
| Solde au début de l'exercice                                                                                                              | (17 450)            | (11 652)            |
| Gains de l'exercice considéré                                                                                                             | 11 979              | 6 256               |
| Impôts liés aux gains de l'exercice considéré                                                                                             | (566)               | (1 638)             |
| Reclassement en résultat net                                                                                                              | 2 360               | (12 460)            |
| Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net                                                                                    | (471)               | 2 044               |
| Solde à la fin de l'exercice                                                                                                              | (4 148)             | (17 450)            |
| Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :    |                     |                     |
| Solde au début de l'exercice                                                                                                              | (1 044)             | 125                 |
| Quote-part de l'exercice considéré                                                                                                        | 1 419               | (1 590)             |
| Impôts liés à la quote-part de l'exercice considérée                                                                                      | (375)               | 421                 |
| Solde à la fin de l'exercice                                                                                                              | —                   | (1 044)             |
| <b>Autres composantes des capitaux propres</b>                                                                                            | <b>(333 269) \$</b> | <b>274 074 \$</b>   |
| Présentées à l'état de la situation financière comme suit :                                                                               |                     |                     |
| <b>Autres composantes des capitaux propres</b>                                                                                            | <b>(333 269) \$</b> | <b>(320 067) \$</b> |
| <b>Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente</b> (note 6D) | <b>— \$</b>         | <b>594 141 \$</b>   |

### B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

#### *Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global*

Le tableau suivant présente les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE           | 2021              |                       |                   | 2020                |                       |                     |
|----------------------------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
|                                              | AVANT IMPÔTS      | IMPÔTS <sup>(1)</sup> | MONTANT NET       | AVANT IMPÔTS        | IMPÔTS <sup>(1)</sup> | MONTANT NET         |
| Montant cumulé aux 1 <sup>er</sup> janvier   | (166 186) \$      | 35 253 \$             | (130 933) \$      | (49 588) \$         | 6 184 \$              | (43 404) \$         |
| Réévaluations constatées durant l'exercice : |                   |                       |                   |                     |                       |                     |
| Régimes de retraite à prestations définies   | 451 902           | (93 898)              | 358 004           | (111 311)           | 29 180                | (82 131)            |
| Autres avantages postérieurs à l'emploi      | 12 976            | (764)                 | 12 212            | (5 287)             | (111)                 | (5 398)             |
|                                              | 464 878           | (94 662)              | 370 216           | (116 598)           | 29 069                | (87 529)            |
| <b>Montant cumulé aux 31 décembre</b>        | <b>298 692 \$</b> | <b>(59 409) \$</b>    | <b>239 283 \$</b> | <b>(166 186) \$</b> | <b>35 253 \$</b>      | <b>(130 933) \$</b> |

<sup>(1)</sup> Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, un montant du passif d'impôt sur le résultat différé de 106,3 millions \$ (2020 : actif d'impôt sur le résultat différé de 18,5 millions \$) a été inclus dans les impôts différés alors que le solde restant de l'économie d'impôts sur le résultat de 11,6 millions \$ (2020 : 10,6 millions \$) a été inclus dans les impôts exigibles.

## 24. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

### *Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE            | 2021              |               |                   | 2020              |               |                   |
|-----------------------------------------------|-------------------|---------------|-------------------|-------------------|---------------|-------------------|
|                                               | AVANT IMPÔTS      | IMPÔTS        | MONTANT NET       | AVANT IMPÔTS      | IMPÔTS        | MONTANT NET       |
| Montant cumulé aux 1 <sup>er</sup> janvier    | (9 782) \$        | 105 \$        | (9 677) \$        | (2 035) \$        | 65 \$         | (1 970) \$        |
| Gains (pertes) constaté(e)s durant l'exercice | 5 749             | —             | 5 749             | (7 747)           | 40            | (7 707)           |
| <b>Montant cumulé aux 31 décembre</b>         | <b>(4 033) \$</b> | <b>105 \$</b> | <b>(3 928) \$</b> | <b>(9 782) \$</b> | <b>105 \$</b> | <b>(9 677) \$</b> |

## 25. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                            | 2021              | 2020              |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Frais de vente                                                | 128 \$            | 97 \$             |
| Frais généraux et administratifs                              | 144 945           | 175 836           |
| <b>Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs</b> | <b>145 073 \$</b> | <b>175 933 \$</b> |

## 26. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                   | 2021             | 2020             |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Coûts de restructuration                             | 49 222 \$        | 63 324 \$        |
| Coûts de transformation                              | 20 895           | —                |
| <b>Coûts de restructuration et de transformation</b> | <b>70 117 \$</b> | <b>63 324 \$</b> |

### I) EN 2021

Les coûts de restructuration de 49,2 millions \$ constatés en 2021 étaient principalement attribuables à des mesures prises dans les secteurs ICGP et Énergie nucléaire, en partie pour les indemnités de départ, et incluaient 25,2 millions \$ de charges sans effet sur la trésorerie, plus particulièrement une perte de valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation de 16,9 millions \$ et une perte de valeur des immobilisations corporelles de 8,3 millions \$.

### II) EN 2020

La Société a engagé des coûts de restructuration de 63,3 millions \$ en 2020. Des mesures de restructuration ont été prises au cours de l'exercice afin d'ajuster les coûts de base des secteurs de la Société, notamment dans les régions du Moyen-Orient et du Royaume-Uni du secteur ICGP, pour lesquelles des coûts de restructuration de 40,3 millions \$ ont été comptabilisés en 2020. Les coûts de restructuration de 63,3 millions \$ étaient surtout liés à des indemnités de départ, mais représentaient aussi des charges sans effet sur la trésorerie de 16,4 millions \$, dont un montant de 13,5 millions \$ lié à la perte de valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation et une perte de valeur des immobilisations corporelles de 2,9 millions \$.

## 27. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                 | 2021              | 2020              |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Intérêts sur la dette :                                            |                   |                   |
| Avec recours                                                       | 35 298 \$         | 45 956 \$         |
| Avec recours limité                                                | 15 827            | 17 160            |
| Sans recours                                                       | 20 411            | 20 609            |
| Intérêts sur les obligations locatives                             | 18 024            | 21 174            |
| Autres                                                             | 24 296            | 19 804            |
| <b>Charges financières</b>                                         | <b>113 856</b>    | <b>124 703</b>    |
| Produits financiers                                                | (4 809)           | (11 257)          |
| Pertes nettes (gains nets) de change                               | 1 403             | 550               |
| <b>Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change</b> | <b>(3 406)</b>    | <b>(10 707)</b>   |
| <b>Charges financières nettes</b>                                  | <b>110 450 \$</b> | <b>113 996 \$</b> |

## 28. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

### A) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les éléments permettant de rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

|                                                                                                                                                                                                             | 2021                | 2020              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non financiers non courants                                                                                                              | 183 148 \$          | 246 975 \$        |
| Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation                                                                                                                                                    | 88 166              | 107 318           |
| Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net                                                                                                                                                        | (69 190)            | 3 980             |
| Charges financières nettes comptabilisées en résultat net                                                                                                                                                   | 110 614             | 114 257           |
| Charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions (note 23C)                                                                                                                               | 36 801              | 10 079            |
| Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence                                                                                                  | (85 002)            | (87 349)          |
| Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence                                                                                   | 76 584              | 93 176            |
| Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence                                                                                                    | (56 329)            | (47 186)          |
| Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence                                                                                     | 55 965              | 38 262            |
| Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats                                                                                                                             | (42 119)            | 20 653            |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital (note 5A)                                                                                                                                | (5 000)             | (25 000)          |
| Coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net                                                                                                                                 | 87 613              | 121 128           |
| Coûts de restructuration et de transformation payés                                                                                                                                                         | (59 133)            | (124 450)         |
| Perte nette (gain net) sur cessions d'activités de SP&GP (notes 6C et 6G)                                                                                                                                   | (572 429)           | 1 262             |
| Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net                                                                                                            | (3 725)             | 61 859            |
| Perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente | (6 232)             | 277 660           |
| Variation nette des autres provisions <sup>(1)</sup>                                                                                                                                                        | 68 725              | 231 355           |
| Autres                                                                                                                                                                                                      | (80 695)            | (67 928)          |
| <b>Autres éléments de rapprochement</b>                                                                                                                                                                     | <b>(272 238) \$</b> | <b>976 051 \$</b> |

<sup>(1)</sup> La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi dont la variation est comprise dans la rubrique « Autres »; ii) pertes prévues sur certains contrats dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus; iii) restructurations dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus; et iv) reprise d'une provision liée à la cession d'un investissement de Capital dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus.

## 28. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

### B) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation et présentée dans les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

|                                                                           | 2021               | 2020              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Diminution des créances clients                                           | 42 036 \$          | 196 175 \$        |
| Diminution (augmentation) de l'actif sur contrats                         | (163 760)          | 361 597           |
| Diminution (augmentation) des stocks                                      | (941)              | 69 500            |
| Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants           | 150 207            | (29 454)          |
| Augmentation des autres actifs non financiers courants                    | (41 466)           | (32 968)          |
| Diminution des dettes fournisseurs et charges à payer                     | (63 528)           | (330 717)         |
| Augmentation (diminution) du passif sur contrats                          | (14 186)           | 6 803             |
| Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants          | 75 082             | (64 893)          |
| Augmentation (diminution) des autres passifs non financiers courants      | (80 663)           | 53 205            |
| <b>Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement</b> | <b>(97 219) \$</b> | <b>229 248 \$</b> |

## 28. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

### C) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

|                                                                                                                                                    | Dette avec<br>recours <sup>(1)</sup> | Dette avec<br>recours limité | Dette sans<br>recours <sup>(2)</sup> | Obligations <sup>(3)</sup><br>locatives | Dividendes<br>déclarés aux<br>actionnaires<br>de<br>SNC-Lavalin | Autres <sup>(4)</sup><br>passifs<br>financiers<br>non<br>courants | Autres <sup>(4)</sup><br>passifs<br>non financiers<br>non<br>courants |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021                                                                                                              | 1 170 965 \$                         | 400 000 \$                   | 431 545 \$                           | 496 610 \$                              | — \$                                                            | 193 861 \$                                                        | 219 \$                                                                |
| Changements issus des flux<br>de trésorerie :                                                                                                      |                                      |                              |                                      |                                         |                                                                 |                                                                   |                                                                       |
| Augmentation                                                                                                                                       | 99 950                               | —                            | 21 089                               | —                                       | —                                                               | 3 605                                                             | 50                                                                    |
| Remboursement                                                                                                                                      | (177 214)                            | —                            | (24 252)                             | (99 775)                                | (14 044)                                                        | (1 679)                                                           | (265)                                                                 |
| Total – changements issus des flux<br>de trésorerie                                                                                                | (77 264)                             | —                            | (3 163)                              | (99 775)                                | (14 044)                                                        | 1 926                                                             | (215)                                                                 |
| Changements sans contrepartie<br>de trésorerie :                                                                                                   |                                      |                              |                                      |                                         |                                                                 |                                                                   |                                                                       |
| Déclaration des dividendes aux<br>actionnaires de SNC-Lavalin                                                                                      | —                                    | —                            | —                                    | —                                       | 14 044                                                          | —                                                                 | —                                                                     |
| Écarts de change                                                                                                                                   | (180)                                | —                            | (716)                                | (2 543)                                 | —                                                               | (4 344)                                                           | 33                                                                    |
| Amortissement des frais de<br>financement différés et escomptes<br>et augmentation résultant de<br>l'écoulement du temps                           | 3 690                                | —                            | 2 107                                | —                                       | —                                                               | 7 634                                                             | —                                                                     |
| Variation de la juste valeur des<br>dérivés utilisés comme<br>couvertures                                                                          | —                                    | —                            | —                                    | —                                       | —                                                               | (7 385)                                                           | —                                                                     |
| Variation de la juste valeur de la<br>contrepartie éventuelle liée à la<br>transaction de Linxon                                                   | —                                    | —                            | —                                    | —                                       | —                                                               | (131)                                                             | —                                                                     |
| Reclassement des frais de<br>financement différés de la<br>rubrique « Autres actifs non<br>financiers non courants »                               | (3 109)                              | —                            | —                                    | —                                       | —                                                               | —                                                                 | —                                                                     |
| Augmentation nette des obligations<br>locatives                                                                                                    | —                                    | —                            | —                                    | 102 766                                 | —                                                               | —                                                                 | —                                                                     |
| Reclassement du montant à payer lié<br>au règlement des accusations<br>fédérales (SPPC) à la rubrique<br>« Autres passifs financiers<br>courants » | —                                    | —                            | —                                    | —                                       | —                                                               | (54 042)                                                          | —                                                                     |
| Reclassement dans le passif des<br>groupes destinés à être cédés<br>classés comme étant détenus en<br>vue de la vente (note 20C)                   | —                                    | —                            | (259 704)                            | —                                       | —                                                               | —                                                                 | —                                                                     |
| <b>Solde au 31 décembre 2021</b>                                                                                                                   | <b>1 094 102 \$</b>                  | <b>400 000 \$</b>            | <b>170 069 \$</b>                    | <b>497 058 \$</b>                       | <b>— \$</b>                                                     | <b>137 519 \$</b>                                                 | <b>37 \$</b>                                                          |

(1), (2), (3), (4) Voir les notes 1, 2, 3 et 4 à la page suivante

## 28. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

### CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE                                    |  | 2021                        |                              |                                                             |
|--------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                                    |  | AUGMENTATION<br>DE LA DETTE | REMBOURSEMENT<br>DE LA DETTE | PAIEMENT AU<br>TITRE DES FRAIS<br>D'ÉMISSION<br>DE LA DETTE |
| Dettes avec recours :                                              |  |                             |                              |                                                             |
| Facilité renouvelable                                              |  | 99 950 \$                   | — \$                         | (2 198) \$                                                  |
| Déventures de série 3 [note 20C (iii)]                             |  | —                           | (175 000)                    | —                                                           |
| Déventures de série 6                                              |  | —                           | —                            | (16)                                                        |
| <b>Total – dette avec recours</b>                                  |  | <b>99 950</b>               | <b>(175 000)</b>             | <b>(2 214)</b>                                              |
| Dettes sans recours :                                              |  |                             |                              |                                                             |
| Obligations de premier rang – InPower BC General Partnership       |  | —                           | (17 239)                     | —                                                           |
| Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership               |  | 21 089                      | —                            | —                                                           |
| Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP |  | —                           | (7 013)                      | —                                                           |
| <b>Total – dette sans recours</b>                                  |  | <b>21 089</b>               | <b>(24 252)</b>              | <b>—</b>                                                    |
| <b>Total</b>                                                       |  | <b>121 039 \$</b>           | <b>(199 252) \$</b>          | <b>(2 214) \$</b>                                           |

- (1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

|                                   | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 1 <sup>ER</sup> JANVIER<br>2021 |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Dettes à court terme avec recours | 96 853 \$           | 174 960 \$                      |
| Dettes à long terme avec recours  | 997 249             | 996 005                         |
| <b>Total</b>                      | <b>1 094 102 \$</b> | <b>1 170 965 \$</b>             |

- (2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

|                                   | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 1 <sup>ER</sup> JANVIER<br>2021 |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Dettes à court terme sans recours | 14 021 \$           | 31 262 \$                       |
| Dettes à long terme sans recours  | 156 048             | 400 283                         |
| <b>Total</b>                      | <b>170 069 \$</b>   | <b>431 545 \$</b>               |

- (3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

|                                                 | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 1 <sup>ER</sup> JANVIER<br>2021 |
|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Tranche à court terme des obligations locatives | 91 317 \$           | 97 409 \$                       |
| Tranche à long terme des obligations locatives  | 405 741             | 399 201                         |
| <b>Total</b>                                    | <b>497 058 \$</b>   | <b>496 610 \$</b>               |

- (4) Le changement issu des flux de trésorerie des autres passifs financiers non courants et des autres passifs non financiers non courants était présenté dans les activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société comme suit :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE            | 2021            |
|--------------------------------------------|-----------------|
| Autres passifs financiers non courants     | 1 926 \$        |
| Autres passifs non financiers non courants | (215)           |
| <b>Total</b>                               | <b>1 711 \$</b> |

## 28. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

|                                                                                                                                                    | Dette avec <sup>(1)</sup><br>recours | Dette avec<br>recours limité | Dette sans <sup>(2)</sup><br>recours | Obligations <sup>(3)</sup><br>locatives | Dividendes<br>déclarés aux<br>actionnaires<br>de<br>SNC-Lavalin | Autres <sup>(4)</sup><br>passifs<br>financiers<br>non<br>courants | Autres <sup>(4)</sup><br>passifs<br>non financiers<br>non<br>courants |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2020                                                                                                              | 1 172 663 \$                         | 400 000 \$                   | 485 118 \$                           | 611 750 \$                              | — \$                                                            | 232 569 \$                                                        | 551 \$                                                                |
| Changements issus des flux<br>de trésorerie :                                                                                                      |                                      |                              |                                      |                                         |                                                                 |                                                                   |                                                                       |
| Augmentation                                                                                                                                       | 1 297 600                            | —                            | 31 625                               | —                                       | —                                                               | 7 272                                                             | 611                                                                   |
| Remboursement                                                                                                                                      | (1 300 729)                          | —                            | (87 172)                             | (118 651)                               | (14 044)                                                        | (5 906)                                                           | (984)                                                                 |
| Total – changements issus des flux<br>de trésorerie                                                                                                | (3 129)                              | —                            | (55 547)                             | (118 651)                               | (14 044)                                                        | 1 366                                                             | (373)                                                                 |
| Changements sans contrepartie<br>de trésorerie :                                                                                                   |                                      |                              |                                      |                                         |                                                                 |                                                                   |                                                                       |
| Déclaration des dividendes aux<br>actionnaires de SNC-Lavalin                                                                                      | —                                    | —                            | —                                    | —                                       | 14 044                                                          | —                                                                 | —                                                                     |
| Écarts de change                                                                                                                                   | —                                    | —                            | 48                                   | 1 392                                   | —                                                               | 78                                                                | 41                                                                    |
| Amortissement des frais de<br>financement différés et escomptes<br>et augmentation résultant de<br>l'écoulement du temps                           | 1 431                                | —                            | 1 926                                | —                                       | —                                                               | 6 950                                                             | —                                                                     |
| Variation de la juste valeur des<br>dérivés utilisés comme<br>couvertures                                                                          | —                                    | —                            | —                                    | —                                       | —                                                               | 6 211                                                             | —                                                                     |
| Variation de la juste valeur de la<br>contrepartie éventuelle liée à la<br>transaction de Linxon                                                   | —                                    | —                            | —                                    | —                                       | —                                                               | 1 095                                                             | —                                                                     |
| Reclassement du montant à payer lié<br>au règlement des accusations<br>fédérales (SPPC) à la rubrique<br>« Autres passifs financiers<br>courants » | —                                    | —                            | —                                    | —                                       | —                                                               | (54 408)                                                          | —                                                                     |
| Reclassement dans le passif des<br>groupes destinés à être cédés<br>classés comme étant détenus en<br>vue de la vente                              | —                                    | —                            | —                                    | (20 472)                                | —                                                               | —                                                                 | —                                                                     |
| Augmentation nette des obligations<br>locatives                                                                                                    | —                                    | —                            | —                                    | 23 856                                  | —                                                               | —                                                                 | —                                                                     |
| Cession d'une activité de SP&GP                                                                                                                    | —                                    | —                            | —                                    | (1 265)                                 | —                                                               | —                                                                 | —                                                                     |
| <b>Solde au 31 décembre 2020</b>                                                                                                                   | <b>1 170 965 \$</b>                  | <b>400 000 \$</b>            | <b>431 545 \$</b>                    | <b>496 610 \$</b>                       | <b>— \$</b>                                                     | <b>193 861 \$</b>                                                 | <b>219 \$</b>                                                         |

(1), (2), (3), (4) Voir les notes 1, 2, 3 et 4 à la page suivante

## 28. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

### CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE                                    | 2020                        |                              |                                                             |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                                    | AUGMENTATION<br>DE LA DETTE | REMBOURSEMENT<br>DE LA DETTE | PAIEMENT AU<br>TITRE DES FRAIS<br>D'ÉMISSION<br>DE LA DETTE |
| Dettes avec recours :                                              |                             |                              |                                                             |
| Facilité renouvelable                                              | 1 000 000 \$                | (1 000 000) \$               | — \$                                                        |
| Déventures de série 6 [note 20C (iii)]                             | 297 600                     | —                            | (729)                                                       |
| Déventures de 2020 (note 28D)                                      | —                           | (300 000)                    | —                                                           |
| <b>Total – dette avec recours</b>                                  | <b>1 297 600</b>            | <b>(1 300 000)</b>           | <b>(729)</b>                                                |
| Dettes sans recours :                                              |                             |                              |                                                             |
| Facilité de crédit – InPower BC General Partnership                | —                           | (63 130)                     | —                                                           |
| Obligations de premier rang – InPower BC General Partnership       | —                           | (16 495)                     | —                                                           |
| Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership               | 31 625                      | —                            | —                                                           |
| Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP | —                           | (7 547)                      | —                                                           |
| <b>Total – dette sans recours</b>                                  | <b>31 625</b>               | <b>(87 172)</b>              | <b>—</b>                                                    |
| <b>Total</b>                                                       | <b>1 329 225 \$</b>         | <b>(1 387 172) \$</b>        | <b>(729) \$</b>                                             |

- (1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

|                                   | 31 DÉCEMBRE<br>2020 | 1 <sup>ER</sup> JANVIER<br>2020 |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Dettes à court terme avec recours | 174 960 \$          | 299 518 \$                      |
| Dettes à long terme avec recours  | 996 005             | 873 145                         |
| <b>Total</b>                      | <b>1 170 965 \$</b> | <b>1 172 663 \$</b>             |

- (2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

|                                   | 31 DÉCEMBRE<br>2020 | 1 <sup>ER</sup> JANVIER<br>2020 |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Dettes à court terme sans recours | 31 262 \$           | 93 664 \$                       |
| Dettes à long terme sans recours  | 400 283             | 391 454                         |
| <b>Total</b>                      | <b>431 545 \$</b>   | <b>485 118 \$</b>               |

- (3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

|                                                 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 | 1 <sup>ER</sup> JANVIER<br>2020 |
|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Tranche à court terme des obligations locatives | 97 409 \$           | 131 075 \$                      |
| Tranche à long terme des obligations locatives  | 399 201             | 480 675                         |
| <b>Total</b>                                    | <b>496 610 \$</b>   | <b>611 750 \$</b>               |

- (4) Le changement issu des flux de trésorerie des autres passifs financiers non courants et des autres passifs non financiers non courants était présenté dans les activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société comme suit :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE            | 2020          |
|--------------------------------------------|---------------|
| Autres passifs financiers non courants     | 1 366 \$      |
| Autres passifs non financiers non courants | (373)         |
| Autres                                     | (52)          |
| <b>Total</b>                               | <b>941 \$</b> |

#### D) DÉBENTURES DE 2020

Les déventures de série 1 non garanties d'un montant en capital de 300 millions \$ portaient intérêt à un taux de 2,689 % par année et sont arrivées à échéance le 24 novembre 2020 (les « déventures de 2020 »). Une tranche de 40 millions \$ du capital des déventures de 2020 a été remboursée en août 2020 à l'aide d'une partie du produit de l'émission des déventures de série 6 et le montant en capital restant de 260 millions \$ des déventures de 2020 en circulation a été remboursé en totalité à l'échéance en novembre 2020.

## 29. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

### A) ACTIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ ET PASSIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ

L'actif (le passif) d'impôt sur le résultat différé résultant des différences temporaires et des pertes fiscales non utilisées peut être résumé comme suit :

|                                                                                                                                                                          | 1 <sup>ER</sup> JANVIER<br>2021 | Reclassement<br>dans les<br>groupes<br>destinés à être<br>cédés classés<br>comme étant<br>détenus en<br>vue de la<br>vente | Constaté<br>dans les<br>autres<br>éléments<br>du résultat<br>global | Constaté en<br>résultat net | Écarts de<br>change et<br>autres<br>charges | 31 DÉCEMBRE<br>2021 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------|---------------------|
| <b>Courants :</b>                                                                                                                                                        |                                 |                                                                                                                            |                                                                     |                             |                                             |                     |
| Actif sur contrats                                                                                                                                                       | 5 751 \$                        | — \$                                                                                                                       | — \$                                                                | 14 267 \$                   | 637 \$                                      | 20 655 \$           |
| Retenues sur contrats avec des<br>fournisseurs                                                                                                                           | 4 831                           | —                                                                                                                          | —                                                                   | 6 276                       | —                                           | 11 107              |
| Passif de rémunération des employés                                                                                                                                      | 32 477                          | —                                                                                                                          | —                                                                   | 4 911                       | (34)                                        | 37 354              |
| Passifs courants                                                                                                                                                         | 91 401                          | —                                                                                                                          | —                                                                   | 28 617                      | (187)                                       | 119 831             |
| Autres                                                                                                                                                                   | (1 633)                         | —                                                                                                                          | —                                                                   | (6 753)                     | —                                           | (8 386)             |
| <b>Non courants :</b>                                                                                                                                                    |                                 |                                                                                                                            |                                                                     |                             |                                             |                     |
| Immobilisations corporelles et goodwill                                                                                                                                  | (122 706)                       | —                                                                                                                          | —                                                                   | 18 106                      | 3 136                                       | (101 464)           |
| Actif au titre du droit d'utilisation                                                                                                                                    | (43 516)                        | —                                                                                                                          | —                                                                   | 2 953                       | 84                                          | (40 479)            |
| Autres actifs financiers non courants                                                                                                                                    | (19 424)                        | 33 574                                                                                                                     | —                                                                   | 5 617                       | (15)                                        | 19 752              |
| Provisions                                                                                                                                                               | (33 367)                        | —                                                                                                                          | —                                                                   | (61 110)                    | 182                                         | (94 295)            |
| Investissements de Capital comptabilisés<br>selon la méthode de la mise en<br>équivalence et à la juste valeur par le<br>biais des autres éléments du résultat<br>global | (147 647)                       | —                                                                                                                          | (375)                                                               | (46 767)                    | —                                           | (194 789)           |
| Obligations locatives                                                                                                                                                    | 67 337                          | —                                                                                                                          | —                                                                   | (5 574)                     | (20)                                        | 61 743              |
| Régimes de retraite et autres avantages<br>postérieurs à l'emploi                                                                                                        | 104 646                         | —                                                                                                                          | (106 288)                                                           | (147)                       | (2 536)                                     | (4 325)             |
| Autres                                                                                                                                                                   | 44 236                          | —                                                                                                                          | (1 037)                                                             | (30 781)                    | (517)                                       | 11 901              |
| Pertes fiscales non utilisées                                                                                                                                            | 319 104                         | —                                                                                                                          | —                                                                   | 141 327                     | (5 172)                                     | 455 259             |
| <b>Actif d'impôt sur le résultat différé,<br/>montant net</b>                                                                                                            | <b>301 490 \$</b>               | <b>33 574 \$</b>                                                                                                           | <b>(107 700) \$</b>                                                 | <b>70 942 \$</b>            | <b>(4 442) \$</b>                           | <b>293 864 \$</b>   |
| Présenté dans l'état de la situation financière comme suit :                                                                                                             |                                 |                                                                                                                            |                                                                     |                             |                                             |                     |
| <b>Actif d'impôt sur le résultat différé</b>                                                                                                                             | <b>655 838 \$</b>               |                                                                                                                            |                                                                     |                             |                                             | <b>658 061 \$</b>   |
| <b>Passif d'impôt sur le résultat différé</b>                                                                                                                            | <b>354 348 \$</b>               |                                                                                                                            |                                                                     |                             |                                             | <b>364 197 \$</b>   |

## 29. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt sur le résultat différé pour la période comparative de 2020 se résume comme suit :

|                                                                                                                                                                       | 1 <sup>ER</sup> JANVIER<br>2020 | Reclassement<br>dans les<br>groupes<br>destinés à être<br>cédés classés<br>comme étant<br>détenus en<br>vue de la<br>vente | Constaté<br>dans les<br>autres<br>éléments<br>du résultat<br>global | Constaté en<br>résultat net | Écarts de<br>change et<br>autres<br>charges | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------|---------------------|
| <b>Courants :</b>                                                                                                                                                     |                                 |                                                                                                                            |                                                                     |                             |                                             |                     |
| Actif sur contrats                                                                                                                                                    | (30 462) \$                     | 426 \$                                                                                                                     | — \$                                                                | 36 406 \$                   | (619) \$                                    | 5 751 \$            |
| Retenues sur contrats avec des fournisseurs                                                                                                                           | 7 509                           | —                                                                                                                          | —                                                                   | (2 678)                     | —                                           | 4 831               |
| Passif de rémunération des employés                                                                                                                                   | 33 113                          | (525)                                                                                                                      | —                                                                   | 574                         | (685)                                       | 32 477              |
| Passifs courants                                                                                                                                                      | 67 291                          | (731)                                                                                                                      | —                                                                   | 25 040                      | (199)                                       | 91 401              |
| Autres                                                                                                                                                                | 5 808                           | —                                                                                                                          | —                                                                   | (7 415)                     | (26)                                        | (1 633)             |
| <b>Non courants :</b>                                                                                                                                                 |                                 |                                                                                                                            |                                                                     |                             |                                             |                     |
| Immobilisations corporelles et goodwill                                                                                                                               | (111 805)                       | (358)                                                                                                                      | —                                                                   | (13 346)                    | 2 803                                       | (122 706)           |
| Actif au titre du droit d'utilisation                                                                                                                                 | (77 192)                        | (918)                                                                                                                      | —                                                                   | 34 342                      | 252                                         | (43 516)            |
| Autres actifs financiers non courants                                                                                                                                 | (41 808)                        | —                                                                                                                          | 40                                                                  | 22 608                      | (264)                                       | (19 424)            |
| Provisions                                                                                                                                                            | (21 620)                        | —                                                                                                                          | —                                                                   | (10 703)                    | (1 044)                                     | (33 367)            |
| Investissements de Capital comptabilisés<br>selon la méthode de la mise en équivalence<br>et à la juste valeur par le biais des autres<br>éléments du résultat global | (116 316)                       | —                                                                                                                          | 421                                                                 | (31 752)                    | —                                           | (147 647)           |
| Obligations locatives                                                                                                                                                 | 100 842                         | 955                                                                                                                        | —                                                                   | (33 962)                    | (498)                                       | 67 337              |
| Régimes de retraite et autres avantages<br>postérieurs à l'emploi                                                                                                     | 82 337                          | —                                                                                                                          | 18 458                                                              | (344)                       | 4 195                                       | 104 646             |
| Autres                                                                                                                                                                | 40 592                          | 238                                                                                                                        | 406                                                                 | 2 333                       | 667                                         | 44 236              |
| Pertes fiscales non utilisées                                                                                                                                         | 233 228                         | (3 851)                                                                                                                    | —                                                                   | 94 778                      | (5 051)                                     | 319 104             |
| <b>Actif d'impôt sur le résultat différé,<br/>montant net</b>                                                                                                         | <b>171 517 \$</b>               | <b>(4 764) \$</b>                                                                                                          | <b>19 325 \$</b>                                                    | <b>115 881 \$</b>           | <b>(469) \$</b>                             | <b>301 490 \$</b>   |
| Présenté dans l'état de la situation financière comme suit :                                                                                                          |                                 |                                                                                                                            |                                                                     |                             |                                             |                     |
| <b>Actif d'impôt sur le résultat différé</b>                                                                                                                          | <b>520 451 \$</b>               |                                                                                                                            |                                                                     |                             |                                             | <b>655 838 \$</b>   |
| <b>Passif d'impôt sur le résultat différé</b>                                                                                                                         | <b>348 934 \$</b>               |                                                                                                                            |                                                                     |                             |                                             | <b>354 348 \$</b>   |

Au 31 décembre 2021, la Société disposait de 2 958,3 millions \$ (2020 : 2 495,6 millions \$) au titre des pertes fiscales reportées en avant autres qu'en capital dont 2 526,5 millions \$ expireront par tranches diverses entre 2022 et 2042 (2020 : 1 992,2 millions \$ expirant entre 2021 et 2041). Au 31 décembre 2021, un actif d'impôt sur le résultat différé de 455,3 millions \$ (2020 : 319,1 millions \$) a été comptabilisé sur 1 858,0 millions \$ (2020 : 1 347,3 millions \$) de ces pertes. Les actifs d'impôt sur le résultat différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'on disposera d'un bénéfice imposable auquel les pertes fiscales inutilisées pourront être imputées. Au 31 décembre 2021, la Société disposait de 773,7 millions \$ au titre des pertes fiscales reportées en avant autres qu'en capital non comptabilisées, qui expireront par tranches diverses entre 2022 et 2042 (2020 : 783,3 millions \$ expirant par tranches diverses entre 2021 et 2041).

Au 31 décembre 2021, la Société disposait de 299,8 millions \$ (2020 : 83,6 millions \$) au titre des pertes fiscales en capital reportées en avant sur lesquelles aucun actif d'impôt sur le résultat différé n'a été constaté dont 139,3 millions \$ expireront en 2027 (2020 : néant), alors que les pertes fiscales en capital reportées en avant restantes ne sont assorties d'aucune date d'expiration.

Au 31 décembre 2021, un passif d'impôt sur le résultat différé n'a pas été comptabilisé à l'égard des différences temporaires imposables de 525,4 millions \$ (2020 : 620,6 millions \$) liées aux participations dans des filiales et des entreprises associées et aux participations dans des partenariats, car la Société contrôle le moment de résorption, et il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

## 29. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

### B) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les impôts prévus de SNC-Lavalin calculés selon le taux d'imposition effectif au Canada de 26,2 % (2020 : 26,3 %) et les impôts présentés dans le résultat net.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                                                                                                                       | 2021               |               | 2020               |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|--------------------|-------------|
|                                                                                                                                                                                                          | MONTANT            | %             | MONTANT            | %           |
| Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies                                                                                                                                | 83 648 \$          |               | (405 968) \$       |             |
| Taux d'imposition au Canada pour SNC-Lavalin                                                                                                                                                             | —                  | 26,2          |                    | 26,3        |
| Impôts sur le résultat prévus provenant des activités poursuivies                                                                                                                                        | 21 876 \$          |               | (106 597) \$       |             |
| Augmentation (diminution) provenant des éléments suivants :                                                                                                                                              |                    |               |                    |             |
| Incidence du règlement des accusations fédérales (SPPC)                                                                                                                                                  | 2 049              | 2,4           | 2 327              | (0,6)       |
| Incidence des écarts entre les taux d'imposition étrangers et les taux canadiens                                                                                                                         | (23 539)           | (28,1)        | 2 124              | (0,5)       |
| Incidence des écarts entre les taux d'imposition provinciaux au Canada                                                                                                                                   | 318                | 0,4           | (1 948)            | 0,5         |
| Incidence des ajustements de l'impôt différé découlant de la modification du taux d'imposition                                                                                                           | 2 526              | 3,0           | (5 737)            | 1,4         |
| Résultat net non visé par l'impôt                                                                                                                                                                        | (12 815)           | (15,3)        | 6 350              | (1,6)       |
| Incidence de l'économie découlant d'une perte fiscale non comptabilisée antérieurement affectée à la réduction de la charge d'impôt exigible                                                             | (436)              | (0,5)         | (9 672)            | 2,4         |
| Perte non déductible à la réévaluation de la contrepartie éventuelle à recevoir de l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR                                                   | —                  | —             | 7 580              | (1,9)       |
| Incidence de l'avantage lié aux pertes reportées en arrière à un taux d'imposition plus élevé                                                                                                            | —                  | —             | (5 373)            | 1,3         |
| Incidence de la reprise d'une réduction de valeur comptabilisée antérieurement sur l'actif d'impôt différé                                                                                               | —                  | —             | (7 499)            | 1,8         |
| Incidence des réductions de valeur sur l'actif (le passif) d'impôt différé comptabilisé antérieurement                                                                                                   | 16 418             | 19,6          | 55 023             | (13,6)      |
| Produit non imposable provenant de certains investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | (15 029)           | (18,0)        | (16 742)           | 4,1         |
| Perte de valeur non déductible à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme détenu en vue de la vente                        | (1 594)            | (1,9)         | 1 600              | (0,4)       |
| Perte non déductible à la cession d'une activité de SP&GP                                                                                                                                                | (1 892)            | (2,3)         | 1 870              | (0,5)       |
| Autres écarts permanents aux fins de l'impôt                                                                                                                                                             | 4 112              | 4,9           | (413)              | 0,1         |
| Autres                                                                                                                                                                                                   | (14 025)           | (16,7)        | 18 068             | (4,3)       |
| <b>Impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies au taux d'imposition effectif</b>                                                                                                          | <b>(22 031) \$</b> | <b>(26,3)</b> | <b>(59 039) \$</b> | <b>14,5</b> |

Les impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies de SNC-Lavalin comprenaient les éléments suivants :

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE       | 2021               | 2020               |
|------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Impôts exigibles                         | 71 577 \$          | 63 674 \$          |
| Impôts différés                          | (93 608)           | (122 713)          |
| <b>Économie d'impôts sur le résultat</b> | <b>(22 031) \$</b> | <b>(59 039) \$</b> |

## 30. INSTRUMENTS FINANCIERS

### A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible. Les actifs financiers classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 ne sont pas compris dans les tableaux ci-dessous (voir les notes 6D et 39).

| AU 31 DÉCEMBRE                                                                                   |                      | 2021                                                 |                     |                                    |                     |              |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------|---------------------|--------------|--|
|                                                                                                  |                      | VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE |                     |                                    |                     |              |  |
|                                                                                                  | JVBRN <sup>(1)</sup> | JVBAERG <sup>(2)</sup>                               | COÛT AMORTI         | DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES | TOTAL               | JUSTE VALEUR |  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                                          | 608 446 \$           | — \$                                                 | — \$                | — \$                               | 608 446 \$          | 608 446 \$   |  |
| Liquidités soumises à restrictions                                                               | 13 398               | —                                                    | —                   | —                                  | 13 398              | 13 398       |  |
| Créances clients                                                                                 | —                    | —                                                    | 1 145 932           | —                                  | 1 145 932           | 1 145 932    |  |
| Autres actifs financiers courants :                                                              |                      |                                                      |                     |                                    |                     |              |  |
| Instruments financiers dérivés                                                                   | —                    | —                                                    | —                   | 17 761                             | 17 761              | 17 761       |  |
| Actifs financiers à la JVBRN                                                                     | 6 201                | —                                                    | —                   | —                                  | 6 201               | 6 201        |  |
| Autres                                                                                           | —                    | —                                                    | 114 409             | —                                  | 114 409             | 114 409      |  |
| Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | —                    | 41 327                                               | —                   | —                                  | 41 327              | 41 327       |  |
| Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services <sup>(3)</sup>  | —                    | —                                                    | 304 189             | —                                  | 304 189             | 315 409      |  |
| Autres actifs financiers non courants :                                                          |                      |                                                      |                     |                                    |                     |              |  |
| Instruments financiers dérivés                                                                   | —                    | —                                                    | —                   | 4 630                              | 4 630               | 4 630        |  |
| Autres <sup>(3)</sup>                                                                            | —                    | —                                                    | 20 779              | —                                  | 20 779              | 20 779       |  |
| <b>Total</b>                                                                                     | <b>628 045 \$</b>    | <b>41 327 \$</b>                                     | <b>1 585 309 \$</b> | <b>22 391 \$</b>                   | <b>2 277 072 \$</b> |              |  |

| AU 31 DÉCEMBRE                                                                                   |                      | 2020                                                 |                     |                                    |                     |              |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------|---------------------|--------------|--|
|                                                                                                  |                      | VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE |                     |                                    |                     |              |  |
|                                                                                                  | JVBRN <sup>(1)</sup> | JVBAERG <sup>(2)</sup>                               | COÛT AMORTI         | DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES | TOTAL               | JUSTE VALEUR |  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                                          | 932 902 \$           | — \$                                                 | — \$                | — \$                               | 932 902 \$          | 932 902 \$   |  |
| Liquidités soumises à restrictions                                                               | 29 300               | —                                                    | —                   | —                                  | 29 300              | 29 300       |  |
| Créances clients                                                                                 | —                    | —                                                    | 1 199 166           | —                                  | 1 199 166           | 1 199 166    |  |
| Autres actifs financiers courants :                                                              |                      |                                                      |                     |                                    |                     |              |  |
| Instruments financiers dérivés                                                                   | —                    | —                                                    | —                   | 41 956                             | 41 956              | 41 956       |  |
| Actifs financiers à la JVBRN                                                                     | 6 200                | —                                                    | —                   | —                                  | 6 200               | 6 200        |  |
| Autres <sup>(3)</sup>                                                                            | —                    | —                                                    | 209 276             | —                                  | 209 276             | 211 877      |  |
| Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | —                    | 9 666                                                | —                   | —                                  | 9 666               | 9 666        |  |
| Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services <sup>(3)</sup>  | —                    | —                                                    | 433 914             | —                                  | 433 914             | 505 332      |  |
| Autres actifs financiers non courants :                                                          |                      |                                                      |                     |                                    |                     |              |  |
| Instruments financiers dérivés                                                                   | —                    | —                                                    | —                   | 1 973                              | 1 973               | 1 973        |  |
| Autres <sup>(3)</sup>                                                                            | —                    | —                                                    | 29 425              | —                                  | 29 425              | 29 425       |  |
| <b>Total</b>                                                                                     | <b>968 402 \$</b>    | <b>9 666 \$</b>                                      | <b>1 871 781 \$</b> | <b>43 929 \$</b>                   | <b>2 893 778 \$</b> |              |  |

<sup>(1)</sup> Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

<sup>(2)</sup> Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »)

<sup>(3)</sup> Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

### 30. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers de SNC-Lavalin au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible. Les passifs financiers classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 ne sont pas compris dans les tableaux ci-dessous (voir les notes 6D et 39).

| AU 31 DÉCEMBRE                                             |                                          | 2021                                                  |                     |                     |                     |  |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--|
|                                                            |                                          | VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE |                     |                     |                     |  |
|                                                            | DÉRIVÉS UTILISÉS<br>COMME<br>COUVERTURES | JVBRN <sup>(1)</sup>                                  | COÛT AMORTI         | TOTAL               | JUSTE<br>VALEUR     |  |
| Dettes fournisseurs et charges à payer                     | — \$                                     | — \$                                                  | 1 652 514 \$        | 1 652 514 \$        | 1 652 514 \$        |  |
| Autres passifs financiers courants :                       |                                          |                                                       |                     |                     |                     |  |
| Instruments financiers dérivés                             | 16 496                                   | —                                                     | —                   | 16 496              | 16 496              |  |
| Autres                                                     | —                                        | —                                                     | 189 274             | 189 274             | 189 274             |  |
| Provisions                                                 | —                                        | —                                                     | 58 542              | 58 542              | 58 542              |  |
| Obligations locatives                                      | —                                        | —                                                     | 497 058             | 497 058             | s.o. <sup>(2)</sup> |  |
| Dette à court terme et dette à long terme : <sup>(3)</sup> |                                          |                                                       |                     |                     |                     |  |
| Avec recours                                               | —                                        | —                                                     | 1 094 102           | 1 094 102           | 1 104 859           |  |
| Avec recours limité                                        | —                                        | —                                                     | 400 000             | 400 000             | 400 000             |  |
| Sans recours                                               | —                                        | —                                                     | 170 069             | 170 069             | 170 069             |  |
| Autres passifs financiers non courants                     | 1 179                                    | 15 020                                                | 121 320             | 137 519             | 137 519             |  |
| <b>Total</b>                                               | <b>17 675 \$</b>                         | <b>15 020 \$</b>                                      | <b>4 182 879 \$</b> | <b>4 215 574 \$</b> |                     |  |

| AU 31 DÉCEMBRE                                             |                                          | 2020                                                  |                     |                     |                     |  |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--|
|                                                            |                                          | VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE |                     |                     |                     |  |
|                                                            | DÉRIVÉS UTILISÉS<br>COMME<br>COUVERTURES | JVBRN <sup>(1)</sup>                                  | COÛT AMORTI         | TOTAL               | JUSTE<br>VALEUR     |  |
| Dettes fournisseurs et charges à payer                     | — \$                                     | — \$                                                  | 1 730 398 \$        | 1 730 398 \$        | 1 730 398 \$        |  |
| Autres passifs financiers courants :                       |                                          |                                                       |                     |                     |                     |  |
| Instruments financiers dérivés                             | 16 006                                   | —                                                     | —                   | 16 006              | 16 006              |  |
| Autres                                                     | —                                        | —                                                     | 171 748             | 171 748             | 171 748             |  |
| Provisions                                                 | —                                        | —                                                     | 89 083              | 89 083              | 89 083              |  |
| Obligations locatives                                      | —                                        | —                                                     | 496 610             | 496 610             | s.o. <sup>(2)</sup> |  |
| Dette à court terme et dette à long terme : <sup>(3)</sup> |                                          |                                                       |                     |                     |                     |  |
| Avec recours                                               | —                                        | —                                                     | 1 170 965           | 1 170 965           | 1 185 977           |  |
| Avec recours limité                                        | —                                        | —                                                     | 400 000             | 400 000             | 400 000             |  |
| Sans recours                                               | —                                        | —                                                     | 431 545             | 431 545             | 476 918             |  |
| Autres passifs financiers non courants                     | 8 556                                    | 15 181                                                | 170 124             | 193 861             | 193 861             |  |
| <b>Total</b>                                               | <b>24 562 \$</b>                         | <b>15 181 \$</b>                                      | <b>4 660 473 \$</b> | <b>4 700 216 \$</b> |                     |  |

<sup>(1)</sup> Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

<sup>(2)</sup> s.o. : sans objet

<sup>(3)</sup> La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

### 30. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les techniques utilisées pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur sont basées sur la hiérarchie suivante :

| NIVEAU   | FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR                                                                                                 | INSTRUMENTS FINANCIERS                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau 1 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques                                                                      | Aucun                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Niveau 2 | Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables, pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement | Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions, dérivés, polices d'assurance-vie qui sont incluses sous la rubrique « Autres actifs financiers courants » et les instruments de capitaux propres évalués à la JVBAERG                                                                                |
| Niveau 3 | Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché                                            | Contrepartie éventuelle à recevoir de l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR incluse à la rubrique « Autres actifs financiers non courants » et contrepartie éventuelle à être transférée au vendeur liée à l'acquisition de Linxon incluse à la rubrique « Autres passifs financiers non courants » |

#### ACTIFS ET PASSIFS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR ET POUR LESQUELS LA JUSTE VALEUR EST FOURNIE

La méthode d'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs de la Société qui ne sont pas évalués à la juste valeur est basée sur la hiérarchie suivante :

| NIVEAU   | FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR                                                                                                 | ACTIFS ET PASSIFS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau 1 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques                                                                      | Aucun                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Niveau 2 | Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables, pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement | Créances clients, créances en vertu des accords de concession de services, dettes fournisseurs et charges à payer, dette à court terme et dette à long terme, ainsi que les actifs et les passifs suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur : autres actifs financiers courants, autres actifs financiers non courants, autres passifs financiers courants, provisions et autres passifs financiers non courants |
| Niveau 3 | Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché                                            | Aucun                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers du niveau 3 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

|                                       | CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À<br>RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE<br>LA PARTICIPATION DE 10,01 %<br>DANS L'AUTOROUTE 407 ETR | CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À<br>ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR<br>LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 | — \$                                                                                                               | 15 181 \$                                                                                 |
| Gains nets latents <sup>(1)</sup>     | —                                                                                                                  | (131)                                                                                     |
| Effet des écarts de change            | —                                                                                                                  | (30)                                                                                      |
| <b>Solde au 31 décembre 2021</b>      | <b>— \$</b>                                                                                                        | <b>15 020 \$</b>                                                                          |

<sup>(1)</sup> Compris dans le poste « Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état consolidé du résultat net

#### Hypothèses

Lors de l'évaluation des instruments financiers du niveau 3 à la juste valeur en utilisant la technique d'actualisation, certaines hypothèses ne sont pas dérivées de données de marché observables. Les hypothèses importantes développées à l'interne se rapportent aux taux d'actualisation et aux flux de trésorerie futurs attendus sur la base de la performance future projetée. La performance future projetée est une donnée d'entrée importante pour déterminer la juste valeur et elle est préparée par la direction de SNC-Lavalin sur la base du budget et du plan stratégique.

Les hypothèses principales utilisées pour l'évaluation de la juste valeur d'instruments financiers du niveau 3 au 31 décembre 2021 sont les suivantes : i) le taux d'actualisation, qui s'est établi à 7,80 % pour la contrepartie éventuelle à recevoir de l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR et à 11,42 % pour la contrepartie éventuelle à payer au vendeur relativement à l'acquisition de Linxon; et ii) les flux de trésorerie futurs prévus de l'Autoroute 407 ETR et de Linxon.

### 30. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### Analyse de sensibilité

Ces hypothèses, qui ne sont pas dérivées de données de marché observables, sont établies par la direction de SNC-Lavalin en ayant recours à des estimations et à des jugements qui peuvent avoir un effet important sur le résultat net.

L'incidence suivante sur le résultat net a été calculée en remplaçant l'une de ces hypothèses par une autre hypothèse alternative raisonnablement possible pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

|                              |                                                                                   | INCIDENCE SUR LE RÉSULTAT NET                                                                                         |                                                                                                    |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                              |                                                                                   | CONTREPARTIE ÉVENTUELLE<br>À RECEVOIR DE<br>L'ACQUÉREUR DE<br>LA PARTICIPATION DE 10,01 %<br>DANS L'AUTOROUTE 407 ETR | CONTREPARTIE<br>ÉVENTUELLE<br>À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU<br>VENDEUR LIÉE À<br>L'ACQUISITION DE<br>LINXON |
| Augmentation<br>(diminution) | Si le taux d'actualisation est moins élevé de 100 points de base <sup>(1)</sup>   | — \$                                                                                                                  | (870) \$                                                                                           |
| Augmentation<br>(diminution) | Si le taux d'actualisation est plus élevé de 100 points de base <sup>(1)</sup>    | — \$                                                                                                                  | 793 \$                                                                                             |
| Augmentation<br>(diminution) | Si les flux de trésorerie attendus futurs sont moins élevés de 1 % <sup>(1)</sup> | — \$                                                                                                                  | — \$                                                                                               |
| Augmentation<br>(diminution) | Si les flux de trésorerie attendus futurs sont plus élevés de 1 % <sup>(1)</sup>  | — \$                                                                                                                  | — \$                                                                                               |

<sup>(1)</sup> Dans l'hypothèse où toutes les autres variables demeurent inchangées.

#### B) NATURE ET AMPLEUR DES RISQUES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE CES RISQUES

| NATURE DU RISQUE    | DESCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Risque de crédit    | Risque pour SNC-Lavalin de subir une perte financière dans l'éventualité où l'autre partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit pour SNC-Lavalin à la fin d'une période donnée correspond généralement à la valeur comptable des actifs financiers exposés à ce type de risque, tels qu'ils sont présentés à la note 30A. |
| Risque de liquidité | Possibilité que SNC-Lavalin éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers.                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Risque de marché    | Variabilité de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier causée par une variation des prix du marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres.                                                                                                                                                      |

#### RISQUE DE CRÉDIT

Pour SNC-Lavalin, le risque de crédit découle des éléments suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, qui sont investis dans des instruments financiers liquides et de première catégorie, selon la politique d'investissement de SNC-Lavalin.
- Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable qui comportent un élément inhérent de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Ce risque de crédit est réduit en concluant de tels contrats avec des institutions financières de première catégorie, dont il est prévu qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.
- Les créances clients, telles qu'elles sont présentées à la note 8A, et l'actif sur contrats, tel qu'il est présenté à la note 8B. Un client donné peut représenter une part significative des produits consolidés de SNC-Lavalin au cours d'un exercice donné en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet.

L'objectif de la Société consiste à réduire son risque de crédit en s'assurant de recouvrer ses créances clients en temps opportun. Les montants des créances clients présentés à l'état consolidé de la situation financière sont nets de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, estimée par la Société en fonction, en partie, de l'ancienneté du solde individuel et du solde total des créances, de la situation financière de certains clients et des tendances actuelles et attendues de recouvrement. Pour évaluer le risque de crédit associé à ses créances clients, la Société tient également compte des autres actifs et passifs financiers et non financiers comptabilisés au titre du client ou du projet concerné afin d'obtenir des indications additionnelles sur l'exposition de la Société au risque de crédit. Par conséquent, outre l'ancienneté des créances clients, la Société tient aussi compte de l'ancienneté de l'actif sur contrats, de même que de l'existence du passif sur contrats au titre de ce projet ou de ce client.

### 30. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

En plus de comptabiliser les soldes individuels des créances clients et d'autres actifs financiers lors de certains événements, la Société s'est dotée d'une politique interne qui exige de constater, par défaut, une correction de valeur au titre des créances clients ou d'un actif sur contrats impayés depuis une durée allant au-delà d'un certain seuil spécifique, à moins qu'il puisse être démontré que le recouvrement de telles créances clients n'est pas à risque ou qu'il est seulement partiellement à risque, auquel cas la correction de valeur est ajustée de manière appropriée. De plus, la Société constate un montant de pertes de crédit attendues supplémentaires au titre des créances clients et de l'actif sur contrats pour les soldes qui ne font pas l'objet d'une provision et pour lesquels aucune indication de dépréciation n'existe à la clôture, mais à l'égard desquels il est raisonnable de s'attendre à des pertes de crédit futures. Une telle analyse tient compte de l'expérience passée de la Société, ajustée au besoin pour mieux refléter les conditions anticipées.

De manière générale, les créances clients et les actifs sur contrats sont radiés lorsqu'ils ne sont plus assujettis à des mesures d'exécution. Ainsi, le nombre de créances clients et d'actifs sur contrats qui ont été radiés, mais qui font encore l'objet d'un suivi, est minime.

La Société ne détient généralement pas d'actifs en garantie.

- iv) Les autres actifs financiers courants, tels qu'ils sont présentés à la note 11, et les autres actifs financiers non courants, tels qu'ils sont présentés à la note 16. La tranche à court terme des créances en vertu des accords de concession de services respecte les conditions normales de paiement et il n'y a pas de montants importants qui sont des créances en souffrance au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ

SNC-Lavalin surveille sur une base continue le risque de liquidité découlant des instruments financiers en veillant à disposer de ressources suffisantes pour respecter ses obligations.

Les liquidités de la Société proviennent généralement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles, des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des facilités de crédit et de son accès aux marchés financiers, au besoin. En raison de la nature des activités de la Société et du fait qu'elle exerce ses activités par l'intermédiaire de plusieurs entités et entreprises communes à l'échelle internationale, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont répartis dans de nombreux emplacements. Afin de gérer ses besoins et réserves de trésorerie, la Société a conclu diverses ententes d'équilibrage de trésorerie avec des institutions financières, peut transférer des soldes de trésorerie entre les filiales, partenariats ou entités émettrices et a recours à des facilités de crédit pour répondre aux besoins en capital de certains projets ou effectuer d'autres décaissements.

L'état consolidé de la situation financière de SNC-Lavalin incluait 138,0 millions \$ au 31 décembre 2021 (2020 : 457,2 millions \$) de passifs provenant des investissements de Capital qui sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation. Ces passifs, qui sont sans recours pour la Société, doivent être remboursés par les investissements de Capital et sont garantis par les actifs respectifs des concessions, y compris 319,9 millions \$ d'actifs financiers au 31 décembre 2021 (2020 : 492,2 millions \$), et par les actions ou les parts de SNC-Lavalin dans de tels investissements dans des concessions. Ainsi, la valeur comptable actuellement à risque pour SNC-Lavalin, dans l'hypothèse où ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ne pourraient respecter leurs obligations, correspond à la valeur comptable du montant investi dans ces entités.

Les paiements de capital futurs sur la dette à court terme et la dette à long terme de SNC-Lavalin sont présentés à la note 20.

#### I) ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES LETTRES DE CRÉDIT FINANCIÈRES

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires (note 30C) par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation. Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des lettres de crédit financières émises au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

| ÉCHÉANCE                         | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Moins de 1 an                    | 42 033 \$           | 41 985 \$           |
| Plus de 1 an mais moins de 5 ans | 55 594              | 59 240              |
| Plus de 5 ans                    | 247                 | 450                 |
|                                  | 97 874 \$           | 101 675 \$          |

#### II) ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre 2021, 98 % (2020 : 98 %) du solde du poste « Dettes fournisseurs et charges à payer » de 1 652,5 millions \$ (2020 : 1 730,4 millions \$) avait une échéance de moins de un an.

### 30. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### RISQUE DE MARCHÉ

##### I) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change de SNC-Lavalin provient d'arrangements en devises autres que sa devise de présentation et de l'actif (du passif) net de ses établissements à l'étranger.

La Société gère le risque de change en faisant coïncider, dans la mesure du possible, les encaissements dans une devise étrangère et les décaissements dans la même devise, pour des projets qui génèrent des produits pour lesquels interviennent des devises étrangères. Des instruments financiers dérivés conclus avec des institutions financières (généralement, des contrats de change à terme) sont également utilisés pour couvrir les flux de trésorerie en devises étrangères.

Le tableau suivant indique les principaux contrats de change à terme en cours en vertu desquels SNC-Lavalin s'est engagée à acheter ou à vendre des devises étrangères.

| AU 31 DÉCEMBRE 2021 |               |           | AU 31 DÉCEMBRE 2020 |               |           |
|---------------------|---------------|-----------|---------------------|---------------|-----------|
| ACHAT               | VENTE         | ÉCHÉANCE  | ACHAT               | VENTE         | ÉCHÉANCE  |
| 552 415 \$ CA       | 438 174 \$ US | 2022-2024 | 906 041 \$ CA       | 691 385 \$ US | 2021-2023 |
| 32 112 \$ CA        | 21 342 €      | 2022-2023 | 23 322 \$ CA        | 14 844 €      | 2021-2023 |
| 512 608 \$ US       | 650 203 \$ CA | 2022-2023 | 361 387 \$ US       | 461 795 \$ CA | 2021-2022 |
| 43 151 €            | 64 160 \$ CA  | 2022      | 51 472 €            | 80 371 \$ CA  | 2021-2022 |
| 298 883 \$ CA       | 174 893 £     | 2022      | 204 887 \$ CA       | 120 000 £     | 2021      |
| 13 834 \$ AU        | 12 761 \$ CA  | 2022      | 47 088 \$ AU        | 45 444 \$ CA  | 2021      |
| 300 004 £           | 511 408 \$ CA | 2022      | 227 287 £           | 387 786 \$ CA | 2021      |
| 5 830 000 Rs        | 54 737 £      | 2022-2024 | 8 314 500 Rs        | 78 936 £      | 2021-2023 |
| 80 042 \$ US        | 60 294 £      | 2022      | 68 022 \$ US        | 50 847 £      | 2021      |
| 22 540 CHF          | 24 704 \$ US  | 2022-2023 | 30 068 CHF          | 33 692 \$ US  | 2021-2022 |

Au 31 décembre 2021, les contrats de change à terme utilisés par la Société à des fins de couverture avaient une juste valeur nette défavorable de 3,0 millions \$ (2020 : juste valeur nette favorable de 28,7 millions \$). La plupart des contrats de change à terme qui étaient en cours à cette date étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des devises en échange de dollars canadiens.

##### ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX TAUX DE CHANGE

L'incidence suivante sur les capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 a été calculée à partir des actifs (passifs) financiers nets de la Société libellés en dollars américains et en livres sterling.

|                           |                                                        | INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES |                             |
|---------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
|                           |                                                        | \$ CA/\$ US <sup>(2), (3)</sup>    | \$ CA/£ <sup>(2), (4)</sup> |
| Augmentation (diminution) | Appréciation de 10 % du dollar canadien <sup>(1)</sup> | (141 152) \$                       | (268 214) \$                |
| Augmentation (diminution) | Dépréciation de 10 % du dollar canadien <sup>(1)</sup> | 141 152 \$                         | 268 214 \$                  |

<sup>(1)</sup> Dans l'hypothèse où toutes les autres variables demeurent inchangées

<sup>(2)</sup> L'exposition de la Société aux autres devises est non significative.

<sup>(3)</sup> Comprend principalement 153,6 millions \$ de variation liée aux écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger

<sup>(4)</sup> Comprend principalement 229,6 millions \$ de variation liée aux écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger

Au 31 décembre 2021, une appréciation de 10 % du dollar canadien par rapport : i) au dollar américain augmenterait de 18,1 millions \$ le résultat net de la Société (une dépréciation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain réduirait de 18,1 millions \$ le résultat net de la Société); et ii) à la livre sterling réduirait de 5,5 millions \$ le résultat net de la Société (une dépréciation de 10 % du dollar canadien par rapport à la livre sterling augmenterait de 5,5 millions \$ le résultat net de la Société).

##### II) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, impliquent généralement un risque de taux d'intérêt limité en raison de leur nature à court terme.

## 30. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### DETTE SANS RECOURS

Contrairement aux activités de SP&GP, les investissements de Capital sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs principalement financés au moyen d'emprunts de projet habituellement sans recours au crédit général de la Société. Ces investissements réduisent généralement leur exposition au risque de taux d'intérêt en concluant des ententes de financement à taux fixe ou en couvrant la variabilité des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des taux d'intérêt fixes fournissent une mesure pour la stabilité et la prévisibilité des décaissements liés aux activités de financement des investissements de Capital de la Société, qui sont habituellement structurés pour correspondre au calendrier prévu de leurs encaissements.

En 2021 et en 2020, une filiale de la Société provenant des activités de SP&GP a émis des obligations garanties de premier rang pour financer certains actifs à long terme liés à un contrat de construction-possession-exploitation (« CPE »). Les obligations garanties de premier rang portent intérêt à un taux variable qui expose la Société au risque de taux d'intérêt. Aussi, en lien avec l'acquisition de Linxon par SNC-Lavalin en 2018, le détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle de 49 % dans Linxon a consenti un prêt qui ne porte pas intérêt et a fourni une facilité de crédit renouvelable pour financer le fonds de roulement à Linxon. La facilité de crédit renouvelable pour financer le fonds de roulement porte intérêt à un taux variable qui expose la Société au risque de taux d'intérêt.

### DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ

La dette avec recours limité de SNC-Lavalin, soit le prêt de la CDPQ, porte intérêt à un taux variable qui expose la Société au risque de taux d'intérêt.

### DETTE AVEC RECOURS

La facilité renouvelable de SNC-Lavalin porte intérêt à un taux variable qui expose la Société au risque de taux d'intérêt.

Les débentures de série 4 et les débentures de série 6 de SNC-Lavalin portent intérêt à un taux fixe et sont évaluées au coût amorti. Par conséquent, le résultat net de la Société n'est pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de ces passifs financiers.

L'emprunt à terme de SNC-Lavalin porte intérêt à un taux variable qui expose la Société au risque de taux d'intérêt. Les débentures de série 3 de SNC-Lavalin portaient intérêt à un taux variable qui exposait la Société au risque de taux d'intérêt jusqu'au remboursement de ces débentures en mars 2021.

### SWAP DE TAUX D'INTÉRÊT

TransitNEXT General Partnership a conclu une entente de swap de taux d'intérêt avec des institutions financières en lien avec sa facilité de crédit d'un montant total maximal en capital de 149,0 millions \$, qui porte intérêt au taux CDOR majoré d'une marge applicable, pour couvrir la variabilité du taux d'intérêt. En vertu de l'entente de swap de taux d'intérêt, TransitNEXT verse des intérêts à un taux fixe et reçoit des intérêts au taux CDOR. L'entente de swap de taux d'intérêt expire en août 2022. Cette couverture est classée à titre de couverture des flux de trésorerie.

### ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

En ce qui concerne les dettes à taux variable, l'analyse a été préparée en fonction de l'hypothèse selon laquelle les dettes en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière l'étaient tout au long de l'exercice. Aux fins de la présentation à l'interne du risque de taux d'intérêt aux principaux dirigeants, une augmentation ou une diminution de 1 % (100 points de base), qui correspond à l'évaluation qu'a faite la direction de la fluctuation raisonnablement possible des taux d'intérêt, est utilisée.

Si les taux d'intérêt étaient de 100 points de base supérieurs ou inférieurs au taux de base et que toutes les autres variables demeuraient constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 diminuerait ou augmenterait de 8,5 millions \$, ce qui est principalement attribuable à l'exposition des emprunts à taux variable de la Société au risque de taux d'intérêt.

La sensibilité de la Société aux taux d'intérêt a diminué en 2021, principalement en raison du remboursement de ses débentures de série 3 à taux variable.

### III) RISQUE DE PRIX DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

SNC-Lavalin réduit le risque lié aux régimes d'unités d'actions, découlant de la fluctuation du prix de ses actions, au moyen d'arrangements financiers conclus avec des institutions financières de première catégorie, comme décrit à la note 23C.

## 30. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### IV) RISQUE DE PRIX D'UNE MARCHANDISE

En 2019, la Société a conclu une entente de swap liée au prix du cuivre avec une institution financière pour ses contrats d'IAC normalisés liés aux projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon afin de couvrir la variabilité du prix du cuivre. L'entente de swap liée au prix du cuivre couvrirait 1 308 tonnes métriques au prix moyen de 5 805 \$ US (environ 7 617 \$ CA) par tonne métrique selon des dates de règlement progressif allant jusqu'en septembre 2020. Cette couverture était classée à titre de couverture des flux de trésorerie.

### C) LETTRES DE CRÉDIT

Dans certains cas, SNC-Lavalin fournit des lettres de crédit bancaire afin de garantir l'exécution de ses engagements contractuels, dont des garanties de bonne exécution, des paiements anticipés, des retenues contractuelles et des cautions de soumission. Le solde de certaines lettres de crédit diminue selon l'avancement des projets. Au 31 décembre 2021, SNC-Lavalin avait des lettres de crédit de 1 547,3 millions \$ (2020 : 1 700,8 millions \$) en cours.

## 31. GESTION DU CAPITAL

L'objectif principal de SNC-Lavalin en ce qui a trait à la gestion de son capital est de maintenir un équilibre entre : i) avoir suffisamment de capital pour financer sa position d'actif net, et maintenir des lignes de crédit bancaire satisfaisantes et sa capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets; ii) maximiser le rendement des capitaux propres.

La Société définit son capital comme étant les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin, excluant les autres composantes des capitaux propres, auquel elle ajoute sa dette avec recours. La Société exclut les autres composantes des capitaux propres de sa définition de capital, puisque cette composante des capitaux propres découle en partie de la conversion en dollars canadiens de ses établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente ainsi que du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant sa quote-part cumulative des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces montants ne reflètent pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change et de son risque de taux d'intérêt. Ainsi, les autres composantes des capitaux propres ne reflètent pas la situation financière de la Société.

La Société ne tient pas compte des dettes sans recours et avec recours limité lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car ces dettes résultent de la consolidation de certains investissements de SP&GP et de certains investissements de Capital ou de sociétés de portefeuille détenus par la Société. Ainsi, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas de recours à l'encontre du crédit général de la Société, mais plutôt à l'encontre des actifs précis des investissements de SP&GP et des investissements de Capital ou à l'encontre des investissements qu'ils financent dans les investissements de Capital. Les investissements de la Société et les actifs sous-jacents liés à ses investissements de SP&GP et à ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou de la mise en équivalence peuvent être à risque si de tels investissements ou sociétés de portefeuille ne pouvaient rembourser leur dette à long terme.

Le capital de la Société pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 s'établissait comme suit :

|                                                                                                                                     | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin                                                                       | 2 973 367 \$        | 2 557 505 \$        |
| Moins : autres composantes des capitaux propres                                                                                     | (333 269)           | (320 067)           |
| Moins : autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés<br>comme étant détenus en vue de la vente | —                   | 594 141             |
| Plus : dette avec recours                                                                                                           | 1 094 102           | 1 170 965           |
| <b>Total du capital</b>                                                                                                             | <b>4 400 738 \$</b> | <b>3 454 396 \$</b> |

La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 32 ans. La politique de dividende est déterminée par le conseil d'administration de la Société.

### CLAUSES RESTRICTIVES LIÉES À LA DETTE AVEC RECOURS ET À LA DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ

Les débentures non garanties avec recours de la Société sont assujetties à des obligations de faire ou de ne pas faire, comme il est défini aux termes des actes de fiducie sous-jacents.

La facilité renouvelable et l'emprunt à terme de la Société sont engagés et assujettis à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes de 12 mois continus, un ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA, tel qu'il est défini aux termes de la convention de crédit, ne dépassant pas une certaine limite.

## 31. GESTION DU CAPITAL (SUITE)

Les termes « ratio de la dette nette » et « RAIIA » sont définis dans la convention de crédit et ne correspondent pas aux mesures financières de la Société telles qu'elles sont présentées ci-dessus ni aux termes utilisés dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Le prêt de la CDPQ est assujéti à des engagements de faire et de ne pas faire, ainsi qu'à des clauses restrictives financières, notamment le maintien, sur une période de 12 mois continus et sur une base consolidée, d'un ratio maximal de dette nette avec recours sur le RAIIA, tel qu'il est défini à la convention de prêt avec la CDPQ.

En cas de défaut, les débentures, la facilité renouvelable, l'emprunt à terme et le prêt de la CDPQ sont assujettis aux modalités habituelles de remboursement accéléré.

En 2021, la Société a respecté toutes les clauses restrictives, tel qu'elles sont modifiées de temps à autre, liées à ses débentures, sa facilité renouvelable, son emprunt à terme et son prêt de la CDPQ.

## 32. RÉGIMES DE RETRAITE, AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

### A) RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Le total des cotisations versées par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite, qui consistent en des cotisations à ses régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies, était de 252,0 millions \$ en 2021 (2020 : 248,8 millions \$).

#### RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Les cotisations de SNC-Lavalin à ses régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge dans l'exercice où elles sont engagées et ont totalisé 171,0 millions \$ en 2021 (2020 : 170,4 millions \$).

#### RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

SNC-Lavalin a un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies, qui sont principalement fermés aux nouveaux employés et qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière. Une évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois ans pour tous les régimes de retraite. La date d'évaluation des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes mentionnés ci-dessus est le 31 décembre de chaque année. Tous les régimes à prestations définies de SNC-Lavalin sont partiellement capitalisés, à l'exception de deux régimes, dont un régime est non capitalisé et un régime est garanti par une lettre de crédit.

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés par des comités composés de certains représentants et employés actifs et inactifs de l'employeur ainsi que de membres indépendants. Les membres des comités sont tenus par la loi et par leurs statuts d'agir dans l'intérêt primordial des régimes de retraite et de l'ensemble des parties prenantes, c'est-à-dire les employés actifs, les employés inactifs, les retraités et les employeurs. Les comités de régimes de retraite sont responsables de la politique de placement à l'égard des actifs des régimes de retraite qui sont détenus par un fiduciaire juridiquement distinct de SNC-Lavalin.

Les régimes à prestations définies de SNC-Lavalin exposent généralement la Société aux risques actuariels comme le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la rémunération et le risque de longévité.

| NATURE DU RISQUE             | DESCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Risque d'investissement      | La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée au moyen d'un taux d'actualisation déterminé selon les rendements d'obligations de sociétés de qualité supérieure. Si le rendement des actifs du régime est inférieur à ce taux, le régime sera en déficit.                          |
| Risque de taux d'intérêt     | Une diminution du taux d'intérêt des obligations se traduira par une augmentation des passifs au titre des régimes. Toutefois, cette augmentation sera contrebalancée en partie par une augmentation du rendement des titres de créance des régimes.                                                                                           |
| Risque lié à la rémunération | La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée selon les salaires de fin de carrière des participants au régime.                                                                                                                                                                    |
| Risque de longévité          | La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes. |

Les deux principaux régimes de retraite à prestations définies de la Société sont l'Atkins Pension Plan et le U.K. Railways Pension Scheme (le « Railways Pension Scheme »), qui sont tous deux des régimes par capitalisation dont les prestations sont fondées sur la rémunération de fin de carrière offerts au Royaume-Uni. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été préparées le 31 mars 2019 pour l'Atkins Pension Plan et le 31 décembre 2019 pour le Railways Pension Scheme.

## 32. RÉGIMES DE RETRAITE, AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la variation des obligations au titre des prestations de retraite et les actifs des régimes de retraite, de même que la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021                                                               | ATKINS<br>PENSION<br>PLAN | RAILWAYS<br>PENSION<br>SCHEME | AUTRES<br>RÉGIMES | TOTAL               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------|
| <b>Variation des obligations au titre des prestations de retraite :</b>                            |                           |                               |                   |                     |
| Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice                            | 3 452 866 \$              | 808 555 \$                    | 321 123 \$        | 4 582 544 \$        |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice                                                    | 172                       | 3 794                         | 1 995             | 5 961               |
| Coût financier                                                                                     | 40 696                    | 9 657                         | 4 180             | 54 533              |
| Coût des services passés                                                                           | —                         | —                             | (290)             | (290)               |
| Prestations versées                                                                                | (104 326)                 | (22 762)                      | (14 010)          | (141 098)           |
| Cotisations des participants au régime                                                             | —                         | 1 552                         | 429               | 1 981               |
| Réévaluations :                                                                                    |                           |                               |                   |                     |
| Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant de changements dans les hypothèses démographiques | 8 105                     | (1 380)                       | (2 554)           | 4 171               |
| Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières                          | (282 284)                 | (17 416)                      | (13 117)          | (312 817)           |
| Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant d'ajustements liés à l'expérience                 | 41 213                    | 8 105                         | (3 900)           | 45 418              |
| Effet des écarts de change                                                                         | (60 075)                  | (14 473)                      | (10 368)          | (84 916)            |
| <b>Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice</b>                     | <b>3 096 367 \$</b>       | <b>775 632 \$</b>             | <b>283 488 \$</b> | <b>4 155 487 \$</b> |
| <b>Variation des actifs des régimes de retraite :</b>                                              |                           |                               |                   |                     |
| Juste valeur des actifs des régimes de retraite au début de l'exercice                             | 3 235 788 \$              | 559 420 \$                    | 291 496 \$        | 4 086 704 \$        |
| Produit d'intérêts                                                                                 | 38 627                    | 6 898                         | 3 840             | 49 365              |
| Réévaluation :                                                                                     |                           |                               |                   |                     |
| Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)                           | 125 709                   | 69 493                        | (5 301)           | 189 901             |
| Frais administratifs                                                                               | —                         | (1 380)                       | (313)             | (1 693)             |
| Prestations versées                                                                                | (104 326)                 | (22 762)                      | (14 010)          | (141 098)           |
| Cotisations de l'employeur                                                                         | 65 355                    | 7 243                         | 8 350             | 80 948              |
| Cotisations des participants au régime                                                             | —                         | 1 552                         | 429               | 1 981               |
| Effet des écarts de change                                                                         | (59 502)                  | (10 599)                      | (9 878)           | (79 979)            |
| <b>Juste valeur des actifs des régimes de retraite à la fin de l'exercice</b>                      | <b>3 301 651 \$</b>       | <b>609 865 \$</b>             | <b>274 613 \$</b> | <b>4 186 129 \$</b> |
| <b>Situation de capitalisation reflétée dans l'état de la situation financière :</b>               |                           |                               |                   |                     |
| Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite                             | 3 096 367 \$              | 775 632 \$                    | 283 488 \$        | 4 155 487 \$        |
| Juste valeur des actifs des régimes de retraite                                                    | 3 301 651                 | 609 865                       | 274 613           | 4 186 129           |
| Situation de capitalisation                                                                        | (205 284)                 | 165 767                       | 8 875             | (30 642)            |
| Passif supplémentaire en raison des exigences de financement minimal                               | —                         | —                             | 1 227             | 1 227               |
| <b>Passif (actif) net au titre des prestations constituées</b>                                     | <b>(205 284) \$</b>       | <b>165 767 \$</b>             | <b>10 102 \$</b>  | <b>(29 415) \$</b>  |
| Présenté à l'état de la situation financière comme suit :                                          |                           |                               |                   |                     |
| <b>Autres actifs non financiers non courants</b> (note 17)                                         |                           |                               |                   | <b>230 763 \$</b>   |
| <b>Tranche à long terme des provisions</b>                                                         |                           |                               |                   | <b>201 348 \$</b>   |

## 32. RÉGIMES DE RETRAITE, AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la variation des obligations au titre des prestations de retraite et les actifs des régimes de retraite, de même que la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020                                                 | ATKINS<br>PENSION<br>PLAN | RAILWAYS<br>PENSION<br>SCHEME | AUTRES<br>RÉGIMES | TOTAL               |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------|
| <b>Variation des obligations au titre des prestations de retraite :</b>              |                           |                               |                   |                     |
| Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice              | 3 073 604 \$              | 703 654 \$                    | 306 073 \$        | 4 083 331 \$        |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice                                      | 172                       | 3 784                         | 2 074             | 6 030               |
| Coût financier                                                                       | 61 228                    | 14 103                        | 5 872             | 81 203              |
| Coût des services passés <sup>(1)</sup>                                              | 3 994                     | —                             | (1 577)           | 2 417               |
| Prestations versées                                                                  | (110 590)                 | (23 047)                      | (29 379)          | (163 016)           |
| Cotisations des participants au régime                                               | —                         | 1 720                         | 552               | 2 272               |
| Réévaluations :                                                                      |                           |                               |                   |                     |
| Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques         | (54 005)                  | (22 187)                      | (921)             | (77 113)            |
| Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières         | 485 528                   | 126 241                       | 32 252            | 644 021             |
| Gains actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience                         | (78 084)                  | (12 211)                      | (3 964)           | (94 259)            |
| Effet des écarts de change                                                           | 71 019                    | 16 498                        | 10 141            | 97 658              |
| <b>Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice</b>       | <b>3 452 866 \$</b>       | <b>808 555 \$</b>             | <b>321 123 \$</b> | <b>4 582 544 \$</b> |
| <b>Variation des actifs des régimes de retraite :</b>                                |                           |                               |                   |                     |
| Juste valeur des actifs des régimes de retraite au début de l'exercice               | 2 845 134 \$              | 527 527 \$                    | 276 560 \$        | 3 649 221 \$        |
| Produit d'intérêts                                                                   | 57 273                    | 10 491                        | 5 299             | 73 063              |
| Réévaluation :                                                                       |                           |                               |                   |                     |
| Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)             | 314 226                   | 26 142                        | 20 970            | 361 338             |
| Frais administratifs                                                                 | —                         | (1 376)                       | (329)             | (1 705)             |
| Prestations versées                                                                  | (110 590)                 | (23 047)                      | (29 379)          | (163 016)           |
| Cotisations de l'employeur                                                           | 63 464                    | 6 192                         | 8 707             | 78 363              |
| Cotisations des participants au régime                                               | —                         | 1 720                         | 552               | 2 272               |
| Effet des écarts de change                                                           | 66 281                    | 11 771                        | 9 116             | 87 168              |
| <b>Juste valeur des actifs des régimes de retraite à la fin de l'exercice</b>        | <b>3 235 788 \$</b>       | <b>559 420 \$</b>             | <b>291 496 \$</b> | <b>4 086 704 \$</b> |
| AU 31 DÉCEMBRE 2020                                                                  | ATKINS<br>PENSION<br>PLAN | RAILWAYS<br>PENSION<br>SCHEME | AUTRES<br>RÉGIMES | TOTAL               |
| <b>Situation de capitalisation reflétée dans l'état de la situation financière :</b> |                           |                               |                   |                     |
| Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite               | 3 452 866 \$              | 808 555 \$                    | 321 123 \$        | 4 582 544 \$        |
| Juste valeur des actifs des régimes de retraite                                      | 3 235 788                 | 559 420                       | 291 496           | 4 086 704           |
| <b>Passif net au titre des prestations constituées</b>                               | <b>217 078 \$</b>         | <b>249 135 \$</b>             | <b>29 627 \$</b>  | <b>495 840 \$</b>   |
| Présenté à l'état de la situation financière comme suit :                            |                           |                               |                   |                     |
| <b>Autres actifs non financiers non courants</b> (note 17)                           |                           |                               |                   | <b>8 327 \$</b>     |
| <b>Tranche à long terme des provisions</b>                                           |                           |                               |                   | <b>504 167 \$</b>   |

<sup>(1)</sup> Lié à la décision de la Haute Cour du Royaume-Uni du 20 novembre 2020 pour l'Atkins Pension Plan (voir la note 3)

## 32. RÉGIMES DE RETRAITE, AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

La charge nette au titre des prestations de retraite définies de SNC-Lavalin comptabilisée en résultat net incluait les éléments suivants :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021                                                           | ATKINS<br>PENSION<br>PLAN | RAILWAYS<br>PENSION<br>SCHEME | AUTRES<br>RÉGIMES | TOTAL            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|------------------|
| Coût des services rendus au cours de l'exercice                                                | 172 \$                    | 3 794 \$                      | 1 995 \$          | 5 961 \$         |
| Coût financier, montant net                                                                    | 2 069                     | 2 759                         | 340               | 5 168            |
| Frais administratifs                                                                           | —                         | 1 380                         | 313               | 1 693            |
| Coût des services passés                                                                       | —                         | —                             | (290)             | (290)            |
| <b>Composantes de la charge au titre des prestations de retraite constatée en résultat net</b> | <b>2 241 \$</b>           | <b>7 933 \$</b>               | <b>2 358 \$</b>   | <b>12 532 \$</b> |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020                                                           | ATKINS<br>PENSION<br>PLAN | RAILWAYS<br>PENSION<br>SCHEME | AUTRES<br>RÉGIMES | TOTAL            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|------------------|
| Coût des services rendus au cours de l'exercice                                                | 172 \$                    | 3 784 \$                      | 2 074 \$          | 6 030 \$         |
| Coût financier, montant net                                                                    | 3 955                     | 3 612                         | 573               | 8 140            |
| Frais administratifs                                                                           | —                         | 1 376                         | 329               | 1 705            |
| Coût des services passés <sup>(1)</sup>                                                        | 3 994                     | —                             | (1 577)           | 2 417            |
| <b>Composantes de la charge au titre des prestations de retraite constatée en résultat net</b> | <b>8 121 \$</b>           | <b>8 772 \$</b>               | <b>1 399 \$</b>   | <b>18 292 \$</b> |

<sup>(1)</sup> Lié à la décision de la Haute Cour du Royaume-Uni du 20 novembre 2020 pour l'Atkins Pension Plan (voir la note 3)

La charge nette au titre des prestations de retraite définies de SNC-Lavalin comptabilisée dans les autres éléments du résultat global incluait les éléments suivants :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021                                                                                                     | ATKINS<br>PENSION<br>PLAN | RAILWAYS<br>PENSION<br>SCHEME | AUTRES<br>RÉGIMES  | TOTAL               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|--------------------|---------------------|
| Réévaluations sur le passif net au titre des prestations définies :                                                                      |                           |                               |                    |                     |
| Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)                                                                 | (125 709) \$              | (69 493) \$                   | 5 301 \$           | (189 901) \$        |
| Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant de changements dans les hypothèses démographiques                                       | 8 105                     | (1 380)                       | (2 554)            | 4 171               |
| Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières                                                                | (282 284)                 | (17 416)                      | (13 117)           | (312 817)           |
| Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant d'ajustements liés à l'expérience                                                       | 41 213                    | 8 105                         | (3 900)            | 45 418              |
| Variation du passif en raison des exigences de financement minimal                                                                       | —                         | —                             | 1 227              | 1 227               |
| <b>Composantes de la reprise de la charge au titre des prestations de retraite constatée dans les autres éléments du résultat global</b> | <b>(358 675) \$</b>       | <b>(80 184) \$</b>            | <b>(13 043) \$</b> | <b>(451 902) \$</b> |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020                                                                                       | ATKINS<br>PENSION<br>PLAN | RAILWAYS<br>PENSION<br>SCHEME | AUTRES<br>RÉGIMES | TOTAL             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| Réévaluations sur le passif net au titre des prestations définies :                                                        |                           |                               |                   |                   |
| Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)                                                   | (314 226) \$              | (26 142) \$                   | (20 970) \$       | (361 338) \$      |
| Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques                                               | (54 005)                  | (22 187)                      | (921)             | (77 113)          |
| Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières                                               | 485 528                   | 126 241                       | 32 252            | 644 021           |
| Gains actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience                                                               | (78 084)                  | (12 211)                      | (3 964)           | (94 259)          |
| <b>Composantes de la charge au titre des prestations de retraite constatée dans les autres éléments du résultat global</b> | <b>\$ 39 213 \$</b>       | <b>65 701 \$</b>              | <b>6 397 \$</b>   | <b>111 311 \$</b> |

SNC-Lavalin prévoit effectuer des cotisations de 85,7 millions \$ en 2022 à ses régimes de retraite à prestations définies.

## 32. RÉGIMES DE RETRAITE, AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des principales catégories d'actifs des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin.

| AU 31 DÉCEMBRE 2021        | ATKINS<br>PENSION<br>PLAN | RAILWAYS<br>PENSION<br>SCHEME | AUTRES<br>RÉGIMES | TOTAL               |
|----------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------|
| <b>Catégorie d'actifs</b>  |                           |                               |                   |                     |
| Titres de capitaux propres | 520 224 \$                | 250 275 \$                    | 46 270 \$         | 816 769 \$          |
| Titres de créance          | 2 307 734                 | 248 223                       | 164 993           | 2 720 950           |
| Autres <sup>(1)</sup>      | 473 693                   | 111 367                       | 63 350            | 648 410             |
| <b>Total</b>               | <b>3 301 651 \$</b>       | <b>609 865 \$</b>             | <b>274 613 \$</b> | <b>4 186 129 \$</b> |

| AU 31 DÉCEMBRE 2020        | ATKINS<br>PENSION<br>PLAN | RAILWAYS<br>PENSION<br>SCHEME | AUTRES<br>RÉGIMES | TOTAL               |
|----------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------|
| <b>Catégorie d'actifs</b>  |                           |                               |                   |                     |
| Titres de capitaux propres | 739 564 \$                | 229 448 \$                    | 44 284 \$         | 1 013 296 \$        |
| Titres de créance          | 2 012 764                 | 226 834                       | 175 067           | 2 414 665           |
| Autres <sup>(1)</sup>      | 483 460                   | 103 138                       | 72 145            | 658 743             |
| <b>Total</b>               | <b>3 235 788 \$</b>       | <b>559 420 \$</b>             | <b>291 496 \$</b> | <b>4 086 704 \$</b> |

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, la catégorie d'actifs « Autres » comprend principalement les biens immobiliers et la trésorerie.

Les justes valeurs des titres de capitaux propres et de créance sont principalement déterminées sur la base des prix cotés sur un marché actif.

La moyenne pondérée des hypothèses importantes retenues pour l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite constituées de SNC-Lavalin au 31 décembre 2021 se résume comme suit :

| AU 31 DÉCEMBRE 2021                                                          | ATKINS<br>PENSION<br>PLAN | RAILWAYS<br>PENSION<br>SCHEME | AUTRES<br>RÉGIMES |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|
| <b>Obligations au titre des prestations de retraite constituées</b>          |                           |                               |                   |
| Taux d'actualisation                                                         | 1,93 %                    | 1,93 %                        | 1,85 %            |
| Taux de croissance de la rémunération <sup>(2)</sup>                         | 3,11 %                    | 3,11 %                        | 1,96 %            |
| Inflation <sup>(3)</sup>                                                     | 3,11 %                    | 3,11 %                        | 2,23 %            |
| Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels                       |                           |                               |                   |
| Hommes                                                                       | 22,9 ans                  | 22,2 ans                      | 23,0 ans          |
| Femmes                                                                       | 24,9 ans                  | 23,3 ans                      | 25,0 ans          |
| Longévité à l'âge de 65 ans pour les futurs retraités (âge actuel de 45 ans) |                           |                               |                   |
| Hommes                                                                       | 24,2 ans                  | 23,5 ans                      | 24,7 ans          |
| Femmes                                                                       | 26,4 ans                  | 24,7 ans                      | 26,6 ans          |

<sup>(2)</sup> Le taux de croissance moyen pondéré de la rémunération pour les autres régimes, excluant les régimes de retraite dont les prestations ne sont pas liées aux niveaux futurs des salaires, était de 2,75 % au 31 décembre 2021.

<sup>(3)</sup> L'hypothèse liée à l'inflation présentée pour l'Atkins Pension Plan et le Railways Pension Scheme correspond à l'indice des prix de détail. L'hypothèse liée à l'indice des prix à la consommation était de 2,72 % au 31 décembre 2021.

## 32. RÉGIMES DE RETRAITE, AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

La moyenne pondérée des hypothèses importantes retenues pour l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite constituées de SNC-Lavalin au 31 décembre 2020 se résume comme suit :

| AU 31 DÉCEMBRE 2020                                                          | ATKINS<br>PENSION<br>PLAN | RAILWAYS<br>PENSION<br>SCHEME | AUTRES<br>RÉGIMES |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|
| <b>Obligations au titre des prestations de retraite constituées</b>          |                           |                               |                   |
| Taux d'actualisation                                                         | 1,20 %                    | 1,20 %                        | 1,32 %            |
| Taux de croissance de la rémunération <sup>(1)</sup>                         | 2,80 %                    | 2,80 %                        | 1,77 %            |
| Inflation <sup>(2)</sup>                                                     | 2,80 %                    | 2,80 %                        | 1,94 %            |
| Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels                       |                           |                               |                   |
| Hommes                                                                       | 22,9 ans                  | 22,2 ans                      | 23,1 ans          |
| Femmes                                                                       | 24,9 ans                  | 23,2 ans                      | 25,0 ans          |
| Longévité à l'âge de 65 ans pour les futurs retraités (âge actuel de 45 ans) |                           |                               |                   |
| Hommes                                                                       | 24,2 ans                  | 23,5 ans                      | 24,7 ans          |
| Femmes                                                                       | 26,3 ans                  | 24,6 ans                      | 26,7 ans          |

<sup>(1)</sup> Le taux de croissance moyen pondéré de la rémunération pour les autres régimes, excluant les régimes de retraite dont les prestations ne sont pas liées aux niveaux futurs des salaires, était de 2,51 % au 31 décembre 2020.

<sup>(2)</sup> L'hypothèse liée à l'inflation présentée pour l'Atkins Pension Plan et le Railways Pension Scheme correspond à l'indice des prix de détail. L'hypothèse liée à l'indice des prix à la consommation était de 2,1 % au 31 décembre 2020.

Les analyses de sensibilité ci-dessous ont été effectuées en fonction de changements raisonnablement possibles de chacune de ces hypothèses au 31 décembre 2021 en supposant que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées.

Si le taux d'actualisation augmentait (diminuait) de 100 points de base, l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies diminuerait d'un montant estimatif de 759,4 millions \$ (augmenterait d'un montant estimatif de 763,5 millions \$).

Si le taux de croissance de la rémunération augmentait (diminuait) de 100 points de base, l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies augmenterait d'un montant estimatif de 16,2 millions \$ (diminuerait d'un montant estimatif de 16,2 millions \$).

Si le taux d'inflation augmentait (diminuait) de 100 points de base, l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies augmenterait d'un montant estimatif de 571,2 millions \$ (diminuerait d'un montant estimatif de 571,0 millions \$).

Si la longévité augmentait de un an, l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies augmenterait d'un montant estimatif de 168,5 millions \$.

Les analyses de sensibilité présentées ci-dessus pourraient ne pas être représentatives de la variation réelle de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies, car il est peu probable que les changements aux hypothèses se produisent de façon isolée, certaines hypothèses pouvant être liées. De plus, aux fins des analyses de sensibilité ci-dessus, la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies a été calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de présentation de l'information financière, soit la même méthode que celle utilisée pour calculer le passif découlant de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2021 était de 17,0 ans pour l'Atkins Pension Plan (2020 : 18,0 ans), 16,2 ans pour le Railways Pension Scheme (2020 : 17,4 ans) et de 17,8 ans pour les autres régimes (2020 : 18,2 ans).

### B) AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

SNC-Lavalin offre de nombreux autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi, qui sont tous fournis aux termes de régimes à prestations définies et comprennent principalement des indemnités de cessation d'emploi, des prestations pour soins médicaux et dentaires et des prestations d'assurance vie. Les régimes d'autres avantages à long terme et d'autres avantages postérieurs à l'emploi de SNC-Lavalin sont des régimes non capitalisés.

## 32. RÉGIMES DE RETRAITE, AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation des obligations au titre des régimes d'autres avantages à long terme et d'autres avantages postérieurs à l'emploi de SNC-Lavalin.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                           | 2021             | 2020             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Variation des obligations :</b>                                                                           |                  |                  |
| Obligations au début de l'exercice                                                                           | 61 389 \$        | 98 471 \$        |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice                                                              | 11 979           | 18 799           |
| Coût des services passés                                                                                     | —                | 53               |
| Perte (gain) découlant de la liquidation                                                                     | (486)            | 1 252            |
| Coût financier                                                                                               | 1 974            | 3 208            |
| Réévaluation <sup>(1)</sup>                                                                                  | (621)            | (956)            |
| Prestations versées                                                                                          | (11 606)         | (31 888)         |
| Pertes actuarielles (gains actuariels) (note 24)                                                             | (12 976)         | 5 287            |
| Effet des écarts de change                                                                                   | (564)            | (1 000)          |
| Reclassement dans le passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente | —                | (31 837)         |
| <b>Obligations à la fin de l'exercice</b>                                                                    | <b>49 089 \$</b> | <b>61 389 \$</b> |

La charge nette au titre des régimes d'autres avantages à long terme et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies de SNC-Lavalin comptabilisée en résultat net incluait les éléments suivants :

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                                                                  | 2021             | 2020             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Coût des services rendus au cours de l'exercice                                                                                                     | 11 979 \$        | 18 799 \$        |
| Coût des services passés                                                                                                                            | —                | 53               |
| Perte (gain) découlant de la liquidation                                                                                                            | (486)            | 1 252            |
| Coût financier                                                                                                                                      | 1 974            | 3 208            |
| Réévaluation <sup>(1)</sup>                                                                                                                         | (621)            | (956)            |
| <b>Composantes de la charge au titre des autres avantages à long terme et des autres avantages postérieurs à l'emploi constatée en résultat net</b> | <b>12 846 \$</b> | <b>22 356 \$</b> |

<sup>(1)</sup> La réévaluation est liée aux régimes d'autres avantages à long terme de SNC-Lavalin pour lesquels la réévaluation n'est pas constatée à l'état du résultat global, mais plutôt à l'état du résultat net.

La moyenne pondérée des hypothèses importantes retenues pour l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées liées aux autres avantages à long terme et aux autres avantages postérieurs à l'emploi de SNC-Lavalin se résume comme suit :

|                                                                                                                                                | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Obligations au titre des prestations constituées liées aux autres avantages à long terme et aux autres avantages postérieurs à l'emploi</b> |                     |                     |
| Taux d'actualisation                                                                                                                           | 4,56 %              | 3,26 %              |
| Taux de croissance de la rémunération <sup>(2)</sup>                                                                                           | 4,47 %              | 4,51 %              |

<sup>(2)</sup> Le taux de croissance de la rémunération s'applique uniquement aux indemnités de cessation d'emploi.

### 33. PASSIFS ÉVENTUELS

#### Recours collectifs

##### *Recours collectif Ruediger*

Le 6 février 2019, une requête visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action contre SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Ruediger ») en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (la « requête de recours collectif Ruediger ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec (le « recours collectif Ruediger »), au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 22 février 2018 et le 27 janvier 2019 (la « période visée par le recours collectif Ruediger ») et qui détenaient une partie ou la totalité de ces valeurs mobilières à l'ouverture des marchés le 28 janvier 2019.

La requête de recours collectif Ruediger allègue que certains documents déposés par SNC-Lavalin ainsi que certaines déclarations verbales faites par le chef de la direction au cours de la période visée par le recours collectif Ruediger contenaient des informations fausses ou trompeuses concernant ses prévisions en matière de produits et sa performance financière pour les anciens secteurs Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, des informations qui auraient été ensuite corrigées par la publication du communiqué de presse de SNC-Lavalin daté du 28 janvier 2019.

La requête de recours collectif Ruediger demande l'autorisation de la Cour supérieure du Québec pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Le demandeur dans le cadre du recours proposé réclame des dommages-intérêts et recherche une condamnation des défendeurs Ruediger à verser aux participants du recours collectif un montant non précisé pour des dommages-intérêts compensatoires, ainsi qu'une indemnité additionnelle et un remboursement de la totalité des frais et des dépenses, y compris les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre de la requête de recours collectif Ruediger ont déposé une requête modifiée visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les amendements prolongent la période visée par la requête de recours collectif Ruediger au 22 juillet 2019 et élargissent la portée de la réclamation pour inclure, entre autres choses, que de l'information aurait été divulguée quant à la capacité de la Société à exécuter certains contrats à prix forfaitaire.

L'audience pour autorisation de la requête de recours collectif Ruediger modifiée est prévue pour avril 2022.

##### *Recours collectif Drywall*

Le 5 juin 2019, une requête a été déposée contre SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Drywall ») devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (le « recours collectif Drywall ») au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 22 février 2018 et le 2 mai 2019 (la « période visée par le recours collectif Drywall »).

Selon la requête du recours collectif Drywall, l'information divulguée par SNC-Lavalin pendant la période visée par le recours collectif Drywall contenait de fausses déclarations en ce qui concerne les aspects suivants : i) ses systèmes de présentation de l'information et la conformité des contrôles relatifs à l'IFRS 15; ii) la non-conformité à l'IFRS 15 de la constatation des produits tirés du secteur Mines et métallurgie; iii) la surévaluation des produits tirés du projet Codelco au Chili de la Société en 2018 en raison de la non-conformité à l'IFRS 15; iv) la défaillance des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société, et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui a eu pour effet de réduire de 350 millions \$ la valeur du projet Codelco; v) l'application de l'IFRS 15 aux résultats du secteur Mines et métallurgie en 2019, qui a amené la Société à dissoudre le secteur Mines et métallurgie; et vi) la présence d'importants éléments non conformes aux normes IFRS dans les états financiers de la Société pendant la période visée par le recours collectif Drywall.

Le recours collectif Drywall visait à obtenir l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario de présenter une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). Les demandeurs dans le cadre du recours proposé réclamaient des dommages-intérêts et visaient à obtenir la condamnation des défendeurs Drywall à verser aux participants au recours collectif 1,2 milliard \$ ou les dommages-intérêts compensatoires auxquels le tribunal pourrait consentir, des intérêts et une indemnité additionnelle de même que le remboursement intégral des frais et des dépenses, soit les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

### 33. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Drywall ont déposé une demande modifiée qui proposait de prolonger la période visée par le recours collectif Drywall de manière à inclure les communiqués de presse de SNC-Lavalin du 22 juillet 2019 et du 1<sup>er</sup> août 2019, et de faire passer les dommages-intérêts de 1,2 milliard \$ à 1,8 milliard \$. Le 5 novembre 2019, les demandeurs ont présenté une requête en autorisation en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et une requête en certification en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario). L'audience pour autorisation et certification devait avoir lieu du 19 au 23 octobre 2020, mais avant sa tenue, les demandeurs ont accepté le rejet du recours collectif Drywall puisque les réclamations qu'il contient peuvent être présentées dans le cadre du recours collectif Ruediger, et le recours collectif Drywall a été rejeté le 20 octobre 2021.

#### *Recours collectif Peters*

Le 25 février 2019, un avis d'action a été émis à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par un représentant demandeur proposé, M. John Peters, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 4 septembre 2018 et le 10 octobre 2018. Le 25 mars 2019, une déclaration de réclamation a été déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en ce qui concerne les réclamations énoncées dans l'avis d'action (ensemble, l'avis d'action et la déclaration de réclamation sont appelés le « recours collectif Peters »).

Le recours collectif Peters allègue que les défendeurs, y compris la Société, le président de son conseil d'administration et certains de ses dirigeants de l'époque, ont omis de communiquer dans les meilleurs délais un changement significatif dans les activités, l'exploitation ou le capital de SNC-Lavalin, en ne divulguant pas le 4 septembre 2018 que la Société s'est vu refuser la possibilité de négocier un accord de réparation par la directrice du Service des poursuites pénales du Canada (le « SPPC »).

Le recours collectif Peters demande l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la législation sur les valeurs mobilières comparable dans les autres provinces, et fait valoir une réclamation pour fausses déclarations faites par négligence en common law. Le recours collectif Peters réclame des dommages-intérêts pour une somme de 75 millions \$ ou tout autre montant que peut déterminer la Cour supérieure, plus intérêts et frais afférents.

Le 5 mars 2020, le demandeur dans le cadre du recours collectif Peters a déposé une requête en autorisation et en certification du recours collectif Peters. L'audience pour autorisation et certification a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 3 juin 2021, et le tribunal a rejeté le recours collectif Peters le 16 juillet 2021. Le demandeur a interjeté appel de la décision, et l'audition de l'appel devrait avoir lieu en 2022.

SNC-Lavalin est d'avis que les réclamations présentées dans la requête de recours collectif Ruediger et le recours collectif Peters sont, dans chaque cas, absolument sans fondement et défend vigoureusement ces réclamations. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue du recours collectif Ruediger ni du recours collectif Peters, ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. SNC-Lavalin souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, et la Société maintient ce type de couverture pour elle-même. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité, et une telle couverture peut représenter un montant inférieur à celui que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces procédures. Le montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à l'un ou l'autre ou à l'ensemble des recours collectifs Ruediger et Peters pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

#### Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle SNC-Lavalin comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que SNC-Lavalin devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. SNC-Lavalin, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de SNC-Lavalin; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de SNC-Lavalin, y compris les intérêts et les coûts afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

### 33. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de SNC-Lavalin et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de SNC-Lavalin ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, SNC-Lavalin a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de SNC-Lavalin et a ordonné aux assureurs externes de SNC-Lavalin de verser à la Société environ 141 millions \$ qui ont été entièrement encaissés. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

SNC-Lavalin a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada inc. (« Lafarge ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à SNC-Lavalin dans le jugement rendu pour la phase 1. Le procès a débuté en mars 2019 et s'est terminé en 2020. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de SNC-Lavalin et SNC-Lavalin a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure du Québec à la Cour d'appel du Québec.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre de nombreux défendeurs, y compris SNC-Lavalin, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. La Cour a donné la priorité aux réclamations de la phase 2 qui concernent les bâtiments résidentiels endommagés et a fixé une date de procès en mai et en juin 2022 pour ces dernières. Les réclamations restantes seront traitées séparément. SNC-Lavalin s'attend à ce que l'assurance couvre une partie des réclamations de la phase 2. De plus, SNC-Lavalin a déposé un recours en garantie distinct contre Lafarge relativement aux réclamations de la phase 2. La responsabilité de SNC-Lavalin à l'égard de toutes les réclamations de la phase 2 est assujettie à plusieurs incertitudes.

#### Cause civile à Dubaï

En novembre 2018, WS Atkins & Partners Overseas, une filiale de la Société, a été nommée à titre de défendeur avec d'autres parties par les assureurs subrogés d'un promoteur immobilier dans une cause civile portée devant les tribunaux de Dubaï. Le demandeur réclame des dommages-intérêts conjointement auprès des défendeurs pour les coûts de rénovation et la perte de revenus présumés par suite de l'incendie survenu dans l'immeuble du promoteur immobilier. WS Atkins & Partners Overseas a participé à titre de sous-traitant à la supervision du design et de la construction de l'hôtel, et la réclamation porte sur la négligence présumée quant à l'indication, aux essais et à l'installation du revêtement de l'immeuble, qui aurait aggravé l'incendie et, par conséquent, empiré les dommages à l'immeuble. Dans une décision du tribunal de première instance en 2021, la demande a été rejetée contre tous les défendeurs, y compris WS Atkins & Partners Overseas. Le demandeur a déposé un recours en appel, et une décision est prévue en 2022.

#### Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des anciennes filiales de la Société, cédée dans le cadre de la cession des activités de Pétrole et gaz de la Société, détient une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Conformément à l'accord de vente d'activités de Pétrole et gaz, la Société a conservé le risque de la filiale cédée associé à ce litige, ainsi que la gestion de ce dernier. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale et le coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. La décision a été contestée par le propriétaire du projet et une audience judiciaire a eu lieu en juin 2021 et, le 28 septembre 2021, la cour a donné raison au propriétaire du projet, annulant ainsi la décision du tribunal de septembre 2020. L'entreprise commune a interjeté appel de la décision de la cour rendue en septembre 2021. Une audience du tribunal d'arbitrage sur le montant des dommages-intérêts à accorder à l'égard de l'entreprise commune (le cas échéant) a été reportée et devrait avoir lieu en 2023.

### 33. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

#### Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de divers déductibles, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

#### Accusations criminelles portées en rapport avec le projet de réfection du pont Jacques-Cartier (Canada)

Le 23 septembre 2021, la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC »), représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a également été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »). Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1 du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation. Ces accusations criminelles font suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada à l'égard de certaines accusations criminelles en 2017. Un autre ancien employé de la Société, Kamal Francis, a également été accusé séparément d'infractions semblables.

En raison de l'incertitude inhérente à ces poursuites, il n'est pas possible de prévoir si les parties seront en mesure de négocier et de conclure un accord de réparation ou de prévoir l'issue définitive des accusations criminelles, qui pourraient mener à une condamnation pour l'une ou plusieurs des accusations criminelles. La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement aux accusations criminelles, ou si d'autres accusations seront portées en lien avec l'enquête de la GRC sur ces questions.

### 33. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Les accusations criminelles, leur issue ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les accusations criminelles pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits consolidés annuels de la Société et de ses produits au Canada provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs) aurait probablement une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en bourse.

#### Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de l'entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires.

### 33. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-après, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

#### *Accord de règlement de la Banque mondiale*

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement était intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives à un projet au Bangladesh et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner à des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale et de se les voir octroyer (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, la Société et certaines de ses autres sociétés affiliées demeuraient autorisées à soumissionner à des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale et à se les voir attribuer. Elles devaient pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devait à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées. Le 17 avril 2021, la Société a reçu confirmation que le responsable de l'intégrité du Groupe de la Banque mondiale avait établi que l'entreprise et ses sociétés affiliées sanctionnées avaient satisfait aux conditions du règlement de la Banque mondiale et avaient donc été retirées de la liste des entités sanctionnées à compter de cette date.

#### Autres poursuites judiciaires

SNC-Lavalin est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit une poursuite judiciaire importante dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre SNC-Lavalin, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

SNC-Lavalin inc. a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que SNC-Lavalin inc. a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. SNC-Lavalin inc. a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que SNC-Lavalin inc. a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir une compensation.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, notamment, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

### 34. CONTRATS DE LOCATION

#### Actif au titre du droit d'utilisation

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021                     | IMMEUBLES DE BUREAUX | ÉQUIPEMENT | TOTAL     |
|----------------------------------------------------------|----------------------|------------|-----------|
| Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation | 71 828 \$            | 13 763 \$  | 85 591 \$ |
| Entrées d'actifs                                         | 85 369 \$            | 11 329 \$  | 96 698 \$ |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020                     | IMMEUBLES DE BUREAUX | ÉQUIPEMENT | TOTAL      |
|----------------------------------------------------------|----------------------|------------|------------|
| Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation | 91 697 \$            | 15 621 \$  | 107 318 \$ |
| Entrées d'actifs                                         | 33 506 \$            | 6 926 \$   | 40 432 \$  |

Valeur comptable nette :

|                            |                   |                  |                   |
|----------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| <b>Au 31 décembre 2021</b> | <b>328 654 \$</b> | <b>26 983 \$</b> | <b>355 637 \$</b> |
| Au 31 décembre 2020        | 320 621 \$        | 26 203 \$        | 346 824 \$        |

#### Obligations locatives

Le tableau suivant présente le sommaire des paiements futurs des obligations locatives brutes provenant des activités poursuivies au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

| ÉCHÉANCE                         | 31 DÉCEMBRE 2021 <sup>(1)</sup> | 31 DÉCEMBRE 2020 <sup>(1)</sup> |
|----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Moins de 1 an                    | 118 492 \$                      | 124 137 \$                      |
| Plus de 1 an mais moins de 5 ans | 288 529                         | 281 070                         |
| Plus de 5 ans                    | 230 575                         | 218 794                         |
|                                  | <b>637 596 \$</b>               | <b>624 001 \$</b>               |

<sup>(1)</sup> Exclut les paiements futurs des obligations locatives brutes liés aux obligations locatives reclassées au poste « Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente » dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

#### Montants constatés à l'état du résultat net provenant des activités poursuivies

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                              | 2021      | 2020      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation                                                        | 85 591 \$ | 99 475 \$ |
| Charge d'intérêts sur les obligations locatives (note 27)                                                       | 18 024 \$ | 21 174 \$ |
| Charge liée à des contrats de location à court terme                                                            | 481 \$    | 1 317 \$  |
| Gain résultant de transactions de cession-bail                                                                  | 1 671 \$  | — \$      |
| Charge relative aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative | 33 071 \$ | 28 561 \$ |
| Produit de sous-location du droit d'utilisation                                                                 | 7 368 \$  | 5 594 \$  |
| Pertes de valeur liées à l'actif au titre du droit d'utilisation <sup>(2)</sup>                                 | 16 916 \$ | 13 485 \$ |

<sup>(2)</sup> Comprises dans le poste « Coûts de restructuration et de transformation » aux états consolidés du résultat net

#### Montants constatés au tableau des flux de trésorerie

Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'élevait à 161,1 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 (2020: 182,4 millions \$).

#### Contrats de location simple

Les contrats de location simple dans lesquels la Société agit à titre de bailleur sont liés principalement à l'équipement détenu par la Société. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, le produit de location lié aux contrats de location simple s'élevait à 14,3 millions \$ (2020: 14,5 millions \$).

## 35. RÉMUNÉRATION

### A) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel, y compris les charges comptabilisées au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des jetons de présence des administrateurs, sont analysées dans le tableau suivant :

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                                   | 2021                | 2020         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| Avantages du personnel à court terme <sup>(1)</sup>                                                                  | <b>3 430 676 \$</b> | 3 704 686 \$ |
| Rémunération fondée sur des actions                                                                                  | <b>36 801</b>       | 10 079       |
| Régimes de retraite à cotisations définies                                                                           | <b>171 040</b>      | 170 472      |
| Régimes de retraite à prestations définies, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi | <b>25 378</b>       | 40 648       |
|                                                                                                                      | <b>3 663 895 \$</b> | 3 925 885 \$ |

<sup>(1)</sup> Les avantages du personnel à court terme comprennent principalement les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés de maladie, l'intéressement et les primes, les avantages non monétaires et les indemnités de cessation d'emploi dont le règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

### B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET JETONS DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Les principaux dirigeants de la Société incluent tous les employés qui sont classés au niveau exécutif, correspondant principalement aux vice-présidents et au-dessus, et tous les membres du conseil d'administration de la Société.

En 2021, le nombre d'individus inclus en tant que principaux dirigeants était de 138 personnes (2020 : 143 personnes).

Les charges comptabilisées au titre de la rémunération des principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs, même si les services ont été rendus pendant une partie de l'exercice seulement, sont détaillées comme suit :

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                                                             | 2021              | 2020      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------|
| Avantages du personnel à court terme <sup>(2)</sup>                                                                                            | <b>83 565 \$</b>  | 80 354 \$ |
| Rémunération fondée sur des actions                                                                                                            | <b>31 099</b>     | 7 505     |
| Indemnités de cessation d'emploi                                                                                                               | <b>5 708</b>      | 5 067     |
| Régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi | <b>3 962</b>      | 1 764     |
|                                                                                                                                                | <b>124 334 \$</b> | 94 690 \$ |

<sup>(2)</sup> Les avantages du personnel à court terme comprennent principalement les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés de maladie, l'intéressement et les primes, ainsi que les avantages non monétaires dont le règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

## 36. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et coentreprises, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, SNC-Lavalin a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE                                                                                        | 2021              | 2020       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| Produits de SP&GP tirés de contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence     | <b>554 173 \$</b> | 556 541 \$ |
| Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence                | <b>85 002</b>     | 87 349     |
| Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | <b>76 584</b>     | 93 176     |
| Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence                  | <b>56 329</b>     | 47 186     |
| Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence   | <b>55 965 \$</b>  | 38 262 \$  |

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, SNC-Lavalin affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

|                                                                                                                                                     | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Créances clients d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence                                                         | <b>114 435 \$</b>   | 177 598 \$          |
| Retenues sur contrats avec des clients liés aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(1)</sup>             | <b>116 190</b>      | 110 169             |
| Engagement restant à investir dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(2)</sup> (note 5C) | <b>24 921</b>       | 24 921              |
| Dividendes et distributions à recevoir des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(3)</sup>       | <b>290 \$</b>       | 2 400 \$            |

<sup>(1)</sup> Incluses au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Passif sur contrats » aux états de la situation financière

<sup>(2)</sup> Inclus au poste « Autres passifs financiers courants » aux états de la situation financière

<sup>(3)</sup> Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

### 37. FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les principales filiales, coentreprises, entreprises communes et entreprises associées de la Société au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, sauf indication contraire, ainsi que leur territoire de constitution et le pourcentage d'actions avec droit de vote, dont la Société a la propriété véritable ou sur lesquels elle exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement, ou le pourcentage de participation dans des partenariats, sont présentés ci-dessous :

|                                                                                    | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| FILIALES                                                                           | %                   | %                   | PAYS                |
| Atkins China Limited                                                               | 100,0               | 100,0               | Chine               |
| Atkins Danmark A/S                                                                 | 100,0               | 100,0               | Danemark            |
| Atkins International Holdings Limited                                              | 100,0               | 100,0               | Royaume-Uni         |
| Atkins Limited                                                                     | 100,0               | 100,0               | Royaume-Uni         |
| Atkins North America, Inc.                                                         | 100,0               | 100,0               | États-Unis          |
| Atkins Nuclear Secured Holdings Corporation                                        | 100,0               | 100,0               | États-Unis          |
| Atkins Renewable Resources Corporation (auparavant Kentz US Resources Corporation) | 100,0               | 100,0               | États-Unis          |
| Atkins US Holdings Inc. (auparavant, AUSHI LLC)                                    | 100,0               | 100,0               | États-Unis          |
| Candu Energy inc.                                                                  | 100,0               | 100,0               | Canada              |
| Faithful+Gould, Inc.                                                               | —                   | 100,0               | États-Unis          |
| Faithful+Gould Limited                                                             | 100,0               | 100,0               | Royaume-Uni         |
| Faithful+Gould Saudi Arabia Limited                                                | 51,0                | 51,0                | Arabie saoudite     |
| InPower BC General Partnership                                                     | 100,0               | 100,0               | Canada              |
| Kentz Canada Holdings Limited                                                      | 100,0               | 100,0               | Canada              |
| Kentz Corporation Limited                                                          | 100,0               | 100,0               | Jersey              |
| Kentz Pty Ltd.                                                                     | —                   | 100,0               | Australie           |
| Linxon Gulf LLC <sup>(1)</sup>                                                     | 49,0                | 49,0                | Émirats arabes unis |
| Linxon India Private Limited                                                       | 99,0                | 99,0                | Inde                |
| Linxon Pvt Ltd                                                                     | 51,0                | 51,0                | Royaume-Uni         |
| Linxon Sweden AB                                                                   | 100,0               | 100,0               | Suède               |
| Linxon Switzerland Ltd                                                             | 100,0               | 100,0               | Suisse              |
| Linxon UK Ltd.                                                                     | 100,0               | 100,0               | Royaume-Uni         |
| Protrans BC Operations Ltd.                                                        | 100,0               | 100,0               | Canada              |
| Saudi Arabian Kentz Co. Ltd.                                                       | —                   | 75,0                | Arabie saoudite     |
| SNC-Lavalin (GB) Holdings Limited                                                  | 100,0               | 100,0               | Royaume-Uni         |
| SNC-Lavalin (GB) Limited                                                           | 100,0               | 100,0               | Royaume-Uni         |
| SNC-Lavalin (Guernsey) Holdings Ltd.                                               | 100,0               | 100,0               | Guernesey           |
| SNC-Lavalin Algérie EURL                                                           | 100,0               | 100,0               | Algérie             |
| SNC-Lavalin Arabia Co. Ltd.                                                        | 100,0               | 100,0               | Arabie saoudite     |
| SNC-Lavalin ATP Inc.                                                               | 100,0               | 100,0               | Canada              |
| SNC-Lavalin Australia Pty. Ltd.                                                    | —                   | 100,0               | Australie           |
| SNC-Lavalin Autoroute Holding inc.                                                 | 100,0               | 100,0               | Canada              |
| SNC-Lavalin Capital inc.                                                           | 100,0               | 100,0               | Canada              |
| SNC-Lavalin Colombia S.A.S.                                                        | —                   | 100,0               | Colombie            |
| SNC-Lavalin Construction inc.                                                      | 100,0               | 100,0               | Canada              |
| SNC-Lavalin Construction (Ontario) Inc.                                            | 100,0               | 100,0               | Canada              |
| SNC-Lavalin Constructors Inc.                                                      | 100,0               | 100,0               | États-Unis          |
| SNC-Lavalin Constructors International inc.                                        | 100,0               | 100,0               | Canada              |
| SNC-Lavalin Constructors (Pacific) Inc.                                            | 100,0               | 100,0               | Canada              |
| SNC-Lavalin Engineering India Private Limited                                      | —                   | 100,0               | Inde                |
| SNC-Lavalin Engineers & Constructors, Inc.                                         | —                   | 100,0               | États-Unis          |
| SNC-Lavalin Europe B.V.                                                            | 100,0               | 100,0               | Pays-Bas            |

<sup>(1)</sup> Bien que la Société détienne moins de 50 % des actions de participation de Linxon Gulf LLC, la Société exerce le contrôle sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

### 37. FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

|                                                      | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |             |
|------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| FILIALES                                             | %                   | %                   | PAYS        |
| SNC-Lavalin GEM Ontario inc.                         | 100,0               | 100,0               | Canada      |
| SNC-Lavalin GEM Québec inc.                          | 100,0               | 100,0               | Canada      |
| SNC-Lavalin Grands Projets inc.                      | 100,0               | 100,0               | Canada      |
| SNC-Lavalin inc.                                     | 100,0               | 100,0               | Canada      |
| SNC-Lavalin International inc.                       | 100,0               | 100,0               | Canada      |
| SNC-Lavalin International S.A.S.                     | 100,0               | 100,0               | France      |
| SNC-Lavalin Investments Inc.                         | 100,0               | 100,0               | Canada      |
| SNC-Lavalin Nucléaire inc.                           | 100,0               | 100,0               | Canada      |
| SNC-Lavalin Opérations et Maintenance inc.           | 100,0               | 100,0               | Canada      |
| SNC-Lavalin Peru S.A.                                | 100,0               | 100,0               | Pérou       |
| SNC-Lavalin Polska Sp. Z o.o.                        | 100,0               | 100,0               | Pologne     |
| SNC-Lavalin Projetos Industriais Ltda.               | 100,0               | 100,0               | Brésil      |
| SNC-Lavalin Rail & Transit Limited                   | 100,0               | 100,0               | Royaume-Uni |
| SNC-Lavalin Romania S.A.                             | 100,0               | 100,0               | Roumanie    |
| SNC-Lavalin Stavibel inc.                            | 100,0               | 100,0               | Canada      |
| SNC-Lavalin UK Limited                               | —                   | 100,0               | Royaume-Uni |
| The Atkins North America Holdings Corporation        | 100,0               | 100,0               | États-Unis  |
| The SNC-Lavalin Corporation                          | 100,0               | 100,0               | États-Unis  |
| TransitNEXT General Partnership                      | 100,0               | 100,0               | Canada      |
| WS Atkins International Limited                      | 100,0               | 100,0               | Royaume-Uni |
| WS Atkins Limited (auparavant WS Atkins plc)         | 100,0               | 100,0               | Royaume-Uni |
|                                                      | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |             |
| COENTREPRISES                                        | %                   | %                   | PAYS        |
| <b>Investissements de Capital</b>                    |                     |                     |             |
| 407 East Development Group General Partnership       | 50,0                | 50,0                | Canada      |
| 407 International inc. <sup>(1)</sup>                | 6,76                | 6,76                | Canada      |
| Crosslinx Transit Solutions General Partnership      | 25,0                | 25,0                | Canada      |
| Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C.       | 50,0                | 50,0                | Canada      |
| Rideau Transit Group General Partnership             | 40,0                | 40,0                | Canada      |
| TC Dôme S.A.S. <sup>(2)</sup>                        | 51,0                | 51,0                | France      |
| <b>Autres</b>                                        |                     |                     |             |
| Canadian National Energy Alliance Ltd.               | 50,0                | 50,0                | Canada      |
| Central Plateau Cleanup Company LLC                  | 22,0                | 22,0                | États-Unis  |
| Comprehensive Decommissioning International, LLC     | 40,0                | 40,0                | États-Unis  |
|                                                      | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |             |
| ENTREPRISES COMMUNES                                 | %                   | %                   | PAYS        |
| 407 East Construction General Partnership            | 50,0                | 50,0                | Canada      |
| Crosslinx Transit Solutions Constructors G.P.        | 25,0                | 25,0                | Canada      |
| Signature sur le Saint Laurent Construction S.E.N.C. | 45,0                | 45,0                | Canada      |
| SLN-Aecon JV                                         | 40,0                | 40,0                | Canada      |
| SNC-Dragados-Pennecon G.P.                           | 40,0                | 40,0                | Canada      |
| Société en nom collectif NouvLR                      | 24,0                | 24,0                | Canada      |

<sup>(1)</sup> Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de 407 International inc., la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

<sup>(2)</sup> Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans TC Dôme S.A.S., la Société n'exerce pas de contrôle sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

### 37. FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

|                                          | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |         |
|------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------|
| ENTREPRISES ASSOCIÉES                    | %                   | %                   | PAYS    |
| <b>Investissements de Capital</b>        |                     |                     |         |
| Myah Tipaza S.p.A.                       | 25,5                | 25,5                | Algérie |
| Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. | 26,0                | 26,0                | Algérie |
| SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP   | 20,0                | 20,0                | Canada  |

### 38. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la Société a participé à divers programmes d'aide publique liés à la COVID-19, principalement au Canada (2020 : principalement au Canada et au Royaume-Uni). Les principaux programmes ont conduit les gouvernements à subventionner une partie des salaires versés par les employeurs admissibles qui ont subi une diminution des activités dépassant un certain seuil ou à subventionner les salaires des employés qui ne fournissaient plus de services à leurs employeurs, mais qui continuaient de recevoir une rémunération.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, SNC-Lavalin a comptabilisé ces subventions publiques en réduction du poste « Coûts directs liés aux activités » pour 43,7 millions \$ (2020 : 75,3 millions \$) et en réduction du poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » pour 3,4 millions \$ (2020 : 3,6 millions \$) à l'état consolidé du résultat net, en compensation des coûts pour lesquels les subventions étaient destinées.

### 39. GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ CLASSÉ COMME ÉTANT DÉTENU EN VUE DE LA VENTE

Au 31 décembre 2021, le groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente comprenait tous les actifs et passifs d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées (voir la note 5A).

Les principales catégories d'actifs et de passifs du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021 étaient les suivantes :

|                                                                                             | 31 DÉCEMBRE<br>2021 |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                                     | 2 164               | \$        |
| Liquidités soumises à restrictions                                                          | 22 454              |           |
| Autres actifs courants                                                                      | 23 240              |           |
| Actifs non courants                                                                         | 296 055             |           |
| <b>Actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente</b>     | <b>343 913</b>      |           |
| Passifs courants                                                                            | 22 952              |           |
| Passifs non courants                                                                        | 275 936             |           |
| <b>Passif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente</b>    | <b>298 888</b>      |           |
| <b>Actif net du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente</b> | <b>45 025</b>       | <b>\$</b> |

### 40. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

#### CESSION D'INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP ET DE SES SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE LIÉES

Le 7 février 2022, SNC-Lavalin a annoncé que la Société avait complété la cession et le transfert de sa participation dans InPower BC General Partnership et ses sociétés de portefeuille liées à la Société en commandite SNCL IP dans laquelle la Société détient une participation de 20 %. Le gain net sur cession lié à cette transaction s'est élevé à environ 4,8 millions \$, alors que la contrepartie en trésorerie générée par la Société s'est élevée à environ 41 millions \$.

# Rapport de gestion de 2021

Le 2 mars 2022

Dans le présent rapport de gestion, les termes « Société », « SNC-Lavalin », « nous » et « notre » désignent, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales. Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités du Groupe SNC-Lavalin inc., sa stratégie d'affaires et sa performance, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Ce rapport de gestion vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés annuels audités de 2021 de la Société (les « **états financiers annuels de 2021** ») et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, **être lu conjointement avec ces documents ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-après sur les énoncés prospectifs**. À moins d'indication contraire, les mentions de « sections » dans les présentes renvoient aux sections de ce rapport de gestion.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers et des renseignements additionnels relatifs à la Société sur son site internet au **www.snclavalin.com** et sur SEDAR au **www.sedar.com**. SEDAR est le système électronique utilisé pour le dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune information présentée sur le site Web de SNC-Lavalin ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion ou fait partie de ce dernier.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et est préparée conformément aux **Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »)**. **Certains chiffres de croissance sont déterminés en devises constantes en utilisant les résultats financiers de l'exercice précédent libellés en devises étrangères convertis aux taux de change en vigueur pour l'exercice considéré. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation sans objet (« s.o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de l'exercice considéré et de l'exercice précédent n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.**

# Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires et informations non financières

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats, tels qu'ils sont indiqués au tableau ci-dessous, constituent des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires ou des informations non financières. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ainsi que certaines mesures financières supplémentaires et informations non financières permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures, ces ratios et ces informations non financières comportent certaines limites et ne devraient pas être considérés séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des normes IFRS.

## MESURES ET RATIOS FINANCIERS NON CONFORMES AUX NORMES IFRS, MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES ET INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

### Performance

- Résultat dilué par action ajusté
- Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissements ajusté (« **RAIIA ajusté** »)
- Ratio du RAIIA ajusté sur les produits
- Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin
- Ratio des octrois sur les produits
- Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissement (« **RAIIA** »)
- Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« **RCPMA** »)
- RAIIA sectoriel ajusté
- Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets (%)
- Produits sectoriels nets

### Liquidité

- Délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur ICGP
- Flux de trésorerie disponibles (affectés)
- Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin
- Dette nette avec recours et avec recours limité
- Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté
- Fonds de roulement
- Ratio du fonds de roulement

### Autre

- Produits internes
- Croissance interne des produits

Une définition de l'ensemble des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires et des informations non financières est fournie à la section 13 afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction. En outre, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS et de la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour obtenir les renvois aux sections du rapport de gestion où ces rapprochements sont présentés.

## Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir, ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société et iii) les répercussions additionnelles prévues de la pandémie en cours de COVID-19 sur les activités et les secteurs opérationnels à présenter ainsi que les éléments d'incertitudes s'y rattachant. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 2 mars 2022. Les hypothèses sont posées tout au long de ce rapport de gestion (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter, des questions liées à des éléments tels que : a) répercussions continues et additionnelles de la pandémie de COVID-19; b) réalisation de la « stratégie de virage vers la croissance » de la Société, annoncée en septembre 2021; c) contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente; d) obligations de prestation restant à remplir; e) octroi des contrats et calendrier; f) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; g) activités mondiales; h) responsabilité en matière nucléaire; i) participation dans des investissements; j) dépendance envers des tiers; k) perturbations liées à la chaîne d'approvisionnement; l) coentreprises et partenariats; m) systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée; n) concurrence; o) responsabilité professionnelle de la Société ou sa responsabilité pour des services défectueux; p) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels; q) lacunes dans la protection d'assurance; r) santé et sécurité; s) compétence du personnel; t) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; u) conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres et crises sanitaires mondiales; v) cession ou vente d'actifs importants; w) propriété intellectuelle; x) liquidités et situation financière; y) endettement; z) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; aa) garantie aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ (telle qu'elle est définie ci-après); bb) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; cc) dividendes; dd) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; ee) besoins en fonds de roulement; ff) recouvrement auprès des clients; gg) dépréciation du goodwill et d'autres actifs; hh) incidence sur la Société des poursuites judiciaires et

réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges; ii) nouvelle réglementation et inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; jj) réputation de la Société; kk) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; ll) lois et règlements en matière d'environnement; mm) conjoncture économique mondiale; nn) inflation; oo) fluctuations dans les prix des marchandises et pp) impôts sur le résultat.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du présent rapport de gestion.

La Société peut, de temps à autre, formuler verbalement des énoncés prospectifs. La Société recommande de lire les paragraphes qui précèdent et les facteurs de risque décrits au sein du présent rapport de gestion pour une description de certains facteurs susceptibles de causer un écart significatif entre les résultats réels de la Société et ceux envisagés dans les énoncés prospectifs formulés verbalement. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 2 mars 2022, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité.

## Table des matières

|    |                                                                                                                                 |     |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1  | Notre entreprise                                                                                                                | 111 |
| 2  | Comment nous analysons et présentons nos résultats                                                                              | 112 |
| 3  | Sommaire de 2021                                                                                                                | 119 |
| 4  | Analyse de la performance financière                                                                                            | 121 |
| 5  | Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)                                                               | 138 |
| 6  | Répartition géographique des produits                                                                                           | 142 |
| 7  | Résultats du quatrième trimestre                                                                                                | 143 |
| 8  | Liquidités et ressources financières                                                                                            | 147 |
| 9  | Situation financière                                                                                                            | 156 |
| 10 | Transactions entre parties liées                                                                                                | 159 |
| 11 | Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations                                  | 159 |
| 12 | Méthodes comptables et modifications                                                                                            | 159 |
| 13 | Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires et informations non financières | 160 |
| 14 | Risques et incertitudes                                                                                                         | 180 |
| 15 | Contrôles et procédures                                                                                                         | 206 |
| 16 | Informations trimestrielles                                                                                                     | 207 |
| 17 | Événement postérieur à la date de clôture                                                                                       | 208 |

# 1 Notre entreprise

## 1.1 DESCRIPTION DE NOS ACTIVITÉS

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour concevoir, livrer et exploiter des projets hautement complexes. SNC-Lavalin déploie ses capacités mondiales localement auprès de ses clients afin de fournir des services de bout en bout uniques sur l'ensemble du cycle de vie d'un actif, notamment les services-conseils et les services environnementaux, la cybersécurité et les réseaux intelligents, la conception et l'ingénierie, l'approvisionnement, la gestion de projet et gestion de la construction, l'exploitation et l'entretien (« E&E »), la mise hors service et les investissements.

Dans certaines parties du présent rapport de gestion, les activités de services professionnels et gestion de projet sont désignées collectivement comme « SP&GP », afin d'être distinguées des activités de « Capital ». SP&GP regroupe cinq des secteurs de la Société; à savoir ICGP, Énergie nucléaire, Services d'infrastructures, Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, alors que Capital constitue un secteur à présenter distinct de SP&GP.

## 1.2 PLAN STRATÉGIQUE ET RAJUSTEMENT OPÉRATIONNEL

Le 28 septembre 2021, la Société a annoncé sa « stratégie de virage vers la croissance » mondiale triennale qui décrit comment et où la Société entend stimuler une croissance rentable jusqu'en 2024. Le plan stratégique repose principalement sur un ciblage des principales régions géographiques d'exploitation (soit le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis) et des marchés finaux précis. Dans l'ensemble des services de la Société, SNC-Lavalin tire parti de ses capacités mondiales de bout en bout pour répondre aux besoins futurs des clients de la Société en matière de décarbonation et de solutions durables, en liant individus, données et technologies et prévoit que la stratégie découlera principalement de quatre domaines de croissance clés :

- les services d'ingénierie aux États-Unis;
- la mise hors service et gestion des déchets nucléaires;
- les grands projets axés sur les modèles de contrats collaboratifs;
- la transformation numérique.

Dans le cadre de son plan stratégique, la Société a également l'intention d'affecter des capitaux pour renforcer la résilience financière et soutenir la croissance. L'atteinte future de flux de trésorerie positifs sera prioritaire afin d'améliorer davantage le niveau d'endettement de SNC-Lavalin et de viser un retour à une cote de crédit de première qualité. La stratégie de croissance de la Société pourra également être accélérée par des investissements internes et externes. Ponctuellement et en fonction des liquidités de la Société, les capitaux excédentaires pourraient être remboursés aux actionnaires au moyen de rachats d'actions ou de la croissance des dividendes.

Pour soutenir la prochaine étape de son parcours de transformation vers la croissance, la Société a entrepris un rajustement opérationnel de ses activités, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La nouvelle structure axée sur le marché mondial est conçue pour répondre au mieux aux besoins changeants des clients de la Société et pour appuyer les efforts d'obtention de contrats dans ses trois principaux marchés géographiques. Cette structure sera représentée par les secteurs suivants :

- Services d'ingénierie, qui réunit les secteurs ICGP et Mines et métallurgie (présentement inclus dans le secteur Ressources) ainsi que les Services d'infrastructures (excluant E&E et Linxon);
- Linxon, une filiale à participation majoritaire qui est un chef de file mondial dans le domaine des solutions énergétiques durables et un volet essentiel de notre offre sur le marché de l'électricité et des énergies renouvelables;
- Énergie nucléaire;
- E&E;
- Projets d'infrastructures CMPF;
- Capital.

Services d'ingénierie, Énergie nucléaire, E&E et Linxon seront des secteurs opérationnels et à présenter distincts, regroupés sous la branche d'activité SNCL Services, tandis que Projets d'infrastructures CMPF et Capital demeureront des secteurs opérationnels distincts et à présenter. Les rapports financiers de la Société seront modifiés à compter du premier trimestre de 2022, et les chiffres comparatifs seront retraités pour refléter ces nouvelles branches d'activité et ces nouveaux secteurs opérationnels et à présenter. Se reporter à la section 13.5.1 pour une présentation de ces chiffres comparatifs retraités de 2021 qui seront utilisés en 2022.

## ② Comment nous analysons et présentons nos résultats

### 2.1 COMMENT NOUS PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

La Société présente ses informations financières conformément à la façon dont la direction évalue la performance en regroupant ses activités en six secteurs à présenter, soit i) ICGP, ii) Énergie nucléaire, iii) Services d'infrastructures, iv) Ressources, v) Projets d'infrastructures d'IAC et vi) Capital.

La Société présente également certains résultats et certaines informations financières séparément pour i) les activités de SP&GP dans ses branches d'activité, ce qui comprend cinq de ses six secteurs, soit ICGP, Énergie nucléaire, Services d'infrastructures, Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, et ii) le secteur Capital.

#### SP&GP

Les informations présentées pour SP&GP comprennent les contrats qui génèrent des produits provenant principalement des activités dans les domaines des services-conseils et des services environnementaux, des réseaux intelligents et de la cybersécurité, de la conception et de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la gestion de projet et gestion de la construction, de l'E&E, de la mise hors service et des investissements de maintien. SP&GP comprend également les produits tirés des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, pour lesquels la Société a cessé de soumissionner en juillet 2019, à l'exception de certains services d'IAC récurrents qui représentent des solutions normalisées à faible risque.

Le secteur **ICGP** englobe tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet à l'échelle mondiale. Ce secteur se trouve également à l'avant-plan de nos efforts de transformation du secteur mondial des infrastructures en tirant avantage des données et de la technologie pour améliorer l'exécution des projets de nos clients, de la conception à l'éventuelle exploitation. Les projets d'ICGP visent principalement le domaine des transports, notamment les transports collectifs et ferroviaires, ainsi que les routes, les aéroports, les infrastructures civiles, l'aéronautique, la défense et la sécurité, et la technologie, et certains de ces projets sont parmi les plus innovants au monde. Une partie importante des produits du secteur ICGP provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales,

provinciales, étatiques, locales ou municipales. Tout comme en 2020, tous les produits du secteur ICGP en 2021 proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'IAGC, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. Les produits du secteur Énergie nucléaire proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2021 : 97 %; 2020 : 99 %) et de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (2021 : 3 %; 2020 : 1 % d'un contrat de construction clés en main à prix forfaitaire du passé).

Le secteur **Services d'infrastructures** comprend les projets d'E&E, ainsi que la gamme de services d'IAC récurrents de la Société, soit les solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain; et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon. Le secteur comprend aussi des solutions d'ingénierie dans l'hydroélectricité, le transport et la distribution d'électricité, l'énergie renouvelable, le stockage d'énergie, les réseaux intelligents et la cybersécurité. Le RAIL sectoriel ajusté inclut l'apport attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. À ce titre, le RAIL sectoriel ajusté de Linxon, filiale détenue à 51 %, est présenté à 100 %. Les produits du secteur Services d'infrastructures proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2021 : 57 %; 2020 : 60 %) et de contrats d'IAC normalisés (2021 : 43 %; 2020 : 40 %).

Les trois secteurs susmentionnés sont regroupés et présentés dans la branche d'activité SNCL Services d'ingénierie.

Le secteur **Ressources** offre un vaste éventail de services de réalisation couvrant tout le cycle de vie des projets, de l'élaboration à la réalisation, de même que des services de soutien, principalement aux entreprises du secteur minier et métallurgique. Le secteur Ressources a cessé de soumissionner pour de nouveaux projets d'IAC basés sur le modèle de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire en juillet 2019. Le secteur Ressources met désormais l'accent sur les services en lien avec l'ingénierie, les mandats d'IAGC, la consultation en gestion de projet (« CGP »), la gestion de la mise en service et le soutien technique par l'entremise d'un modèle contractuel à faible risque ainsi que d'une exécution opérationnelle reposant sur des régions clés et des clients mondiaux. Le secteur comprend aussi la phase d'exploitation d'un contrat de construction-possession-exploitation (« CPE ») aux États-Unis. Par le passé, le secteur Ressources comprenait les services et les projets de construction clés en main à prix forfaitaire liés aux activités de Pétrole et gaz, qui sont présentées à titre d'activités abandonnées à la fois pour 2021 et 2020 et ont été cédées au troisième trimestre de 2021. Les produits du secteur Ressources proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2021 : 88 %) et de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (2021 : 12 %).

Le secteur **Projets d'infrastructures d'IAC** inclut des projets de construction clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») liés au transport collectif, au métro, aux routes, aux ponts, aux aéroports, aux ports, aux havres et aux infrastructures hydriques. En outre, le secteur Projets d'infrastructures d'IAC comprend des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire liés à l'ancien secteur Énergie propre ainsi que des projets d'énergie thermique, un marché duquel la Société s'est retirée en 2018. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction clés en main à prix forfaitaire. Les produits du secteur Projets d'infrastructures d'IAC proviennent de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (2021 : 97 %; 2020 : 97 %) et de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2021 : 3 %; 2020 : 3 %).

Les deux secteurs susmentionnés sont regroupés et présentés dans la branche d'activité SNCL Projets.

Les contrats visant la prestation de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction sont souvent désignés comme des contrats d'« IAGC ». Les contrats qui incluent la prestation de services d'ingénierie, la fourniture des matériaux et la fourniture ou la fabrication de l'équipement, de même que les activités de construction, sont souvent désignés comme des contrats d'« IAC ».

Nos contrats sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Toutefois, les produits des activités de SP&GP proviennent essentiellement de trois principaux types de contrats : les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire et les contrats d'IAC normalisés. Les contrats de SP&GP sont répartis dans les secteurs et les branches d'activité suivants :

| Répartition de SP&GP                                      |                                                  |                                 |                                          |                                               |                       |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|
|                                                           | Branche d'activité<br>SNCL Services d'ingénierie |                                 |                                          | Branche d'activité<br>SNCL Projets            |                       |
|                                                           | Secteur<br>ICGP                                  | Secteur<br>Énergie<br>nucléaire | Secteur<br>Services<br>d'infrastructures | Secteur Projets<br>d'infrastructures<br>d'IAC | Secteur<br>Ressources |
| Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie | ✓                                                | ✓                               | ✓                                        | ✓                                             | ✓                     |
| Contrats de construction clés en main à prix forfaitaire  | s.o.                                             | s.o. <sup>(1)</sup>             | s.o.                                     | ✓                                             | ✓                     |
| Contrats d'IAC normalisés                                 | s.o.                                             | s.o.                            | ✓                                        | s.o.                                          | s.o.                  |

<sup>(1)</sup> Énergie nucléaire comprend certains contrats de construction clés en main à prix forfaitaire du passé.

Les produits tirés des activités de SP&GP de la Société proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2021 : 79 %; 2020 : 81 %), de contrats d'IAC normalisés (2021 : 8 %; 2020 : 8 %) et de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (2021 : 13 %; 2020 : 11 %).

## CAPITAL

Le secteur **Capital** est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % de SNC-Lavalin dans SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

Le secteur Capital participe à des partenariats public-privé. De telles ententes permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le client i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet. Les produits des investissements de Capital proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou du résultat net de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les normes IFRS.

La Société est d'avis que la juste valeur totale de ses investissements de Capital est nettement plus élevée que leur valeur comptable nette de 620,0 millions \$ au 31 décembre 2021. La participation restante de 6,76 % dans 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ETR ») représente la portion la plus importante de la juste valeur totale du portefeuille d'investissements de Capital de la Société.

La valeur comptable nette des investissements de Capital aux 31 décembre 2021 et 2020 est représentée de la façon suivante :

| AUX 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$) | 2021            | 2020            |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Autoroute 407 ETR <sup>(1)</sup>    | — \$            | — \$            |
| Autres <sup>(2)</sup>               | 620,0           | 426,7           |
| <b>Total</b>                        | <b>620,0 \$</b> | <b>426,7 \$</b> |

<sup>(1)</sup> La valeur comptable nette est de néant, car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de l'Autoroute 407 ETR lorsque les pertes accumulées et les dividendes auraient entraîné un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR.

<sup>(2)</sup> Comprend l'actif net d'InPower BC General Partnership classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021.

## MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Les investissements de la Société sont comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle. Les produits inclus dans l'état consolidé du résultat net de la Société sont présentés selon la méthode de la consolidation appliquée à un investissement de Capital, comme il est présenté ci-dessous :

| MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL | PRODUITS INCLUS DANS L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET DE LA SOCIÉTÉ                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Consolidation                                                                                  | <b>Produits</b> constatés et présentés par les investissements de Capital                                                                                                                                                                                                                   |
| Méthode de la mise en équivalence                                                              | <b>Quote-part</b> de SNC-Lavalin <b>du résultat net</b> des investissements de Capital ou <b>dividendes</b> provenant des investissements de Capital dont la valeur comptable est de néant, lesquels sont comptabilisés lorsque le droit de la Société de recevoir le paiement a été établi |
| À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                          | <b>Dividendes et distributions</b> provenant des investissements de Capital                                                                                                                                                                                                                 |

La relation entre les produits et le RAII sectoriel ajusté n'est pas pertinente pour l'évaluation de la performance de ce secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou selon la méthode de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque investissement de Capital.

En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une coentreprise ou entreprise associée sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une coentreprise ou entreprise associée lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes déclarés par la coentreprise ou l'entreprise associée excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais elle ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de la coentreprise ou de l'entreprise associée. Dans de telles situations, la Société ne constate plus sa quote-part du résultat net de l'investissement de Capital en fonction de sa participation, mais constate plutôt l'excédent des dividendes déclarés par une coentreprise ou entreprise associée dans son résultat net.

## INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fournit de l'information financière supplémentaire sur ses investissements de Capital pour permettre au lecteur une meilleure compréhension de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie des activités de SP&GP et des investissements de Capital. Ainsi, l'information suivante sur les investissements de Capital de la Société est incluse dans les états financiers annuels de 2021.

|                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| État consolidé de la situation financière et notes afférentes           | Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés séparément selon la méthode de la mise en équivalence ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.<br><br>Dette sans recours provenant des investissements de Capital contrôlés par la Société. |
| Tableau consolidé des flux de trésorerie et notes afférentes            | Pour les investissements de Capital contrôlés par la Société :<br><br>Remboursement et augmentation de la dette sans recours provenant des investissements de Capital.                                                                                                                           |
| Autres notes afférentes aux états financiers consolidés annuels audités | Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital.                                                                                                                                                                                                                   |

## 2.2 COMMENT NOUS ÉTABLISSONS LE BUDGET ET NOS PRÉVISIONS À L'ÉGARD DES RÉSULTATS

Au cours du quatrième trimestre de chaque exercice, la Société prépare un budget annuel en bonne et due forme (le « budget annuel »).

### NIVEAU PROJET OU MARCHÉ

Des données budgétaires sont préparées pour chaque projet et/ou projet potentiel, ou encore pour certains marchés précis, lesquelles serviront de base principale pour l'établissement du budget annuel consolidé de la Société.

### NIVEAU SECTEUR

Les données relatives à chaque projet et marché sont ensuite compilées par chaque secteur et approuvées par les dirigeants du secteur de la Société.

### NIVEAU CONSOLIDATION

Les budgets des secteurs sont ensuite examinés par la haute direction de la Société.

Le budget annuel est un outil clé utilisé par la direction pour évaluer la performance de la Société et les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs financiers, selon le plan stratégique de la Société. La Société met à jour les prévisions de ses résultats annuels pour les premier, deuxième et troisième trimestres (« prévisions trimestrielles »), lesquelles sont aussi présentées au conseil d'administration. De plus, le rendement de chaque projet (c.-à-d. les produits et les coûts d'achèvement estimatifs) est passé en revue par le directeur du projet pertinent et, selon l'envergure et le profil de risque du projet, par, entre autres, les principaux dirigeants, y compris le responsable de la division, le vice-président directeur de l'unité d'exploitation, le président du secteur, le chef des affaires financières et le chef de la direction.

Les principaux éléments pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions pour les activités de SP&GP sont les suivants :

| PRINCIPAUX ÉLÉMENTS          | INCIDENCE SUR LE BUDGET ANNUEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Carnet de commandes          | Contrats fermes utilisés pour estimer une partie des produits futurs en fonction de l'exécution et du rendement prévu de chaque projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Liste de projets potentiels  | Contrats non signés pour lesquels la Société prépare actuellement une offre de services et/ou des projets futurs sur lesquels elle a l'intention de présenter une offre de services. La direction choisit certains projets potentiels, qui sont réputés représentatifs de ses activités à venir, pour les inclure dans le budget avec d'autres sources de produits comme les activités récurrentes auprès de clients connus et les commandes de services prévues en vertu des contrats-cadres de services.                |
| Exécution et rendement prévu | Les produits et coûts (ou l'exécution) sont déterminés pour chaque projet dans le cas de projets d'envergure ou par groupes de projets, et tiennent compte des hypothèses sur les risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur l'évolution et/ou la rentabilité de ce projet. Cela comprend notamment le rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, ainsi que le prix et la disponibilité de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux. |

En ce qui concerne le budget et les prévisions de Capital, la Société fixe les résultats prévus en fonction des hypothèses portant sur l'investissement en question.

L'un des outils de gestion clés permettant d'évaluer la performance de la Société est l'évaluation et l'analyse mensuelles et trimestrielles des résultats réels par rapport à ceux du budget annuel ou des prévisions trimestrielles, afin d'analyser la variation des produits et de la rentabilité. Cela permet à la direction d'évaluer sa performance et, si nécessaire, de mettre en œuvre les mesures correctives.

Cette variation par rapport au plan peut survenir principalement pour les raisons suivantes :

| SOURCE DE VARIATION                                                                             | EXPLICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Volume d'activité                                                                               | Variation selon le nombre de projets récemment obtenus, en cours, achevés ou quasi achevés, et selon l'avancement réalisé sur chacun de ces projets pendant la période.                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Changements apportés aux coûts estimés de chaque projet (« révision des prévisions des coûts ») | La variation des coûts estimés pour l'achèvement des projets en vertu des contrats dont les produits sont comptabilisés progressivement en fonction de la méthode de l'avancement des travaux peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur les résultats d'un projet. Les hausses ou les baisses de rentabilité pour tout projet à prix forfaitaire dépendent en grande partie de l'exécution du projet et d'autres facteurs, comme par exemple la COVID-19. |
| Changements apportés aux produits estimés et au recouvrement de tels produits                   | La variation des produits estimés des projets, incluant l'incidence découlant d'avis de modification et de réclamations, ainsi qu'un changement dans les estimations de recouvrement de créances clients et des actifs sur contrats pourraient influencer sur les résultats financiers de la Société.                                                                                                                                                                 |
| Changements apportés aux résultats des investissements de Capital                               | La variation des résultats financiers générés par chaque investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation ou la méthode de la mise en équivalence influera sur les résultats financiers de la Société. Les ajouts au portefeuille des investissements de Capital de la Société, ou les retranchements de ce portefeuille, peuvent aussi influencer sur les résultats de la Société.                                                        |
| Niveau des frais de vente, généraux et administratifs                                           | La variation des frais de vente, généraux et administratifs a une incidence directe sur la rentabilité de la Société. Le niveau des frais de vente, généraux et administratifs varie en fonction du volume d'activité et peut dépendre de plusieurs autres facteurs récurrents ou non qui ne sont pas liés à l'exécution ou au rendement du projet.                                                                                                                   |
| Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration                                           | Il est possible que la Société doive engager des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration importants dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, ce qui a une incidence sur les résultats réels et futurs.                                                                                                                                                                                                                                           |

| SOURCE DE VARIATION                                                                                                 | EXPLICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coûts de restructuration et de transformation et dépréciation du goodwill et d'autres immobilisations incorporelles | Des changements apportés à la façon dont la Société exerce ses activités, la fermeture de certains emplacements où elle exerce des activités, des modifications apportées à sa gamme de services et l'évolution des perspectives du marché, entre autres facteurs, peuvent donner lieu à des coûts de restructuration et de transformation et à une perte de valeur du goodwill et d'autres immobilisations incorporelles qui ont une incidence sur les résultats réels et futurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Impôts sur le résultat                                                                                              | La variation de l'impôt sur le résultat influe sur la rentabilité de la Société, et dépend de divers facteurs, notamment les secteurs géographiques où la Société exerce ses activités, les taux d'imposition prévus par la loi qui sont en vigueur, la nature des produits gagnés par la Société, la recouvrabilité d'actifs d'impôt sur le résultat différé ainsi que les avis de cotisation des autorités fiscales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Charge financière                                                                                                   | La variation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur les résultats de la Société, car certains de ses financements portent intérêt à un taux variable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Devises étrangères                                                                                                  | Comme la Société mène des activités dans de nombreux pays, les taux de change peuvent causer des écarts par rapport aux estimations, car les budgets et les prévisions sont préparés en fonction de taux précis. Il convient de noter que la Société a une politique de couverture du risque de change qui réduit la volatilité des résultats découlant des fluctuations des taux de change.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Répercussions imprévues liées à la poursuite de la pandémie de COVID-19                                             | Malgré la poursuite des campagnes de vaccination dans plusieurs pays et régions du monde, la durée, la portée, la gravité et les répercussions complètes de la pandémie, incluant d'autres vagues subséquentes et des variants du virus, demeurent fondamentalement incertaines et difficiles à quantifier, à prendre en compte et à planifier dans les processus de budgétisation et de planification de la Société, et la COVID-19 a eu une incidence plus marquée sur certains projets d'infrastructures. Se reporter au facteur de risque mis à jour intitulé « Répercussions continues et additionnelles de la pandémie de COVID-19 » à la section 14 du présent rapport de gestion pour obtenir une description des divers risques et incertitudes auxquels la Société et ses activités commerciales et financières sont exposées en raison de la pandémie de COVID-19. |

# 3 Sommaire de 2021

## 3.1 SOMMAIRE – INDICATEURS FINANCIERS CLÉS

### FAITS SAILLANTS FINANCIERS

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                 | 2021        | 2020        | VARIATION (%) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| <b>États du résultat net</b>                                                                      |             |             |               |
| Produits                                                                                          | 7 371,3 \$  | 7 007,5 \$  | 5,2 %         |
| RAII                                                                                              | 194,1       | (292,0)     | s.o.          |
| RAIIA <sup>(1)</sup>                                                                              | 460,6       | 28,7        | 1 505,0 %     |
| Résultat net provenant des activités poursuivies                                                  | 105,7       | (346,9)     | s.o.          |
| Résultat net provenant des activités abandonnées                                                  | 566,4       | (609,3)     | s.o.          |
| Résultat net                                                                                      | 672,1       | (956,3)     | s.o.          |
| Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies (en \$)                             | 0,57        | (2,03)      | s.o.          |
| Produits provenant des activités poursuivies de SP&GP                                             | 7 237,1     | 6 878,1     | 5,2 %         |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP                       | 593,4       | (1 011,0)   | s.o.          |
| Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP <sup>(1)</sup> | 152,1       | (188,4)     | s.o.          |
| Résultat dilué par action provenant de SP&GP (en \$)                                              | 0,15        | (2,29)      | s.o.          |
| Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP (en \$) <sup>(1)</sup>                        | 0,87        | (1,07)      | s.o.          |
| RAII provenant de SP&GP (en % des produits provenant de SP&GP)                                    | 1,4 %       | (5,1) %     | s.o.          |
| RAIIA ajusté provenant de SP&GP (en % des produits provenant de SP&GP) <sup>(1)</sup>             | 6,0 %       | 1,6 %       | 270,1 %       |
| <b>Situation financière et flux de trésorerie</b>                                                 |             |             |               |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (aux 31 décembre)                                         | 608,4 \$    | 932,9 \$    | (34,8) %      |
| Dette avec recours limité (aux 31 décembre)                                                       | 400,0       | 400,0       | — %           |
| Dette avec recours (aux 31 décembre)                                                              | 1 094,1     | 1 171,0     | (6,6) %       |
| Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté <sup>(1)</sup>    | 1,7         | 3,2         | (47,1) %      |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation                                    | 134,2       | 121,5       | 10,5 %        |
| Flux de trésorerie disponibles (affectés) <sup>(1)</sup>                                          | (15,9)      | (17,0)      | (6,6) %       |
| <b>Autre indicateur</b>                                                                           |             |             |               |
| Carnet de commandes (aux 31 décembre)                                                             | 12 597,0 \$ | 13 187,8 \$ | (4,5) %       |

<sup>(1)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les faits saillants financiers de la Société tiennent compte des éléments importants suivants :

- Les produits de 2021 ont augmenté par rapport à ceux de 2020, principalement dans les secteurs Projets d'infrastructures d'IAC, Services d'infrastructures et ICGP.
- Le résultat net provenant des activités poursuivies a totalisé 105,7 millions \$ en 2021, comparativement à une perte nette provenant des activités poursuivies de 346,9 millions \$ en 2020, reflétant principalement :
  - une diminution de la perte des secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, combinée à une hausse de l'apport provenant principalement du secteur ICGP;
  - une diminution des frais généraux et administratifs non attribués en 2021, incluant l'incidence favorable d'initiatives de transformation des coûts en 2021, combinée à un ajustement défavorable de 58,3 millions \$ apporté à la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite comptabilisé en 2020;

- la comptabilisation, en 2020, d'une réévaluation défavorable de 57,2 millions \$ de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR. La valeur de cette contrepartie éventuelle, qui est payable sur une période de 10 ans par l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR vendue par la Société en août 2019, est demeurée nulle tout au long de 2021;
- une économie d'impôts sur le résultat de 22,0 millions \$ en 2021, comparativement à une économie d'impôts sur le résultat de 59,0 millions \$ en 2020.
- Le résultat net provenant des activités abandonnées a totalisé 566,4 millions \$ en 2021, comparativement à une perte nette provenant des activités abandonnées de 609,3 millions \$ en 2020, principalement en raison du gain sur la cession des activités de Pétrole et gaz en 2021, alors que les activités abandonnées avaient subi en 2020 l'incidence défavorable d'une réduction de 271,6 millions \$ de la valeur du groupe destiné à être cédé présenté comme étant détenu en vue de la vente, combinée à des révisions défavorables des prévisions à l'égard de certains projets de construction clés en main à prix forfaitaire. Le gain sur cession en 2021 était principalement attribuable au reclassement en résultat net des écarts de change cumulés découlant de la conversion des établissements à l'étranger à la cession des activités de Pétrole et gaz.
- Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se chiffrait à 608,4 millions \$ et le carnet de commandes totalisait 12,6 milliards \$ au 31 décembre 2021, comparativement à un solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 932,9 millions \$ et à un carnet de commandes de 13,2 milliards \$ au 31 décembre 2020.
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont atteint 134,2 millions \$ en 2021, comparativement à 121,5 millions \$ en 2020.

## 3.2 SOMMAIRE – AUTRES ÉLÉMENTS

### MISE À JOUR CONCERNANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu et continue d'avoir une incidence importante sur l'économie mondiale, les affaires de nos clients ainsi que les activités, les résultats financiers et d'exploitation et la capacité de planification de la Société. Dans un effort de lutte contre la propagation de la pandémie, des mesures extraordinaires et de grande envergure ont été prises par les autorités de santé publique et gouvernementales internationales, fédérales, provinciales et locales en vue de contenir et de freiner l'éclosion de la COVID-19 partout dans le monde. Ces mesures comprennent notamment les mises en quarantaine et les appels à « rester à la maison », les mesures de distanciation physique et les restrictions sur les déplacements. Bien que, de temps à autre, des restrictions aient été assouplies dans certains territoires, certaines ont été remises en place dans d'autres territoires. En outre, la réouverture des entreprises et des économies dans certains pays crée plusieurs nouveaux défis tels que la hausse des prix des biens et des services, la disponibilité limitée des produits, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre.

La hausse des prix des biens et des services, la disponibilité limitée des produits et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont eu une incidence défavorable principalement sur les résultats des projets clés en main à prix forfaitaire de la Société, notamment au second semestre de 2021. Les résultats des autres projets de la Société sont demeurés solides en 2021, en particulier dans les secteurs ICGP et Énergie nucléaire.

Se reporter au facteur de risque intitulé « Répercussions continues et additionnelles de la pandémie de COVID-19 » à la section 14 du présent rapport de gestion pour obtenir une description des divers risques et incertitudes auxquels la Société et ses activités commerciales et financières sont exposées en raison de la pandémie de COVID-19.

### CESSION – ACTIVITÉS DE PÉTROLE ET GAZ

Le 29 juillet 2021, la Société a vendu une partie importante de ses activités de Pétrole et gaz, et la partie saoudienne restante des activités a été vendue le 15 août 2021. Se reporter à la note 6A des états financiers annuels de 2021 pour des informations financières liées à la cession.



# Analyse de la performance financière

## 4.1 DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES CHOISIES

Les données financières annuelles clés présentées dans le tableau ci-dessous proviennent des états financiers annuels de 2021 préparés conformément aux normes IFRS pour chacun des trois derniers exercices, à l'exception des informations présentées dans la rubrique « Informations financières clés supplémentaires » du tableau, qui contient certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                         | 2021               | 2020               | 2019               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Produits :</b>                                                                                         |                    |                    |                    |
| Provenant de SP&GP                                                                                        | 7 237,1 \$         | 6 878,1 \$         | 7 367,1 \$         |
| Provenant de Capital                                                                                      | 134,1              | 129,4              | 262,7              |
| <b>Total des produits</b>                                                                                 | <b>7 371,3 \$</b>  | <b>7 007,5 \$</b>  | <b>7 629,8 \$</b>  |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>                                           | <b>666,6 \$</b>    | <b>(965,4) \$</b>  | <b>328,2 \$</b>    |
| <b>Résultat par action (en \$) :</b>                                                                      |                    |                    |                    |
| De base                                                                                                   | 3,80 \$            | (5,50) \$          | 1,87 \$            |
| Dilué                                                                                                     | 3,80 \$            | (5,50) \$          | 1,87 \$            |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin<br/>provenant des activités poursuivies :</b> |                    |                    |                    |
| Provenant de SP&GP                                                                                        | 27,0 \$            | (401,7) \$         | (332,0) \$         |
| Provenant de Capital                                                                                      | 73,2               | 45,6               | 2 772,8            |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin<br/>provenant des activités poursuivies</b>   | <b>100,2 \$</b>    | <b>(356,1) \$</b>  | <b>2 440,8 \$</b>  |
| <b>Résultat par action provenant des activités poursuivies (en \$) :</b>                                  |                    |                    |                    |
| De base                                                                                                   | 0,57 \$            | (2,03) \$          | 13,90 \$           |
| <b>Dilué provenant des activités poursuivies :</b>                                                        |                    |                    |                    |
| Provenant de SP&GP                                                                                        | 0,15 \$            | (2,29) \$          | (1,89) \$          |
| Provenant de Capital                                                                                      | 0,42               | 0,26               | 15,79              |
| <b>Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies</b>                                      | <b>0,57 \$</b>     | <b>(2,03) \$</b>   | <b>13,90 \$</b>    |
| <b>Informations financières clés supplémentaires :</b>                                                    |                    |                    |                    |
| <b>Carnet de commandes (aux 31 décembre)</b>                                                              | <b>12 597,0 \$</b> | <b>13 187,8 \$</b> | <b>14 137,7 \$</b> |
| <b>RAIIA ajusté provenant de SP&amp;GP <sup>(1)</sup></b>                                                 | <b>433,8 \$</b>    | <b>111,4 \$</b>    | <b>485,7 \$</b>    |
| <b>Total de l'actif (aux 31 décembre)</b>                                                                 | <b>9 876,0 \$</b>  | <b>10 340,3 \$</b> | <b>11 644,7 \$</b> |
| <b>Passifs financiers non courants (aux 31 décembre) <sup>(2)</sup></b>                                   | <b>2 096,6 \$</b>  | <b>2 389,4 \$</b>  | <b>2 378,1 \$</b>  |
| <b>Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&amp;GP (en \$) <sup>(1)</sup></b>                     | <b>0,87 \$</b>     | <b>(1,07) \$</b>   | <b>0,86 \$</b>     |
| <b>Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin, par action (en \$)</b>                            | <b>0,080 \$</b>    | <b>0,080 \$</b>    | <b>0,240 \$</b>    |

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

<sup>(2)</sup> Les passifs financiers non courants comprennent la dette à long terme (avec recours, avec recours limité et sans recours), les autres passifs financiers non courants et la tranche à long terme des obligations locatives.

Les variations entre 2021 et 2020 sont décrites plus en détail dans les sections suivantes du rapport de gestion, alors que les principales variations entre 2020 et 2019 s'expliquent comme suit :

En 2020, les produits ont diminué par rapport à 2019, principalement en raison d'une baisse dans les secteurs Projets d'infrastructures d'IAC, ICGP et Ressources, partiellement contrebalancée par une hausse dans le secteur Services d'infrastructures.

- La diminution des produits du secteur Projets d'infrastructures d'IAC reflète le fait que les produits plus élevés de certains projets de construction d'envergure ont été plus que contrebalancés par la baisse du volume d'activité en raison de l'achèvement ou du quasi-achèvement de certains projets de construction et d'énergie propre d'envergure, combinée aux répercussions négatives de la COVID-19.
- La diminution des produits du secteur ICGP était principalement attribuable à l'effet combiné de la pandémie de COVID-19, les clients ayant différé ou annulé des projets dans des secteurs tels que l'aviation, l'éducation et les propriétés commerciales, et d'un ralentissement des investissements au Moyen-Orient lié à la baisse du prix du pétrole, facteurs partiellement contrebalancés par une demande demeurant soutenue dans les secteurs routier et ferroviaire.
- La baisse des produits du secteur Ressources était principalement attribuable à l'écoulement du carnet de commandes des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire.
- La hausse des produits du secteur Services d'infrastructures reflétait principalement une croissance des activités de Linxon, qui a étendu sa présence géographique après le deuxième trimestre de 2019, ainsi que des produits supplémentaires enregistrés pour certains contrats d'E&E en phase d'exploitation et des prestations additionnelles pour certains contrats. Les produits du secteur Services d'infrastructures ont également augmenté en 2020 par rapport à 2019 pour les services de gestion de programmes et de gestion de la construction.

La perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établie à 965,4 millions \$ en 2020, comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin de 328,2 millions \$ en 2019.

- La perte attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en 2020 comprenait un RAI sectoriel ajusté négatif de 359,7 millions \$ provenant de Projets d'infrastructures d'IAC, principalement en raison de révisions défavorables des prévisions, de réductions au titre des créances commerciales à recevoir, de provisions additionnelles liées à des dossiers litigieux du passé et de l'incidence de la baisse de productivité causée par la COVID-19. Elle comprenait également un RAI sectoriel ajusté négatif de 171,1 millions \$ provenant du secteur Ressources qui découlait principalement des charges liées aux projets clés en main à prix forfaitaire restants et à d'autres litiges et réclamations historiques. En outre, les résultats de 2020 comprenaient une perte nette provenant des activités abandonnées de 609,3 millions \$, dont une tranche de 271,6 millions \$ représentait la réduction de valeur des activités de Pétrole et gaz à la suite de leur classement comme étant détenues en vue de la vente.
- Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en 2019 incluait un gain de 3,0 milliards \$ avant impôts à la cession par la Société de 10,01 % des actions de l'Autoroute 407 ETR et une perte de valeur de 1,9 milliard \$ avant impôts du goodwill et des immobilisations incorporelles liés au secteur Ressources.

## 4.2 ÉTAT DU RÉSULTAT NET

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                                                                                     | 2021            | 2020              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Activités poursuivies</b>                                                                                                                                                                          |                 |                   |
| Produits                                                                                                                                                                                              | 7 371,3 \$      | 7 007,5 \$        |
| RAII sectoriel ajusté – Total                                                                                                                                                                         | 489,3 \$        | 125,3 \$          |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs                                                                                                                                                | 145,1 \$        | 175,9 \$          |
| Perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues                                                                                                                                              | —               | 0,9               |
| Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net                                                                                                      | (3,7)           | 61,9              |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                                                         | 70,1            | 63,3              |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                                                                                                                 | 89,5            | 126,8             |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital                                                                                                                                    | (5,0)           | (25,0)            |
| Perte sur cessions d'activités de SP&GP                                                                                                                                                               | 0,6             | 7,5               |
| Perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | (1,3)           | 6,1               |
| <b>Résultat avant intérêts et impôts (RAII)</b>                                                                                                                                                       | <b>194,1 \$</b> | <b>(292,0) \$</b> |
| Charges financières nettes                                                                                                                                                                            | 110,5 \$        | 114,0 \$          |
| <b>Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies</b>                                                                                                                      | <b>83,6 \$</b>  | <b>(406,0) \$</b> |
| Économie d'impôts sur le résultat                                                                                                                                                                     | (22,0) \$       | (59,0) \$         |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>                                                                                                                                               | <b>105,7 \$</b> | <b>(346,9) \$</b> |
| <b>Résultat net provenant des activités abandonnées</b>                                                                                                                                               | <b>566,4</b>    | <b>(609,3)</b>    |
| <b>Résultat net</b>                                                                                                                                                                                   | <b>672,1 \$</b> | <b>(956,3) \$</b> |
| <b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>                                                                                                                                               |                 |                   |
| Actionnaires de SNC-Lavalin                                                                                                                                                                           | 666,6 \$        | (965,4) \$        |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                                                                                             | 5,5             | 9,2               |
| <b>Résultat net</b>                                                                                                                                                                                   | <b>672,1 \$</b> | <b>(956,3) \$</b> |
| <b>Résultat par action provenant des activités poursuivies (en \$) :</b>                                                                                                                              |                 |                   |
| De base                                                                                                                                                                                               | 0,57 \$         | (2,03) \$         |
| Dilué                                                                                                                                                                                                 | 0,57 \$         | (2,03) \$         |
| <b>Indicateurs financiers additionnels provenant des activités poursuivies :</b>                                                                                                                      |                 |                   |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&amp;GP</b>                                                                                                                | <b>27,0 \$</b>  | <b>(401,7) \$</b> |
| <b>Résultat dilué par action provenant de SP&amp;GP (en \$)</b>                                                                                                                                       | <b>0,15 \$</b>  | <b>(2,29) \$</b>  |
| <b>RAIIA ajusté provenant de SP&amp;GP <sup>(1)</sup></b>                                                                                                                                             | <b>433,8 \$</b> | <b>111,4 \$</b>   |
| <b>Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&amp;GP (en \$) <sup>(1)</sup></b>                                                                                                                 | <b>0,87 \$</b>  | <b>(1,07) \$</b>  |

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur cette mesure financière et pour un renvoi au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

## 4.2.1 ANALYSE DES PRODUITS

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$) | 2021              | 2020              | VARIATION (%) |
|--------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| ICGP                                                   | 3 848,8 \$        | 3 721,1 \$        | 3,4 %         |
| Énergie nucléaire                                      | 904,7             | 928,6             | (2,6) %       |
| Services d'infrastructures                             | 1 416,6           | 1 325,3           | 6,9 %         |
| <b>SNCL Services d'ingénierie – Total</b>              | <b>6 170,0 \$</b> | <b>5 975,0 \$</b> | <b>3,3 %</b>  |
| Ressources                                             | 171,8 \$          | 162,9 \$          | 5,4 %         |
| Projets d'infrastructures d'IAC                        | 895,3             | 740,2             | 21,0 %        |
| <b>SNCL Projets – Total</b>                            | <b>1 067,1 \$</b> | <b>903,1 \$</b>   | <b>18,2 %</b> |
| <b>SP&amp;GP – Total</b>                               | <b>7 237,1 \$</b> | <b>6 878,1 \$</b> | <b>5,2 %</b>  |
| <b>Capital</b>                                         | <b>134,1 \$</b>   | <b>129,4 \$</b>   | <b>3,7 %</b>  |
| <b>Total</b>                                           | <b>7 371,3 \$</b> | <b>7 007,5 \$</b> | <b>5,2 %</b>  |

En 2021, les produits ont augmenté par rapport à ceux de 2020, principalement dans les secteurs Projets d'infrastructures d'IAC, Services d'infrastructures et ICGP.

Les produits du secteur Projets d'infrastructures d'IAC ont augmenté, car le volume des travaux effectués en 2021 dans le cadre de l'écoulement continu du carnet de commandes des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire reflète un avancement plus élevé que celui de 2020.

Les produits provenant du secteur Services d'infrastructures ont augmenté principalement en raison de la hausse des services d'ingénierie liés aux projets hydroélectriques, de la hausse des services de gestion de programmes et de la croissance des activités de Linxon, et comprennent l'incidence défavorable des variations des taux de change d'un exercice à l'autre, principalement de la variation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Les produits provenant du secteur ICGP ont augmenté principalement en raison des volumes élevés au Royaume-Uni, contrebalancés par la baisse des produits au Moyen-Orient et aux États-Unis attribuable en partie à une variation défavorable des taux de change.

## 4.2.2 ANALYSE DU RÉSULTAT NET, DU RAI ET DU RAIIA CONSOLIDÉS

### 4.2.2.1 ANALYSE DU RÉSULTAT NET PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)                                              | 2021            | 2020              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|
| Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :      |                 |                   |
| Provenant de SP&GP                                                                                  | 27,0 \$         | (401,7) \$        |
| Provenant de Capital                                                                                | 73,2            | 45,6              |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin</b> | <b>100,2 \$</b> | <b>(356,1) \$</b> |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                           | 5,5             | 9,2               |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>                                             | <b>105,7 \$</b> | <b>(346,9) \$</b> |

#### RÉSULTAT NET PROVENANT DE SP&GP

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de SP&GP s'est établi à 27,0 millions \$ en 2021, comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de SP&GP de 401,7 millions \$ en 2020. La variation s'explique principalement par la baisse de la perte des secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, conjuguée à la hausse de l'apport provenant principalement du secteur ICGP, de même que par la diminution de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises et la baisse des frais généraux et administratifs corporatifs, partiellement contrebalancées par une économie d'impôts sur le résultat moins élevée en 2021 par rapport à 2020.

#### RÉSULTAT NET PROVENANT DE CAPITAL

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de Capital s'est chiffré à 73,2 millions \$ en 2021, comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de Capital de 45,6 millions \$ en 2020. La variation est principalement attribuable à la réévaluation défavorable de 57,2 millions \$ en 2020 de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, facteur partiellement contrebalancé par la reprise intégrale d'une provision pour indemnisation éventuelle de 25,0 millions \$ en 2020, deux éléments inexistant en 2021.

#### 4.2.2.2 RÉSULTAT NET PROVENANT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les activités de Pétrole et gaz étaient auparavant présentées dans le secteur Ressources, mais sont maintenant présentées comme des activités abandonnées.

Le tableau ci-dessous présente les principales composantes du résultat net provenant des activités abandonnées pour 2021 et 2020.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)                                                                                                                                                | 2021            | 2020              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|
| Apport des activités abandonnées, avant les éléments énumérés ci-dessous <sup>(1)</sup>                                                                                                               | (41,0) \$       | (222,9) \$        |
| Coûts de restructuration                                                                                                                                                                              | (17,5)          | (57,8)            |
| Reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | 4,9             | (271,6)           |
| Gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz avant impôts sur le résultat                                                                                                                           | 573,0           | —                 |
| Gain sur cession d'activités de SP&GP                                                                                                                                                                 | —               | 6,2               |
| Charges financières nettes <sup>(1)</sup>                                                                                                                                                             | (0,2)           | (0,3)             |
| Impôts sur le résultat                                                                                                                                                                                | 47,2            | (63,0)            |
| <b>Résultat net provenant des activités abandonnées</b>                                                                                                                                               | <b>566,4 \$</b> | <b>(609,3) \$</b> |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation pour 2020 afin de refléter un changement apporté à la présentation des charges financières nettes de la Société en 2021, qui sont maintenant présentées séparément de l'apport des activités abandonnées, avant les éléments ci-dessous.

La perte de 41,0 millions \$ liée aux activités de Pétrole et gaz pour 2021 qui est présentée ci-dessus tient compte de l'issue favorable d'une réclamation au titre d'un projet de construction clés en main à prix forfaitaire du passé, qui a été plus que contrebalancée par des révisions défavorables des prévisions à l'égard de certains projets. La perte de 222,9 millions \$ pour 2020 présentée ci-dessus a subi l'incidence négative des révisions défavorables des prévisions à l'égard de certains projets de construction clés en main à prix forfaitaire. De plus, au troisième trimestre de 2020, la Société a comptabilisé une perte de 57,9 millions \$ découlant d'un jugement défavorable à l'égard d'un projet clés en main à prix forfaitaire du passé achevé.

**Les coûts de restructuration liés aux activités abandonnées se sont chiffrés à 17,5 millions \$ en 2021,** comparativement à 57,8 millions \$ en 2020, principalement en raison de la fermeture des activités de Valerus.

La perte de valeur de 271,6 millions \$ comptabilisée en 2020 à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente découlait de la présentation initiale des activités de Pétrole et gaz de la Société comme étant détenues en vue de la vente au 31 décembre 2020 et de la réévaluation connexe.

**Le gain sur cession des activités de Pétrole et gaz de la Société de 573,0 millions \$ en 2021** est principalement attribuable au reclassement, des capitaux propres à l'état du résultat net, du solde cumulatif des écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger à la conclusion de la cession au troisième trimestre de 2021.

Le gain sur cession d'activités de SP&GP a trait à la cession d'activités en Afrique du Sud en 2020.

**Les charges financières nettes** en 2021 sont demeurées stables par rapport à 2020.

**L'économie d'impôts sur le résultat en 2021** résulte principalement de la révision des estimations pour certains passifs d'impôts sur les résultats liés aux activités abandonnées. La charge d'impôts sur le résultat de 63,0 millions \$ en 2020 était principalement attribuable aux pertes nettes non visées par l'impôt, conjuguées à l'incidence fiscale attendue de la cession prévue des activités de Pétrole et gaz.

### 4.2.2.3 ANALYSE DU RAI, DU RAI A ET DU RAI A AJUSTÉ CONSOLIDÉS

Le **RAIA** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. La définition du RAI A et le rapprochement avec le résultat net sont présentés à la section 13.

En 2021, le **RAI** s'est établi à **194,1 millions \$**, comparativement à un montant négatif de 292,0 millions \$ en 2020. La hausse du RAI est principalement attribuable à une diminution de la perte des secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, conjuguée à l'augmentation de l'apport provenant principalement du secteur ICGP, de même qu'à la baisse de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, à la diminution des frais généraux et administratifs corporatifs, et à l'incidence en 2020 de la réévaluation défavorable de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR en août 2019.

Le **RAIA s'est établi à 460,6 millions \$ en 2021**, comparativement à 28,7 millions \$ en 2020, principalement en raison des facteurs décrits précédemment à l'égard du RAI, à l'exception de la baisse de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises.

Après ajustement pour tenir compte des charges liées aux coûts de restructuration et de transformation, des ajustements liés au gain sur cession d'investissements de Capital, de la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, de la perte (du gain) sur cession d'activités de SP&GP, de l'égalisation des prestations au titre de la pension minimale garantie, de l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite et de la perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente, le **RAIA ajusté**, une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 13.4.2, **s'est chiffré à 525,0 millions \$ en 2021**, comparativement à 200,1 millions \$ en 2020. En excluant les résultats du secteur Capital, le **RAIA ajusté provenant de SP&GP**, également une mesure non conforme aux normes IFRS décrite dans la définition du RAI A ajusté incluse à la section 13.4.2, **s'est chiffré à 433,8 millions \$ en 2021**, comparativement à 111,4 millions \$ en 2020.

## 4.2.3 ANALYSE D'AUTRES POSTES DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET

### 4.2.3.1 ANALYSE DES FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$) | 2021                  |                         |          | 2020                  |                         |          |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|----------|-----------------------|-------------------------|----------|
|                                                        | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL    | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL    |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs | 116,9 \$              | 28,2 \$                 | 145,1 \$ | 147,7 \$              | 28,2 \$                 | 175,9 \$ |

Les **frais de vente, généraux et administratifs corporatifs** ont totalisé **145,1 millions \$ en 2021**, comparativement à 175,9 millions \$ en 2020. La diminution est principalement attribuable à un ajustement défavorable de 58,3 millions \$ de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite en 2020 (ce litige est décrit à la note 33 des états financiers annuels de 2021) combiné à l'incidence favorable d'initiatives de transformation des coûts en 2021, partiellement contrebalancé par une augmentation de certaines provisions d'assurance et l'augmentation des charges liées aux initiatives numériques.

#### 4.2.3.2 PERTE (GAIN) DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)                                           | 2021     | 2020    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | (3,7) \$ | 61,9 \$ |

Le gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'est établi à 3,7 millions \$ en 2021, comparativement à une perte de 61,9 millions \$ en 2020, laquelle était principalement attribuable à une réévaluation défavorable de 57,2 millions \$ en 2020 de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR. Cette contrepartie éventuelle est payable sur une période de 10 ans par l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR vendue par la Société en août 2019. La juste valeur de cet actif financier a subi l'incidence négative provenant principalement du rendement actuel et projeté de l'Autoroute 407 ETR en 2020 en raison de la diminution du volume de la circulation découlant de l'effet de la pandémie de COVID-19. Les paiements sous-jacents sont tributaires de l'atteinte de certains seuils financiers cumulatifs liés au rendement de l'Autoroute 407 ETR.

#### 4.2.3.3 COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$) | 2021    | 2020    |
|--------------------------------------------------------|---------|---------|
| Coûts de restructuration                               | 49,2 \$ | 63,3 \$ |
| Coûts de transformation                                | 20,9    | —       |
| Coûts de restructuration et de transformation          | 70,1 \$ | 63,3 \$ |

La Société a engagé des coûts de restructuration et de transformation de 70,1 millions \$ en 2021 (2020 : 63,3 millions \$).

Les coûts de restructuration pour 2021 étaient principalement attribuables à des mesures prises dans les secteurs ICGP et Énergie nucléaire, et étaient partiellement liés à des indemnités de départ, mais incluaient également 25,2 millions \$ de charges sans effet sur la trésorerie, plus particulièrement une perte de valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation de 16,9 millions \$, principalement liée à des immeubles, et une perte de valeur des immobilisations corporelles de 8,3 millions \$.

Les coûts de restructuration pour 2020 étaient principalement attribuables à des mesures prises durant l'exercice pour ajuster les coûts de base des secteurs de la Société, notamment dans les régions du Moyen-Orient et du Royaume-Uni du secteur ICGP, en raison de l'incidence de la COVID-19 sur le volume d'activités courant et prévu. La Société a engagé des coûts de restructuration de 63,3 millions \$ en 2020, lesquels étaient principalement liés à des indemnités de départ, mais incluaient également des charges sans effet sur la trésorerie de 16,4 millions \$, dont un montant de 13,5 millions \$ à l'égard d'une perte de valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation et une perte de valeur des immobilisations corporelles de 2,9 millions \$.

La Société a engagé des coûts de transformation de 20,9 millions \$ dans le cadre d'initiatives de transformation mises en œuvre en 2021 (2020 : néant).

#### 4.2.3.4 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)                                | 2021    | 2020     |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------|
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises | 89,5 \$ | 126,8 \$ |

L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises s'est chiffré à **89,5 millions \$ en 2021** et à 126,8 millions \$ en 2020, et est principalement attribuable, pour les deux exercices, à la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à Atkins, qui a été acquise en 2017. La variation découle principalement de la fin de la période d'amortissement au troisième trimestre de 2020 d'immobilisations incorporelles liées au carnet de commandes provenant de l'acquisition d'Atkins.

#### 4.2.3.5 AJUSTEMENTS LIÉS AU GAIN SUR CESSIONS D'INVESTISSEMENTS DE CAPITAL ET PERTE SUR CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$)

|                                                                           | 2021            | 2020             |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|
| <b>Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital</b> | <b>(5,0) \$</b> | <b>(25,0) \$</b> |
| <b>Perte sur cessions d'activités de SP&amp;GP</b>                        | <b>0,6 \$</b>   | <b>7,5 \$</b>    |

Au quatrième trimestre de 2021, la Société a reçu une contrepartie éventuelle liée à la cession antérieure d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence d'un montant de 5,0 millions \$.

Au début de 2021, la Société a signé une entente visant la vente de sa participation dans Atkins Consulting Engineers Limited, qui faisait partie du secteur ICGP. Le 16 juillet 2021, SNC-Lavalin a conclu la cession de sa participation à 100 % dans Atkins Consulting Engineers Limited au Kenya. La perte à la cession de la participation de SNC-Lavalin dans cette filiale s'est chiffrée à 0,6 million \$.

Au quatrième trimestre de 2020, la Société a effectué une reprise intégrale sans effet sur la trésorerie d'une provision de 25,0 millions \$ pour indemnisation éventuelle liée à la cession antérieure d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation à l'expiration de la période d'indemnisation.

Au troisième trimestre de 2020, SNC-Lavalin a conclu la cession de sa participation de 100% dans SNC-Lavalin SA (Belgique) en échange d'une contrepartie totale de néant. La perte à la cession de la participation de SNC-Lavalin dans SNC-Lavalin SA s'est chiffrée à 7,5 millions \$.

#### 4.2.3.6 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$)

|                                        | 2021               |                      |                 | 2020               |                      |                 |
|----------------------------------------|--------------------|----------------------|-----------------|--------------------|----------------------|-----------------|
|                                        | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL           | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL           |
| Produits d'intérêts                    | (4,5) \$           | (0,3) \$             | (4,8) \$        | (10,9) \$          | (0,4) \$             | (11,3) \$       |
| Intérêts sur la dette :                |                    |                      |                 |                    |                      |                 |
| Avec recours                           | 35,3               | —                    | 35,3            | 46,0               | —                    | 46,0            |
| Avec recours limité                    | 15,8               | —                    | 15,8            | 17,2               | —                    | 17,2            |
| Sans recours                           | 3,7                | 16,7                 | 20,4            | 4,6                | 16,0                 | 20,6            |
| Pertes nettes (gains nets) de change   | 1,4                | —                    | 1,4             | —                  | 0,6                  | 0,6             |
| Intérêts sur les obligations locatives | 17,9               | 0,1                  | 18,0            | 21,2               | —                    | 21,2            |
| Autres                                 | 24,3               | —                    | 24,3            | 19,7               | 0,1                  | 19,8            |
| <b>Charges financières nettes</b>      | <b>93,9 \$</b>     | <b>16,6 \$</b>       | <b>110,5 \$</b> | <b>97,7 \$</b>     | <b>16,3 \$</b>       | <b>114,0 \$</b> |

Les charges financières nettes provenant de SP&GP se sont établies à **93,9 millions \$ en 2021**, comparativement à 97,7 millions \$ en 2020, une diminution principalement attribuable à une baisse de la charge d'intérêts.

Les charges financières nettes provenant de Capital se sont établies à **16,6 millions \$ en 2021**, soit un niveau comparable à celui de 2020.

#### 4.2.3.7 ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)                          | 2021                  |                         |                 | 2020                  |                         |            |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------|-----------------------|-------------------------|------------|
|                                                                                 | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL           | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL      |
| Résultat provenant des activités<br>poursuivies avant impôts sur le<br>résultat | 4,1 \$                | 79,6 \$                 | 83,6 \$         | (445,9) \$            | 40,0 \$                 | (406,0) \$ |
| Charge (économie) d'impôts                                                      | (28,4) \$             | 6,4 \$                  | (22,0) \$       | (53,4) \$             | (5,6) \$                | (59,0) \$  |
| <b>Taux d'imposition effectif (%)</b>                                           | <b>(694,3) %</b>      | <b>8,0 %</b>            | <b>(26,3) %</b> | 12,0 %                | (14,0) %                | 14,5 %     |

En 2021, la Société a comptabilisé une économie d'impôts sur le résultat de 22,0 millions \$, comparativement à une économie d'impôts sur le résultat de 59,0 millions \$ en 2020.

En 2021, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la répartition géographique du résultat, du résultat net non visé par l'impôt et de la révision des estimations de certains passifs d'impôt sur le résultat, facteurs contrebalancés en partie par une diminution de 19,0 millions \$ des actifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement résultant d'une réévaluation de la recouvrabilité future des pertes fiscales reportées en avant aux États-Unis, et par d'autres éléments permanents.

En 2020, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,3 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison d'une réduction de 53,3 millions \$ des actifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement résultant d'une réévaluation de la recouvrabilité future des pertes fiscales reportées en avant aux États-Unis, de pertes nettes non visées par l'impôt et d'autres éléments permanents. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par un recouvrement d'impôts découlant du report de pertes d'exploitation nettes sur un exercice antérieur dont le taux d'imposition était plus élevé et par un ajustement des soldes d'impôt différé en raison des modifications apportées aux taux d'imposition ou aux lois fiscales.

**Le taux d'imposition effectif provenant des investissements de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada en 2021**, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, facteur partiellement contrebalancé par un passif fiscal sur la distribution d'un investissement de Capital.

En 2020, la Société a comptabilisé une économie d'impôts sur le résultat provenant de Capital, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, incluant les dividendes de l'Autoroute 407 ETR, et de l'ajustement lié au gain sur cession d'un investissement de Capital. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la portion non déductible de la perte en capital liée à la réévaluation défavorable de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR.

## 4.2.4 ANALYSE DU RÉSULTAT ET DE LA PERFORMANCE PAR SECTEUR

### 4.2.4.1 ICGP

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021       | 2020       | VARIATION (%) |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|---------------|
| Produits provenant du secteur ICGP                                                | 3 848,8 \$ | 3 721,1 \$ | 3,4 %         |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur ICGP                                   | 431,8 \$   | 302,3 \$   | 42,9 %        |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur ICGP (%)     | 11,2 %     | 8,1 %      |               |
| Informations supplémentaires                                                      |            |            |               |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur ICGP <sup>(1)</sup>                   | 514,3 \$   | 400,9 \$   | 28,3 %        |
| Carnet de commandes à la fin de l'exercice                                        | 3 137,8 \$ | 2 864,4 \$ | 9,5 %         |
| Ratio des octrois sur les produits <sup>(1)</sup>                                 | 1,07       | 1,06       |               |

<sup>(1)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits provenant du secteur ICGP se sont chiffrés à 3 848,8 millions \$ en 2021**, comparativement à 3 721,1 millions \$ en 2020, soit une augmentation de 3,4 %. Cette croissance tient principalement aux volumes élevés au Royaume-Uni, contrebalancés par une baisse des produits au Moyen-Orient et aux États-Unis, attribuable en partie à la variation défavorable des taux de change, en particulier la variation du dollar américain par rapport au dollar canadien, ce qui se traduit par une croissance interne des produits (une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 13) de 6,0 % pour le secteur ICGP en 2021. La performance en ce qui concerne l'obtention de nouveaux contrats a été solide tout au long de l'exercice, le carnet de commandes ayant augmenté de 9,5 % pour s'établir à 3 137,8 millions \$.

**Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2021** comprennent des travaux au Royaume-Uni découlant d'un volume accru de projets dans les domaines du transport ferroviaire, de la défense et des infrastructures, le gouvernement du Royaume-Uni ayant maintenu ses dépenses à l'égard des infrastructures essentielles.

Aux États-Unis et au Canada, des projets d'envergure en cours ont contribué à la stabilité des produits en 2021, notamment le projet de système léger sur rail Purple Line au Maryland et les travaux de rétablissement à la suite d'ouragans pour la Federal Emergency Management Agency (la « FEMA ») aux États-Unis, ainsi que le Réseau express métropolitain (le « REM ») au Canada.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur ICGP a augmenté pour s'établir à 431,8 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 514,3 millions \$) en 2021**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté de 302,3 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 400,9 millions \$) en 2020. L'augmentation reflète principalement la solide performance d'un exercice à l'autre des activités au Royaume-Uni et aux États-Unis, combinée à l'issue favorable de 93,0 millions \$ découlant d'une décision d'arbitrage confirmée au quatrième trimestre de 2021 relativement à des services additionnels non payés fournis dans le cadre d'un contrat achevé au Moyen-Orient et à l'incidence positive du règlement de comptes finaux d'un certain nombre d'autres projets.

Il convient de souligner que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, dont 19,3 millions \$ en 2021 (2020 : 40,3 millions \$) ont été engagés à l'égard du secteur ICGP.

### AUTRE INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE

| AUX<br>(EN NOMBRE DE JOURS)                                                     | 31 DÉCEMBRE 2021 | 31 DÉCEMBRE 2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur ICGP <sup>(1)</sup> | 53 jours         | 64 jours         |

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur cette mesure financière et pour un renvoi au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Au 31 décembre 2021, le délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur ICGP se chiffrait à 53 jours, comparativement à 64 jours au 31 décembre 2020. L'amélioration est principalement attribuable à l'accélération des entrées de trésorerie découlant de la réduction des échéances de paiement des gouvernements, principalement au Royaume-Uni. Le délai moyen de recouvrement des créances clients devrait augmenter en 2022, à mesure que la situation reviendra à la normale au cours de cette période.

#### 4.2.4.2 ÉNERGIE NUCLÉAIRE

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)          | 2021     | 2020     | VARIATION (%) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|---------------|
| Produits provenant du secteur Énergie nucléaire                                            | 904,7 \$ | 928,6 \$ | (2,6) %       |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire                               | 135,9 \$ | 140,1 \$ | (3,0) %       |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Énergie nucléaire (%) | 15,0 %   | 15,1 %   |               |
| Informations supplémentaires                                                               |          |          |               |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire <sup>(1)</sup>               | 147,9 \$ | 153,9 \$ | (3,9) %       |
| Carnet de commandes à la fin de l'exercice                                                 | 834,9 \$ | 890,6 \$ | (6,3) %       |
| Ratio des octrois sur les produits <sup>(1)</sup>                                          | 0,94     | 0,71     |               |

<sup>(1)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits provenant du secteur Énergie nucléaire se sont chiffrés à 904,7 millions \$ en 2021**, comparativement à 928,6 millions \$ en 2020, soit une diminution de 2,6 %. Cette diminution est principalement attribuable à une hausse du volume aux États-Unis et en Europe qui a été plus que contrebalancée par une baisse du volume au Canada et en Asie et elle reflète l'incidence défavorable des variations des taux de change d'un exercice à l'autre, en particulier la variation du dollar américain par rapport au dollar canadien, avec une décroissance interne des produits de 0,7 % pour le secteur Énergie nucléaire en 2021.

**Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2021** sont les services offerts pour le soutien aux réacteurs et le prolongement du cycle de vie des projets (53 %), la mise hors service et la gestion des déchets (37 %), ainsi que les services pour les usines nouvellement construites (10 %).

**Le RAII sectoriel ajusté du secteur Énergie nucléaire a diminué pour s'établir à 135,9 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 147,9 millions \$) en 2021**, comparativement à 140,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 153,9 millions \$) en 2020, principalement en raison d'un apport plus faible de l'Asie résultant d'un volume plus faible, partiellement contrebalancé par un apport plus élevé de l'Amérique du Nord.

Il convient de souligner que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, dont 6,6 millions \$ en 2021 (2020 : néant) ont été engagés à l'égard du secteur Énergie nucléaire.

#### 4.2.4.3 SERVICES D'INFRASTRUCTURES

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                   | 2021       | 2020       | VARIATION (%) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|---------------|
| Produits provenant du secteur Services d'infrastructures                                            | 1 416,6 \$ | 1 325,3 \$ | 6,9 %         |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Services d'infrastructures                               | 92,7 \$    | 97,2 \$    | (4,6) %       |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Services d'infrastructures (%) | 6,5 %      | 7,3 %      |               |
| Informations supplémentaires                                                                        |            |            |               |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Services d'infrastructures <sup>(1)</sup>               | 103,0 \$   | 108,3 \$   | (5,0) %       |
| Carnet de commandes à la fin de l'exercice                                                          | 6 972,5 \$ | 7 098,5 \$ | (1,8) %       |
| Ratio des octrois sur les produits <sup>(1)</sup>                                                   | 0,91       | 0,82       |               |

<sup>(1)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits provenant du secteur Services d'infrastructures se sont chiffrés à 1 416,6 millions \$ en 2021**, comparativement à 1 325,3 millions \$ en 2020, soit une augmentation de 6,9 %, laquelle est principalement attribuable à la hausse des services d'ingénierie dans le cadre de projets hydroélectriques, aux services de gestion de programmes et à la croissance des activités de Linxon, et comprenait une incidence défavorable des variations des taux de change d'un exercice à l'autre, en particulier la variation du dollar américain par rapport au dollar canadien, avec une croissance interne des produits de 8,6 % pour le secteur Services d'infrastructures en 2021.

**Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2021** sont les contrats d'E&E, la gestion de programmes, les services énergétiques et industriels, ainsi que les projets de postes électriques de Linxon.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Services d'infrastructures a diminué pour s'établir à 92,7 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 103,0 millions \$) en 2021**, comparativement à 97,2 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 108,3 millions \$) en 2020, résultant principalement d'une marge moins élevée pour Linxon.

#### 4.2.4.4 RESSOURCES

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)   | 2021      | 2020       | VARIATION (%) |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|---------------|
| Produits provenant du secteur Ressources                                            | 171,8 \$  | 162,9 \$   | 5,4 %         |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Ressources                               | (39,4) \$ | (171,1) \$ | (77,0) %      |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Ressources (%) | (23,0) %  | (105,0) %  |               |
| Informations supplémentaires                                                        |           |            |               |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Ressources <sup>(1)</sup>               | (29,2) \$ | (159,1) \$ | (81,7) %      |
| Carnet de commandes à la fin de l'exercice                                          | 139,9 \$  | 161,6 \$   | (13,4) %      |
| Ratio des octrois sur les produits <sup>(1)</sup>                                   | 0,87      | 0,41       |               |

<sup>(1)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits provenant du secteur Ressources se sont chiffrés à 171,8 millions \$ en 2021**, comparativement à 162,9 millions \$ en 2020. En excluant un ajustement défavorable des produits au deuxième trimestre de 2020 pour un contrat de construction clés en main à prix forfaitaire au Moyen-Orient, les produits ont diminué d'un exercice à l'autre principalement en raison de l'écoulement du carnet de commandes des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire et de la cession des activités de la Société en Belgique au troisième trimestre de 2020.

**Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2021** comprenaient des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de projet globale relatifs à des projets miniers aux États-Unis et en Amérique latine, ainsi que des produits tirés de contrats de service en cours d'exercice relatifs à des projets miniers en Amérique du Nord et d'un projet clés en main à prix forfaitaire lié à la construction d'une usine d'ammoniac au Moyen-Orient.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Ressources s'est établi à un montant négatif de 39,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 29,2 millions \$) en 2021**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté négatif de 171,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 159,1 millions \$) en 2020. En excluant une charge de 70 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2020 liée à des différends avec un client au Moyen-Orient à l'égard d'un projet clés en main à prix forfaitaire, l'augmentation du RAII sectoriel ajusté est attribuable à une hausse de l'apport des services liés à des projets miniers et à la diminution des répercussions négatives liées à l'écoulement du carnet de commandes des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire. Il convient de souligner que la contribution du secteur Ressources en 2021 a subi l'incidence négative de l'effet défavorable de la COVID-19 et des défis de mise en service sur le dernier projet clés en main à prix forfaitaire en cours.

Il convient également de souligner que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, dont un montant de néant en 2021 (2020 : 0,3 million \$) a été engagé à l'égard du secteur Ressources. Se reporter à la section 4.2.3.3 pour plus de détails sur ces coûts de restructuration. Le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Ressources excluent également une perte sur la cession de SNC-Lavalin SA (Belgique) conclue en 2020. Se reporter à la section 4.2.3.5 pour plus de détails.

#### 4.2.4.5 PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'IAC

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                        | 2021       | 2020       | VARIATION (%) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|---------------|
| Produits provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC                                            | 895,3 \$   | 740,2 \$   | 21,0 %        |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC                               | (250,9) \$ | (359,7) \$ | (30,2) %      |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC (%) | (28,0) %   | (48,6) %   |               |
| Informations supplémentaires                                                                             |            |            |               |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC <sup>(1)</sup>               | (233,7) \$ | (342,1) \$ | (31,7) %      |
| Carnet de commandes à la fin de l'exercice                                                               | 1 365,3 \$ | 2 014,0 \$ | (32,2) %      |

<sup>(1)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits du secteur Projets d'infrastructures d'IAC se sont chiffrés à 895,3 millions \$ en 2021**, comparativement à 740,2 millions \$ en 2020, car le volume des travaux effectués en 2021 dans le cadre de l'écoulement continu du carnet de commandes des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire reflète un avancement plus élevé que celui de 2020.

**Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2021** comprennent de multiples projets liés à des réseaux de transport en commun et des projets d'infrastructures dans le centre et l'est du Canada.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC s'est établi à un montant négatif de 250,9 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 233,7 millions \$) en 2021**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté négatif de 359,7 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 342,1 millions \$) en 2020. Le RAII sectoriel ajusté négatif de 2021 était principalement dû aux révisions défavorables des prévisions des coûts, principalement attribuables à la COVID-19, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement et à l'inflation, ce qui a entraîné des pertes de productivité, des retards et des accroissements de coûts pour les derniers projets de construction clés en main à prix forfaitaire. Les répercussions sur la productivité attribuables à la COVID-19 ont augmenté considérablement avec le variant Omicron, y compris un taux d'absentéisme nettement plus élevé pour certains projets pendant certaines périodes. De plus, les retards de livraison de certains équipements et les hausses importantes de l'inflation ont eu une incidence directe sur les coûts de la main-d'œuvre, de matériaux et d'autres coûts dans l'ensemble des projets. Les répercussions de ces facteurs ont été plus fortes que prévu par la Société au cours des périodes précédentes et, par conséquent, les coûts prévus pour achever les projets de construction clés en main à prix forfaitaire ont dû être augmentés. Le RAII sectoriel ajusté négatif de 2020 était principalement attribuable à des révisions défavorables des prévisions, à des réductions au titre des créances commerciales à recevoir, à des provisions additionnelles liées à des dossiers litigieux du passé et à l'incidence de la baisse de productivité causée par la COVID-19.

#### 4.2.4.6 CAPITAL

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)           | 2021            | 2020     |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|----------|
| <b>Produits provenant du secteur Capital</b>                     | <b>134,1 \$</b> | 129,4 \$ |
| RAII sectoriel ajusté provenant des investissements de Capital : |                 |          |
| Provenant de l'Autoroute 407 ETR                                 | 40,6 \$         | 38,0 \$  |
| Provenant d'autres investissements de Capital <sup>(1)</sup>     | 78,7            | 78,6     |
| <b>RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital</b>        | <b>119,3 \$</b> | 116,6 \$ |

<sup>(1)</sup> Le RAII sectoriel ajusté des autres investissements de Capital est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs attribués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation.

**Les produits provenant du secteur Capital se sont chiffrés à 134,1 millions \$ en 2021**, comparativement à 129,4 millions \$ en 2020. La hausse des produits en 2021 incluait un montant de dividende plus élevé de l'Autoroute 407 ETR, pour laquelle des dividendes de 40,6 millions \$ ont été reçus en 2021, comparativement à des dividendes de 38,0 millions \$ reçus en 2020.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital a augmenté pour s'établir à 119,3 millions \$ en 2021**, comparativement à 116,6 millions \$ en 2020. La hausse du RAII sectoriel ajusté était principalement attribuable à l'augmentation des produits susmentionnée.

Il convient de noter que le RAII sectoriel ajusté exclut un ajustement de 5,0 millions \$ en 2021 lié au gain sur cessions d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que la reprise intégrale d'une provision pour indemnisation éventuelle de 25,0 millions \$ en 2020 relative à la cession antérieure d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation à l'expiration de la période d'indemnisation (se reporter à la section 4.2.3.5). Il exclut également la perte de 57,2 millions \$ en 2020 découlant de la réévaluation défavorable de la juste valeur de la contrepartie à recevoir au titre de la vente de 10,01 % des actions de l'Autoroute 407 ETR en 2019 (se reporter à la section 4.2.3.2).

## PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Le tableau suivant présente une liste des principaux investissements de Capital de SNC-Lavalin au 31 décembre 2021.

| NOM                                                                       | PARTICIPATION | MÉTHODE COMPTABLE                                                | ASSUJETTI À L'IFRIC 12 | DÉTENU DEPUIS | EXPIRATION DE L'ACCORD DE CONCESSION | ÉTAT            | DESCRIPTION DES ACTIVITÉS                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------|--------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 407 EAST DEVELOPMENT GROUP GENERAL PARTNERSHIP (« 407 EDGGP »)            | 50 %          | Mise en équivalence                                              | Oui                    | 2012          | 2045                                 | En exploitation | Assure l'exploitation, l'entretien et la remise en état de la phase 1 de la nouvelle autoroute 407, à l'est de Brock Road.                                                                                                                                                         |
| INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP (« INPOWER BC »)                           | 100 %         | Consolidation                                                    | Oui                    | 2014          | 2033                                 | En exploitation | Assure la conception, la construction, le financement partiel, l'entretien et la réhabilitation de l'installation qui remplacera la centrale John Hart, au Canada.                                                                                                                 |
| RIDEAU TRANSIT GROUP PARTNERSHIP (« RIDEAU »)                             | 40 %          | Mise en équivalence                                              | Oui                    | 2013          | 2043                                 | En exploitation | Assure la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le système de transport léger sur rail de la Ville d'Ottawa.                                                                                                                 |
| CARLYLE GLOBAL INFRASTRUCTURE OPPORTUNITY FUND L.P.                       | 4,5 %         | Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | s.o.                   | 2018          | s.o.                                 | s.o.            | Détient des investissements dans des projets d'infrastructures liés à l'énergie, à l'électricité et aux ressources naturelles.                                                                                                                                                     |
| AUTOROUTE 407 ETR                                                         | 6,76 %        | Mise en équivalence                                              | Non                    | 1999          | 2098                                 | En exploitation | Exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans.                                                                                  |
| TRANSITNEXT GENERAL PARTNERSHIP (« TransitNEXT »)                         | 100 %         | Consolidation                                                    | Oui                    | 2019          | 2049                                 | En construction | Assure la conception, la construction, le financement et l'entretien du nouveau prolongement de la ligne Trillium, et assume également la responsabilité de l'entretien à long terme de la ligne Trillium existante, aux termes d'un contrat de 30 ans.                            |
| MYAH TIPAZA S.p.A. (« MYAH TIPAZA »)                                      | 25,5 %        | Mise en équivalence                                              | Non                    | 2008          | s.o.                                 | En exploitation | Détient, exploite et entretient une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 120 000 m³/j en Algérie en vue de vendre la production totale d'eau traitée à Sonatrach et à l'Algérienne des Eaux (l'« ADE »), en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans. |
| SHARIKET KAHRABA HADJRET EN NOUSS S.p.A. (« SKH »)                        | 26 %          | Mise en équivalence                                              | Non                    | 2006          | s.o.                                 | En exploitation | Détient, exploite et entretient une centrale thermique au gaz de 1 227 MW en Algérie pour vendre la production totale en électricité à Sonelgaz S.p.A., en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans.                                                                 |
| TC DÔME S.A.S. (« TC DÔME »)                                              | 51 %          | Mise en équivalence                                              | Oui                    | 2008          | 2043                                 | En exploitation | Exploite un train électrique à crémaillère de 5,3 km en France.                                                                                                                                                                                                                    |
| GROUPE SIGNATURE SUR LE SAINT-LAURENT S.E.N.C. (« SSL »)                  | 50 %          | Mise en équivalence                                              | Oui                    | 2015          | 2049                                 | En exploitation | Assure la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du corridor du nouveau pont Champlain.                                                                                                                                                        |
| CROSSLINX TRANSIT SOLUTIONS GENERAL PARTNERSHIP (« EGLINGTON CROSSTOWN ») | 25 %          | Mise en équivalence                                              | Oui                    | 2015          | 2051                                 | En construction | Assure la conception, la construction et le financement de la ligne de transport léger sur rail Eglinton Crosstown, longue de 19 km, ainsi que son exploitation et son entretien, une fois qu'elle sera construite.                                                                |
| SNC-LAVALIN INFRASTRUCTURE PARTNERS LP                                    | 20 %          | Mise en équivalence                                              | Non                    | 2017          | s.o.                                 | s.o.            | Détient les participations dans Rainbow Hospital Partnership, Chinook Roads Partnership, InTransit BC Limited Partnership, Okanagan Lake Concession Limited Partnership et Groupe infrastructure santé McGill.                                                                     |

s.o. : sans objet



## Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)

Le carnet de commandes est défini comme un indicateur prévisionnel des produits prévus qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes et correspondant au prix de transaction réparti entre les obligations de prestation restant à remplir. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés de certains contrats.

Le carnet de commandes provient principalement de trois principaux types de contrats : **les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats d'IAC normalisés et les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire.**

- **Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie** : Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent tous les contrats de la Société qui génèrent des produits, à l'exception des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire décrits ci-après. Dans le cadre des contrats de type remboursable, la Société facture au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est facturé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond ou d'un prix cible accompagné d'incitatifs ou de désincitatifs. Les contrats de services d'ingénierie comprennent les ententes relatives au temps et au matériel basées sur les taux horaires, ainsi que les contrats à prix forfaitaire assortis de risques limités en ce qui touche à l'approvisionnement ou à la construction. Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent aussi tous les contrats d'E&E, dont certains sont des ententes à prix forfaitaire et d'autres sont assujettis à des clauses d'ajustement de prix telles que l'indexation en fonction de l'inflation.
- **Contrats d'IAC normalisés** : Dans le cadre des contrats d'IAC normalisés, la Société offre une gamme de services d'IAC récurrents qui sont des solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon.
- **Contrats de construction clés en main à prix forfaitaire** : Dans le cadre des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût supérieur ou inférieur au coût initialement estimé.

## CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR ET SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur et secteur géographique.

| (EN MILLIONS \$)<br>PAR SECTEUR ET SECTEUR GÉOGRAPHIQUE         | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | 31 DÉCEMBRE<br>2020 |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| ICGP                                                            | 3 137,8 \$          | 2 864,4 \$          |
| Énergie nucléaire                                               | 834,9               | 890,6               |
| Services d'infrastructures                                      | 6 972,5             | 7 098,5             |
| <b>SNCL Services d'ingénierie – Total</b>                       | <b>10 945,2 \$</b>  | <b>10 853,5 \$</b>  |
| Ressources                                                      | 139,9               | 161,6               |
| Projets d'infrastructures d'IAC                                 | 1 365,3             | 2 014,0             |
| <b>SNCL Projets – Total</b>                                     | <b>1 505,2 \$</b>   | <b>2 175,6 \$</b>   |
| <b>SP&amp;GP – Total</b>                                        | <b>12 450,4 \$</b>  | <b>13 029,1 \$</b>  |
| Capital <sup>(1)</sup>                                          | 146,6               | 158,7               |
| <b>Total provenant des activités poursuivies <sup>(2)</sup></b> | <b>12 597,0 \$</b>  | <b>13 187,8 \$</b>  |
| Au Canada                                                       | 7 416,0 \$          | 8 155,7 \$          |
| À l'extérieur du Canada                                         | 5 181,0             | 5 032,1             |
| <b>Total provenant des activités poursuivies <sup>(2)</sup></b> | <b>12 597,0 \$</b>  | <b>13 187,8 \$</b>  |

<sup>(1)</sup> Le carnet de commandes provenant de Capital représente le montant provenant d'une concession qui sera constaté comme produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients dans le secteur Capital.

<sup>(2)</sup> Représente le carnet de commandes excluant le carnet de commandes lié aux activités abandonnées de néant au 31 décembre 2021 (2020 : 0,8 milliard \$).

**Le carnet de commandes de la Société a diminué pour s'établir à 12,6 milliards \$ au 31 décembre 2021, comparativement à 13,2 milliards \$ au 31 décembre 2020, principalement en raison d'une diminution dans les secteurs Projets d'infrastructures d'IAC, Services d'infrastructures et Énergie nucléaire, partiellement contrebalancée par une augmentation dans le secteur ICGP.**

## RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES

Dans le tableau suivant, la Société présente son « ratio des octrois sur les produits », lequel est un ratio non conforme aux normes IFRS, qui correspond au montant des contrats octroyés divisé par le montant des produits pour une période donnée. Cette mesure fournit une base pour l'évaluation du renouvellement des affaires. Cependant, la mesure du carnet de commandes ne comprend pas les projets potentiels, qui sont un des éléments clés pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions, comme il est décrit à la section 2.2, et qui peuvent représenter une partie importante des produits budgétés et/ou prévus.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                             | 2021               | 2020               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Carnet de commandes – au début de l'exercice                                                                  | 13 187,8 \$        | 14 137,7 \$        |
| Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice                                                                | 6 614,7            | 5 906,0            |
| Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant l'exercice <sup>(1)</sup> | 7 204,2            | 6 855,1            |
| Carnet de commandes des activités vendues au cours de l'exercice                                              | 1,3                | 0,8                |
| <b>Carnet de commandes – à la fin de l'exercice</b>                                                           | <b>12 597,0 \$</b> | <b>13 187,8 \$</b> |
| <b>Ratio des octrois sur les produits <sup>(2)</sup></b>                                                      | <b>0,92</b>        | <b>0,86</b>        |

<sup>(1)</sup> Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, tel que présentés à la note 9 des états financiers annuels de 2021.

<sup>(2)</sup> Ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur cette mesure financière.

## CARNET DE COMMANDES PAR TYPE DE CONTRATS

Les tableaux suivants présentent les montants et la pondération des contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire dans le carnet de commandes de chaque secteur aux 31 décembre 2021 et 2020.

| AU 31 DÉCEMBRE 2021<br>(EN MILLIONS \$)              | CONTRATS DE TYPE<br>REMBOURSABLE ET<br>DE SERVICES<br>D'INGÉNIERIE |              | CONTRATS D'IAC<br>NORMALISÉS |            | CONTRATS DE<br>CONSTRUCTION<br>CLÉS EN MAIN À<br>PRIX FORFAITAIRE |             |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------|-------------|
| PAR SECTEUR                                          |                                                                    |              |                              |            |                                                                   |             |
| ICGP                                                 | 3 137,8 \$                                                         | 100 %        | — \$                         | — %        | — \$                                                              | — %         |
| Énergie nucléaire                                    | 810,5                                                              | 97 %         | —                            | — %        | 24,4                                                              | 3 %         |
| Services d'infrastructures                           | 6 004,2                                                            | 86 %         | 968,3                        | 14 %       | —                                                                 | — %         |
| <b>SNCL Services d'ingénierie – Total</b>            | <b>9 952,5 \$</b>                                                  | <b>91 %</b>  | <b>968,3 \$</b>              | <b>9 %</b> | <b>24,4 \$</b>                                                    | <b>— %</b>  |
| Ressources                                           | 107,1 \$                                                           | 77 %         | — \$                         | — %        | 32,8 \$                                                           | 23 %        |
| Projets d'infrastructures d'IAC                      | 231,2                                                              | 17 %         | —                            | — %        | 1 134,1                                                           | 83 %        |
| <b>SNCL Projets – Total</b>                          | <b>338,3 \$</b>                                                    | <b>22 %</b>  | <b>— \$</b>                  | <b>— %</b> | <b>1 166,9 \$</b>                                                 | <b>78 %</b> |
| <b>SP&amp;GP – Total</b>                             | <b>10 290,7 \$</b>                                                 | <b>83 %</b>  | <b>968,3 \$</b>              | <b>8 %</b> | <b>1 191,3 \$</b>                                                 | <b>10 %</b> |
| <b>Capital</b>                                       | <b>146,6 \$</b>                                                    | <b>100 %</b> | <b>— \$</b>                  | <b>— %</b> | <b>— \$</b>                                                       | <b>— %</b>  |
| <b>Total provenant<br/>des activités poursuivies</b> | <b>10 437,3 \$</b>                                                 | <b>83 %</b>  | <b>968,3 \$</b>              | <b>8 %</b> | <b>1 191,3 \$</b>                                                 | <b>9 %</b>  |

| AU 31 DÉCEMBRE 2020<br>(EN MILLIONS \$)              | CONTRATS DE TYPE<br>REMBOURSABLE ET<br>DE SERVICES<br>D'INGÉNIERIE |              | CONTRATS D'IAC<br>NORMALISÉS |             | CONTRATS DE<br>CONSTRUCTION<br>CLÉS EN MAIN À<br>PRIX FORFAITAIRE |             |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------|-------------|
| PAR SECTEUR                                          |                                                                    |              |                              |             |                                                                   |             |
| ICGP                                                 | 2 864,4 \$                                                         | 100 %        | — \$                         | — %         | — \$                                                              | — %         |
| Énergie nucléaire                                    | 840,0                                                              | 94 %         | —                            | — %         | 50,6                                                              | 6 %         |
| Services d'infrastructures                           | 5 997,4                                                            | 84 %         | 1 101,1                      | 16 %        | —                                                                 | — %         |
| <b>SNCL Services d'ingénierie – Total</b>            | <b>9 701,8 \$</b>                                                  | <b>89 %</b>  | <b>1 101,1 \$</b>            | <b>10 %</b> | <b>50,6 \$</b>                                                    | <b>— %</b>  |
| Ressources                                           | 89,3 \$                                                            | 55 %         | — \$                         | — %         | 72,3 \$                                                           | 45 %        |
| Projets d'infrastructures d'IAC                      | 248,2                                                              | 12 %         | —                            | — %         | 1 765,8                                                           | 88 %        |
| <b>SNCL Projets – Total</b>                          | <b>337,5 \$</b>                                                    | <b>16 %</b>  | <b>— \$</b>                  | <b>— %</b>  | <b>1 838,1 \$</b>                                                 | <b>84 %</b> |
| <b>SP&amp;GP – Total</b>                             | <b>10 039,3 \$</b>                                                 | <b>77 %</b>  | <b>1 101,1 \$</b>            | <b>8 %</b>  | <b>1 888,7 \$</b>                                                 | <b>14 %</b> |
| <b>Capital</b>                                       | <b>158,7 \$</b>                                                    | <b>100 %</b> | <b>— \$</b>                  | <b>— %</b>  | <b>— \$</b>                                                       | <b>— %</b>  |
| <b>Total provenant<br/>des activités poursuivies</b> | <b>10 198,0 \$</b>                                                 | <b>77 %</b>  | <b>1 101,1 \$</b>            | <b>8 %</b>  | <b>1 888,7 \$</b>                                                 | <b>14 %</b> |

## ÉCHELONNEMENT DU CARNET DE COMMANDES

Il est prévu que le carnet de commandes au 31 décembre 2021 sera comptabilisé dans les produits comme suit : 2022 – 4,3 milliards \$; 2023 – 2,0 milliards \$; 2024 – 1,1 milliard \$; et par la suite – 5,2 milliards \$ (2020 : 2021 – 4,4 milliards \$; 2022 – 2,0 milliards \$; 2023 – 1,2 milliard \$; et par la suite – 5,6 milliards \$). Il convient de noter que ces sommes excluent toute estimation d'une contrepartie variable qui a été exclue du prix de transaction.

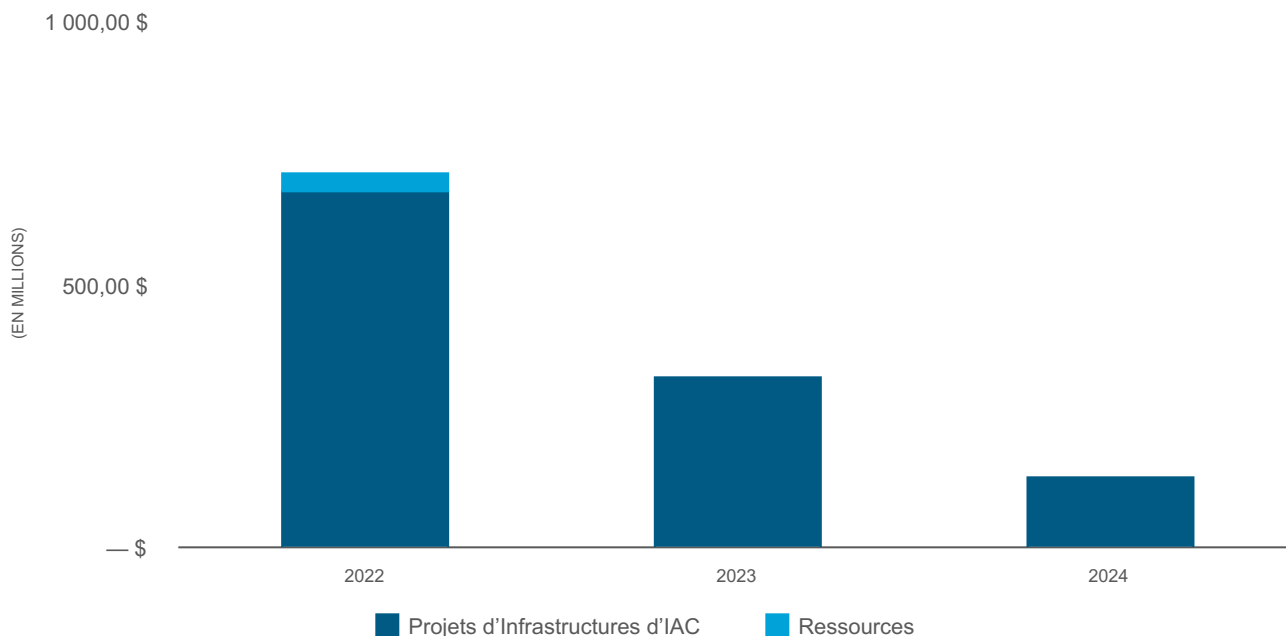
Les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire inclus dans le carnet de commandes des secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC ont une date prévue d'achèvement qui se situe entre 2022 et 2024. La Société honorera les obligations contractuelles de ses projets de construction clés en main à prix forfaitaire actuels. Il est possible que la Société doive accepter des avis de modification dans le cadre des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire existants, ce qui pourrait prolonger la durée de ces contrats.

En outre, un certain nombre de contrats de projet, particulièrement dans les secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, ainsi que dans les activités abandonnées, comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des coûts ou des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question. Voir la note 33 « Passifs éventuels » des états financiers annuels de 2021.

La majorité du carnet de commandes provenant des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire dans ces secteurs provient des projets suivants : le Réseau express métropolitain (le « REM »), le prolongement de la ligne Trillium (le « Trillium »), et le système de transport léger sur rail (le « SLR ») Eglinton. Le projet du REM a été provisoirement suspendu vers la fin du premier trimestre de 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, mais on a autorisé la reprise des travaux au deuxième trimestre de 2020. Les projets Eglinton et Trillium se sont poursuivis tout au long de 2020 et de 2021. Les trois projets ont subi, et continuent de subir, l'incidence négative de la COVID-19.

Alors que l'échelonnement du carnet de commandes présenté ci-après intègre les meilleures estimations de la Société, le calendrier des projets comporte des incertitudes. Se reporter à la section 14, « Risques et incertitudes », pour obtenir une meilleure vue d'ensemble des risques et incertitudes liés à la pandémie de COVID-19 auxquels la Société est exposée.

ÉCHELONNEMENT DU CARNET DE COMMANDES –  
contrats de construction clés en main à prix forfaitaire



# 6

## Répartition géographique des produits

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$)

|                               | 2021              |              | 2020              |              |
|-------------------------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|
|                               | TOTAL             | %            | TOTAL             | %            |
| Amériques :                   |                   |              |                   |              |
| Canada                        | 2 347,6 \$        | 32 %         | 2 102,4 \$        | 30 %         |
| États-Unis                    | 1 299,3           | 18 %         | 1 383,6           | 20 %         |
| Amérique latine               | 85,4              | 1 %          | 81,0              | 1 %          |
| Europe :                      |                   |              |                   |              |
| Royaume-Uni                   | 2 136,8           | 29 %         | 1 893,6           | 27 %         |
| Autres                        | 462,1             | 6 %          | 409,8             | 6 %          |
| Moyen-Orient et Afrique :     |                   |              |                   |              |
| Moyen-Orient <sup>(1)</sup>   | 522,4             | 7 %          | 553,0             | 8 %          |
| Afrique                       | 154,8             | 2 %          | 203,4             | 3 %          |
| Asie-Pacifique <sup>(2)</sup> | 362,8             | 5 %          | 380,7             | 5 %          |
| <b>Total</b>                  | <b>7 371,3 \$</b> | <b>100 %</b> | <b>7 007,5 \$</b> | <b>100 %</b> |

<sup>(1)</sup> À compter du deuxième trimestre de 2021, les produits provenant de l'Arabie saoudite et d'Autres pays du Moyen-Orient sont maintenant compris dans la rubrique « Moyen-Orient ». En conséquence, les chiffres comparatifs de 2020 de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

<sup>(2)</sup> À compter du quatrième trimestre de 2021, les produits provenant de l'Australie et d'Autres pays de l'Asie-Pacifique sont maintenant compris dans la rubrique « Asie-Pacifique ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

### AMÉRIQUES :

- En 2021, les produits au Canada ont augmenté par rapport à 2020, essentiellement en raison d'une hausse dans les secteurs Projets d'infrastructures d'IAC et Services d'infrastructures, partiellement contrebalancée par une diminution dans le secteur Énergie nucléaire.
- En 2021, les produits aux États-Unis ont diminué par rapport à 2020, principalement en raison d'une baisse dans le secteur ICGP, partiellement contrebalancée par une augmentation dans le secteur Services d'infrastructures.
- En 2021, les produits en Amérique latine sont demeurés stables par rapport à 2020.

### EUROPE :

- Les produits au Royaume-Uni ont augmenté en 2021 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une hausse dans les secteurs ICGP et Énergie nucléaire.
- Les produits des autres pays d'Europe ont augmenté en 2021 par rapport à 2020, principalement en raison d'une augmentation dans le secteur Services d'infrastructures, surtout attribuable à une hausse du volume d'activité de Linxon.

### MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE :

- Les produits au Moyen-Orient ont diminué en 2021 par rapport à 2020, principalement en raison d'une baisse du volume d'activité du secteur Projets d'infrastructures d'IAC.
- Les produits en Afrique ont diminué en 2021 par rapport à 2020, principalement en raison d'une baisse dans le secteur Services d'infrastructures.

### ASIE-PACIFIQUE :

- Les produits de l'Asie-Pacifique ont diminué en 2021 par rapport à l'exercice précédent, reflétant principalement une baisse au sein des secteurs Services d'infrastructures et ICGP.



# Résultats du quatrième trimestre

QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$)

|                                                                                                                   | 2021              | 2020       | VARIATION (%) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|---------------|
| <b>États du résultat net</b>                                                                                      |                   |            |               |
| Produits                                                                                                          | <b>1 944,9 \$</b> | 1 697,9 \$ | 14,5 %        |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :                                                        |                   |            |               |
| Provenant de SP&GP                                                                                                | <b>(105,5) \$</b> | (736,2) \$ | (85,7) %      |
| Provenant de Capital                                                                                              | <b>52,6</b>       | 33,5       | 57,0 %        |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>                                                   | <b>(52,9) \$</b>  | (702,7) \$ | (92,5) %      |
| <b>Résultat par action attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (en \$) :</b>                                  |                   |            |               |
| De base                                                                                                           | <b>(0,30) \$</b>  | (4,00) \$  | (92,5) %      |
| Dilué                                                                                                             | <b>(0,30) \$</b>  | (4,00) \$  | (92,5) %      |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies :</b>             |                   |            |               |
| Provenant de SP&GP                                                                                                | <b>(67,9) \$</b>  | (356,4) \$ | (80,9) %      |
| Provenant de Capital                                                                                              | <b>52,6</b>       | 33,5       | 57,0 %        |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies</b>               | <b>(15,3) \$</b>  | (322,9) \$ | (95,3) %      |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&amp;GP <sup>(1)</sup></b>      | <b>(25,6) \$</b>  | (268,7) \$ | (90,5) %      |
| <b>Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies (en \$)</b>                                      | <b>(0,09) \$</b>  | (1,84) \$  | (95,3) %      |
| <b>Résultat dilué par action provenant de SP&amp;GP (en \$)</b>                                                   | <b>(0,39) \$</b>  | (2,03) \$  | (80,9) %      |
| <b>Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&amp;GP (en \$) <sup>(1)</sup></b>                             | <b>(0,15) \$</b>  | (1,53) \$  | (90,5) %      |
| <b>RAII</b>                                                                                                       | <b>(35,9) \$</b>  | (372,7) \$ | (90,4) %      |
| <b>Ratio du RAI sur les produits (en %)</b>                                                                       | <b>(1,8) %</b>    | (22,0) %   |               |
| <b>RAIIA <sup>(1)</sup></b>                                                                                       | <b>32,6 \$</b>    | (300,7) \$ | (110,8) %     |
| <b>Ratio du RAIIA ajusté provenant de SP&amp;GP sur les produits provenant de SP&amp;GP (en %) <sup>(1)</sup></b> | <b>0,3 %</b>      | (14,8) %   | s.o.          |

<sup>(1)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

- Les produits ont totalisé 1 944,9 millions \$ au quatrième trimestre de 2021, comparativement à 1 697,9 millions \$ au trimestre correspondant de 2020, reflétant principalement une augmentation dans les secteurs ICGP, Projets d'infrastructures d'IAC, Services d'infrastructures et Capital, partiellement contrebalancée par une diminution dans les secteurs Énergie nucléaire et Ressources.
- Pour le quatrième trimestre de 2021, la perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est chiffrée à 52,9 millions \$ (0,30 \$ par action après dilution), comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin de 702,7 millions \$ (4,00 \$ par action après dilution) pour le quatrième trimestre de 2020, reflétant principalement une réduction de 277,7 millions \$ de la valeur des groupes destinés à être cédés présentés comme étant détenus en vue de la vente, principalement au titre des activités abandonnées, au quatrième trimestre de 2020, un apport plus élevé des secteurs ICGP et Capital au quatrième trimestre de 2021, conjugué à la diminution de la perte des secteurs Projets d'infrastructures d'IAC et Ressources, la baisse des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, lesquels comprenaient un ajustement négatif de 58,3 millions \$ de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite au quatrième trimestre de 2020, et une charge d'impôts sur le résultat moins élevée liée aux activités poursuivies.

- Pour le quatrième trimestre de 2021, la perte nette ajustée attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP s'est chiffrée à 25,6 millions (0,15 \$ par action après dilution), comparativement à une perte nette ajustée attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP de 268,7 millions \$ (1,53 \$ par action après dilution) pour le trimestre correspondant de 2020, principalement en raison de l'apport plus élevé du secteur ICGP, conjugué à la diminution de la perte des secteurs Projets d'infrastructures d'IAC et Ressources.
- Le RAIL, le RAILA et le ratio du RAILA ajusté provenant de SP&GP sur les produits provenant de SP&GP (en pourcentage des produits provenant de SP&GP) ont augmenté au quatrième trimestre de 2021 par rapport au quatrième trimestre de 2020, principalement en raison des facteurs susmentionnés.

| AUX<br>(EN MILLIONS \$)                 | 31 DÉCEMBRE 2021 | 30 SEPTEMBRE 2021 | VARIATION (%) |
|-----------------------------------------|------------------|-------------------|---------------|
| <b>Autres indicateurs</b>               |                  |                   |               |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 608,4 \$         | 519,8 \$          | 17,1 %        |
| Carnet de commandes                     | 12 597,0 \$      | 12 757,1 \$       | (1,3) %       |

- Au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'établissaient à 608,4 millions \$, comparativement à 519,8 millions \$ au 30 septembre 2021. L'augmentation est principalement attribuable aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 115,4 millions \$ au quatrième trimestre de 2021.
- Le carnet de commandes était de 12,6 milliards \$ au 31 décembre 2021, comparativement à 12,8 milliards \$ au 30 septembre 2021, reflétant principalement une diminution dans les secteurs Services d'infrastructures et ICGP, partiellement contrebalancée par une augmentation dans le secteur Énergie nucléaire.

Le tableau qui suit résume les produits et le RAII sectoriel ajusté de la Société et présente un rapprochement entre le RAII sectoriel ajusté et la perte nette de la Société pour les quatrièmes trimestres terminés les 31 décembre 2021 et 2020.

| QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)                                                                                                       |                   | 2021                     | 2020                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------|--------------------------------------|
| PAR SECTEUR                                                                                                                                                              | PRODUITS          | RAII<br>SECTORIEL AJUSTÉ | PRODUITS<br>RAII<br>SECTORIEL AJUSTÉ |
| ICGP                                                                                                                                                                     | 1 063,5 \$        | 179,3 \$                 | 943,3 \$                             |
| Énergie nucléaire                                                                                                                                                        | 220,4             | 34,8                     | 245,3                                |
| Services d'infrastructures                                                                                                                                               | 386,8             | 23,3                     | 334,4                                |
| <b>Total de SNCL Services d'ingénierie</b>                                                                                                                               | <b>1 670,8 \$</b> | <b>237,4 \$</b>          | <b>1 523,0 \$</b>                    |
| Ressources                                                                                                                                                               | 29,4              | (39,6)                   | 53,7                                 |
| Projets d'infrastructures d'IAC                                                                                                                                          | 179,5             | (191,8)                  | 98,6                                 |
| <b>Total de SNCL Projets</b>                                                                                                                                             | <b>208,9 \$</b>   | <b>(231,4) \$</b>        | <b>152,3 \$</b>                      |
| Capital                                                                                                                                                                  | 65,2              | 60,6                     | 22,6                                 |
| <b>Total des produits et du RAII sectoriel ajusté</b>                                                                                                                    | <b>1 944,9 \$</b> | <b>66,6 \$</b>           | <b>1 697,9 \$</b>                    |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs                                                                                        |                   | (49,9)                   | (95,7)                               |
| Perte découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net                                                                                |                   | (3,4)                    | (0,3)                                |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                            |                   | (30,9)                   | (31,8)                               |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                                                                                    |                   | (23,4)                   | (23,2)                               |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital                                                                                                       |                   | 5,0                      | 25,0                                 |
| Perte de valeur à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente |                   | —                        | (6,1)                                |
| <b>RAII</b>                                                                                                                                                              |                   | <b>(35,9) \$</b>         | <b>(372,7) \$</b>                    |
| Charges financières nettes                                                                                                                                               |                   | 27,0                     | 27,5                                 |
| <b>Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies</b>                                                                                         |                   | <b>(62,9) \$</b>         | <b>(400,2) \$</b>                    |
| Économie d'impôts sur le résultat                                                                                                                                        |                   | (47,8)                   | (80,5)                               |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>                                                                                                                  |                   | <b>(15,1) \$</b>         | <b>(319,7) \$</b>                    |
| <b>Résultat net provenant des activités abandonnées</b>                                                                                                                  |                   | <b>(37,6)</b>            | <b>(379,8)</b>                       |
| <b>Résultat net</b>                                                                                                                                                      |                   | <b>(52,7) \$</b>         | <b>(699,5) \$</b>                    |

**Au quatrième trimestre de 2021, le RAI sectoriel ajusté total s'est établi à 66,6 millions \$**, comparativement à un RAI sectoriel ajusté total d'un montant négatif de 240,6 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2020. La variation est principalement attribuable à un apport plus élevé des secteurs ICGP et Capital, conjugué à une diminution de la perte des secteurs Projets d'infrastructures d'IAC et Ressources. L'apport accru du secteur ICGP reflète principalement l'issue favorable de 93,0 millions \$ découlant d'une décision d'arbitrage confirmée relativement à des services additionnels non payés fournis dans le cadre d'un contrat achevé au Moyen-Orient, tandis que le secteur Capital a bénéficié d'un dividende de 40,6 millions \$ provenant de l'Autoroute 407 ETR, comparativement à un dividende de néant au quatrième trimestre de 2020. Les pertes enregistrées par les secteurs Projets d'infrastructures d'IAC et Ressources au quatrième trimestre de 2021 découlaient principalement de révisions des prévisions de coûts défavorables, principalement attribuables à la COVID-19, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, à l'inflation et aux défis de mise en service, ce qui a entraîné des pertes de productivité, des retards et des accroissements de coûts pour les derniers projets de construction clés en main à prix forfaitaire. Les répercussions sur la productivité attribuables à la COVID-19 ont augmenté considérablement avec le variant Omicron, y compris un taux d'absentéisme nettement plus élevé pour certains projets pendant certaines périodes. De plus, les retards de livraison de certains équipements et la hausse importante de l'inflation ont eu une incidence directe sur les coûts de la main-d'œuvre, de matériaux et d'autres coûts dans l'ensemble des projets. Les répercussions de ces facteurs ont été plus fortes que prévu par la Société au cours des périodes précédentes et, par conséquent, les coûts prévus pour achever les projets de construction clés en main à prix forfaitaire ont dû être augmentés et ajustés au quatrième trimestre de 2021. La perte au quatrième trimestre de 2020 du secteur Projets d'infrastructures d'IAC était principalement attribuable à des réductions au titre des créances commerciales à recevoir, à des provisions additionnelles liées à des dossiers litigieux du passé et à l'incidence de la baisse de productivité causée par la COVID-19. La perte au quatrième trimestre de 2020 du secteur Ressources était principalement attribuable aux charges liées à un projet clés en main à prix forfaitaire restant et à certaines autres positions historiques antérieures.

**Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs se sont chiffrés à 49,9 millions \$ au quatrième trimestre de 2021**, comparativement à 95,7 millions \$ pour la période correspondante de 2020. La variation est principalement attribuable à un ajustement défavorable de 48,3 millions \$ de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite et à une révision de 4,0 millions \$ de la provision relative à l'égalisation des prestations au titre de la pension minimale garantie (Guaranteed Minimum Pension, la « GMP »), qui ont été comptabilisés au quatrième trimestre de 2020.

Au quatrième trimestre de 2021, la Société a comptabilisé un gain avant impôts de 5,0 millions \$ sur une contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession antérieure d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Au quatrième trimestre de 2020, la Société a repris intégralement une provision de 25,0 millions \$ pour indemnisation éventuelle liée à la cession antérieure d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation à l'expiration de la période d'indemnisation. Ces gains ont été inclus sous « Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital ».

**L'économie d'impôts sur le résultat de 47,8 millions \$ au quatrième trimestre de 2021 est principalement attribuable à la perte de la période.** Le taux d'imposition effectif a été supérieur au taux d'imposition prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la répartition géographique du résultat, du résultat net non visé par l'impôt et de la révision des estimations de certains passifs d'impôt sur le résultat, facteurs contrebalancés en partie par une diminution de 19,0 millions \$ des actifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement résultant d'une réévaluation de la recouvrabilité future des pertes fiscales reportées en avant aux États-Unis. L'économie d'impôts sur le résultat de 80,5 millions \$ au quatrième trimestre de 2020 était principalement attribuable à la perte de la période.

**La perte nette provenant des activités abandonnées s'est chiffrée à 37,6 millions \$ au quatrième trimestre de 2021**, comparativement à 379,8 millions \$ au quatrième trimestre de 2020. La perte nette provenant des activités abandonnées au quatrième trimestre de 2020 comprenait des révisions défavorables des prévisions à l'égard de certains projets d'envergure et une réduction de 271,6 millions \$ de la valeur du groupe destiné à être cédé présenté comme étant détenu en vue de la vente.

# 8

## Liquidités et ressources financières

La présente section a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et des ressources financières de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- l'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- la présentation de la **gestion de la structure du capital** de la Société et de ses **ressources financières**;
- la description de la **dette et des accords de financement** de la Société et de ses **indicateurs de la gestion du capital**;
- la mise à jour sur les **notations de crédit** de la Société;
- la présentation des **dividendes déclarés** par la Société;
- l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société.

### 8.1 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

#### SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)                                                                                           | 2021       | 2020       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :                                                                                                |            |            |
| Activités d'exploitation                                                                                                                         | 134,2 \$   | 121,5 \$   |
| Activités d'investissement                                                                                                                       | (263,7)    | (185,1)    |
| Activités de financement                                                                                                                         | (192,5)    | (190,4)    |
| Diminution liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie                                | (0,2)      | (1,7)      |
| Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie                                                                               | (322,3) \$ | (255,7) \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice                                                                                   | 932,9      | 1 188,6    |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice                                                                                   | 610,6 \$   | 932,9 \$   |
| Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie inclus dans l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | (2,2) \$   | — \$       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice , tels qu'ils sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière     | 608,4 \$   | 932,9 \$   |

**La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 322,3 millions \$ en 2021, comparativement à une diminution de 255,7 millions \$ en 2020, comme il est expliqué ci-dessous.**

## ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 134,2 millions \$ en 2021, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 121,5 millions \$ en 2020, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)

|                                                                                                                                                                                           |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020                                                                                | 121,5 \$        |
| <b>Variation entre l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et l'exercice terminé le 31 décembre 2020 :</b>                                                                                 |                 |
| Augmentation du résultat net                                                                                                                                                              | 1 628,3         |
| Augmentation des impôts sur le résultat payés                                                                                                                                             | (48,9)          |
| Diminution des impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net                                                                                                                       | (73,2)          |
| Diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non financiers non courants                                                                            | (63,8)          |
| Diminution de l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation                                                                                                                  | (19,2)          |
| Diminution des dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence                                                  | (16,6)          |
| Augmentation de la charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions                                                                                                     | 26,7            |
| Diminution de la perte de valeur à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | (283,9)         |
| Augmentation de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats                                                                                        | (62,8)          |
| Diminution de l'ajustement lié au gain sur cession d'un investissement de Capital                                                                                                         | 20,0            |
| Diminution des coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net                                                                                                | (33,5)          |
| Diminution des coûts de restructuration et de transformation payés                                                                                                                        | 65,3            |
| Variation de la perte (du gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net                                                                       | (65,6)          |
| Gain sur cessions d'activités de SP&GP                                                                                                                                                    | (573,7)         |
| Variation nette des autres provisions                                                                                                                                                     | (162,6)         |
| Autres éléments                                                                                                                                                                           | 2,5             |
| Variation des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement                                  | 339,2 \$        |
| Changement provenant de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement                                                                                             | (326,5)         |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021</b>                                                                         | <b>134,2 \$</b> |

- **Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 231,4 millions \$ en 2021**, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement de 107,8 millions \$ en 2020.
- Tel qu'il est décrit à la note 28B des états financiers annuels de 2021, **les flux de trésorerie nets affectés aux variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 97,2 millions \$ en 2021**, contre des flux de trésorerie nets générés de 229,2 millions \$ en 2020. Cette différence reflète principalement une variation défavorable de l'actif sur contrats, des créances clients, des autres passifs non financiers courants et des stocks, partiellement contrebalancée par une variation favorable surtout des dettes fournisseurs et charges à payer, des autres actifs financiers courants, des autres passifs financiers courants et du passif sur contrats.
- En ce qui concerne les branches d'activité, SNCL Services d'ingénierie a généré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 543,6 millions \$ en 2021, comparativement à 800,4 millions \$ en 2020, alors que SNCL Projets a affecté des flux de trésorerie aux activités d'exploitation de 266,5 millions \$ en 2021, comparativement à 243,1 millions \$ en 2020. Les activités abandonnées ont généré 37,8 millions \$ de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation en 2021, comparativement à des flux de trésorerie de 165,9 millions \$ ayant été affectés aux activités d'exploitation en 2020. Le solde restant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est lié au secteur Capital, aux activités corporatives et aux éléments qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société ni aux activités abandonnées.

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont établis à 263,7 millions \$ en 2021, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement de 185,1 millions \$ en 2020, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)

|                                                                                                                       |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020           | (185,1) \$        |
| <b>Variation entre l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et l'exercice terminé le 31 décembre 2020 :</b>             |                   |
| Augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles                                                           | (30,5)            |
| Diminution des paiements au titre des investissements de Capital                                                      | 26,1              |
| Variation défavorable des liquidités soumises à restrictions                                                          | (11,4)            |
| Hausse de l'augmentation des créances en vertu des accords de concession de services, déduction faite du recouvrement | (64,9)            |
| Augmentation de la sortie de trésorerie sur cessions d'activités de SP&GP                                             | (6,0)             |
| Autres éléments                                                                                                       | 8,1               |
| <b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021</b>    | <b>(263,7) \$</b> |

- L'acquisition d'immobilisations corporelles était principalement liée au matériel informatique et aux améliorations locatives en 2021 et en 2020.
- **En 2021, les paiements au titre des investissements de Capital ont totalisé 29,7 millions \$**, comparativement à 55,8 millions \$ en 2020. Les paiements effectués en 2021 comprenaient les apports de la Société au Carlyle Global Infrastructure Opportunity Fund, L.P. Les paiements effectués en 2020 comprenaient principalement l'apport de la Société au Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C. et au Carlyle Global Infrastructure Opportunity Fund, L.P.
- L'augmentation plus marquée des créances en vertu des accords de concession de services, déduction faite du recouvrement, est principalement attribuable à la hausse du niveau d'activité du projet de prolongement de la ligne Trillium en 2021 par rapport à 2020.

## ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement ont totalisé 192,5 millions \$ en 2021, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement de 190,4 millions \$ en 2020, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)

|                                                                                                                  |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020        | (190,4) \$        |
| <b>Variation entre l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et l'exercice terminé le 31 décembre 2020 :</b>        |                   |
| Baisse du remboursement de la dette avec recours                                                                 | 1 123,5           |
| Baisse de l'augmentation de la dette avec recours                                                                | (1 197,7)         |
| Baisse du remboursement de la dette sans recours                                                                 | 62,9              |
| Baisse de l'augmentation de la dette sans recours                                                                | (10,5)            |
| Baisse de l'augmentation des autres passifs financiers non courants                                              | (3,7)             |
| Autres éléments                                                                                                  | 19,6              |
| <b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021</b> | <b>(192,5) \$</b> |

- Les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement entre 2021 et 2020 sont principalement expliquées par les facteurs indiqués au tableau ci-dessus. Plus particulièrement, les transactions suivantes liées à la dette avec recours ont eu lieu en 2021 et 2020 :
  - En 2021, la Société a prélevé un montant de 100,0 millions \$ en vertu de sa facilité renouvelable engagée (la « convention de crédit »). Au cours du premier trimestre de 2020, la Société a prélevé un montant de 1,0 milliard \$ en vertu de sa convention de crédit afin d'avoir accès à des liquidités au cours d'une période difficile sur les marchés des capitaux au début de la pandémie de COVID-19. La Société a remboursé 500,0 millions \$ de ce prélèvement au cours du deuxième trimestre de 2020 et le solde restant au cours du troisième trimestre de 2020.
  - Au premier trimestre de 2021, SNC-Lavalin a remboursé intégralement à l'échéance les débentures de série 3 pour un montant total en capital de 175,0 millions \$.
  - Au troisième trimestre de 2020, la Société a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 6 non garanties d'un montant en capital de 300 millions \$. Une partie du produit net de ce placement a été utilisé pour financer le rachat, au moyen d'achats sur le marché libre, de 40 millions \$ des débentures de 2020 en circulation, pour lesquelles le montant de capital résiduel de 260 millions \$ a été remboursé intégralement à l'échéance au cours du quatrième trimestre de 2020.
  - En 2020, la facilité de crédit d'InPower BC General Partnership a été remboursée en totalité, ce qui a donné lieu à une sortie de trésorerie de 63,1 millions \$.
- La Société a également présenté un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture dans son état de la situation financière pour les passifs issus des activités de financement pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020 à la note 28C de ses états financiers annuels de 2021.
- La Société n'a pas émis ni racheté d'actions en 2021 ni en 2020. Le nombre d'actions ordinaires en circulation au 16 février 2022 était de 175 554 252.
- Les dividendes payés en 2021** sont demeurés stables par rapport à ceux payés en 2020.

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS)

Les flux de trésorerie disponibles (affectés), une mesure non conforme aux normes IFRS, sont calculés comme suit :

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)                                                       | 2021             | 2020             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation                                               | 134,2 \$         | 121,5 \$         |
| Ajouter : paiement du règlement des accusations fédérales inclus dans les activités d'exploitation ci-dessus | 56,0             | 56,0             |
| Déduire : acquisition d'immobilisations corporelles                                                          | (106,3)          | (75,8)           |
| Déduire : paiement d'obligations locatives                                                                   | (99,8)           | (118,7)          |
| <b>Flux de trésorerie disponibles (affectés) <sup>(1)</sup></b>                                              | <b>(15,9) \$</b> | <b>(17,0) \$</b> |

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur cette mesure financière.

Les flux de trésorerie affectés par la Société se sont chiffrés à 15,9 millions \$ en 2021, comparativement à des flux de trésorerie affectés de 17,0 millions \$ en 2020, principalement en raison de la hausse des acquisitions d'immobilisations corporelles en 2021 par rapport à 2020, partiellement contrebalancée par la hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et par la diminution des paiements au titre des obligations locatives au cours de la même période.

## 8.2 GESTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Les sources de financement de la Société découlent principalement de ses flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation liés à ses projets de SP&GP et à ses investissements de Capital, de la cession des actifs non essentiels et des investissements de Capital arrivés à maturité, de l'émission de dettes et de la capacité financière additionnelle disponible en vertu de la convention de crédit. Les fonds de la Société sont surtout utilisés pour répondre aux besoins en fonds de roulement et soutenir les dépenses d'investissement liées aux projets, pour effectuer des investissements en capitaux propres, pour le paiement des dividendes aux actionnaires et pour les activités de fusions et d'acquisitions.

Les principaux objectifs du cadre d'affectation du capital de SNC-Lavalin sont les suivants :

- Générer une croissance interne et externe en SP&GP
- Optimiser le bilan financier
- Distribuer du capital aux actionnaires

## 8.3 SOURCES DE FINANCEMENT

| AUX 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)                                                   | 2021       | 2020       |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                               | 608,4 \$   | 932,9 \$   |
| Portion inutilisée des facilités de crédit renouvelables engagées <sup>(1), (2)</sup> | 2 292,7 \$ | 2 394,7 \$ |

<sup>(1)</sup> Incluant les prélèvements de liquidités et les lettres de crédit émises sur une base engagée, mais excluant les lettres de crédit bilatérales qui peuvent être émises sur une base non engagée.

<sup>(2)</sup> Excluant l'incidence potentielle des limites de crédit qui pourraient être imposées en vertu des clauses restrictives.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 608,4 millions \$ (2020 : 932,9 millions \$).

En outre, au 31 décembre 2021, la Société avait une facilité renouvelable engagée d'un montant de 2 600 millions \$ en vertu de sa convention de crédit (2020 : 2 600 millions \$), dont un montant de 2 292,7 millions \$ était inutilisé (2020 : 2 394,7 millions \$), et des facilités de crédit non engagées au moyen de lettres de crédit bilatérales.

Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques, incertitudes et limites, notamment, sans s'y limiter, les risques décrits à la section 14, « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de 2021, ainsi qu'à la présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée ainsi que ses flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible. Cependant, la pandémie de COVID-19 actuelle a

créé, et continue de créer, un environnement et des circonstances dans lesquels il est difficile de prévoir la conjoncture économique, le contexte financier et l'accès aux marchés financiers, du crédit et des capitaux et, par conséquent, les déclarations concernant les liquidités futures de la Société sont incertaines et dépendent des risques et des incertitudes liés à la pandémie de COVID-19. Se reporter également à la section 14, « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de 2021 pour obtenir une meilleure vue d'ensemble des risques et incertitudes liés à la pandémie de COVID-19 auxquels la Société est exposée.

Par ailleurs, en raison de la nature des activités de la Société et du fait qu'elle exerce ses activités par l'intermédiaire de plusieurs entités et partenariats à l'échelle internationale, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont répartis dans de nombreux emplacements. Afin de gérer ses besoins et réserves de trésorerie, la Société a conclu diverses ententes d'équilibrage de trésorerie avec des institutions financières et peut transférer des soldes de trésorerie entre les filiales, partenariats ou entités émettrices ou a recours à des facilités de crédit pour répondre aux besoins en capital de certains projets ou effectuer d'autres décaissements.

## **8.4 DETTE ET ACCORDS DE FINANCEMENT**

### **DETTE SANS RECOURS, DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ ET DETTE AVEC RECOURS**

La Société ne tient pas compte de la dette sans recours ni de la dette avec recours limité lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation de certains investissements de Capital ou de certaines entités de portefeuille détenus par la Société. Ainsi, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas de recours à l'encontre du crédit général de la Société, mais plutôt à l'encontre des actifs précis des investissements de Capital ou à l'encontre des investissements qu'ils financent dans les investissements de Capital. Les investissements de la Société et les actifs sous-jacents liés à ses investissements de Capital comptabilisés selon les méthodes de la consolidation ou de la mise en équivalence pourraient présenter un risque si ces investissements ou ces entités de portefeuille n'étaient pas en mesure de rembourser leur dette à long terme.

Au 31 décembre 2021, la Société devait maintenir un ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ne dépassant pas : a) 3,75 fois en vertu de la convention de crédit de la Société; b) 3,50 fois en vertu de la convention de prêt, datée du 20 avril 2017, entre SNC-Lavalin Autoroute Holding inc. (« Autoroute Holding »), une filiale indirecte entièrement détenue de la Société, et CDPQ Revenu Fixe inc. (« CDPQ RF »), une filiale entièrement détenue de la Caisse de dépôt et placement du Québec (dans sa version modifiée, mise à jour ou autrement révisée, de temps à autre, la « convention de prêt avec la CDPQ » et le prêt avec recours limité qui y est établi, soit le « prêt de la CDPQ »). Au 31 décembre 2021, le ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA de la Société, tel qu'il a été calculé en vertu de la convention de crédit et de la convention de prêt avec la CDPQ, était de 1,4 fois et, par conséquent, la Société respectait ses clauses restrictives relatives au ratio financier en vertu de ces conventions.

Le sens donné aux termes « dette nette avec recours » et « RAIIA » dans la convention de crédit et dans la convention de prêt avec la CDPQ est différent de celui donné aux mesures financières du même nom utilisées dans le présent rapport de gestion. De plus, le calcul du ratio tient compte de certaines informations financières qui ne font pas partie des états financiers annuels de 2021 et du présent rapport de gestion, ou qui ne sont pas considérées comme de la dette avec recours dans ces documents. Par exemple, les acomptes reçus sur contrat, qui totalisaient 145,4 millions \$ au 31 décembre 2021 (2020 : 226,1 millions \$) et les lettres de crédit financières en cours, dont le montant s'élevait à 97,9 millions \$ au 31 décembre 2021 (2020 : 101,7 millions \$) sont inclus dans la dette nette avec recours utilisée dans le calcul du ratio.

### **REMBOURSEMENT DES DÉBENTURES DE SÉRIE 3 ET DES DÉBENTURES DE 2020**

Au premier trimestre de 2021, SNC-Lavalin a remboursé intégralement à l'échéance les débentures de série 3 pour un montant total en capital de 175,0 millions \$.

Au troisième trimestre de 2020, une partie du produit net de l'émission des débentures de série 6 a été utilisée pour financer le rachat, au moyen d'achats sur le marché libre, de 40 millions \$ des débentures de 2020 en circulation, pour lesquelles le montant de capital résiduel de 260 millions \$ a été remboursé intégralement à l'échéance au cours du quatrième trimestre de 2020.

## MODIFICATIONS À LA FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

Le 26 mars 2021, certains prêteurs en vertu de la facilité renouvelable de la Société ont convenu de reporter l'échéance de cette facilité uniquement à l'égard de ces prêteurs du 15 mai 2022 au 30 avril 2023 et, comme condition à l'obtention du consentement de ces prêteurs au report de l'échéance, le prix mixte applicable à la facilité renouvelable a été augmenté en conséquence. Par conséquent, le principal de la tranche A de la facilité renouvelable est de 2 000 millions \$ jusqu'au 15 mai 2022 et de 1 690,8 millions \$ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023, et le principal de la tranche B de la facilité renouvelable est de 600 millions \$ jusqu'au 15 mai 2022 et de 507,2 millions \$ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023.

## ÉMISSION DE DÉBENTURES DE SÉRIE 6

Au troisième trimestre de 2020, SNC-Lavalin a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 6 non garanties d'un montant en capital de 300 millions \$, qui portent intérêt au taux de 3,80 % par année et viennent à échéance le 19 août 2024.

## 8.5 INDICATEURS DE LA GESTION DU CAPITAL

La Société évalue périodiquement la structure de son capital en utilisant certains ratios qui sont décrits ci-après.

### RATIO DE LA DETTE NETTE AVEC RECOURS ET AVEC RECOURS LIMITÉ SUR LE RAIIA AJUSTÉ

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Il est calculé en comparant le montant net de la dette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée au RAIIA ajusté de la période correspondante de 12 mois, comme suit :

| AUX 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF LE RATIO)                                                    | 2021            | 2020            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Dettes avec recours limité                                                                            | 400,0 \$        | 400,0 \$        |
| Dettes avec recours                                                                                   | 1 094,1         | 1 171,0         |
| Déduire :                                                                                             |                 |                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                                               | 608,4           | 932,9           |
| <b>Dettes nettes avec recours et avec recours limité <sup>(1)</sup></b>                               | <b>885,7 \$</b> | <b>638,1 \$</b> |
| RAIIA ajusté (sur 12 mois consécutifs) <sup>(1)</sup>                                                 | 525,0           | 200,1           |
| <b>Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté <sup>(1)</sup></b> | <b>1,7</b>      | <b>3,2</b>      |

<sup>(1)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières.

Bien que le niveau de la dette avec recours limité soit demeuré stable au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020, la diminution de la dette avec recours en 2021 a été plus que contrebalancée par la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période correspondante, ce qui a donné lieu à une augmentation du montant net de la dette avec recours et avec recours limité au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020. Compte tenu de la hausse du RAIIA ajusté en 2021 par rapport à 2020, le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté a diminué pour s'établir à 1,7 au 31 décembre 2021, comparativement à 3,2 au 31 décembre 2020.

### RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière supplémentaire. Une définition de cette mesure financière supplémentaire est présentée à la section 13. Le RCPMA s'est établi à 14,3 % en 2021, comparativement à -33,4 % en 2020.

## 8.6 NOTATIONS DE CRÉDIT

Le 10 février 2021, DBRS a placé sous surveillance avec perspectives négatives la notation d'émetteur et la notation des débentures non garanties de la Société, toutes deux s'établissant actuellement à BB (élevée). Le 22 avril 2021, DBRS a confirmé sa note BB (élevée) et l'a retirée de la catégorie sous surveillance avec perspectives négatives. DBRS considère que l'accord de vente des activités de Pétrole et gaz de la Société permet une sortie relativement propre de ses contrats actifs et des obligations de garantie continues des contrats antérieurs. Pour DBRS, la vente est également une étape importante dans la réalisation de l'initiative stratégique consistant à se concentrer sur les activités de base des services d'ingénierie. La confirmation de la notation est étayée par la position de liquidité confortable de la Société et une facilité de crédit renouvelable largement inutilisée, ainsi que par le portefeuille d'investissements de Capital de la Société. DBRS a intégré sa méthodologie « Rating Companies in the Services Industry » dans la notation de la Société, ainsi que la méthodologie « Rating Companies in the Construction and Property Development Industry », qui aligne mieux le profil de risque avec l'orientation stratégique de sortie des contrats de projets de construction clés en main à prix forfaitaire. DBRS prend note de l'évaluation des risques commerciaux légèrement améliorée de la Société avec cette incorporation.

Le 14 juin 2021, S&P Global Ratings a révisé sa perspective sur la Société pour la faire passer de négative à stable et a confirmé sa notation de crédit d'émetteur BB+. Les perspectives stables reflètent les attentes selon lesquelles la Société générera une amélioration constante de ses résultats et de ses flux de trésorerie au cours des deux prochaines années, avec une réduction du risque financier associé aux contrats de projets de construction clés en main à prix forfaitaire restants de la Société.

## 8.7 DIVIDENDES DÉCLARÉS

Les dividendes déclarés pour les trois derniers exercices se présentent comme suit :

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN \$)                                  | 2021     | 2020     | 2019     |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|
| Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin, par action <sup>(1)</sup> | 0,080 \$ | 0,080 \$ | 0,240 \$ |
| Diminution du dividende (%)                                                    | — %      | (67) %   | (79) %   |

<sup>(1)</sup> Les dividendes déclarés sont présentés dans l'exercice qui comprend la date de déclaration.

**Le total des dividendes en trésorerie payés en 2021 s'est établi à 14,0 millions \$, comparativement à 14,0 millions \$ en 2020.** La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 32 ans. La politique de dividende est déterminée par le conseil d'administration de la Société.

## 8.8 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin assume diverses obligations contractuelles. Le tableau suivant présente un sommaire des engagements contractuels futurs de SNC-Lavalin portant précisément sur les remboursements de la dette à court terme et de la dette à long terme, les engagements à investir dans des investissements de Capital et les obligations locatives.

| (EN MILLIONS \$)                                                                                                  | 2022            | 2023-2024         | 2025-2026       | PAR LA SUITE    | TOTAL             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Versements sur la dette à court terme et la dette à long terme, engagements à investir et obligations locatives : |                 |                   |                 |                 |                   |
| Avec recours                                                                                                      | 99,8 \$         | 1 000,0 \$        | — \$            | — \$            | 1 099,8 \$        |
| Avec recours limité                                                                                               | —               | 400,0             | —               | —               | 400,0             |
| Sans recours                                                                                                      | 15,4            | 150,8             | 7,4             | —               | 173,6             |
| Engagements à investir dans des investissements de Capital                                                        | 24,9            | —                 | —               | —               | 24,9              |
| Obligations locatives                                                                                             | 118,5           | 181,3             | 107,2           | 230,6           | 637,6             |
| <b>Total</b>                                                                                                      | <b>258,6 \$</b> | <b>1 732,1 \$</b> | <b>114,6 \$</b> | <b>230,6 \$</b> | <b>2 335,9 \$</b> |

D'autres précisions sur les versements futurs de capital sur la dette à court terme et la dette à long terme avec recours, avec recours limité et sans recours de la Société sont fournies à la note 20D des états financiers annuels de 2021. Les engagements à investir dans des investissements de Capital proviennent du fait que SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport lorsqu'elle investit, mais peut plutôt injecter sa part des fonds au fil du temps, comme il est décrit à la note 5C de ses états financiers annuels de 2021. Au 31 décembre 2021, les engagements à investir dans des investissements de Capital se rapportaient aux apports liés au projet Eglinton Crosstown (2020 : Eglinton Crosstown) et ils sont présentés dans les « Autres passifs financiers courants » (voir la note 18 des états financiers annuels de 2021), puisqu'ils devraient être payés au cours du prochain exercice ou sont remboursables par anticipation. De l'information relative aux obligations locatives de la Société est fournie à la note 34 des états financiers annuels de 2021.

En 2016, SNC-Lavalin a conclu une entente visant à soutenir un engagement d'un montant de 100 millions \$ US auprès d'un fonds d'investissements mondiaux en infrastructures parrainé par The Carlyle Group (« Carlyle »), sous réserve de certaines conditions. Aux termes de cette entente, SNC-Lavalin s'engage de concert avec Carlyle à investir dans des projets d'infrastructures et à effectuer des travaux dans le cadre de ces projets. Cet engagement d'investissement s'est chiffré à 60,5 millions \$ US (environ 77,4 millions \$ CA) au 31 décembre 2021 (2020 : 82,5 millions \$ US [environ 105,7 millions \$ CA]) et il sera comptabilisé à titre de passif, en tout ou en partie, lorsque les conditions comptables seront remplies.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société présente l'information sur le classement et la juste valeur de ses instruments financiers, de même que sur la nature, l'ampleur et la gestion des risques découlant des instruments financiers, à la note 30 de ses états financiers annuels de 2021.

| Instruments financiers dérivés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>SNC-Lavalin utilise ou peut utiliser des instruments financiers dérivés, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change;</li> <li>des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement;</li> <li>des instruments financiers dérivés afin de limiter le risque de variabilité de la juste valeur des unités d'actions attribuées dans le cadre de ses régimes d'unités d'actions, qui fluctue en fonction du cours des actions de la Société;</li> <li>des ententes de swap liées au prix d'une marchandise pour certains contrats pour se protéger du risque de fluctuation provenant du prix de la marchandise.</li> </ul> <p>Se reporter à la note 30 des états financiers annuels de 2021 pour obtenir plus de détails.</p> <p>Tous les instruments financiers sont conclus avec des institutions financières de première catégorie, dont SNC-Lavalin prévoit qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.</p> |

Les instruments financiers dérivés sont assujettis aux modalités de crédit, aux contrôles financiers et aux procédures de gestion et de surveillance des risques habituels.

## 9.1 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

## ACTIF

| AUX 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)                                                              | 2021              | 2020               | VARIATION<br>(\$) | EXPLICATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actifs courants</b>                                                                           |                   |                    |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                                          | 608,4 \$          | 932,9 \$           | (324,5) \$        | Se reporter à l'analyse présentée à la section 8.1.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Liquidités soumises à restrictions                                                               | 13,4              | 29,3               | (15,9)            | Baisse des liquidités soumises à restrictions principalement attribuable à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021.                                                                                                                                                         |
| Créances clients                                                                                 | 1 145,9           | 1 199,2            | (53,2)            | Baisse principalement attribuable à la variation de multiples projets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Actif sur contrats                                                                               | 1 119,0           | 1 090,1            | 28,9              | Hausse principalement attribuable à la variation de multiples projets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Stocks                                                                                           | 17,0              | 16,1               | 0,9               | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Autres actifs financiers courants                                                                | 138,4             | 257,4              | (119,1)           | Baisse attribuable à une diminution de la juste valeur favorable des instruments financiers dérivés, à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021, et à une baisse du solde du recouvrement de coûts attendu de fournisseurs et de sous-traitants et d'autres actifs courants. |
| Autres actifs non financiers courants                                                            | 246,2             | 253,3              | (7,2)             | Baisse principalement attribuable à la baisse des charges payées d'avance et autres, partiellement contrebalancée par une hausse des impôts sur le résultat et autres taxes à recevoir.                                                                                                                                                                                                                                              |
| Actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente           | 343,9             | 273,2              | 70,7              | Hausse principalement attribuable à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021, partiellement contrebalancée par la cession en 2021 de l'actif des activités de Pétrole et gaz qui étaient classées comme étant détenues en vue de la vente au 31 décembre 2020.               |
| <b>Total des actifs courants</b>                                                                 | <b>3 632,3 \$</b> | <b>4 051,6 \$</b>  | <b>(419,3) \$</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Immobilisations corporelles                                                                      | 333,5 \$          | 375,9 \$           | (42,4) \$         | Baisse principalement attribuable aux cessions/mises hors service/récupérations et à la perte de valeur de certains actifs en 2021, puisque les ajouts étaient comparables au montant de l'amortissement au cours de l'exercice.                                                                                                                                                                                                     |
| Actif au titre du droit d'utilisation                                                            | 355,6             | 346,8              | 8,8               | Hausse reflétant les ajouts au cours de l'exercice, partiellement contrebalancée par la dotation à l'amortissement et la perte de valeur.                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence              | 380,7             | 378,7              | 2,0               | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 41,3              | 9,7                | 31,7              | Hausse principalement attribuable aux apports en capital au Carlyle Global Infrastructure Opportunity Fund, L.P.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Goodwill                                                                                         | 3 382,9           | 3 429,5            | (46,5)            | Baisse attribuable à la conversion des devises étrangères.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                              | 445,7             | 544,1              | (98,3)            | Baisse principalement attribuable à la dotation à l'amortissement comptabilisée en 2021.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Actif d'impôt sur le résultat différé                                                            | 658,1             | 655,8              | 2,2               | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services                 | 304,2             | 433,9              | (129,7)           | Baisse principalement attribuable à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021, partiellement contrebalancée par une hausse liée à l'avancement de la construction du projet de TransitNEXT.                                                                                   |
| Autres actifs financiers non courants                                                            | 25,4              | 31,4               | (6,0)             | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Autres actifs non financiers non courants                                                        | 316,2             | 83,0               | 233,2             | Hausse principalement attribuable au fait que l'Atkins Pension Plan est en situation de surplus au 31 décembre 2021.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Total de l'actif</b>                                                                          | <b>9 876,0 \$</b> | <b>10 340,3 \$</b> | <b>(464,3) \$</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## PASSIF

| AUX 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)                                                     | 2021              | 2020              | VARIATION (\$)    | EXPLICATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Passifs courants</b>                                                                 |                   |                   |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Dettes fournisseurs et charges à payer                                                  | 1 652,5 \$        | 1 730,4 \$        | (77,9) \$         | Baisse principalement attribuable aux variations de multiples projets et des charges à payer.                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Passif sur contrats                                                                     | 838,2             | 837,0             | 1,2               | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Autres passifs financiers courants                                                      | 205,8             | 187,8             | 18,0              | Hausse principalement attribuable à une hausse des retenues sur contrats avec des fournisseurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Autres passifs non financiers courants                                                  | 328,1             | 473,8             | (145,7)           | Baisse principalement attribuable à une baisse de l'impôt sur le résultat à payer, partiellement contrebalancée par une hausse du passif lié aux régimes d'unités d'actions.                                                                                                                                                                                                                  |
| Tranche à court terme des provisions                                                    | 425,6             | 401,6             | 24,0              | Voir la note 22 des états financiers annuels de 2021 pour plus de détails.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Tranche à court terme des obligations locatives                                         | 91,3              | 97,4              | (6,1)             | Baisse principalement attribuable à certains contrats de location ayant échoué ou étant près de leur échéance en 2021.                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :                     |                   |                   |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Avec recours                                                                            | 96,9              | 175,0             | (78,1)            | Baisse principalement attribuable au remboursement intégral des débentures de série 3 à l'échéance au premier trimestre de 2021, partiellement contrebalancée par le montant du prélèvement sur la facilité renouvelable.                                                                                                                                                                     |
| Sans recours                                                                            | 14,0              | 31,3              | (17,2)            | Baisse principalement attribuable à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021.                                                                                                                                                         |
| Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente | 298,9             | 340,3             | (41,4)            | Baisse principalement attribuable à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021, contrebalancée par la décomptabilisation des passifs détenus en vue de la vente liés aux activités de Pétrole et gaz au moment de leur cession en 2021. |
| <b>Total des passifs courants</b>                                                       | <b>3 951,3 \$</b> | <b>4 274,4 \$</b> | <b>(323,1) \$</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Dettes à long terme :                                                                   |                   |                   |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Avec recours                                                                            | 997,2 \$          | 996,0 \$          | 1,2 \$            | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Avec recours limité                                                                     | 400,0             | 400,0             | —                 | Pas de variation par rapport à l'exercice précédent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Sans recours                                                                            | 156,0             | 400,3             | (244,2)           | Baisse principalement attribuable à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021.                                                                                                                                                         |
| Autres passifs financiers non courants                                                  | 137,5             | 193,9             | (56,3)            | Baisse principalement attribuable à la baisse de la tranche à long terme du passif lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) initialement comptabilisé en 2019.                                                                                                                                                                                                                       |
| Tranche à long terme des provisions                                                     | 470,4             | 753,2             | (282,8)           | Voir la note 22 des états financiers annuels de 2021 pour plus de détails.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Tranche à long terme des obligations locatives                                          | 405,7             | 399,2             | 6,5               | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Autres passifs non financiers non courants                                              | —                 | 0,2               | (0,2)             | Solde non significatif.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Passif d'impôt sur le résultat différé                                                  | 364,2             | 354,3             | 9,8               | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Total du passif</b>                                                                  | <b>6 882,5 \$</b> | <b>7 771,6 \$</b> | <b>(889,1) \$</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

## CAPITAUX PROPRES

| AUX 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)                                                                                      | 2021              | 2020              | VARIATION (\$)  | EXPLICATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Capital social                                                                                                           | 1 805,1 \$        | 1 805,1 \$        | —               | \$ Sans objet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Résultats non distribués                                                                                                 | 1 501,6           | 478,4             | 1 023,2         | Hausse principalement attribuable au résultat net de 2021, conjugué aux autres éléments du résultat global se rapportant principalement aux réévaluations liées aux régimes à prestations définies.                                                                                                                                                                                        |
| Autres composantes des capitaux propres                                                                                  | (333,3)           | (320,1)           | (13,2)          | Baisse principalement liée aux écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger, partiellement contrebalancée par des couvertures de flux de trésorerie.                                                                                                                                                                                                        |
| Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente | —                 | 594,1             | (594,1)         | Solde de 2020 principalement lié au solde cumulé des écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger des activités de Pétrole et gaz qui étaient présentées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2020. Le solde a été reclassé dans l'état du résultat net à la conclusion de la cession en 2021. |
| <b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>                                                     | <b>2 973,4 \$</b> | <b>2 557,5 \$</b> | <b>415,9 \$</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                | 20,1              | 11,2              | 8,9             | Solde non significatif.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                                                                        | <b>2 993,5 \$</b> | <b>2 568,7 \$</b> | <b>424,8 \$</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

## FONDS DE ROULEMENT

| AUX 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021       | 2020       | VARIATION (\$) | EXPLICATIONS                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------|------------|------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonds de roulement <sup>(1)</sup>                              | (319,0) \$ | (222,9) \$ | (96,1) \$      | Baisse attribuable à la variation de plusieurs actifs et passifs courants, notamment la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des autres actifs financiers courants et des autres passifs non financiers courants. |
| Ratio du fonds de roulement <sup>(1)</sup>                     | 0,92       | 0,95       | (0,03)         |                                                                                                                                                                                                                                            |

<sup>(1)</sup> Mesures financières supplémentaires conformes aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières.

## 10 Transactions entre parties liées

La Société présente l'information sur ses transactions entre parties liées, telles que définies à l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, dans la note 36 des états financiers annuels de 2021.

## 11 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2 des états financiers annuels de 2021, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements comptables critiques et les estimations clés relatifs à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont détaillés à la note 3 des états financiers annuels de 2021.

## 12 Méthodes comptables et modifications

Veuillez consulter la note 2 des états financiers annuels de 2021 pour plus de détails sur les principales méthodes comptables de la Société.

## 13 Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires et informations non financières

La section suivante présente des informations concernant les mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, les mesures financières supplémentaires et les informations non financières qu'utilise la Société pour analyser et mesurer ses résultats. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures permettent de mieux comprendre la performance opérationnelle et la situation financière de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des normes IFRS. De plus, des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires et d'autres informations non financières sont présentés séparément pour les activités de SP&GP, en excluant les composantes liées à Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités de SP&GP sont habituellement analysées séparément par la Société.

### 13.1 PERFORMANCE

**Le résultat dilué par action ajusté** se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS qui constitue un indicateur de la performance financière des activités de la Société et permet à la Société de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en tenant compte de la dilution. Se reporter à la [section 13.4.1](#) pour un rapprochement du résultat dilué par action ajusté et du résultat dilué par action déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

**Le RAIIA ajusté** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS utilisée par la direction pour faciliter la comparaison de la performance opérationnelle d'une période à l'autre et pour préparer des budgets et des prévisions d'exploitation annuels. Le RAIIA ajusté découle du RAIIA provenant des activités poursuivies et exclut les charges liées aux coûts de restructuration et de transformation, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou les ajustements des gains ou pertes sur ces cessions), l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite (tel qu'il est décrit à la note 33 des états financiers annuels de 2021), la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, la charge de l'égalisation des prestations au titre de la pension minimale garantie (Guaranteed Minimum Pension, la « GMP ») (tel qu'il est décrit à la note 3 des états financiers annuels de 2021) et la reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente. Il convient de noter que les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration et la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC) présentés au cours de périodes antérieures ont été retirés de la liste des éléments d'ajustement, car il n'y a pas eu d'ajustements de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent. La Société est d'avis que le RAIIA ajusté est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et aux autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le RAIIA ajusté complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances

qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Se reporter à la [section 13.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net provenant des activités poursuivies déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception de la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR et des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont analysées séparément par la Société.

**Le ratio du RAIIA ajusté sur les produits** est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser la rentabilité de la Société et faciliter les comparaisons d'une période à l'autre ainsi que la comparaison par rapport aux pairs. Ce ratio est calculé en divisant le montant du RAIIA ajusté d'une période par le montant des produits de la même période. Ce ratio est fourni à la fois sur une base consolidée et séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception de la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR et des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit qu'un tel ratio est utile puisque ces activités sont analysées séparément par la Société. Le tableau présentant le calcul de ce ratio se trouve à la [section 13.4.3](#).

**Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies, ajusté en fonction de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes de la Société. Ces éléments d'ajustement sont les coûts de restructuration et de transformation, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite, la reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente, la charge de l'égalisation des prestations au titre de la GMP, ainsi que les impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle sur les ajustements susmentionnés. Il convient de noter que les ajustements suivants présentés au cours de périodes antérieures ont été retirés de la liste des éléments d'ajustement, car il n'y a pas eu d'ajustements de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent : les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration, les frais de financement liés à l'entente visant la vente d'actions de l'Autoroute 407 ETR et la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC). La Société est d'avis que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Il est également utilisé par la direction pour évaluer la performance des activités de la Société d'une période à l'autre. Se reporter à la [section 13.4.1](#) pour un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin et du résultat net déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception de la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR et des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont analysées séparément par la Société.

**Le ratio des octrois sur les produits** est un ratio non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant des contrats octroyés divisé par le montant des produits pour une période donnée. Cette mesure s'avère utile, car elle sert de base à l'évaluation du renouvellement des activités en comparant la valeur des obligations de prestation

ajoutées au cours d'une période donnée au montant des produits constatés au titre des obligations de prestation remplies au cours de la même période. Il est à noter que le montant des produits utilisé pour calculer ce ratio inclut uniquement les produits qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et qui sont présentés à la note 9 des états financiers annuels de 2021. Se reporter à la [section 5](#) pour le calcul du ratio des octrois sur les produits sur une base consolidée, et à la [section 13.4.4](#) pour le calcul du ratio des octrois sur les produits pour certains secteurs pour lesquels la Société estime que cette mesure est la plus pertinente.

**Le RAIIA** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat provenant des activités poursuivies avant les charges financières nettes (produits financiers nets), les impôts sur le résultat et les amortissements. Par conséquent, cette mesure financière permet la comparabilité des résultats d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les effets des éléments habituellement associés aux activités d'investissement et de financement. Se reporter à la [section 13.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA et du résultat net provenant des activités poursuivies déterminé conformément aux normes IFRS.

**Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)** est une mesure financière supplémentaire qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, en excluant les « autres composantes des capitaux propres ». La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque cet élément des capitaux propres découle en partie de la conversion en dollars canadiens de ses établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente ainsi que du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant sa quote-part cumulative des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces montants ne reflètent pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change et de son risque de taux d'intérêt. La Société croit que cette mesure financière est utile pour comparer sa rentabilité à une mesure de ses capitaux propres excluant certains éléments de volatilité. Se reporter à la [section 8.4](#).

**Le RAIIA sectoriel ajusté** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS dérivée du RAII sectoriel ajusté (tel que défini à la note 4 des états financiers annuels de 2021) qui est utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs de la Société, mais en excluant certains éléments liés aux activités d'investissement de façon à exclure l'amortissement des coûts directement liés aux activités. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses pairs. Se reporter à la [section 13.4.5](#) pour un rapprochement du RAIIA sectoriel ajusté, du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé.

**Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets** est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser la rentabilité des secteurs de la Société et qui, de l'avis de la direction, facilite la comparaison d'une période à l'autre ainsi que la comparaison par rapport aux pairs. Ce ratio est calculé en divisant le montant du RAIIA sectoriel ajusté d'une période par le montant des produits sectoriels nets de la même période. Bien que le présent rapport de gestion ne présente pas ce ratio, la Société en explique le calcul à la [section 13.5.3](#) de ce rapport de gestion, car le communiqué de presse annonçant les résultats ainsi que d'autres documents publiés par la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 font mention de ce ratio dans la présentation des objectifs financiers prospectifs de la Société. En outre, tel qu'il a été annoncé précédemment, la Société modifiera ses informations sectorielles à compter du premier trimestre de 2022, et ce ratio non conforme aux normes IFRS sera communiqué pour le nouveau secteur Services d'ingénierie dans les futurs documents financiers publics de la Société; les chiffres comparatifs seront retraités pour refléter les nouvelles branches d'activité et les nouveaux secteurs opérationnels et à présenter.

**Les produits sectoriels nets** sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux produits sectoriels moins les coûts directs pour les sous-traitants et les autres charges directes qui sont recouvrables directement auprès des clients. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses concurrents et de ses pairs. Bien que le présent rapport de gestion ne présente pas les produits sectoriels nets, la Société présente, à la [section 13.5.3](#) de ce rapport de gestion, un rapprochement quantitatif de cette mesure et des produits sectoriels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, car le communiqué de presse annonçant les résultats ainsi que d'autres documents publiés par la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 font mention de cette mesure dans la présentation des objectifs financiers prospectifs de la Société. En outre, tel qu'il a été annoncé précédemment, la Société modifiera ses informations sectorielles à compter du premier trimestre de 2022, et cette mesure non conforme aux normes IFRS sera communiquée pour le nouveau secteur Services d'ingénierie dans les futurs documents financiers publics de la Société; les chiffres comparatifs seront retraités pour refléter les nouvelles branches d'activité et les nouveaux secteurs opérationnels et à présenter.

## 13.2 LIQUIDITÉ

**Le délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur ICGP** est une mesure financière supplémentaire qui correspond au nombre moyen de jours nécessaire pour convertir les créances clients et l'actif sur contrats du secteur ICGP, selon un solde moyen sur 12 mois pour tous les éléments; le résultat est ensuite divisé par les produits moyens sur 12 mois du secteur et multiplié par 365 jours, afin de calculer un nombre de jours. La Société effectue un suivi serré de cette mesure afin d'assurer le recouvrement en temps opportun et de saines liquidités pour le secteur ICGP. La Société est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs puisqu'elle démontre la capacité de ce secteur à convertir en temps opportun ses produits gagnés en trésorerie. Se reporter à la [section 4.2.4.1](#) pour le délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur ICGP.

**Les flux de trésorerie disponibles (affectés)** sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation, moins l'acquisition d'immobilisations corporelles et le paiement d'obligations locatives et compte non tenu du règlement des accusations fédérales inclus dans les activités d'exploitation. SNC-Lavalin est d'avis que les flux de trésorerie disponibles (affectés) constituent une mesure significative des flux de trésorerie discrétionnaires générés (affectés) par la Société et dont elle dispose notamment pour assurer le service de sa dette, respecter ses autres obligations de paiement et effectuer des investissements stratégiques. Cette mesure non conforme aux normes IFRS exclut l'incidence du règlement des accusations fédérales (se reporter à la note 18 des états financiers annuels de 2021 et à la [section 14](#)) qui est inclus dans les activités d'exploitation puisque la Société estime que cet élément n'est pas représentatif de sa capacité à générer des flux de trésorerie provenant de ses activités courantes. Se reporter à la [section 8.1](#) pour un rapprochement des flux de trésorerie disponibles (affectés) et des flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

**Le ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin** est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant les flux de trésorerie disponibles (affectés) par le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin, deux mesures non conformes aux normes IFRS. La Société est d'avis qu'un tel ratio est utile pour analyser la capacité de la Société à convertir sa rentabilité en trésorerie. Bien que le présent rapport de gestion ne présente pas ce ratio, la Société en explique le calcul à la [section 13.5.5](#) de ce rapport de gestion, car le communiqué de presse annonçant les résultats ainsi que d'autres documents publiés par la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 font mention de ce ratio dans la présentation des objectifs financiers prospectifs de la Société.

**La dette nette avec recours et avec recours limité** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant total de la dette avec recours et avec recours limité, diminué du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin d'une période donnée. La direction utilise cette mesure pour analyser l'endettement de la Société, en excluant les obligations locatives et l'endettement lié au financement sans recours. Se reporter à la [section 8.5](#) pour le calcul de cette mesure non conforme aux normes IFRS.

**Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté** est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Il est calculé en comparant le montant de la dette nette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée avec le RAIIA ajusté de la période des 12 derniers mois correspondante. La direction est d'avis que cette mesure est utile pour évaluer la capacité de la Société à assurer le service de sa dette avec recours et avec recours limité découlant de ses activités poursuivies. Se reporter à la [section 8.5](#) pour le calcul de ce ratio non conforme aux normes IFRS.

**Le fonds de roulement** se définit comme le total des actifs courants de la Société diminué du total de ses passifs courants et le **ratio du fonds de roulement** se définit comme le total des actifs courants de la Société divisé par le total de ses passifs courants. Cette mesure et ce ratio sont des mesures financières supplémentaires utilisées pour comparer les actifs courants de la Société avec ses passifs courants et sont considérés comme des mesures utiles pour analyser les liquidités de la Société. Ces mesures sont présentées à la [section 9](#).

### 13.3 AUTRE

**Les produits internes** sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant au montant des produits d'une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions, des cessions et des variations des taux de change pour la même période. Cette mesure non conforme aux normes IFRS est utilisée pour analyser le niveau d'activité de la Société, en excluant l'incidence de certaines transactions ainsi que des fluctuations de taux de change afin de faciliter la comparaison d'une période à l'autre et la comparaison par rapport aux pairs. Par conséquent, **la croissance interne des produits** est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en comparant le montant des produits internes d'une période donnée avec le montant des produits internes de la période comparative. Ni les produits internes ni la croissance interne des produits n'ont de définition normalisée dans les normes IFRS et d'autres émetteurs pourraient définir ces mesures différemment; de ce fait, ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres émetteurs. Se reporter à la [section 13.4.6](#) pour le calcul du ratio de la croissance interne des produits.

## 13.4 RAPPROCHEMENTS

L'objectif de la présente section est de fournir un rapprochement quantitatif entre certaines mesures non conformes aux normes IFRS et la mesure la plus comparable conforme aux normes IFRS, et de présenter le calcul sous-jacent de certains ratios non conformes aux normes IFRS :

### 13.4.1 RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN

| QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES<br>31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION<br>CONTRAIRE)                                                                      | 2021            |                  |                  |                                       | 2020             |                  |                   |                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|------------------|---------------------------------------|------------------|------------------|-------------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                                          | Avant<br>impôts | Impôts           | Après<br>impôts  | Résultat<br>dilué par<br>action en \$ | Avant<br>impôts  | Impôts           | Après<br>impôts   | Résultat<br>dilué par<br>action en \$ |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies</b>                                                                      |                 |                  | (15,3) \$        | (0,09) \$                             |                  |                  | (322,9) \$        | (1,84) \$                             |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                            | 30,9 \$         | (6,7) \$         | 24,2 \$          |                                       | 31,8 \$          | (8,9) \$         | 23,0 \$           |                                       |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                                                                                    | 23,4            | (5,2)            | 18,1             |                                       | 23,2             | (4,3)            | 18,9              |                                       |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital                                                                                                       | (5,0)           | 1,4              | (3,7)            |                                       | (25,0)           | —                | (25,0)            |                                       |
| Égalisation des prestations au titre de la GMP                                                                                                                           | —               | —                | —                |                                       | 4,0              | (0,8)            | 3,2               |                                       |
| Ajustement de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite                                                                                                       | —               | —                | —                |                                       | 48,3             | (11,7)           | 36,6              |                                       |
| Perte de valeur à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | —               | —                | —                |                                       | 6,1              | —                | 6,1               |                                       |
| <b>Total des ajustements</b>                                                                                                                                             | <b>49,2 \$</b>  | <b>(10,5) \$</b> | <b>38,7 \$</b>   | <b>0,22 \$</b>                        | <b>88,3 \$</b>   | <b>(25,8) \$</b> | <b>62,7 \$</b>    | <b>0,36 \$</b>                        |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>                                                                                                   |                 |                  | <b>23,4 \$</b>   | <b>0,13 \$</b>                        |                  |                  | <b>(260,2) \$</b> | <b>(1,48) \$</b>                      |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital</b>                                                                                     |                 |                  | <b>52,6 \$</b>   | <b>0,30 \$</b>                        |                  |                  | <b>33,5 \$</b>    | <b>0,19 \$</b>                        |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital déjà pris en compte ci-dessus                                                                         | (5,0)           | 1,4              | (3,7)            |                                       | (25,0)           | —                | (25,0)            |                                       |
| <b>Total des ajustements</b>                                                                                                                                             | <b>(5,0) \$</b> | <b>1,4 \$</b>    | <b>(3,7) \$</b>  | <b>(0,02) \$</b>                      | <b>(25,0) \$</b> | <b>— \$</b>      | <b>(25,0) \$</b>  | <b>(0,14) \$</b>                      |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital</b>                                                                              |                 |                  | <b>48,9 \$</b>   | <b>0,28 \$</b>                        |                  |                  | <b>8,5 \$</b>     | <b>0,05 \$</b>                        |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&amp;GP</b>                                                                            |                 |                  | <b>(25,6) \$</b> | <b>(0,15) \$</b>                      |                  |                  | <b>(268,7) \$</b> | <b>(1,53) \$</b>                      |

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

|                                                                                                                                                                                                       | 2021            |                  |                 |                                       | 2020            |                  |                   |                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|---------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                       | Avant<br>impôts | Impôts           | Après<br>impôts | Résultat<br>dilué par<br>action en \$ | Avant<br>impôts | Impôts           | Après<br>impôts   | Résultat<br>dilué par<br>action en \$ |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies</b>                                                                                                   |                 |                  | <b>100,2 \$</b> | <b>0,57 \$</b>                        |                 |                  | <b>(356,1) \$</b> | <b>(2,03) \$</b>                      |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                                                         | 70,1 \$         | (16,5) \$        | 53,6 \$         |                                       | 63,3 \$         | (13,9) \$        | 49,4 \$           |                                       |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                                                                                                                 | 89,5            | (17,3)           | 72,1            |                                       | 126,8           | (23,3)           | 103,5             |                                       |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital                                                                                                                                    | (5,0)           | 1,4              | (3,7)           |                                       | (25,0)          | —                | (25,0)            |                                       |
| Réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR                                                                       | —               | —                | —               |                                       | 57,2            | (7,6)            | 49,6              |                                       |
| Perte sur cessions d'activités de SP&GP                                                                                                                                                               | 0,6             | —                | 0,6             |                                       | 7,5             | —                | 7,5               |                                       |
| Égalisation des prestations au titre de la GMP                                                                                                                                                        | —               | —                | —               |                                       | 4,0             | (0,8)            | 3,2               |                                       |
| Ajustement de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite                                                                                                                                    | —               | —                | —               |                                       | 58,3            | (14,7)           | 43,6              |                                       |
| Perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | (1,3)           | —                | (1,3)           |                                       | 6,1             | —                | 6,1               |                                       |
| <b>Total des ajustements</b>                                                                                                                                                                          | <b>153,9 \$</b> | <b>(32,5) \$</b> | <b>121,4 \$</b> | <b>0,69 \$</b>                        | <b>298,1 \$</b> | <b>(60,2) \$</b> | <b>237,9 \$</b>   | <b>1,36 \$</b>                        |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>                                                                                                                                |                 |                  | <b>221,6 \$</b> | <b>1,26 \$</b>                        |                 |                  | <b>(118,2) \$</b> | <b>(0,67) \$</b>                      |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital</b>                                                                                                                  |                 |                  | <b>73,2 \$</b>  | <b>0,42 \$</b>                        |                 |                  | <b>45,6 \$</b>    | <b>0,26 \$</b>                        |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital déjà pris en compte ci-dessus                                                                                                      | (5,0)           | 1,4              | (3,7)           |                                       | (25,0)          | —                | (25,0)            |                                       |
| Réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR déjà prise en compte ci-dessus                                        | —               | —                | —               |                                       | 57,2            | (7,6)            | 49,6              |                                       |
| <b>Total des ajustements</b>                                                                                                                                                                          | <b>(5,0) \$</b> | <b>1,4 \$</b>    | <b>(3,7) \$</b> | <b>(0,02) \$</b>                      | <b>32,2 \$</b>  | <b>(7,6) \$</b>  | <b>24,6 \$</b>    | <b>0,14 \$</b>                        |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital</b>                                                                                                           |                 |                  | <b>69,5 \$</b>  | <b>0,40 \$</b>                        |                 |                  | <b>70,2 \$</b>    | <b>0,40 \$</b>                        |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&amp;GP</b>                                                                                                         |                 |                  | <b>152,1 \$</b> | <b>0,87 \$</b>                        |                 |                  | <b>(188,4) \$</b> | <b>(1,07) \$</b>                      |

### 13.4.2 RAIIA ET RAIIA AJUSTÉ CONSOLIDÉS

| QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                                                     | 2021                  |                         |                  | 2020                  |                         |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                                                                   | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL            | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL             |
| Résultat net provenant des activités poursuivies                                                                                                                                  | (67,7) \$             | 52,6 \$                 | (15,1) \$        | (353,1) \$            | 33,5 \$                 | (319,7) \$        |
| Charges financières nettes                                                                                                                                                        | 22,9                  | 4,1                     | 27,0             | 23,6                  | 3,9                     | 27,5              |
| Impôts sur le résultat                                                                                                                                                            | (49,7)                | 1,9                     | (47,8)           | (80,2)                | (0,3)                   | (80,5)            |
| <b>RAII</b>                                                                                                                                                                       | <b>(94,5) \$</b>      | <b>58,5 \$</b>          | <b>(35,9) \$</b> | <b>(409,7) \$</b>     | <b>37,0 \$</b>          | <b>(372,7) \$</b> |
| Amortissements                                                                                                                                                                    | 45,1 \$               | — \$                    | 45,2 \$          | 48,8 \$               | — \$                    | 48,8 \$           |
| Amortissement des immobilisations<br>incorporelles liées aux regroupements<br>d'entreprises                                                                                       | 23,4                  | —                       | 23,4             | 23,2                  | —                       | 23,2              |
| <b>RAIIA</b>                                                                                                                                                                      | <b>(25,9) \$</b>      | <b>58,5 \$</b>          | <b>32,6 \$</b>   | <b>(337,8) \$</b>     | <b>37,1 \$</b>          | <b>(300,7) \$</b> |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                                     | 30,9 \$               | — \$                    | 30,9 \$          | 31,8 \$               | — \$                    | 31,8 \$           |
| Ajustements liés au gain sur cessions<br>d'investissements de Capital                                                                                                             | —                     | (5,0)                   | (5,0)            | —                     | (25,0)                  | (25,0)            |
| Égalisation des prestations au titre de la GMP                                                                                                                                    | —                     | —                       | —                | 4,0                   | —                       | 4,0               |
| Ajustement de la provision pour litige du dossier<br>de la pyrrhotite                                                                                                             | —                     | —                       | —                | 48,3                  | —                       | 48,3              |
| Perte de valeur à la réévaluation à la juste<br>valeur diminuée des coûts de la vente de<br>l'actif du groupe destiné à être cédé classé<br>comme étant détenu en vue de la vente | —                     | —                       | —                | 6,1                   | —                       | 6,1               |
| <b>RAIIA ajusté</b>                                                                                                                                                               | <b>4,9 \$</b>         | <b>53,5 \$</b>          | <b>58,5 \$</b>   | <b>(247,6) \$</b>     | <b>12,1 \$</b>          | <b>(235,5) \$</b> |

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                                                                                                 | 2021                  |                         |                 | 2020                  |                         |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------|-----------------------|-------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                                                                                                   | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL           | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL             |
| Résultat net provenant des activités poursuivies                                                                                                                                                                  | 32,5 \$               | 73,2 \$                 | 105,7 \$        | (392,5) \$            | 45,6 \$                 | (346,9) \$        |
| Charges financières nettes                                                                                                                                                                                        | 93,9                  | 16,6                    | 110,5           | 97,7                  | 16,3                    | 114,0             |
| Impôts sur le résultat                                                                                                                                                                                            | (28,4)                | 6,4                     | (22,0)          | (53,4)                | (5,6)                   | (59,0)            |
| <b>RAII</b>                                                                                                                                                                                                       | <b>98,0 \$</b>        | <b>96,1 \$</b>          | <b>194,1 \$</b> | <b>(348,2) \$</b>     | <b>56,2 \$</b>          | <b>(292,0) \$</b> |
| Amortissements                                                                                                                                                                                                    | 176,9 \$              | 0,1 \$                  | 177,0 \$        | 193,7 \$              | 0,2 \$                  | 193,9 \$          |
| Amortissement des immobilisations<br>incorporelles liées aux regroupements<br>d'entreprises                                                                                                                       | 89,5                  | —                       | 89,5            | 126,8                 | —                       | 126,8             |
| <b>RAIIA</b>                                                                                                                                                                                                      | <b>364,4 \$</b>       | <b>96,2 \$</b>          | <b>460,6 \$</b> | <b>(27,8) \$</b>      | <b>56,5 \$</b>          | <b>28,7 \$</b>    |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                                                                     | 70,1 \$               | — \$                    | 70,1 \$         | 63,3 \$               | — \$                    | 63,3 \$           |
| Ajustements liés au gain sur cessions<br>d'investissements de Capital                                                                                                                                             | —                     | (5,0)                   | (5,0)           | —                     | (25,0)                  | (25,0)            |
| Réévaluation de la juste valeur de la<br>contrepartie éventuelle à recevoir liée à la<br>cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR                                                                             | —                     | —                       | —               | —                     | 57,2                    | 57,2              |
| Perte sur cessions d'activités de SP&GP                                                                                                                                                                           | 0,6                   | —                       | 0,6             | 7,5                   | —                       | 7,5               |
| Égalisation des prestations au titre de la GMP                                                                                                                                                                    | —                     | —                       | —               | 4,0                   | —                       | 4,0               |
| Ajustement de la provision pour litige du dossier<br>de la pyrrhotite                                                                                                                                             | —                     | —                       | —               | 58,3                  | —                       | 58,3              |
| Perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la<br>réévaluation à la juste valeur diminuée des<br>coûts de la vente de l'actif du groupe destiné<br>à être cédé classé comme étant détenu en<br>vue de la vente | (1,3)                 | —                       | (1,3)           | 6,1                   | —                       | 6,1               |
| <b>RAIIA ajusté</b>                                                                                                                                                                                               | <b>433,8 \$</b>       | <b>91,2 \$</b>          | <b>525,0 \$</b> | <b>111,4 \$</b>       | <b>88,7 \$</b>          | <b>200,1 \$</b>   |

### 13.4.3 RATIO DU RAIIA AJUSTÉ SUR LES PRODUITS

QUATRIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

|                                               | 2021                  |                         |                   |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------|
|                                               | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL             |
| Produits                                      | <b>1 879,7 \$</b>     | <b>65,2 \$</b>          | <b>1 944,9 \$</b> |
| Ratio du RAI sur les produits (en %)          | <b>(5,0) %</b>        | <b>89,7 %</b>           | <b>(1,8) %</b>    |
| Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (en %) | <b>0,3 %</b>          | <b>82,1 %</b>           | <b>3,0 %</b>      |

QUATRIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

|                                               | 2020                  |                         |                   |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------|
|                                               | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL             |
| Produits                                      | <b>1 675,3 \$</b>     | <b>22,6 \$</b>          | <b>1 697,9 \$</b> |
| Ratio du RAI sur les produits (en %)          | <b>(24,5) %</b>       | <b>163,7 %</b>          | <b>(22,0) %</b>   |
| Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (en %) | <b>(14,8) %</b>       | <b>53,4 %</b>           | <b>(13,9) %</b>   |

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

|                                               | 2021                  |                         |                   |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------|
|                                               | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL             |
| Produits                                      | <b>7 237,1 \$</b>     | <b>134,1 \$</b>         | <b>7 371,3 \$</b> |
| Ratio du RAI sur les produits (en %)          | <b>1,4 %</b>          | <b>71,7 %</b>           | <b>2,6 %</b>      |
| Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (en %) | <b>6,0 %</b>          | <b>68,0 %</b>           | <b>7,1 %</b>      |

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

|                                               | 2020                  |                         |                   |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------|
|                                               | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL             |
| Produits                                      | <b>6 878,1 \$</b>     | <b>129,4 \$</b>         | <b>7 007,5 \$</b> |
| Ratio du RAI sur les produits (en %)          | <b>(5,1) %</b>        | <b>43,5 %</b>           | <b>(4,2) %</b>    |
| Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (en %) | <b>1,6 %</b>          | <b>68,5 %</b>           | <b>2,9 %</b>      |

### 13.4.4 RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                | 2021              |                   |                            |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|-----------------|
|                                                                                                               | ICGP              | Énergie nucléaire | Services d'infrastructures | Ressources      |
| Carnet de commandes – au début de l'exercice                                                                  | 2 864,4 \$        | 890,6 \$          | 7 098,5 \$                 | 161,6 \$        |
| Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice                                                                | 4 106,4           | 814,1             | 1 288,4                    | 150,0           |
| Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant l'exercice <sup>(1)</sup> | 3 831,7           | 869,8             | 1 414,4                    | 171,7           |
| Carnet de commandes des activités vendues au cours de l'exercice                                              | 1,3               | —                 | —                          | —               |
| <b>Carnet de commandes – à la fin de l'exercice</b>                                                           | <b>3 137,8 \$</b> | <b>834,9 \$</b>   | <b>6 972,5 \$</b>          | <b>139,9 \$</b> |
| <b>Ratio des octrois sur les produits (en %)</b>                                                              | <b>107,0 %</b>    | <b>94,0 %</b>     | <b>91,0 %</b>              | <b>87,0 %</b>   |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                | 2020              |                   |                            |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|-----------------|
|                                                                                                               | ICGP              | Énergie nucléaire | Services d'infrastructures | Ressources      |
| Carnet de commandes – au début de l'exercice                                                                  | 2 630,0 \$        | 1 154,0 \$        | 7 337,0 \$                 | 255,4 \$        |
| Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice                                                                | 3 955,5           | 630,1             | 1 084,9                    | 64,8            |
| Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant l'exercice <sup>(1)</sup> | 3 721,1           | 893,5             | 1 323,4                    | 158,6           |
| <b>Carnet de commandes – à la fin de l'exercice</b>                                                           | <b>2 864,4 \$</b> | <b>890,6 \$</b>   | <b>7 098,5 \$</b>          | <b>161,6 \$</b> |
| <b>Ratio des octrois sur les produits (en %)</b>                                                              | <b>106,0 %</b>    | <b>71,0 %</b>     | <b>82,0 %</b>              | <b>41,0 %</b>   |

<sup>(1)</sup> Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, tel que présentés à la note 9 des états financiers annuels de 2021.

### 13.4.5 RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ

| EXERCICE TERMINÉ LE<br>31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)    | 2021            |                   |                            |                  |                                 |                 |                                                              |                     |
|-----------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|----------------------------|------------------|---------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------|---------------------|
|                                                           | ICGP            | Énergie nucléaire | Services d'infrastructures | Ressources       | Projets d'infrastructures d'IAC | Capital         | Déduire : Activités du siège social et autres <sup>(1)</sup> | Données consolidées |
| RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées) | 431,8 \$        | 135,9 \$          | 92,7 \$                    | (39,4) \$        | (250,9) \$                      | 119,3 \$        | (295,2) \$                                                   | 194,1 \$            |
| Amortissements                                            | 82,5            | 12,0              | 10,3                       | 10,3             | 17,2                            | 0,1             |                                                              |                     |
| <b>RAIIA sectoriel ajusté</b>                             | <b>514,3 \$</b> | <b>147,9 \$</b>   | <b>103,0 \$</b>            | <b>(29,2) \$</b> | <b>(233,7) \$</b>               | <b>119,4 \$</b> |                                                              |                     |

| EXERCICE TERMINÉ LE<br>31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)    | 2020            |                   |                            |                   |                                 |                 |                                                              |                     |
|-----------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|----------------------------|-------------------|---------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------|---------------------|
|                                                           | ICGP            | Énergie nucléaire | Services d'infrastructures | Ressources        | Projets d'infrastructures d'IAC | Capital         | Déduire : Activités du siège social et autres <sup>(1)</sup> | Données consolidées |
| RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées) | 302,3 \$        | 140,1 \$          | 97,2 \$                    | (171,1) \$        | (359,7) \$                      | 116,6 \$        | (417,3) \$                                                   | (292,0) \$          |
| Amortissements                                            | 98,6            | 13,8              | 11,1                       | 12,0              | 17,5                            | 0,2             |                                                              |                     |
| <b>RAIIA sectoriel ajusté</b>                             | <b>400,9 \$</b> | <b>153,9 \$</b>   | <b>108,3 \$</b>            | <b>(159,1) \$</b> | <b>(342,1) \$</b>               | <b>116,9 \$</b> |                                                              |                     |

<sup>(1)</sup> Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAII sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des activités du siège social et autres permettant le rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé de la Société.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$)                                                                                                                                                | 2021            | 2020            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                                                       |                 |                 |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs                                                                                                                     | 145,1 \$        | 175,9 \$        |
| Perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues                                                                                                                                              | —               | 0,9             |
| Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net                                                                                                      | (3,7)           | 61,9            |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                                                         | 70,1            | 63,3            |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                                                                                                                 | 89,5            | 126,8           |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital                                                                                                                                    | (5,0)           | (25,0)          |
| Perte sur cessions d'activités de SP&GP                                                                                                                                                               | 0,6             | 7,5             |
| Perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | (1,3)           | 6,1             |
| <b>Activités du siège social et autres – Total</b>                                                                                                                                                    | <b>295,2 \$</b> | <b>417,3 \$</b> |

## 13.4.6 CROISSANCE INTERNE DES PRODUITS

QUATRIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LES 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$)

|                                           | Produits de<br>2021 | Produits de<br>2020 | Variation       | Incidence du<br>change | Incidence du<br>dessaisissement | Croissance<br>interne des<br>produits<br>(contraction) |
|-------------------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------|
| ICGP                                      | 1 063,5 \$          | 943,3 \$            | 120,2 \$        | (19,8) \$              | (0,6) \$                        | 140,7 \$                                               |
| Énergie nucléaire                         | 220,4               | 245,3               | (24,9)          | (3,2)                  | —                               | (21,7)                                                 |
| Services d'infrastructures                | 386,8               | 334,4               | 52,5            | (6,8)                  | —                               | 59,2                                                   |
| <b>Total – SNCL Services d'ingénierie</b> | <b>1 670,8 \$</b>   | <b>1 523,0 \$</b>   | <b>147,8 \$</b> | <b>(29,8) \$</b>       | <b>(0,6) \$</b>                 | <b>178,2 \$</b>                                        |

QUATRIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LES 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

|                                           | Produits de<br>2021 | Produits de<br>2020 | Variation<br>(en %) | Incidence du<br>change (en %) | Incidence du<br>dessaisissement<br>(en %) | Croissance<br>interne des<br>produits<br>(contraction)<br>(en %) |
|-------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| ICGP                                      | 1 063,5 \$          | 943,3 \$            | 12,7 %              | (2,4) %                       | (0,1) %                                   | 15,2 %                                                           |
| Énergie nucléaire                         | 220,4               | 245,3               | (10,1) %            | (1,2) %                       | — %                                       | (9,0) %                                                          |
| Services d'infrastructures                | 386,8               | 334,4               | 15,7 %              | (2,4) %                       | — %                                       | 18,1 %                                                           |
| <b>Total – SNCL Services d'ingénierie</b> | <b>1 670,8 \$</b>   | <b>1 523,0 \$</b>   | <b>9,7 %</b>        | <b>(2,2) %</b>                | <b>— %</b>                                | <b>11,9 %</b>                                                    |

EXERCICE TERMINÉ LES 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$)

|                                           | Produits de<br>2021 | Produits de<br>2020 | Variation       | Incidence du<br>change | Incidence du<br>dessaisissement | Croissance<br>interne des<br>produits<br>(contraction) |
|-------------------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------|
| ICGP                                      | 3 848,8 \$          | 3 721,1 \$          | 127,7 \$        | (94,6) \$              | (2,7) \$                        | 225,0 \$                                               |
| Énergie nucléaire                         | 904,7               | 928,6               | (23,9)          | (17,2)                 | —                               | (6,7)                                                  |
| Services d'infrastructures                | 1 416,6             | 1 325,3             | 91,3            | (22,3)                 | —                               | 113,6                                                  |
| <b>Total – SNCL Services d'ingénierie</b> | <b>6 170,0 \$</b>   | <b>5 975,0 \$</b>   | <b>195,0 \$</b> | <b>(134,1) \$</b>      | <b>(2,7) \$</b>                 | <b>331,8 \$</b>                                        |

EXERCICE TERMINÉ LES 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

|                                           | Produits de<br>2021 | Produits de<br>2020 | Variation<br>(en %) | Incidence du<br>change (en %) | Incidence du<br>dessaisissement<br>(en %) | Croissance<br>interne des<br>produits<br>(contraction)<br>(en %) |
|-------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| ICGP                                      | 3 848,8 \$          | 3 721,1 \$          | 3,4 %               | (2,5) %                       | (0,1) %                                   | 6,0 %                                                            |
| Énergie nucléaire                         | 904,7               | 928,6               | (2,6) %             | (1,9) %                       | — %                                       | (0,7) %                                                          |
| Services d'infrastructures                | 1 416,6             | 1 325,3             | 6,9 %               | (1,7) %                       | — %                                       | 8,6 %                                                            |
| <b>Total – SNCL Services d'ingénierie</b> | <b>6 170,0 \$</b>   | <b>5 975,0 \$</b>   | <b>3,3 %</b>        | <b>(2,2) %</b>                | <b>— %</b>                                | <b>5,5 %</b>                                                     |

## 13.5 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET RAPPROCHEMENTS

### 13.5.1 MESURES CONFORMES ET NON CONFORMES AUX NORMES IFRS DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STRUCTURE PRENANT EFFET LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

Comme il est mentionné à la [section 1.2](#), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Société présentera ses résultats sectoriels en fonction de sa nouvelle structure opérationnelle. La Société commencera également à présenter des mesures financières non conformes aux normes IFRS supplémentaires, dont certaines seront fournies dans le cadre de la nouvelle structure des secteurs opérationnels. Le tableau ci-dessous présente donc un rapprochement de ces nouveaux résultats d'exploitation sectoriels et des mesures financières non conformes aux normes IFRS connexes pour 2021, par trimestre et pour l'exercice. Se reporter à la [section 13.4.5](#) pour le rapprochement quantitatif du RAIIA sectoriel ajusté pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et à la [section 13.5.2](#) pour le rapprochement quantitatif du RAIIA sectoriel ajusté de chaque trimestre de 2021.

| EXERCICE TERMINÉ LE<br>31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$) | 2021                     |                      |                 |                 |                           |                                      |                 |                   |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------|-----------------|---------------------------|--------------------------------------|-----------------|-------------------|
| PRODUITS PAR SECTEUR                                   | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E             | Linxon          | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital         | Total             |
| ICGP                                                   | 3 848,8 \$               | — \$                 | — \$            | — \$            | 3 848,8 \$                | — \$                                 | — \$            | 3 848,8 \$        |
| Énergie nucléaire                                      | —                        | 904,7                | —               | —               | 904,7                     | —                                    | —               | 904,7             |
| Services<br>d'infrastructures                          | 357,8                    | —                    | 470,4           | 588,4           | 1 416,6                   | —                                    | —               | 1 416,6           |
| Ressources                                             | 137,3                    | —                    | —               | —               | 137,3                     | 34,4                                 | —               | 171,8             |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                     | 22,6                     | —                    | —               | —               | 22,6                      | 872,8                                | —               | 895,3             |
| Capital                                                | —                        | —                    | —               | —               | —                         | —                                    | 134,1           | 134,1             |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b>   | <b>4 366,4 \$</b>        | <b>904,7 \$</b>      | <b>470,4 \$</b> | <b>588,4 \$</b> | <b>6 330,0 \$</b>         | <b>907,2 \$</b>                      | <b>134,1 \$</b> | <b>7 371,3 \$</b> |

| EXERCICE TERMINÉ LE<br>31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF<br>INDICATION CONTRAIRE)                | 2021                     |                      |                |                |                           |                                      |                 |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|----------------|---------------------------|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| RAII SECTORIEL AJUSTÉ                                                                               | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E            | Linxon         | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital         | Total           |
| ICGP                                                                                                | 431,8 \$                 | — \$                 | — \$           | — \$           | 431,8 \$                  | — \$                                 | — \$            | 431,8 \$        |
| Énergie nucléaire                                                                                   | —                        | 135,9                | —              | —              | 135,9                     | —                                    | —               | 135,9           |
| Services<br>d'infrastructures                                                                       | 19,9                     | —                    | 54,6           | 18,2           | 92,7                      | —                                    | —               | 92,7            |
| Ressources                                                                                          | 9,3                      | —                    | —              | —              | 9,3                       | (48,7)                               | —               | (39,4)          |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                                                                  | 3,0                      | —                    | —              | —              | 3,0                       | (253,9)                              | —               | (250,9)         |
| Capital                                                                                             | —                        | —                    | —              | —              | —                         | —                                    | 119,3           | 119,3           |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b>                                                | <b>464,0 \$</b>          | <b>135,9 \$</b>      | <b>54,6 \$</b> | <b>18,2 \$</b> | <b>672,7 \$</b>           | <b>(302,6) \$</b>                    | <b>119,3 \$</b> | <b>489,3 \$</b> |
| <b>Ratio du RAII sectoriel<br/>ajusté sur les<br/>produits sectoriels<br/>(en %) <sup>(1)</sup></b> | <b>10,6 %</b>            | <b>15,0 %</b>        | <b>11,6 %</b>  | <b>3,1 %</b>   | <b>10,6 %</b>             | <b>(33,4) %</b>                      | <b>89,0 %</b>   | <b>6,6 %</b>    |

<sup>(1)</sup> Ce ratio correspond au pourcentage obtenu en divisant le montant du RAII sectoriel ajusté par le montant des produits sectoriels.

|                                                        |                          |                      |                |                |                           |                                      |                 |                 |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|----------------|---------------------------|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| EXERCICE TERMINÉ LE<br>31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$) | 2021                     |                      |                |                |                           |                                      |                 |                 |
| RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ                                 | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E            | Linxon         | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital         | Total           |
| ICGP                                                   | 514,3 \$                 | — \$                 | — \$           | — \$           | 514,3 \$                  | — \$                                 | — \$            | 514,3 \$        |
| Énergie nucléaire                                      | —                        | 147,9                | —              | —              | 147,9                     | —                                    | —               | 147,9           |
| Services<br>d'infrastructures                          | 24,2                     | —                    | 56,7           | 22,1           | 103,0                     | —                                    | —               | 103,0           |
| Ressources                                             | 11,3                     | —                    | —              | —              | 11,3                      | (40,5)                               | —               | (29,2)          |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                     | 9,2                      | —                    | —              | —              | 9,2                       | (242,9)                              | —               | (233,7)         |
| Capital                                                | —                        | —                    | —              | —              | —                         | —                                    | 119,4           | 119,4           |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b>   | <b>558,9 \$</b>          | <b>147,9 \$</b>      | <b>56,7 \$</b> | <b>22,1 \$</b> | <b>785,7 \$</b>           | <b>(283,4) \$</b>                    | <b>119,4 \$</b> | <b>621,6 \$</b> |

|                                                      |                          |                      |                 |                 |                           |                                      |                |                   |
|------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------|-----------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------|-------------------|
| PREMIER TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$)                | 2021                     |                      |                 |                 |                           |                                      |                |                   |
| PRODUITS PAR SECTEUR                                 | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E             | Linxon          | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital        | Total             |
| ICGP                                                 | 933,2 \$                 | — \$                 | — \$            | — \$            | 933,2 \$                  | — \$                                 | — \$           | 933,2 \$          |
| Énergie nucléaire                                    | —                        | 229,1                | —               | —               | 229,1                     | —                                    | —              | 229,1             |
| Services<br>d'infrastructures                        | 79,3                     | —                    | 141,6           | 131,9           | 352,8                     | —                                    | —              | 352,8             |
| Ressources                                           | 32,9                     | —                    | —               | —               | 32,9                      | 24,1                                 | —              | 56,9              |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                   | 4,3                      | —                    | —               | —               | 4,3                       | 221,7                                | —              | 226,0             |
| Capital                                              | —                        | —                    | —               | —               | —                         | —                                    | 21,7           | 21,7              |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b> | <b>1 049,6 \$</b>        | <b>229,1 \$</b>      | <b>141,6 \$</b> | <b>131,9 \$</b> | <b>1 552,3 \$</b>         | <b>245,8 \$</b>                      | <b>21,7 \$</b> | <b>1 819,7 \$</b> |

|                                                                                                     |                          |                      |                |               |                           |                                      |                |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|---------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------|-----------------|
| PREMIER TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF<br>INDICATION CONTRAIRE)                                 | 2021                     |                      |                |               |                           |                                      |                |                 |
| RAII SECTORIEL AJUSTÉ                                                                               | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E            | Linxon        | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital        | Total           |
| ICGP                                                                                                | 80,6 \$                  | — \$                 | — \$           | — \$          | 80,6 \$                   | — \$                                 | — \$           | 80,6 \$         |
| Énergie nucléaire                                                                                   | —                        | 31,8                 | —              | —             | 31,8                      | —                                    | —              | 31,8            |
| Services<br>d'infrastructures                                                                       | 1,9                      | —                    | 12,4           | 6,1           | 20,4                      | —                                    | —              | 20,4            |
| Ressources                                                                                          | 3,2                      | —                    | —              | —             | 3,2                       | (0,8)                                | —              | 2,3             |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                                                                  | 0,6                      | —                    | —              | —             | 0,6                       | (11,1)                               | —              | (10,5)          |
| Capital                                                                                             | —                        | —                    | —              | —             | —                         | —                                    | 18,7           | 18,7            |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b>                                                | <b>86,2 \$</b>           | <b>31,8 \$</b>       | <b>12,4 \$</b> | <b>6,1 \$</b> | <b>136,6 \$</b>           | <b>(11,9) \$</b>                     | <b>18,7 \$</b> | <b>143,3 \$</b> |
| <b>Ratio du RAII sectoriel<br/>ajusté sur les<br/>produits sectoriels<br/>(en %) <sup>(1)</sup></b> | <b>8,2 %</b>             | <b>13,9 %</b>        | <b>8,8 %</b>   | <b>4,6 %</b>  | <b>8,8 %</b>              | <b>(4,8) %</b>                       | <b>86,2 %</b>  | <b>7,9 %</b>    |

<sup>(1)</sup> Ce ratio correspond au pourcentage obtenu en divisant le montant du RAII sectoriel ajusté par le montant des produits sectoriels.

| PREMIER TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$)                | 2021                     |                      |                |               |                           |                                      |                |                 |
|------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|---------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------|-----------------|
| RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ                               | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E            | Linxon        | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital        | Total           |
| ICGP                                                 | 102,8 \$                 | — \$                 | — \$           | — \$          | 102,8 \$                  | — \$                                 | — \$           | 102,8 \$        |
| Énergie nucléaire                                    | —                        | 34,6                 | —              | —             | 34,6                      | —                                    | —              | 34,6            |
| Services<br>d'infrastructures                        | 2,8                      | —                    | 12,9           | 7,3           | 23,0                      | —                                    | —              | 22,9            |
| Ressources                                           | 3,6                      | —                    | —              | —             | 3,6                       | 1,3                                  | —              | 4,9             |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                   | 2,3                      | —                    | —              | —             | 2,3                       | (9,4)                                | —              | (7,0)           |
| Capital                                              | —                        | —                    | —              | —             | —                         | —                                    | 18,7           | 18,7            |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b> | <b>111,5 \$</b>          | <b>34,6 \$</b>       | <b>12,9 \$</b> | <b>7,3 \$</b> | <b>166,3 \$</b>           | <b>(8,1) \$</b>                      | <b>18,7 \$</b> | <b>176,9 \$</b> |

| DEUXIÈME TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$)               | 2021                     |                      |                 |                 |                           |                                      |                |                   |
|------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------|-----------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------|-------------------|
| PRODUITS PAR SECTEUR                                 | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E             | Linxon          | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital        | Total             |
| ICGP                                                 | 935,3 \$                 | — \$                 | — \$            | — \$            | 935,3 \$                  | — \$                                 | — \$           | 935,3 \$          |
| Énergie nucléaire                                    | —                        | 234,7                | —               | —               | 234,7                     | —                                    | —              | 234,7             |
| Services<br>d'infrastructures                        | 86,6                     | —                    | 104,4           | 143,4           | 334,4                     | —                                    | —              | 334,3             |
| Ressources                                           | 35,0                     | —                    | —               | —               | 35,0                      | 5,7                                  | —              | 40,7              |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                   | 4,3                      | —                    | —               | —               | 4,3                       | 228,7                                | —              | 233,0             |
| Capital                                              | —                        | —                    | —               | —               | —                         | —                                    | 19,8           | 19,8              |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b> | <b>1 061,2 \$</b>        | <b>234,7 \$</b>      | <b>104,4 \$</b> | <b>143,4 \$</b> | <b>1 543,7 \$</b>         | <b>234,4 \$</b>                      | <b>19,8 \$</b> | <b>1 797,8 \$</b> |

| DEUXIÈME TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF<br>INDICATION CONTRAIRE)                                | 2021                     |                      |                |               |                           |                                      |                |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|---------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------|-----------------|
| RAII SECTORIEL AJUSTÉ                                                                               | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E            | Linxon        | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital        | Total           |
| ICGP                                                                                                | 85,4 \$                  | — \$                 | — \$           | — \$          | 85,4 \$                   | — \$                                 | — \$           | 85,4 \$         |
| Énergie nucléaire                                                                                   | —                        | 33,2                 | —              | —             | 33,2                      | —                                    | —              | 33,2            |
| Services<br>d'infrastructures                                                                       | 5,8                      | —                    | 13,4           | 7,3           | 26,5                      | —                                    | —              | 26,4            |
| Ressources                                                                                          | 3,4                      | —                    | —              | —             | 3,4                       | (2,4)                                | —              | 1,0             |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                                                                  | 0,6                      | —                    | —              | —             | 0,6                       | (22,9)                               | —              | (22,2)          |
| Capital                                                                                             | —                        | —                    | —              | —             | —                         | —                                    | 16,4           | 16,4            |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b>                                                | <b>95,2 \$</b>           | <b>33,2 \$</b>       | <b>13,4 \$</b> | <b>7,3 \$</b> | <b>149,1 \$</b>           | <b>(25,3) \$</b>                     | <b>16,4 \$</b> | <b>140,3 \$</b> |
| <b>Ratio du RAII sectoriel<br/>ajusté sur les<br/>produits sectoriels<br/>(en %) <sup>(1)</sup></b> | <b>9,0 %</b>             | <b>14,1 %</b>        | <b>12,8 %</b>  | <b>5,1 %</b>  | <b>9,7 %</b>              | <b>(10,8) %</b>                      | <b>82,8 %</b>  | <b>7,8 %</b>    |

<sup>(1)</sup> Ce ratio correspond au pourcentage obtenu en divisant le montant du RAII sectoriel ajusté par le montant des produits sectoriels.

| DEUXIÈME TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$)               | 2021                     |                      |                |               |                           |                                      |                |                 |
|------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|---------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------|-----------------|
| RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ                               | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E            | Linxon        | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital        | Total           |
| ICGP                                                 | 106,0 \$                 | — \$                 | — \$           | — \$          | 106,0 \$                  | — \$                                 | — \$           | 106,0 \$        |
| Énergie nucléaire                                    | —                        | 36,9                 | —              | —             | 36,9                      | —                                    | —              | 36,9            |
| Services<br>d'infrastructures                        | 6,7                      | —                    | 13,9           | 8,4           | 29,0                      | —                                    | —              | 29,0            |
| Ressources                                           | 3,8                      | —                    | —              | —             | 3,8                       | (0,4)                                | —              | 3,4             |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                   | 2,5                      | —                    | —              | —             | 2,5                       | (21,8)                               | —              | (19,3)          |
| Capital                                              | —                        | —                    | —              | —             | —                         | —                                    | 16,4           | 16,4            |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b> | <b>119,1 \$</b>          | <b>36,9 \$</b>       | <b>13,9 \$</b> | <b>8,4 \$</b> | <b>178,2 \$</b>           | <b>(22,3) \$</b>                     | <b>16,4 \$</b> | <b>172,4 \$</b> |

| TROISIÈME TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$)              | 2021                     |                      |                 |                 |                           |                                      |                |                   |
|------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------|-----------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------|-------------------|
| PRODUITS PAR SECTEUR                                 | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E             | Linxon          | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital        | Total             |
| ICGP                                                 | 916,8 \$                 | — \$                 | — \$            | — \$            | 916,8 \$                  | — \$                                 | — \$           | 916,8 \$          |
| Énergie nucléaire                                    | —                        | 220,5                | —               | —               | 220,5                     | —                                    | —              | 220,5             |
| Services<br>d'infrastructures                        | 83,9                     | —                    | 109,8           | 148,9           | 342,6                     | —                                    | —              | 342,6             |
| Ressources                                           | 34,4                     | —                    | —               | —               | 34,4                      | 10,4                                 | —              | 44,7              |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                   | 4,2                      | —                    | —               | —               | 4,2                       | 252,6                                | —              | 256,8             |
| Capital                                              | —                        | —                    | —               | —               | —                         | —                                    | 27,4           | 27,4              |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b> | <b>1 039,3 \$</b>        | <b>220,5 \$</b>      | <b>109,8 \$</b> | <b>148,9 \$</b> | <b>1 518,5 \$</b>         | <b>263,0 \$</b>                      | <b>27,4 \$</b> | <b>1 808,8 \$</b> |

| TROISIÈME TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF<br>INDICATION CONTRAIRE)                               | 2021                     |                      |                |               |                           |                                      |                |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|---------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------|-----------------|
| RAII SECTORIEL AJUSTÉ                                                                               | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E            | Linxon        | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital        | Total           |
| ICGP                                                                                                | 86,5 \$                  | — \$                 | — \$           | — \$          | 86,5 \$                   | — \$                                 | — \$           | 86,5 \$         |
| Énergie nucléaire                                                                                   | —                        | 36,0                 | —              | —             | 36,0                      | —                                    | —              | 36,0            |
| Services<br>d'infrastructures                                                                       | 3,6                      | —                    | 17,3           | 1,6           | 22,5                      | —                                    | —              | 22,5            |
| Ressources                                                                                          | 2,4                      | —                    | —              | —             | 2,4                       | (5,5)                                | —              | (3,1)           |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                                                                  | 0,6                      | —                    | —              | —             | 0,6                       | (26,9)                               | —              | (26,4)          |
| Capital                                                                                             | —                        | —                    | —              | —             | —                         | —                                    | 23,6           | 23,6            |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b>                                                | <b>93,0 \$</b>           | <b>36,0 \$</b>       | <b>17,3 \$</b> | <b>1,6 \$</b> | <b>148,0 \$</b>           | <b>(32,4) \$</b>                     | <b>23,6 \$</b> | <b>139,2 \$</b> |
| <b>Ratio du RAII sectoriel<br/>ajusté sur les<br/>produits sectoriels<br/>(en %) <sup>(1)</sup></b> | <b>8,9 %</b>             | <b>16,3 %</b>        | <b>15,8 %</b>  | <b>1,1 %</b>  | <b>9,7 %</b>              | <b>(12,3) %</b>                      | <b>86,1 %</b>  | <b>7,7 %</b>    |

<sup>(1)</sup> Ce ratio correspond au pourcentage obtenu en divisant le montant du RAII sectoriel ajusté par le montant des produits sectoriels.

| TROISIÈME TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$)              | 2021                     |                      |                |               |                           |                                      |                |                 |
|------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|---------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------|-----------------|
| RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ                               | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E            | Linxon        | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital        | Total           |
| ICGP                                                 | 105,8 \$                 | — \$                 | — \$           | — \$          | 105,8 \$                  | — \$                                 | — \$           | 105,8 \$        |
| Énergie nucléaire                                    | —                        | 38,7                 | —              | —             | 38,7                      | —                                    | —              | 38,7            |
| Services<br>d'infrastructures                        | 4,9                      | —                    | 17,8           | 2,4           | 25,1                      | —                                    | —              | 25,2            |
| Ressources                                           | 2,9                      | —                    | —              | —             | 2,9                       | (3,4)                                | —              | (0,5)           |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                   | 1,8                      | —                    | —              | —             | 1,8                       | (22,6)                               | —              | (20,8)          |
| Capital                                              | —                        | —                    | —              | —             | —                         | —                                    | 23,6           | 23,6            |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b> | <b>115,4 \$</b>          | <b>38,7 \$</b>       | <b>17,8 \$</b> | <b>2,4 \$</b> | <b>174,3 \$</b>           | <b>(26,0) \$</b>                     | <b>23,6 \$</b> | <b>172,0 \$</b> |

| QUATRIÈME TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$)              | 2021                     |                      |                 |                 |                           |                                      |                |                   |
|------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------|-----------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------|-------------------|
| PRODUITS PAR SECTEUR                                 | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E             | Linxon          | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital        | Total             |
| ICGP                                                 | 1 063,5 \$               | — \$                 | — \$            | — \$            | 1 063,5 \$                | — \$                                 | — \$           | 1 063,5 \$        |
| Énergie nucléaire                                    | —                        | 220,4                | —               | —               | 220,4                     | —                                    | —              | 220,4             |
| Services<br>d'infrastructures                        | 107,9                    | —                    | 114,6           | 164,3           | 386,8                     | —                                    | —              | 386,8             |
| Ressources                                           | 35,1                     | —                    | —               | —               | 35,1                      | (5,7)                                | —              | 29,4              |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                   | 9,8                      | —                    | —               | —               | 9,8                       | 169,7                                | —              | 179,5             |
| Capital                                              | —                        | —                    | —               | —               | —                         | —                                    | 65,2           | 65,2              |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b> | <b>1 216,3 \$</b>        | <b>220,4 \$</b>      | <b>114,6 \$</b> | <b>164,3 \$</b> | <b>1 715,6 \$</b>         | <b>164,1 \$</b>                      | <b>65,2 \$</b> | <b>1 944,9 \$</b> |

| QUATRIÈME TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF<br>INDICATION CONTRAIRE)                               | 2021                     |                      |                |               |                           |                                      |                |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|---------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------|----------------|
| RAII SECTORIEL AJUSTÉ                                                                               | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E            | Linxon        | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital        | Total          |
| ICGP                                                                                                | 179,3 \$                 | — \$                 | — \$           | — \$          | 179,3 \$                  | — \$                                 | — \$           | 179,3 \$       |
| Énergie nucléaire                                                                                   | —                        | 34,8                 | —              | —             | 34,8                      | —                                    | —              | 34,8           |
| Services<br>d'infrastructures                                                                       | 8,6                      | —                    | 11,5           | 3,2           | 23,3                      | —                                    | —              | 23,3           |
| Ressources                                                                                          | 0,4                      | —                    | —              | —             | 0,4                       | (40,0)                               | —              | (39,6)         |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                                                                  | 1,2                      | —                    | —              | —             | 1,2                       | (193,0)                              | —              | (191,8)        |
| Capital                                                                                             | —                        | —                    | —              | —             | —                         | —                                    | 60,6           | 60,6           |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b>                                                | <b>189,5 \$</b>          | <b>34,8 \$</b>       | <b>11,5 \$</b> | <b>3,2 \$</b> | <b>239,0 \$</b>           | <b>(233,0) \$</b>                    | <b>60,6 \$</b> | <b>66,6 \$</b> |
| <b>Ratio du RAII sectoriel<br/>ajusté sur les<br/>produits sectoriels<br/>(en %) <sup>(1)</sup></b> | <b>15,6 %</b>            | <b>15,8 %</b>        | <b>10,0 %</b>  | <b>1,9 %</b>  | <b>13,9 %</b>             | <b>(142,0) %</b>                     | <b>92,9 %</b>  | <b>3,4 %</b>   |

<sup>(1)</sup> Ce ratio correspond au pourcentage obtenu en divisant le montant du RAII sectoriel ajusté par le montant des produits sectoriels.

| QUATRIÈME TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$)              | 2021                     |                      |                |               |                           |                                      |                |                 |
|------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|---------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------|-----------------|
| RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ                               | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E            | Linxon        | Total de SNCL<br>Services | Projets<br>d'infrastructures<br>CMPF | Capital        | Total           |
| ICGP                                                 | 199,6 \$                 | — \$                 | — \$           | — \$          | 199,6 \$                  | — \$                                 | — \$           | 199,6 \$        |
| Énergie nucléaire                                    | —                        | 37,7                 | —              | —             | 37,7                      | —                                    | —              | 37,7            |
| Services<br>d'infrastructures                        | 9,8                      | —                    | 12,1           | 4,1           | 26,0                      | —                                    | —              | 25,9            |
| Ressources                                           | 1,0                      | —                    | —              | —             | 1,0                       | (37,9)                               | —              | (37,0)          |
| Projets d'infrastructures<br>d'IAC                   | 2,5                      | —                    | —              | —             | 2,5                       | (189,1)                              | —              | (186,6)         |
| Capital                                              | —                        | —                    | —              | —             | —                         | —                                    | 60,6           | 60,6            |
| <b>Total provenant des<br/>activités poursuivies</b> | <b>212,9 \$</b>          | <b>37,7 \$</b>       | <b>12,1 \$</b> | <b>4,1 \$</b> | <b>266,8 \$</b>           | <b>(227,0) \$</b>                    | <b>60,6 \$</b> | <b>100,2 \$</b> |

### 13.5.2 RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ – RÉSULTATS TRIMESTRIELS DE 2021

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé, ainsi qu'un rapprochement du RAIIA sectoriel ajusté pour chaque trimestre de 2021.

| PREMIER TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$)                           | 2021            |                      |                               |               |                                       |                |                                                                       |                        |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|-------------------------------|---------------|---------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                                                                 | ICGP            | Énergie<br>nucléaire | Services<br>d'infrastructures | Ressources    | Projets<br>d'infrastructures<br>d'IAC | Capital        | Déduire :<br>Activités du<br>siège social et<br>autres <sup>(1)</sup> | Données<br>consolidées |
| RAII sectoriel ajusté (RAII<br>pour les données<br>consolidées) | 80,6 \$         | 31,8 \$              | 20,4 \$                       | 2,3 \$        | (10,5) \$                             | 18,7 \$        | (39,9) \$                                                             | 103,5 \$               |
| Amortissements                                                  | 22,3            | 2,7                  | 2,5                           | 2,6           | 3,5                                   | —              |                                                                       |                        |
| <b>RAIIA sectoriel ajusté</b>                                   | <b>102,8 \$</b> | <b>34,6 \$</b>       | <b>22,9 \$</b>                | <b>4,9 \$</b> | <b>(7,0) \$</b>                       | <b>18,7 \$</b> |                                                                       |                        |

| DEUXIÈME TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$)                          | 2021            |                      |                               |               |                                       |                |                                                                       |                        |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|-------------------------------|---------------|---------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                                                                 | ICGP            | Énergie<br>nucléaire | Services<br>d'infrastructures | Ressources    | Projets<br>d'infrastructures<br>d'IAC | Capital        | Déduire :<br>Activités du<br>siège social et<br>autres <sup>(1)</sup> | Données<br>consolidées |
| RAII sectoriel ajusté (RAII<br>pour les données<br>consolidées) | 85,4 \$         | 33,2 \$              | 26,4 \$                       | 1,0 \$        | (22,2) \$                             | 16,4 \$        | (59,8) \$                                                             | 80,4 \$                |
| Amortissements                                                  | 20,6            | 3,6                  | 2,6                           | 2,5           | 2,9                                   | —              |                                                                       |                        |
| <b>RAIIA sectoriel ajusté</b>                                   | <b>106,0 \$</b> | <b>36,9 \$</b>       | <b>29,0 \$</b>                | <b>3,4 \$</b> | <b>(19,3) \$</b>                      | <b>16,4 \$</b> |                                                                       |                        |

| TROISIÈME TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$)                         | 2021            |                      |                               |                 |                                        |                |                                                                       |                        |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|-------------------------------|-----------------|----------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                                                                 | ICGP            | Énergie<br>nucléaire | Services<br>d'infrastructures | Ressources      | Projets<br>d'infrastructur<br>es d'IAC | Capital        | Déduire :<br>Activités du<br>siège social et<br>autres <sup>(1)</sup> | Données<br>consolidées |
| RAII sectoriel ajusté (RAII<br>pour les données<br>consolidées) | 86,5 \$         | 36,0 \$              | 22,5 \$                       | (3,1) \$        | (26,4) \$                              | 23,6 \$        | (93,0) \$                                                             | 46,1 \$                |
| Amortissements                                                  | 19,3            | 2,7                  | 2,6                           | 2,6             | 5,5                                    | —              |                                                                       |                        |
| <b>RAIIA sectoriel ajusté</b>                                   | <b>105,8 \$</b> | <b>38,7 \$</b>       | <b>25,2 \$</b>                | <b>(0,5) \$</b> | <b>(20,8) \$</b>                       | <b>23,6 \$</b> |                                                                       |                        |

| QUATRIÈME TRIMESTRE<br>(EN MILLIONS \$)                         | 2021            |                      |                               |                  |                                        |                |                                                                       |                        |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|-------------------------------|------------------|----------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                                                                 | ICGP            | Énergie<br>nucléaire | Services<br>d'infrastructures | Ressources       | Projets<br>d'infrastructur<br>es d'IAC | Capital        | Déduire :<br>Activités du<br>siège social et<br>autres <sup>(1)</sup> | Données<br>consolidées |
| RAII sectoriel ajusté (RAII<br>pour les données<br>consolidées) | 179,3 \$        | 34,8 \$              | 23,3 \$                       | (39,6) \$        | (191,8) \$                             | 60,6 \$        | (102,5) \$                                                            | (35,9) \$              |
| Amortissements                                                  | 20,3            | 3,0                  | 2,6                           | 2,6              | 5,2                                    | —              |                                                                       |                        |
| <b>RAIIA sectoriel ajusté</b>                                   | <b>199,6 \$</b> | <b>37,7 \$</b>       | <b>25,9 \$</b>                | <b>(37,0) \$</b> | <b>(186,6) \$</b>                      | <b>60,6 \$</b> |                                                                       |                        |

<sup>(1)</sup> Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAI sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

Le tableau suivant présente les détails du montant des activités du siège social et autres permettant le rapprochement du RAI sectoriel ajusté et du RAI consolidé de la Société.

| (EN MILLIONS \$)                                                                                                                                                                    | 2021                 |                       |                        |                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
|                                                                                                                                                                                     | PREMIER<br>TRIMESTRE | DEUXIÈME<br>TRIMESTRE | TROISIÈME<br>TRIMESTRE | QUATRIÈME<br>TRIMESTRE |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs                                                                                                   | 16,3 \$              | 26,7 \$               | 52,2 \$                | 49,9 \$                |
| Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net                                                                                    | (4,2)                | (1,6)                 | (1,3)                  | 3,4                    |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                                       | 4,9                  | 15,2                  | 19,2                   | 30,9                   |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                                                                                               | 23,3                 | 20,5                  | 22,3                   | 23,4                   |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital                                                                                                                  | —                    | —                     | —                      | (5,0)                  |
| Perte sur cessions d'activités de SP&GP                                                                                                                                             | —                    | —                     | 0,6                    | —                      |
| Reprise de perte de valeur à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | (0,5)                | (0,9)                 | —                      | —                      |
| <b>Activités du siège social et autres – Total</b>                                                                                                                                  | <b>39,9 \$</b>       | <b>59,8 \$</b>        | <b>93,0 \$</b>         | <b>102,5 \$</b>        |

### 13.5.3 PRODUITS SECTORIELS NETS ET RATIO DU RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ SUR LES PRODUITS SECTORIELS NETS – SERVICES D'INGÉNIERIE

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des produits nets et des produits du secteur Services d'ingénierie dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ainsi que du ratio correspondant du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets pour les Services d'ingénierie.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                  | 2021 <sup>(1)</sup> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Produits – Services d'ingénierie <sup>(2)</sup>                                                                                 | 4 366,4 \$          |
| Coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Services d'ingénierie | (1 076,0)           |
| <b>Produits sectoriels nets – Services d'ingénierie</b>                                                                         | <b>3 290,4 \$</b>   |
| <b>RAIIA sectoriel ajusté – Services d'ingénierie <sup>(2)</sup></b>                                                            | <b>558,9 \$</b>     |
| <b>Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Services d'ingénierie (en %)</b>                          | <b>17,0 %</b>       |

<sup>(1)</sup> En fonction de la nouvelle structure organisationnelle prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

<sup>(2)</sup> Les produits du secteur Services d'ingénierie et le RAIIA sectoriel ajusté des Services d'ingénierie dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont présentés à la section 13.5.2.

### 13.5.4 RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS – SERVICES D'INGÉNIERIE

Le tableau ci-dessous présente le calcul lié au ratio des octrois sur les produits du secteur Services d'ingénierie dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                | 2021              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Carnet de commandes – au début de l'exercice                                                                  | 3 531,7 \$        |
| Ajouter : contrats octroyés pendant l'exercice                                                                | 4 585,7           |
| Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant l'exercice <sup>(1)</sup> | 4 347,1           |
| Carnet de commandes des activités vendues au cours de l'exercice                                              | 1,3               |
| <b>Carnet de commandes – à la fin de l'exercice</b>                                                           | <b>3 769,0 \$</b> |
| <b>Ratio des octrois sur les produits (en %)</b>                                                              | <b>105,0 %</b>    |

<sup>(1)</sup> Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15.

### 13.5.5 RATIO DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS) SUR LE RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                           | 2021           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Flux de trésorerie disponibles (affectés) <sup>(1)</sup>                                                                                 | (15,9) \$      |
| Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin <sup>(2)</sup>                                                           | 221,6 \$       |
| <b>Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (en %)</b> | <b>(7,2) %</b> |

<sup>(1)</sup> Se reporter à la section 8.1 pour un rapprochement quantitatif entre les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la section 13.4.1 pour un rapprochement quantitatif entre le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin et le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin.

# 14 Risques et incertitudes

## 14.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités. SNC-Lavalin a mis en place des mesures visant à identifier, surveiller et, dans une certaine mesure, atténuer ces risques et incertitudes. Ces mesures comprennent notamment le programme de gestion des risques d'entreprise, les travaux de divers comités du conseil d'administration et de la direction, ainsi que l'application de nombreuses politiques et procédures. Les investisseurs devraient porter une attention particulière aux risques et aux incertitudes mentionnés ci-dessous avant d'investir dans les titres de la Société. D'autres risques ou incertitudes qui sont actuellement inconnus ou que la Société considère comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également nuire à ses activités, à ses résultats d'exploitation, à sa situation financière et à ses liquidités.

### RÉPERCUSSIONS CONTINUES ET ADDITIONNELLES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie planétaire de COVID-19, survenue au premier trimestre de 2020, a considérablement perturbé le domaine de la santé, l'économie, les marchés et les conditions de travail à l'échelle mondiale, et a entraîné des ralentissements plus ou moins importants dans l'économie mondiale en plus de causer des récessions. Malgré les différents niveaux de réouverture des entreprises et des commerces à l'échelle mondiale, et la disponibilité des vaccins et des programmes de vaccination actuels dans certaines régions, la pandémie en cours a eu et continue d'avoir – à mesure qu'émergent de nouveaux variants du SRAS-CoV-2 – des effets défavorables, potentiellement significatifs, dans les pays et régions où la Société possède des bureaux, assure des services et détient des placements. Il existe des incertitudes quant à l'efficacité des vaccins contre les nouveaux variants ou les mutations de la COVID-19. Par conséquent, la pandémie planétaire de COVID-19 a créé et continue de créer une volatilité importante et une pression négative sur pratiquement toutes les économies nationales, ainsi que sur l'ensemble des marchés des capitaux. Pour le moment, la durée ou la portée de la pandémie ne peut être prévue et bien que certaines incidences se soient matérialisées, il est particulièrement difficile pour la Société de bien évaluer ou mesurer la portée complète et l'ampleur des répercussions de la pandémie sur la Société, ses activités, sa situation financière et ses perspectives. Plus particulièrement, les effets de la COVID-19 sur la productivité de la main-d'œuvre et la prolongation des projets, en plus de l'inflation et des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement connexes, ont causé des hausses importantes des prévisions des coûts ainsi que le report des dates d'achèvement prévues dans le cadre de certains projets clés en main à prix forfaitaire de la Société.

Dans un effort de lutte contre la propagation de la pandémie, des mesures extraordinaires et de grande envergure ont été prises par les autorités de santé publique et gouvernementales internationales, fédérales, provinciales et locales en vue de contenir et de freiner l'éclosion de la COVID-19 partout dans le monde. Ces mesures comprennent les mises en quarantaine et les appels à « rester à la maison », les mesures de distanciation physique, les restrictions de voyage, la fermeture d'écoles, des obligations similaires imposées à de nombreuses personnes afin de restreindre considérablement leurs activités quotidiennes et l'obligation pour de nombreuses entreprises de réduire ou de cesser leurs activités courantes, à moins que celles-ci ne soient indispensables ou essentielles à la vie, et d'exiger de leurs employés la vaccination contre la COVID-19 comme condition pour continuer à travailler. Bien que, de temps à autre, des restrictions aient été assouplies dans certains territoires, certaines ont été remises en place dans d'autres territoires, ou pourraient l'être dans l'avenir, pour gérer une résurgence ou une nouvelle éclosion de la COVID-19, notamment dans le cadre de la propagation de nouveaux variants ou de mutations du virus. En outre, la réouverture des entreprises et des économies dans certains pays crée plusieurs nouveaux défis tels que la hausse des prix des biens et des services, la disponibilité limitée des produits, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre. Par conséquent, la durée de la pandémie, la gravité de ses effets et ses conséquences ultimes sur la population et l'économie mondiales demeurent incertaines et difficiles à évaluer et à quantifier.

La pandémie de COVID-19 a eu et continuera probablement d'avoir un effet défavorable sur la situation financière, les liquidités, les résultats d'exploitation futurs et les perspectives de la Société, en raison notamment des facteurs suivants :

- Les mesures actuelles et futures prises par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour freiner les activités dans le but de ralentir la propagation de la COVID-19 et des nouveaux variants, y compris des mises en quarantaine obligatoires, des restrictions sur les déplacements, des appels à « rester à la maison » et des limites imposées sur les types d'entreprises qui peuvent continuer leurs activités et sur les types de projets de construction qui peuvent se poursuivre. Les activités mondiales de la Société ont été et continueront probablement d'être perturbées à divers degrés à court et à moyen terme (et peut-être à long terme), notamment en raison i) de perturbations dans les chaînes d'approvisionnement de la Société, ii) de retards dans des projets attribuables à des arrêts temporaires ou partiels, et iii) de l'incapacité par la Société de continuer ou poursuivre des projets par suite d'arrêts prolongés ou complets de projets, qui peuvent, dans chaque cas, exposer la Société à des pénalités ou à des sanctions aux termes de contrats, à des réclamations pour cause d'interruption des activités ou même à l'annulation ou à la résiliation de contrats.
- Si la pandémie de COVID-19 persiste pendant toute l'année ou une grande partie de 2022, elle pourrait continuer d'avoir une incidence sur la santé du personnel, des partenaires et des entrepreneurs de la Société, entraînant des pénuries de main-d'œuvre pour cause de maladie, ce qui rendrait difficiles le recrutement, l'attraction et le maintien en poste de personnel qualifié. De plus, nous pourrions éprouver des difficultés à assurer efficacement la formation et l'intégration des nouveaux employés, et plus particulièrement dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19 où nous devons le faire à distance. L'augmentation du taux de rotation du personnel pourrait augmenter les coûts d'exploitation et rendre difficile le maintien au sein du personnel d'un niveau élevé de connaissance et de respect de nos procédures internes et des exigences externes de conformité à la réglementation, en plus d'augmenter nos coûts de recrutement, de formation et de supervision.
- La reprise des activités par la Société dans les régions où les mesures restrictives mises en œuvre précédemment ont été assouplies ou éliminées a été et peut continuer d'être retardée ou limitée en raison des effets persistants de la COVID-19 sur les employés, les entrepreneurs, les fournisseurs, les fournisseurs de services tiers et les clients de la Société. La reprise des travaux peut aussi continuer d'imposer un fardeau financier supplémentaire à la Société qui cherche à reprendre des projets assortis de mesures de sécurité adéquates, lesquelles pourraient ne pas être suffisantes pour atténuer le risque d'infection et qui pourraient entraîner une augmentation des maladies chez les employés et les entrepreneurs de la Société et l'interruption des activités en découlant, ainsi qu'une baisse de la productivité en raison des conditions de travail révisées. La propagation continue de la pandémie, y compris l'émergence de variants et la résurgence du SRAS-CoV-2, a entraîné ou peut continuer à entraîner la réintroduction de restrictions auparavant assouplies ou éliminées ou l'imposition de nouvelles restrictions qui pourraient être plus lourdes.
- Les mesures de travail à domicile mises en œuvre par la Société ont eu et peuvent continuer d'avoir une incidence sur la productivité de certains employés. En outre, les mesures mises en œuvre par la Société présentent des défis opérationnels, car les ressources technologiques dont disposent les employés à domicile ne sont peut-être pas aussi performantes que dans les bureaux de la Société et, par conséquent, pourraient limiter les capacités et la fiabilité des réseaux, systèmes d'information, applications et autres outils utilisés par ceux-ci. De plus, le fait qu'une partie importante de l'effectif de la Société travaille à distance à partir d'emplacements autres que des bureaux a entraîné une augmentation du nombre de points d'attaque potentiels et des risques accrus en matière de cybersécurité, y compris une augmentation des attaques d'hameçonnage, l'introduction de logiciels malveillants et des pressions sur les réseaux technologiques locaux pour les opérations à distance, et pourrait causer une diminution de la capacité d'exécuter des fonctions essentielles. La Société pourrait également faire face à des risques juridiques, financiers et liés à sa réputation si elle ne protège pas les données contre les atteintes à la sécurité ou les cyberattaques.
- Devoir systématiquement élaborer, gérer et appliquer des mesures cohérentes pour répondre à la pandémie de COVID-19 pourrait détourner l'attention de la direction des principales orientations stratégiques de la Société, accroître les coûts en raison de la priorité accordée aux questions de santé et de sécurité et des mesures d'atténuation qui lui sont imposées au bénéfice de son personnel et de la poursuite des projets en

cours, et faire en sorte que la Société réduise, retarde, modifie ou abandonne des projets qui auraient pu autrement accroître sa valeur à long terme.

- La perception par le public des risques associés à la pandémie de COVID-19 a entraîné, et pourrait continuer d'entraîner une diminution de la demande de services de la Société et une détérioration des conditions économiques. Ces répercussions devraient se poursuivre ou s'aggraver si les appels à « rester à la maison », le confinement, la distanciation physique, les restrictions liées aux déplacements et d'autres ordonnances, mesures ou restrictions semblables demeurent en vigueur pendant une longue période ou sont imposées de nouveau après avoir été levées ou assouplies. Bien que la demande pour certains de nos services ait augmenté, et puisse continuer à augmenter, en raison des nouveaux projets qui ont été lancés dans le cadre de la pandémie de COVID-19, rien ne garantit que cette augmentation sera suffisante pour compenser la perte ou le retard de demandes.
- Nos clients pourraient ne pas être en mesure de respecter leurs obligations de paiement envers nous en temps voulu, notamment en raison de la détérioration de leur situation financière ou d'une faillite résultant de la pandémie de COVID-19 et de l'incidence économique qui en découle. En outre, d'autres tiers, tels que les fournisseurs, les sous-traitants, les coentrepreneurs et d'autres partenaires commerciaux externes, peuvent connaître d'importantes perturbations dans leur capacité de respecter de façon satisfaisante leurs obligations à notre égard, ou peuvent être dans l'incapacité totale de le faire.

Bien que la Société s'emploie à gérer et à atténuer les facteurs de risque décrits plus haut, il se peut que ces efforts n'atténuent pas suffisamment les répercussions néfastes de la COVID-19 sur ses activités; et l'efficacité de ces efforts et la mesure dans laquelle la pandémie touche ses activités dépendront de facteurs indépendants de sa volonté, notamment tous les facteurs énumérés ci-dessus, ainsi que d'autres éléments d'incertitude.

La propagation mondiale continue de la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour la contrer sont complexes et en constante évolution; l'étendue de son incidence sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris la durée et l'ampleur des répercussions, dépendra de nombreux facteurs changeants que nous pourrions ne pas être en mesure de prévoir ou d'évaluer avec exactitude. Même à mesure que la pandémie de COVID-19 prendra fin, la Société pourrait continuer de subir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière et ses perspectives en raison de la perturbation continue de l'économie mondiale et de toute récession ou inflation accrue en découlant, dont les répercussions pourraient persister au-delà de cette période et ne pas se refléter pleinement dans nos résultats d'exploitation avant plusieurs périodes.

La pandémie de COVID-19 pourrait également avoir pour effet d'accroître d'autres risques et incertitudes énoncés ci-dessous, à la section « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

## **RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ**

### ***Réalisation de la « stratégie de virage vers la croissance » de la Société, annoncée en septembre 2021***

Depuis le milieu de l'année 2019, la Société a mis en œuvre une nouvelle orientation stratégique axée sur les secteurs à haut rendement et à croissance élevée de l'entreprise, alors qu'elle se retire du marché des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire. Plus récemment, la Société a présenté en septembre 2021 son plan de croissance stratégique mondial sur trois ans et sa nouvelle structure d'exploitation, et a réaffirmé les quatre éléments fondamentaux de sa stratégie, à savoir : i) cibler les principales régions géographiques d'exploitation et les marchés finaux choisis dans l'environnement bâti et naturel; ii) tirer parti des capacités mondiales uniques de bout en bout de SNC-Lavalin pour offrir des produits et des services de grande valeur à l'échelle locale; iii) déterminer les domaines de croissance clés; et iv) établir des priorités en matière d'affectation du capital afin de renforcer les activités et de susciter de nouvelles occasions de création de valeur. Dans le cadre de cette stratégie, SNC-Lavalin prévoit également concentrer ses efforts sur les trois principales régions où elle exerce une présence de premier plan, soit le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis, tout en poursuivant des activités plus ciblées dans certains marchés en Europe, au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique et en Amérique latine. Dans ces régions, SNC-Lavalin a l'intention de privilégier sept marchés finaux clairement définis, soit les transports, les bâtiments et lieux, la défense, l'eau, les installations industrielles et mines, l'électricité et les énergies renouvelables ainsi que l'énergie nucléaire.

Cette orientation stratégique peut également être touchée par différents facteurs, d'autant plus que plusieurs années s'écouleront avant que le retrait des projets de construction clés en main à prix forfaitaire se reflète complètement dans le carnet de commandes de la Société. D'ici à ce que le retrait prenne fin en raison de la dilution ou du transfert des projets de construction clés en main à prix forfaitaire existants, il se peut que la Société subisse des pertes attribuables aux risques inhérents à ces projets. De plus, il est possible que la Société doive accepter des avis de modification dans le cadre des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire existants, ce qui pourrait prolonger la durée de ces contrats et accroître ou prolonger l'exposition financière et légale de la Société dans le cadre de ces projets.

Rien ne garantit que cette orientation stratégique sera une réussite totale ou partielle. La mise en œuvre de ce plan soulève des difficultés en matière de gestion, d'organisation, d'administration et d'exploitation de même que d'autres types de difficultés, et les systèmes organisationnels, administratifs et opérationnels de la Société peuvent nécessiter des ajustements pour que l'orientation stratégique soit adéquatement mise en place.

Si la Société n'est pas en mesure de mener à bien une partie ou l'ensemble des initiatives envisagées dans le cadre de son orientation stratégique, il se peut que les produits, les résultats d'exploitation et la rentabilité s'en ressentent. Même si la Société mène à bien la mise en œuvre de l'orientation stratégique, rien ne garantit qu'elle atteindra ses objectifs d'amélioration des produits, des résultats d'exploitation ou de la rentabilité. Il sera peut-être aussi nécessaire d'apporter des modifications à l'orientation stratégique pour atteindre ces objectifs, ce qui aurait pour effet de retarder sa mise en œuvre, du moins temporairement.

***Contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente***

Même si la Société est en train de se retirer du marché des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, une grande partie du carnet de commandes et des produits de la Société continue de reposer sur des contrats à prix forfaitaire. La Société assume les risques de dépassement des coûts connexes. L'évaluation des produits et des coûts relatifs à un contrat est établie en partie selon des estimations qui sont assujetties à un certain nombre d'hypothèses, telles que celles liées à la conjoncture économique future, à la productivité, au rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, au prix, à l'inflation, à la disponibilité de la main-d'œuvre, des équipements et des matériaux, ainsi qu'à d'autres contraintes pouvant avoir un effet sur les coûts ou le calendrier du projet, notamment l'obtention en temps opportun des approbations et des permis environnementaux exigés. Des événements imprévus peuvent également occasionner des dépassements de coûts. Par ailleurs, les contrats de type remboursable comme les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est chargé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond présentent certains risques semblables aux risques liés aux contrats à prix forfaitaire, étant donné que les estimations utilisées pour établir le taux unitaire des contrats et/ou le plafond contractuel sont tributaires des mêmes hypothèses susmentionnées.

De plus, si la Société éprouvait des difficultés quant à l'exécution de projets en raison de divers facteurs, comme une certaine inefficacité de la mise en œuvre de ses processus, les effets de la COVID-19 sur la productivité, la hausse de l'inflation ou les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, lesquels pourraient tous entraîner une augmentation des coûts et le report des dates d'achèvement de projets, l'estimation inexacte des coûts des projets et/ou l'incapacité à conclure des transactions stratégiques ayant trait aux ressources des projets, ces difficultés pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société provenant de ces projets.

Si des dépassements de coûts survenaient, la Société pourrait enregistrer des profits moins élevés ou, dans certains cas, une perte au titre du projet. Un dépassement de coûts important peut survenir sur les contrats ou projets de grande envergure ou de moins grande envergure. Si un projet entraîne un dépassement de coûts important, ou si plusieurs projets entraînent plusieurs dépassements de coûts, cela pourrait accroître l'imprévisibilité et la volatilité de la rentabilité de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités.

Par ailleurs, dans certains cas, SNC-Lavalin peut garantir à un client qu'elle terminera un projet pour une date prévue ou que l'installation atteindra certaines normes de rendement. Advenant le cas où le projet ou l'installation ne respecterait pas la date d'achèvement prévue ou les normes de rendement, SNC-Lavalin pourrait alors devoir

engager des coûts additionnels. Les produits d'un projet pourraient également être réduits dans l'éventualité où la Société serait tenue de payer des dommages-intérêts extrajudiciaires ou en raison de pénalités contractuelles, lesquels peuvent être importants et s'accumuler sur une base quotidienne.

### ***Obligations de prestation restant à remplir***

Les obligations de prestation restant à remplir de la Société sont tirées de contrats considérés comme fermes ou des estimations par la direction des produits qui seront tirés des contrats considérés comme fermes de type remboursable et constituent par conséquent une indication des produits futurs prévus. Il arrive occasionnellement, dans le secteur d'activité de la Société, que des projets soient retardés, interrompus, qu'ils soient annulés, que l'on y mette fin ou qu'on en réduise la portée, pour des raisons indépendantes de la volonté de SNC-Lavalin. De telles situations pourraient influencer de façon significative sur le montant des obligations de prestation restant à remplir, et entraîner des répercussions défavorables correspondantes sur les produits et la rentabilité futurs. En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre bien au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question. Par ailleurs, bon nombre des contrats de la Société comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité » qui permettent au client de résilier ou d'annuler le contrat à son gré en avisant la Société dans un certain délai précédant la date de résiliation et/ou en payant à la Société une compensation équitable, selon les modalités spécifiques du contrat. Advenant le cas où un grand nombre de clients de la Société auraient recours à une telle clause de « résiliation pour raisons de commodité », ou si un ou plusieurs contrats importants étaient résiliés pour raisons de commodité, cela aurait une incidence défavorable sur les obligations de prestation restant à remplir de la Société et une incidence défavorable correspondante sur ses produits et sa rentabilité futurs prévus.

### ***Octroi de contrats et calendrier***

L'obtention de nouveaux contrats est un élément clé de la stabilité des produits et de la rentabilité et est de plus en plus difficile dans un milieu compétitif. Le moment de l'obtention d'un contrat est imprévisible et indépendant de la volonté de la Société. SNC-Lavalin exerce ses activités dans des marchés hautement concurrentiels où il est difficile de prévoir si elle obtiendra les contrats octroyés et à quel moment, puisque les processus de négociation et d'appel d'offres liés à de tels contrats et projets sont souvent longs et complexes. Un large éventail de facteurs peut influencer sur ces processus, notamment les approbations gouvernementales, les éventualités financières, les prix des marchandises, les conditions environnementales, ainsi que la conjoncture économique et la situation des marchés en général. En outre, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de services en raison du prix, de la réputation de la Société auprès du client, de la capacité d'exécution et/ou d'avantages technologiques ou autres attribués à des concurrents. Des concurrents de SNC-Lavalin peuvent être portés à prendre des risques plus importants ou inhabituels ou à accepter des modalités contractuelles que la Société pourrait autrement ne pas considérer comme étant négociables ou acceptables. Par conséquent, SNC-Lavalin est exposée au risque de perdre de nouveaux contrats au profit de concurrents ou au risque que les produits tirés des contrats octroyés ne soient pas générés aussi rapidement que prévu. De plus, la Société pourrait engager des frais importants afin de répondre à des appels d'offres pour des projets qu'elle pourrait ne pas obtenir, ce qui entraînerait des charges ne générant aucun profit pour la Société. Il est également à noter que les résultats d'exploitation de la Société peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre selon qu'elle obtient de nouveaux contrats, le moment auquel elle en obtient, et le début et la progression des travaux effectués aux termes des contrats octroyés.

Par ailleurs, les fluctuations cycliques de la demande sont fréquentes dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction et peuvent avoir une incidence marquée sur le niveau de concurrence pour les projets disponibles et l'octroi de nouveaux contrats. Par conséquent, ces fluctuations de la demande dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction ou la capacité du secteur public ou privé de financer les projets dans un contexte de ralentissement économique pourraient influencer défavorablement sur l'octroi de nouveaux contrats et les marges, et par conséquent, sur les résultats de SNC-Lavalin. Étant donné la nature cyclique des secteurs de l'ingénierie et de la construction, les résultats financiers de SNC-Lavalin, tout comme les résultats d'autres entreprises de ces secteurs, pourraient être touchés, au cours de toute période donnée, par divers facteurs qui sont indépendants de sa volonté et, par conséquent, les résultats financiers trimestriels et annuels de la Société pourraient subir à l'occasion des fluctuations importantes et imprévisibles.

Les estimations de la performance future de SNC-Lavalin reposent sur plusieurs facteurs, notamment si la Société obtiendra certains nouveaux contrats et à quel moment, y compris la proportion dans laquelle elle utilise son effectif. Le taux d'utilisation de son effectif fluctue en fonction de divers facteurs, notamment la capacité de la Société à gérer l'attrition; la capacité de la Société à prévoir ses besoins à l'égard des services, ce qui lui permet de maintenir un niveau d'effectif approprié; la capacité de la Société à assurer la transition des employés entre les projets achevés et les nouveaux projets ou entre les divisions à l'interne; et le besoin de la Société d'affecter des ressources à des activités non facturables telles que la formation ou le développement des affaires. Bien que les estimations de SNC-Lavalin soient fondées sur son jugement professionnel, elles peuvent se révéler inexactes et peuvent fréquemment changer en fonction des nouvelles informations disponibles. Dans le cas des projets de grande envergure à l'échelle nationale et internationale pour lesquels le calendrier est souvent incertain, il est particulièrement difficile de prévoir si la Société se verra octroyer un contrat et à quel moment. L'incertitude entourant le moment auquel le contrat sera octroyé peut rendre difficile la détermination de la taille appropriée de l'effectif de la Société par rapport à ses besoins contractuels. Si un contrat prévu est reporté ou n'est pas obtenu, ou si un contrat en cours est annulé, la Société pourrait devoir engager des coûts liés à la réduction de l'effectif ou aux installations excédentaires qui auraient pour effet de réduire l'efficacité opérationnelle, les marges et les profits de la Société.

### ***Statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics***

SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques. Le défaut de SNC-Lavalin à se conformer aux modalités d'un ou de plusieurs contrats conclus avec un gouvernement ou aux lois, règlements et politiques des gouvernements pourrait entraîner la résiliation des contrats de la Société avec les organismes publics ou la suspension ou la radiation de la Société des projets gouvernementaux futurs pour une longue période, ainsi que d'éventuelles amendes ou pénalités civiles ou criminelles et un risque lié à l'examen du public de la performance de la Société, et pourrait éventuellement nuire à sa réputation, chacun de ces facteurs pouvant avoir une incidence défavorable significative sur les activités de SNC-Lavalin. La saisie de profits et la suspension de paiements sont d'autres mesures que les organismes publics clients pourraient prendre à l'encontre de la Société en cas d'activités ou d'exécution inappropriées. Par ailleurs, la quasi-totalité des contrats conclus entre la Société et les gouvernements comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité », comme il est décrit sous le facteur de risque intitulé « Obligations de prestation restant à remplir », présenté précédemment.

Les contrats conclus avec les gouvernements exposent SNC-Lavalin à d'autres risques également. Les corps législatifs affectent habituellement des fonds sur une base annuelle, alors qu'il faut parfois plus de un an avant que le contrat ne génère un rendement. Par conséquent, si les contrats que la Société conclut avec des organismes publics sont financés en partie seulement ou sont résiliés, la Société pourrait ne pas réaliser la totalité des produits et des profits attendus pouvant être tirés de ces contrats. Les affectations et le moment du paiement peuvent dépendre, entre autres, de la situation économique, des priorités politiques concurrentes, de la diminution des octrois de contrat par les gouvernements, des restrictions budgétaires, du calendrier et du montant des revenus fiscaux ainsi que du niveau global des dépenses gouvernementales.

### ***Activités mondiales***

Une partie importante des produits de SNC-Lavalin provient de projets réalisés dans des marchés internationaux à l'extérieur du Canada. Les activités de SNC-Lavalin sont tributaires du succès continu de ses activités à l'échelle internationale, et la Société s'attend à ce que ses activités mondiales continuent de générer une partie importante de ses produits.

Les activités mondiales de la Société sont assujetties à divers risques, dont bon nombre touchent également les activités canadiennes de la Société notamment :

- les récessions et autres crises économiques dans d'autres régions ou dans d'autres économies étrangères, et leur incidence sur les coûts engagés par la Société pour l'exercice de ses activités dans ces pays;
- les problèmes de recrutement de personnel et de gestion des activités à l'étranger, y compris les défis de logistique, de sécurité et de communication;

- les changements dans les politiques, lois, règlements et exigences réglementaires des gouvernements étrangers, ou dans leur interprétation et/ou application;
- la difficulté à faire appliquer les droits contractuels, ou les frais engagés pour y parvenir, en raison de l'absence d'un système juridique bien établi ou pour quelque autre raison que ce soit;
- la renégociation ou l'annulation de contrats existants;
- l'adoption de nouvelles restrictions commerciales ou autres mesures tarifaires ou l'expansion des restrictions existantes comme des mesures de rétorsion ou des restrictions de nature politique à mesure que surviennent des événements géopolitiques;
- les problèmes et les retards qui peuvent être occasionnés ou les frais qui peuvent être engagés en raison de la circulation et du dédouanement de marchandises ainsi que l'autorisation du personnel de franchir les douanes ou de leur passage devant les autorités de l'immigration de diverses juridictions;
- les embargos;
- les actes de guerre, les agitations civiles, les forces majeures et les actes de terrorisme;
- l'instabilité sociale, politique et économique;
- l'expropriation de biens;
- le risque que les relations intergouvernementales se détériorent au point d'avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société dans un certain pays, parce que le siège social de la Société se trouve au Canada ou parce que nous exerçons des activités dans un autre pays;
- les problèmes et les retards qui peuvent être occasionnés ou les frais qui peuvent être engagés lors de l'obtention de licences, de permis ou d'autres documents similaires qui sont essentiels à la poursuite des activités de la Société, en raison de processus administratifs dans certains territoires qui diffèrent de ceux en Amérique du Nord;
- les hausses d'impôt ou les changements dans les lois ou règlements fiscaux ou dans leur interprétation et/ou application;
- les limites à la capacité de la Société de rapatrier de la trésorerie, des fonds ou du capital investis ou détenus dans des juridictions à l'extérieur du Canada.

Dans la mesure où les activités mondiales ou canadiennes de SNC-Lavalin seraient touchées par des conditions économiques, politiques ou autres conditions imprévues ou défavorables, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société pourraient subir des répercussions défavorables.

En outre, les activités de la Société à l'extérieur du Canada exposent SNC-Lavalin à des risques de change qui pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation. La Société est particulièrement vulnérable aux fluctuations de la livre sterling et du dollar américain. Même si SNC-Lavalin a mis en place une stratégie de couverture pour atténuer une partie de l'incidence de son exposition au risque de change, rien ne garantit que cette stratégie sera efficace. La Société n'a pas adopté de stratégies de couverture pour toutes les monnaies auxquelles elle est exposée dans le cadre de ses activités. La stratégie de couverture de la Société prévoit notamment le recours à des contrats de change à terme, qui comportent également un élément de risque inhérent au crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations des contreparties à l'égard de ces contrats.

### **Responsabilité en matière nucléaire**

Le secteur Énergie nucléaire de la Société appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'IAGC, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. De tels services exposent la Société aux risques liés à un incident nucléaire, radioactif ou critique, à l'égard duquel la Société exerce un contrôle ou pas.

Les dispositions d'indemnisation prévues par les lois nationales des pays dans lesquels le secteur Énergie nucléaire de la Société mène des activités, notamment la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire* au Canada, la Nuclear Installations Act 1965 au Royaume-Uni et la Price-Anderson Act aux États-Unis, ou des protections équivalentes prévues dans les conventions internationales, visent à assurer une indemnisation pour le public tout en couvrant les participants du secteur nucléaire contre toute responsabilité découlant d'incidents nucléaires, sous réserve de certaines exclusions.

Toutefois, les dispositions d'indemnisation prévues dans les lois peuvent ne pas s'appliquer à toutes les responsabilités assumées à titre d'entrepreneur fournissant des services au secteur nucléaire. Si un incident ou certains dommages qui en découlent ne sont pas couverts par les dispositions d'indemnisation applicables, la Société pourrait être tenue responsable des dommages, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. En plus des dispositions d'indemnisation prévues par les lois, la Société cherche à se protéger des responsabilités associées aux incidents nucléaires et aux dommages en découlant dans le cadre de ses contrats. Toutefois, rien ne garantit que ces limites contractuelles à l'égard de la responsabilité seront applicables à l'ensemble des situations ou que l'assurance de la Société ou celle de ses clients couvrira toutes les responsabilités assumées aux termes de ces contrats. Les coûts engagés pour se défendre contre des réclamations à la suite d'un incident nucléaire ou pour payer les dommages-intérêts qui pourraient être accordés à la suite de telles réclamations pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

### **Participations dans des investissements**

SNC-Lavalin détient des investissements principalement par l'intermédiaire de son secteur Capital qui est la branche dédiée aux investissements et à la gestion d'actifs de la Société. Lorsque SNC-Lavalin détient une participation dans un investissement, elle assume un certain degré de risque relativement au rendement financier de cet investissement. La valeur des investissements de la Société dépend de la capacité de l'investissement à atteindre ses projections de produits et de coûts, ainsi que de sa capacité à obtenir un financement initial et continu, qui peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle de la Société, notamment des changements dans les politiques ou dans les lois, l'entretien du cycle de vie, les produits d'exploitation, les délais de recouvrement, la gestion des coûts ainsi que l'état général des marchés financiers et/ou des marchés du crédit.

La Société effectue parfois des investissements dans des entités de projet dans lesquelles elle ne détient pas de participation lui conférant le contrôle. Ces investissements peuvent ne pas être assujettis aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur un tel investissement ou sur le contrôle interne s'y rapportant et que, par conséquent, des problèmes surviendraient relativement à cet investissement, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La dette sans recours provenant des investissements de la Société peut être exposée aux fluctuations de taux d'intérêt. Une stratégie de couverture est mise en place lorsque l'équipe de direction de l'entité de projet liée à un tel investissement le juge approprié. Toutefois, les hypothèses et estimations inhérentes à la stratégie de couverture pourraient être erronées, rendant par le fait même la couverture inefficace ou partiellement inefficace. De plus, les instruments financiers associés à la stratégie de couverture comprennent un risque de crédit lié au non-respect d'obligations par les contreparties de ces instruments.

Par ailleurs, bon nombre des investissements de la Société sont régis par des ententes ou des accords impliquant les actionnaires, des partenariats ou des coentreprises du même genre, dont plusieurs limitent la capacité ou le droit de la Société de vendre librement ou de céder d'une autre manière ses investissements et/ou ont une incidence sur le moment où aura lieu une vente ou cession de ce genre. Par conséquent, la capacité de la Société à céder ou à monétiser, efficacement ou en temps opportun, un ou plusieurs de ses investissements pourrait être limitée par de tels accords contractuels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les liquidités ou les ressources financières de SNC-Lavalin.

### ***Dépendance envers des tiers***

SNC-Lavalin conclut des contrats dans le cadre desquels elle sous-traite à des tiers une partie d'un projet ou la fourniture de matériel et d'équipement. Si le montant que doit payer la Société pour les services d'un sous-traitant ou pour du matériel ou des fournitures excède le montant estimé, la Société pourrait subir des pertes au titre des contrats connexes. Si un fournisseur ou un sous-traitant n'est pas en mesure de fournir les fournitures, le matériel ou les services requis en vertu du contrat négocié pour quelque raison que ce soit, ou s'il fournit des fournitures, du matériel ou des services de qualité inacceptable ou en quantité insuffisante, la Société pourrait devoir se procurer ces fournitures, ce matériel ou ces services à un moment ultérieur ou à un prix plus élevé que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence sur la rentabilité du contrat. De plus, des matières ou du matériel défectueux peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble du projet et donner lieu à des réclamations contre SNC-Lavalin pour le non-respect des spécifications requises pour le projet. Ces risques peuvent s'intensifier en période de ralentissement économique si les fournisseurs ou sous-traitants connaissent des difficultés financières ou ont de la difficulté à obtenir les fonds nécessaires pour financer leurs activités ou à obtenir un cautionnement, et qu'ils ne sont pas en mesure de fournir les services ou les fournitures (du tout ou en temps opportun) ou la qualité ou le degré de services ou de fournitures nécessaires aux activités de la Société.

En outre, dans les cas où SNC-Lavalin a recours aux services d'un seul fournisseur ou sous-traitant ou d'un petit nombre de sous-traitants, rien ne garantit que le marché pourra fournir les produits ou services en temps opportun, ou au coût estimé par la Société. De plus, peu importe l'importance des projets ou leur nombre, ou les sous-traitants et fournisseurs avec qui la Société fait affaire, les perturbations générales dans la chaîne d'approvisionnement mondiale et les problèmes connexes échappant au contrôle de la Société pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités en cours, exposant ainsi la Société aux risques susmentionnés. Le défaut d'un sous-traitant ou fournisseur indépendant de se conformer aux lois ou aux règlements applicables pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin ou sur sa réputation et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait également entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société.

### ***Perturbations de la chaîne d'approvisionnement***

Les perturbations mondiales dans les chaînes d'approvisionnement continuent d'affecter les entreprises de divers secteurs, provoquant des répercussions considérables. Les pénuries et les goulots d'étranglement logistiques liés à la main-d'œuvre et au transport ont, dans certains cas, entraîné une pénurie de matériaux disponibles et une augmentation des frais d'expédition. Les maladies, les restrictions de voyage et d'autres perturbations de la main-d'œuvre pourraient avoir une incidence défavorable sur la chaîne d'approvisionnement de la Société et sa capacité à mener à bien les projets de ses clients dans les délais prévus, alors que la pénurie de matériaux disponibles et l'augmentation des frais d'expédition pourraient aussi avoir une incidence défavorable sur sa rentabilité, notamment en raison de la pression inflationniste sur les prix des matériaux utilisés pour certains contrats et des coûts découlant d'un prolongement accru.

### ***Coentreprises et partenariats***

SNC-Lavalin conclut parfois des contrats de coentreprise, de partenariat ou d'autres arrangements similaires. Ces contrats exposent la Société à un certain nombre de risques, notamment le risque que ses partenaires soient dans l'incapacité ou refusent de remplir leurs obligations contractuelles envers la Société ou ses clients. Les partenaires de SNC-Lavalin pourraient être dans l'incapacité ou refuser d'apporter le soutien financier nécessaire au partenariat. Dans de telles circonstances, la Société pourrait être tenue de payer des pénalités financières ou des dommages-intérêts extrajudiciaires, de fournir des services additionnels ou d'investir des montants supplémentaires afin d'assurer l'exécution et la livraison adéquates des services à fournir. Aux termes d'ententes comportant des obligations conjointes et individuelles (ou solidaires), SNC-Lavalin pourrait être responsable de ses obligations et de celles de ses partenaires. Ces situations pourraient également donner lieu à des différends ou à des litiges avec les partenaires ou les clients de la Société, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

SNC-Lavalin participe à des coentreprises et à des arrangements similaires dans lesquels elle n'est pas l'entité exerçant le contrôle. Dans ces cas, la Société a un contrôle limité sur les actions ou les décisions de la

coentreprise. Ces coentreprises peuvent ne pas être assujetties au même cadre de gouvernance et aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur la coentreprise ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de la coentreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le défaut d'un coentrepreneur de se conformer aux lois ou aux règlements applicables ou aux exigences du contrat pourrait avoir une incidence négative sur les activités et la réputation de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société, ce qui pourrait alors avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

### **Systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée**

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société.

Les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes et perfectionnées, et la Société doit employer des technologies informatiques et autres défenses appropriées, en tout temps, pour les contrer. Les cyberattaques comprennent les logiciels malveillants (y compris les rançongiciels), le piratage, l'espionnage industriel, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle ou exclusive, l'hameçonnage ou d'autres atteintes à la sécurité et perturbations des systèmes. Si la Société n'est pas en mesure de protéger ses systèmes informatiques, ceux-ci pourraient être touchés par des pannes ou des lenteurs ou ne plus être en mesure de fonctionner. Les systèmes et les activités informatiques de la Société peuvent également être interrompus ou endommagés par des catastrophes naturelles, des défaillances, et des actes de guerre ou de terrorisme, notamment.

Une cyberattaque réussie pourrait nuire à la réputation de la Société et avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, puisqu'elle pourrait entraîner des pannes de réseau; des accès non autorisés à de l'information confidentielle ou exclusive à propos de ses activités, de ses actifs, de ses clients ou de ses employés; le vol, la perte, la fuite, la destruction ou la corruption de données, y compris de l'information à propos de ses clients et de ses employés; des dommages matériels aux actifs liés au réseau; des litiges, des amendes ou une responsabilité en cas de non-respect des lois relatives à la protection de la vie privée et à la sécurité de l'information; une augmentation des fraudes; des pertes de revenus; un risque de perte de clients ou la difficulté pour la Société d'en attirer de nouveaux; l'augmentation des primes d'assurance et l'engagement d'importants frais payables à des conseillers spécialistes, notamment des experts en juricomptabilité ou des experts externes en communications et relations publiques, pour aider la Société en ce qui a trait à de telles cyberattaques et aux conséquences de celles-ci.

De plus, des cyberattaques ciblant des fournisseurs ou autres partenaires d'affaires de la Société pourraient également avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

En tant que société exerçant ses activités à l'échelle mondiale, SNC-Lavalin est assujettie à un éventail complexe de lois conçues pour protéger les renseignements personnels et confidentiels. Les lois et les règlements en matière de protection de la vie privée et des données évoluent constamment et il est à prévoir que de plus en plus de pays se doteront de cadres consacrés à la protection des renseignements personnels en 2022 et dans les années à venir. Un tel contexte crée des défis uniques au chapitre de la conformité pour SNC-Lavalin dont les activités sont en pleine transformation. À l'heure actuelle, le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* du Canada servent de fondement au cadre de conformité mondiale de SNC-Lavalin en matière de protection des renseignements personnels. En outre, la Société a récemment déployé des efforts en ce sens dans le cadre du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit »). L'Union européenne (« UE ») est en train de passer en revue le cadre législatif entourant la protection des renseignements personnels du Royaume-Uni avant de décider de la manière dont les données de cette nature pourront être transmises entre les deux territoires. Un certain degré d'incertitude demeure donc toujours quant au transfert de données entre le Royaume-Uni et l'UE.

L'évolution constante de la technologie et des lois et règlements applicables en matière de protection de la vie privée pose des défis de plus en plus complexes au chapitre de la conformité et pourrait obliger la Société à engager des dépenses plus importantes afin de répondre aux exigences. La non-conformité à ces lois et règlements pourrait donner lieu à des pénalités substantielles, engager la responsabilité légale de la Société et l'exposer à un risque d'atteinte à la réputation.

La Société s'appuie sur des mesures de sécurité et des technologies reconnues dans le secteur d'activité pour protéger l'information confidentielle et exclusive contenue dans ses systèmes informatiques et de technologie de l'information. La Société cherche également à adapter ses politiques, procédures et contrôles liés à la sécurité afin de protéger ses actifs. Rien ne garantit que ces mesures parviendront à empêcher les cyberattaques ni que les assurances souscrites par la Société couvriront les coûts, les dommages, les passifs ou les pertes qui pourraient en découler.

### **Concurrence**

SNC-Lavalin exerce ses activités dans des secteurs d'activité et des marchés géographiques hautement concurrentiels tant au Canada que sur la scène internationale. SNC-Lavalin livre concurrence à la fois à de grandes entreprises et à de petites et moyennes entreprises dans divers secteurs de l'industrie. En outre, l'arrivée sur le marché canadien de nouvelles sociétés d'envergure internationale ou de concurrents non traditionnels ainsi qu'une présence internationale au sein des secteurs d'activité de SNC-Lavalin contribuent à rendre le contexte commercial plus concurrentiel. L'octroi de nouveaux contrats et les marges réalisées sur les contrats sont tributaires de l'intensité de la concurrence et des conditions générales des marchés où la Société exerce ses activités. Les fluctuations de la demande dans les secteurs où la Société est présente peuvent influencer sur le niveau de la concurrence. La situation concurrentielle est liée à de nombreux facteurs, notamment le prix, la capacité d'obtenir un cautionnement approprié, les obligations de prestation restant à remplir, la vigueur financière, la propension à prendre des risques, la disponibilité des partenaires, des fournisseurs et de la main-d'œuvre, ainsi que la réputation en matière de qualité, de respect des délais et d'expérience. Si la Société n'est pas en mesure de répondre efficacement à ces facteurs, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient être défavorablement touchés. De plus, une crise économique prolongée ou une reprise plus lente que prévu pourrait également entraîner un accroissement de la concurrence dans certains secteurs, des réductions de prix ou de marge ou une diminution de la demande. Tous ces facteurs auraient une incidence négative sur les résultats.

### **Responsabilité professionnelle ou responsabilité pour des services défectueux**

Si la Société fait défaut d'agir ou de formuler des jugements et des recommandations conformément aux normes professionnelles applicables, elle pourrait être tenue de verser des indemnités pécuniaires importantes. Les activités de la Société exigent qu'elle porte des jugements professionnels à l'égard de la planification, de la conception, de la mise en œuvre, de la construction, de l'exploitation et de la gestion d'installations industrielles et de projets d'infrastructure publique. Une défaillance ou un incident découlant des travaux effectués par SNC-Lavalin à l'un des sites liés à un projet en cours ou achevé de la Société pourrait donner lieu à d'importantes réclamations au titre de sa responsabilité professionnelle ou de sa responsabilité de produits, au titre d'une garantie ou à d'autres réclamations à l'encontre de la Société, et porter atteinte à sa réputation, en particulier si la sécurité publique est compromise. Les obligations découlant de ces réclamations pourraient excéder les limites d'assurance de la Société ou les droits que cela génère, ou avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir une assurance dans l'avenir. Se reporter au facteur de risque « Protection d'assurance » ci-dessous. Par ailleurs, les clients ou sous-traitants qui se sont engagés à indemniser SNC-Lavalin pour de telles obligations ou pertes pourraient refuser ou ne pas être en mesure de payer. Si une réclamation importante non couverte par l'assurance, soit en partie ou en totalité, est accordée, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Dans certaines juridictions où elle exerce ses activités, la Société pourrait être tenue responsable conjointement et individuellement (solidairement) à l'égard de ses obligations et de celles d'autres parties participant à un projet particulier, nonobstant l'absence d'une relation contractuelle entre la Société et ces autres parties.

### ***Indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels***

SNC-Lavalin fournit à ses clients des rapports et des opinions fondés sur son expertise technique et autres compétences professionnelles. Les rapports et opinions de la Société doivent souvent observer des normes professionnelles, des prescriptions en matière de permis et d'exigences techniques, la réglementation des valeurs mobilières et d'autres lois, réglementations, règlements et normes régissant la prestation de services professionnels dans la juridiction où les services sont fournis. En outre, la Société pourrait engager sa responsabilité envers des tiers qui utilisent ses rapports et opinions et qui s'appuient sur ceux-ci, même si la Société n'est pas liée par contrat à ces tiers, ce qui pourrait entraîner des indemnités pécuniaires ou des pénalités.

### ***Lacunes dans la protection d'assurance***

Dans le cadre de ses activités commerciales, la Société maintient un certain niveau de protection d'assurance. Rien ne garantit que la Société dispose d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins, ou qu'elle sera en mesure d'obtenir toute la protection d'assurance dont elle aura besoin à l'avenir. La Société souscrit une assurance auprès de plusieurs assureurs indépendants, souvent sous forme de contrats d'assurance par tranches. Si l'un des assureurs indépendants manque à ses obligations, refuse de renouveler ou annule l'assurance ou pour quelque autre raison que ce soit ne peut remplir ses obligations d'assurance envers SNC-Lavalin, ou dans l'éventualité où la Société était jugée responsable ou devait verser une indemnisation importante à l'égard d'un projet ou d'un contrat pour lequel elle n'était couverte par aucune assurance, l'exposition globale au risque et les charges d'exploitation de la Société pourraient alors s'accroître, et elle pourrait devoir interrompre ses activités commerciales.

SNC-Lavalin a souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant de la Société, sous réserve de certaines exclusions. Cette assurance protège également SNC-Lavalin contre les pertes qu'elle pourrait subir par suite de l'indemnisation de ses dirigeants et administrateurs. De plus, SNC-Lavalin peut conclure des ententes d'indemnisation avec ses dirigeants et administrateurs clés et ceux-ci peuvent également avoir droit à des indemnités en vertu des lois applicables et des actes constitutifs de la Société. Les indemnités que doit verser SNC-Lavalin aux administrateurs et aux dirigeants peuvent poser des risques importants pour la situation financière de la Société, car la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir son assurance ou, même si elle est en mesure de le faire, les réclamations excédant la protection de la Société ou n'étant couverte par aucune assurance pourraient entraîner une réduction significative de ses actifs.

### ***Santé et sécurité***

La nature des activités de SNC-Lavalin expose le personnel et d'autres personnes à des équipements de grande dimension, à des processus dangereux ou à des matières hautement réglementées, ainsi qu'à des environnements difficiles. De nombreux clients exigent de la Société qu'elle respecte certaines normes ou certains critères de sécurité pour pouvoir soumissionner pour un contrat, et le paiement d'une partie des honoraires et bénéfices liés aux contrats de la Société pourrait être assujéti au respect des normes ou critères de sécurité. Des conditions de travail dangereuses peuvent également accroître la rotation du personnel, augmenter les coûts du projet et les charges d'exploitation et avoir une incidence négative sur l'obtention de nouveaux contrats. Si SNC-Lavalin ne réussit pas à mettre en œuvre des procédures de sécurité appropriées et/ou si ces procédures se révèlent inefficaces, le personnel ou d'autres personnes pourraient se blesser. Le défaut de respecter les procédures, les contrats conclus avec les clients ou la réglementation applicable pourrait exposer SNC-Lavalin à des pertes, engager sa responsabilité et avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, ainsi que sa capacité à se voir confier des projets à l'avenir.

### ***Compétence du personnel***

La réussite de SNC-Lavalin repose grandement sur ses effectifs et sa capacité à attirer, à recruter, à former et à retenir du personnel compétent dans un marché compétitif. Les ingénieurs, les architectes, les concepteurs, les gestionnaires de projet, ainsi que les spécialistes fonctionnels et les dirigeants professionnels qui possèdent à la fois l'expérience et les compétences recherchées sont essentiels au succès des activités de la Société. La capacité de retenir et de motiver du personnel qualifié ou d'attirer des remplaçants appropriés, au besoin, dépend

entre autres de la nature concurrentielle du marché de l'emploi et des occasions de carrière et de rémunération que la Société peut offrir. Le secteur au sein duquel la Société exerce ses activités est fortement concurrentiel en ce qui a trait au recrutement de personnel technique et de gestion qualifié, et si la Société devait perdre une partie ou la totalité de ces employés qualifiés, il pourrait s'avérer difficile de les remplacer dans les délais exigés par les clients de la Société. Par exemple, certains membres du personnel de la Société détiennent des attestations de sécurité émises par des gouvernements et qui pourraient être nécessaires pour obtenir des projets gouvernementaux. Si la Société devait perdre une partie ou la totalité de ces employés qualifiés, il pourrait s'avérer difficile de les remplacer. L'incapacité à attirer et à retenir ce type de personnel compétent ferait peser des exigences accrues sur les ressources existantes de la Société, et elle pourrait entraîner, entre autres, la perte d'occasions, des dépassements de coûts, l'incapacité à mener à bien les projets en cours et à livrer concurrence pour de nouveaux projets et l'incapacité à atténuer les risques et incertitudes.

En outre, dans l'éventualité où les dirigeants professionnels et les autres membres clés du personnel de la Société devaient prendre leur retraite ou quitter la Société, la Société devra disposer de plans de relève appropriés qui englobent la préparation des talents à l'interne et, s'il y a lieu, la recherche de candidats externes potentiels pour des postes clés, et mettre en œuvre efficacement de tels plans, ce qui nécessite du temps et des ressources pour trouver les personnes appropriées et les intégrer au sein des postes de direction et des autres postes clés. Dans l'éventualité où la Société ne parviendrait pas à préparer et à mettre en œuvre efficacement ces plans de relève, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur sa capacité à exercer ses activités de façon efficace et à fournir des services à ses clients jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.

#### ***Arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre***

Une partie de l'effectif de la Société et des employés de ses sous-traitants est syndiquée. Une longue grève ou tout autre arrêt de travail causé par le personnel syndiqué ou non syndiqué dans le cadre d'un projet de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société. Il existe un risque inhérent que l'issue des négociations en cours ou futures relativement aux conventions collectives ou à la représentation syndicale ne soit pas favorable pour la Société. De temps à autre, des tentatives de syndicalisation sont entreprises par le personnel non syndiqué de la Société. Ces efforts de syndicalisation peuvent souvent entraîner des interruptions ou des retards de travail et présentent un risque d'agitation ouvrière.

#### ***Conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres et de crises sanitaires mondiales***

Les activités sur le terrain de la Société se déroulent généralement à l'extérieur et elles prennent la forme de travaux d'arpentage professionnel, de services d'ingénierie sur place, de collecte et d'analyse de données sur le terrain, de travaux archéologiques, d'études géotechniques, de forage d'exploration, de surveillance et d'inspections des projets de construction, de mise en service d'usines ainsi que de tests et de travaux liés à l'exploitation de celles-ci. Les conditions météorologiques extrêmes ou les catastrophes naturelles ou autres, comme les tremblements de terre, les incendies, les inondations, les tornades, les ouragans, les orages, les épidémies et les pandémies (dont la pandémie actuelle de COVID-19) ou des événements similaires, peuvent retarder le début ou la fin des activités sur le terrain de la Société et empêcher ses employés, ses sous-traitants ou ses fournisseurs de s'acquitter de leurs responsabilités entraînant des retards ou une perte de produits, qui auraient autrement été comptabilisés, alors que certains coûts continuent tout de même d'être engagés. Les conditions météorologiques extrêmes ou les catastrophes peuvent aussi retarder ou empêcher la réalisation de diverses phases de travaux liés à d'autres services devant être offerts pendant le déroulement des activités sur le terrain ou par la suite. La performance financière ou opérationnelle de la Société pourrait également subir l'incidence négative de l'éclosion d'épidémies ou d'autres crises de santé publique. Se reporter au facteur de risque intitulé « Répercussions continues et additionnelles de la pandémie de COVID-19 » dans la présente section pour une description des divers risques et incertitudes engendrés par la pandémie de COVID-19 et leur incidence sur les activités et la situation financière de la Société. Tout retard dans l'achèvement des travaux liés aux services offerts par la Société pourrait obliger celle-ci à engager des coûts supplémentaires non remboursables, notamment des heures de travail supplémentaires, pour respecter le calendrier établi par ses clients. En raison de divers facteurs, si un projet débute ou s'achève avec un retard, la Société pourrait aussi faire face à des pénalités ou des sanctions dans le cadre des contrats conclus ou même à des annulations de contrats.

### ***Cession ou vente d'actifs importants***

La vente d'une unité d'exploitation et/ou d'actifs importants est un processus complexe qui présente certains risques, comme l'incapacité de planifier, préparer et exécuter adéquatement la transaction et de rédiger un contrat dont l'objectif est de protéger la Société des ajustements après clôture, de certaines obligations et d'autres coûts additionnels. De plus, la Société est exposée au risque de non-conclusion de la transaction, de vente à un prix inférieur au prix demandé et/ou de prolongation des délais de clôture.

La cession d'entreprises présente des risques et des incertitudes, comme la difficulté de séparer les actifs liés aux entreprises cédées de celles que la Société continuera de détenir, le détournement de l'attention de la haute direction et des employés et le besoin d'obtenir des approbations réglementaires et des consentements d'autres tiers, ce qui pourrait perturber les relations avec les clients et les fournisseurs. La cession peut également assujettir la Société à des obligations fiscales additionnelles ou entraîner la perte de certains avantages fiscaux. De telles décisions entraînent aussi d'importants coûts et nécessitent que la direction y consacre du temps et de l'attention, ce qui pourrait amener ses membres à détourner leur attention d'autres activités de la Société. En raison de tels défis, ainsi que des conditions du marché et d'autres facteurs, les opérations de cession peuvent se prolonger, entraîner davantage de coûts, générer moins d'avantages que prévu ou ne jamais être conclues. Si la Société n'est pas en mesure de conclure une cession ou d'assurer une transition réussie des entreprises cédées, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats financiers. Si la Société cède une entreprise, elle pourrait ne pas réussir à faire en sorte que l'acheteur de l'entreprise cédée assume les passifs de celle-ci ou même s'il les assume, la Société peut avoir des difficultés à faire respecter ses droits, contractuels ou autres, par l'acheteur. Il est possible que la Société demeure exposée à des garanties financières ou à des garanties de bonne exécution et d'autres obligations contractuelles ou des obligations liées à l'emploi, aux prestations de retraite ou aux indemnités de départ ainsi qu'à des passifs potentiels pouvant découler des dispositions législatives relatives à la cession ou aux manquements ultérieurs de l'acheteur. Par conséquent, la performance d'une entreprise cédée ou d'autres conditions sur lesquelles la Société n'a aucune influence pourraient avoir une incidence significative défavorable sur ses résultats d'exploitation. En outre, plusieurs contrats visant la cession d'une filiale ou d'une entreprise prévoient la présentation d'états financiers de clôture. Selon les résultats contenus dans ces états financiers, l'acheteur pourrait faire valoir une réclamation, fondée ou non, voulant que la Société, à titre de vendeur, ait l'obligation de payer certains montants, qui sont parfois significatifs, à titre d'ajustement postérieur à la clôture de la transaction. Suivant sa valeur, le montant au titre de cet ajustement postérieur à la clôture que la Société pourrait devoir (ou décider de) payer est susceptible d'avoir une incidence défavorable, voire une incidence défavorable significative sur les ressources en trésorerie, les liquidités ou les résultats financiers et la performance financière de la Société. De plus, la cession d'une entreprise peut avoir un effet néfaste sur la rentabilité de la Société en raison des pertes que peut entraîner une telle vente, des pertes de produits ou d'une diminution des flux de trésorerie. Par ailleurs, la Société a aussi généralement le droit de faire valoir une réclamation semblable contre un acheteur, selon les résultats contenus dans les états financiers de clôture. À la suite d'une cession, la Société pourrait aussi constater moins de diversité dans ses activités, dans les marchés sur lesquels elle exerce ses activités et parmi ses clients.

### ***Propriété intellectuelle***

La réussite de SNC-Lavalin repose, en partie, sur sa capacité à protéger sa propriété intellectuelle. La Société s'appuie sur des politiques en matière de propriété intellectuelle et d'autres arrangements contractuels pour protéger la majeure partie de sa propriété intellectuelle lorsqu'elle estime qu'une protection au moyen d'une marque de commerce, d'un brevet ou d'un droit d'auteur n'est pas appropriée ou possible. Les secrets commerciaux sont généralement difficiles à protéger. Bien que les employés de SNC-Lavalin soient assujettis à des obligations en matière de confidentialité, ce type de protection peut être une mesure de dissuasion insuffisante et peut ne pas empêcher l'usurpation de renseignements confidentiels de la Société ou la violation de brevets ou de droits d'auteur de celle-ci. De plus, la Société peut ne pas être en mesure de détecter l'utilisation non autorisée de sa propriété intellectuelle ni de prendre les mesures qui s'imposent pour faire respecter ses droits. Si la Société n'est pas en mesure de protéger adéquatement ses droits en matière de propriété intellectuelle, ni de les maintenir ou de les faire respecter, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur sa position concurrentielle.

## **RISQUES LIÉS AUX LIQUIDITÉS, AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET À LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ**

### ***Liquidités et situation financière***

La Société s'appuie sur sa trésorerie, ses facilités de crédit et d'autres instruments d'emprunt ainsi que sur les marchés financiers pour satisfaire une partie de ses besoins en liquidités et en capital; dans certains cas, elle doit obtenir des garanties bancaires ou des lettres de crédit comme moyen de satisfaire ses diverses obligations contractuelles pour ses projets sous-jacents. Une instabilité ou des bouleversements importants sur les marchés financiers ou une dégradation ou un affaiblissement de sa situation financière, en raison de facteurs internes ou externes, pourraient limiter ou empêcher l'accès de la Société à une ou plusieurs sources de financement, ou accroître de façon importante leur coût, y compris les facilités de crédit, l'émission de titres d'emprunt à long terme ou à moyen terme (comme l'émission de débentures, d'obligations ou de billets) ou la disponibilité des garanties bancaires ou des lettres de crédit nécessaires pour garantir ses obligations contractuelles ou autres obligations relatives aux projets. Rien ne garantit que la Société maintiendra un solde de trésorerie approprié et que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation seront suffisants pour financer ses activités et ses besoins de liquidités, assurer le service de sa dette et/ou maintenir sa capacité à obtenir et à conserver des garanties bancaires.

Une dégradation de la situation financière de la Société pourrait également entraîner une réduction ou une révision à la baisse de ses notations de crédit, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société d'émettre de nouvelles lettres de crédit ou garanties de bonne exécution, ou l'accès à des sources externes d'instruments d'emprunt à court terme et à long terme, ou augmenter de façon importante les coûts liés à l'utilisation de telles lettres de crédit, garanties de bonne exécution et facilités de crédit bancaires et à l'émission de titres d'emprunt à long terme et à moyen terme, et ainsi avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

### ***Endettement***

La dette consolidée de la Société provenant de la dette avec recours, de la dette avec recours limité et de la dette sans recours, présentées à l'état de la situation financière, s'élevait à environ 1,7 milliard \$ au 31 décembre 2021.

La Société devra refinancer ou rembourser des tranches de l'encours de sa dette consolidée. Rien ne garantit que la dette de la Société sera refinancée ou que la Société obtiendra un financement additionnel ou, si elle l'obtient, que les modalités seront raisonnables sur le plan commercial.

Le niveau d'endettement de la Société pourrait avoir d'autres répercussions importantes, dont les suivantes :

- avoir une incidence défavorable sur les notations de crédit actuelles de la dette à long terme évaluée de la Société;
- limiter la capacité de la Société d'obtenir du financement additionnel et, le cas échéant, à des conditions raisonnables sur le plan commercial, notamment pour le fonds de roulement, les dépenses d'investissement, le service de la dette, les acquisitions ou les besoins généraux de l'entreprise;
- exposer la Société au risque d'une hausse de taux d'intérêt et d'une augmentation connexe des charges financières, étant donné que la plupart de ses emprunts ont des taux d'intérêt variables, et comme les économies mondiales et nord-américaines semblent entrer dans une période caractérisée par des taux d'inflation plus élevés, ce risque pourrait s'accroître à court et à moyen terme;
- limiter la capacité de la Société de s'ajuster à l'évolution du marché et défavoriser la Société par rapport à ses concurrents (notamment si la notation de crédit de la Société est touchée défavorablement) moins endettés ou possédant davantage de ressources financières;
- limiter la capacité de la Société de déclarer et de verser des dividendes sur ses actions ordinaires;

- accroître la vulnérabilité de la Société à un repli de l'économie générale;
- empêcher la Société de faire des dépenses d'investissement essentielles à sa croissance et à ses stratégies.

Les facilités de crédit et les instruments régissant la dette consolidée de la Société renferment certaines clauses restrictives financières exigeant que la Société respecte, sur une base consolidée, des ratios de la dette nette avec recours par rapport au résultat avant intérêts, impôts et amortissements ajusté. Ces facilités de crédit et instruments renferment aussi des clauses restreignant la capacité de la Société à consentir des charges sur ses actifs, à contracter une autre dette ou à effectuer des aliénations d'actifs ou des changements fondamentaux à ses activités, à verser des dividendes et à procéder à d'autres décaissements ou à employer le produit tiré de la vente d'actifs et d'actions des filiales. Ces clauses restrictives limiteront le pouvoir discrétionnaire et la flexibilité financière de la Société dans l'exploitation de son entreprise. Aux termes de ces facilités de crédit et de ces instruments, la Société et ses filiales sont autorisées à contracter des dettes supplémentaires dans certaines circonstances, ce qui pourrait toutefois accroître les risques décrits précédemment. En outre, si la Société ou ses filiales contractaient d'autres dettes à l'avenir, la Société pourrait être assujettie à d'autres clauses qui pourraient être plus restrictives que celles auxquelles elle est assujettie maintenant.

Un manquement à l'une quelconque de ces conventions ou l'incapacité de la Société de respecter ces clauses restrictives (le cas échéant) pourrait donner lieu, en l'absence d'une renonciation ou d'une correction, à la déchéance du terme de la dette consolidée de la Société ou à un défaut croisé aux termes des modalités de certains instruments d'emprunt. En cas de déchéance du terme de la dette de la Société, la Société pourrait ne pas être en mesure de s'acquitter du service de la dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour refinancer sa dette.

La capacité de la Société de s'acquitter du service de sa dette consolidée dépendra notamment de sa performance financière et opérationnelle future, qui sera touchée par la conjoncture économique, la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que d'autres facteurs, notamment d'ordre financier, commercial, juridique et réglementaire, dont certains sont indépendants de la volonté de la Société. Si ses résultats d'exploitation ou ses liquidités ne suffisaient pas pour lui permettre de s'acquitter du service de sa dette consolidée actuelle ou future, la Société pourrait être contrainte de prendre des mesures telles que la diminution de ses dividendes, la réduction ou le report d'activités commerciales, d'acquisitions, d'investissements ou de dépenses d'investissement, la vente d'actifs, la restructuration ou le refinancement de sa dette ou encore la sollicitation de capital supplémentaire.

### ***Incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière***

Comme il est décrit à la section 8.4 du présent rapport de gestion, la Société doit maintenir un ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ne dépassant pas un certain seuil. Bien que la Société ait respecté les clauses restrictives en 2021 et en 2020, une augmentation de la dette nette avec recours attribuable, par exemple, aux besoins en trésorerie des activités d'exploitation, au retard ou à l'accélération de certaines opérations d'investissement, de cession ou de financement ou à une incapacité de générer un RAIIA ajusté suffisant pour soutenir le niveau d'endettement dans le calcul du ratio à l'avenir, pourrait avoir une incidence négative sur la Société, tel qu'il est décrit plus en détail sous le facteur de risque « Endettement » ci-dessus.

### ***Garantie aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ***

Le prêt de la CDPQ est garanti par la totalité des actifs d'Autoroute Holding, excluant les actions de l'Autoroute 407 ETR détenues par Autoroute Holding (jusqu'au moment où Autoroute Holding choisira d'octroyer un gage à ce sujet), ainsi que les droits et les prêts d'Autoroute Holding aux termes de la convention de prêt intersociétés, datée du 10 juillet 2017, entre Autoroute Holding à titre de prêteur et la Société à titre d'emprunteur. Outre cette sûreté, SNC-Lavalin inc. a fourni un cautionnement (le « cautionnement ») en faveur de CDPQ RF garanti par un gage donné par SNC-Lavalin inc. à CDPQ RF sur 20 900 actions ordinaires détenues par SNC-Lavalin inc. dans le capital social d'Autoroute Holding (représentant environ 29,9 % des actions ordinaires en circulation d'Autoroute Holding). Le seul recours de CDPQ RF contre SNC-Lavalin inc. en lien avec le cautionnement et tout manquement ou défaut potentiel par Autoroute Holding aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ est limité à des mesures d'exécution visant les actions du capital d'Autoroute Holding détenues par SNC-Lavalin inc. La Société détient une participation de 6,76 % dans l'Autoroute 407 ETR par l'intermédiaire d'Autoroute Holding. Les modalités de la convention de prêt avec la CDPQ comprennent plusieurs clauses restrictives qui doivent être remplies par Autoroute Holding. Rien ne garantit que ces clauses restrictives seront remplies. Tout cas de défaut

aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ, y compris à l'égard des clauses restrictives aux termes de ce prêt, pourrait donner lieu, entre autres, à une demande de remboursement immédiat par CDPQ RF de tous les montants dus aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ, ou forcer la vente des actions de l'Autoroute 407 ETR détenues par Autoroute Holding conformément à la convention entre actionnaires de l'Autoroute 407 ETR à un moment, à un prix et dans des circonstances indépendants de la volonté de la Société et/ou qui ne permettent pas d'obtenir un prix de vente optimal de ces actions de l'Autoroute 407 ETR, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités et la situation financière de la Société.

### ***Dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette***

Une partie importante des actifs de la Société est formée du capital social de ses filiales et la Société exerce une grande partie de son entreprise par l'entremise de ses filiales. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société et sa capacité d'honorer ses obligations liées au service de la dette sont fonction, dans une grande mesure, du résultat de ses filiales et de la distribution de ce résultat à la Société, ou de prêts, d'avances ou d'autres paiements consentis par ces entités à la Société.

Les filiales de la Société sont des entités juridiques séparées et distinctes et elles peuvent avoir d'importantes obligations. La capacité de ces entités de verser des dividendes ou de consentir d'autres prêts, avances ou paiements à la Société dépendra de leurs résultats d'exploitation et sera assujettie aux lois applicables et aux restrictions contractuelles contenues dans les documents régissant leurs dettes, notamment, par exemple, les clauses restrictives financières définies dans la convention de prêt avec la CDPQ selon lesquelles le ratio de la dette avec recours nette consolidée de la Société par rapport au résultat avant intérêts, impôts et amortissements ajusté ne peut dépasser une certaine limite. De plus, certains autres actes et certaines autres ententes régissant certaines filiales de la Société renferment des restrictions quant au versement de dividendes et aux distributions, ainsi que des clauses restrictives précises relatives aux liquidités. En outre, un certain nombre de filiales importantes de la Société ont fourni des garanties à l'égard des principaux instruments d'emprunt et d'obligations envers des tiers, notamment la convention de crédit de la Société et ses débentures en circulation.

La capacité des filiales de la Société de générer suffisamment de flux de trésorerie d'exploitation dépendra de leur performance financière future, qui sera touchée par une série de facteurs d'ordre économique, concurrentiel et commercial, notamment les facteurs mentionnés dans cette section, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la Société ou de ses filiales. Les flux de trésorerie et le résultat des filiales en exploitation de la Société et les montants qu'elles sont en mesure de distribuer à la Société sous forme de dividendes ou autrement pourraient ne pas générer suffisamment de flux de trésorerie d'exploitation pour que la Société honore ses obligations liées à la dette. Par conséquent, la Société pourrait devoir envisager des plans de financement de rechange, comme le refinancement ou la restructuration de sa dette, la vente d'actifs, la réduction ou le report de dépenses d'investissement ou la recherche de capitaux additionnels. La Société ne peut garantir que ces options de rechange seraient possibles, que les actifs pourraient être vendus ou, s'ils l'étaient, à quel moment ils le seraient et quel produit en serait tiré, que du financement additionnel pourrait être obtenu et, le cas échéant, à des conditions acceptables ou que du financement additionnel serait permis aux termes des modalités des divers instruments d'emprunt de la Société alors en vigueur. L'incapacité de la Société de générer suffisamment de flux de trésorerie pour honorer ses obligations liées à la dette ou de refinancer ses obligations selon des modalités raisonnables sur le plan commercial aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### ***Dividendes***

La déclaration et le versement des dividendes sur les actions ordinaires sont au gré du conseil d'administration de la Société. Les liquidités pouvant servir à verser des dividendes dépendent d'un grand nombre de facteurs, dont la performance financière de la Société, l'incidence des taux d'intérêt, les clauses restrictives et les obligations des contrats de prêt, les besoins du fonds de roulement et les besoins en capitaux futurs. En outre, la capacité de la Société à verser des dividendes dépend du versement de dividendes par certaines filiales de la Société ou du remboursement de fonds en faveur de la Société par ses filiales. Les filiales de la Société pourraient à leur tour être empêchées de verser des dividendes, d'effectuer des remboursements ou de verser d'autres distributions à la Société pour des motifs d'ordre financier, réglementaire, juridique ou autre. Dans la mesure où les filiales de la Société ne sont pas en mesure de verser des dividendes ou de rembourser des fonds à la Société, la capacité de la Société à verser des dividendes sur les actions ordinaires pourrait être touchée de façon défavorable.

### ***Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite***

La Société administre certains régimes à prestations définies et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Plus précisément, sa filiale Atkins administre deux importants régimes à prestations définies, soit le Atkins Pension Plan et le Railways Pension Scheme, dont le passif net combiné au titre des prestations de retraite est significatif. La majeure partie des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'Atkins sont liées à son entreprise au Royaume-Uni et sont constituées d'obligations au titre du régime de retraite à prestations définies. Au Royaume-Uni, les exigences de financement des régimes de retraite à prestations définies sont fondées sur les évaluations actuarielles de l'actif et du passif de chaque régime. L'actif d'un régime est principalement déterminé en fonction de la valeur des placements détenus par le régime et de leur rendement. L'évaluation du passif d'un régime exige des niveaux d'appréciation et d'expertise technique considérables pour choisir les hypothèses appropriées. Les modifications d'un certain nombre d'hypothèses clés, telles les hypothèses relatives au taux d'actualisation, au taux de croissance de la rémunération ou à l'inflation, peuvent avoir une incidence significative sur le calcul du passif. Comme l'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime de retraite fait intervenir un certain degré d'appréciation, il existe un risque d'anomalies significatives dans les évaluations.

La nature du régime entourant le financement au Royaume-Uni crée de l'incertitude quant au montant en trésorerie nécessaire qu'Atkins sera tenue de verser aux régimes de retraite et au moment où elle sera tenue de le verser. Les cotisations prévues d'Atkins au Atkins Pension Plan et au Railways Pension Scheme s'élèvent à 37,9 millions £ (ou environ 65,4 millions \$ CA) et à 4,2 millions £ (ou environ 7,2 millions \$ CA), respectivement, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, les cotisations annuelles augmentant de 2,5 % par année jusqu'au 31 mars 2026 pour l'Atkins Pension Plan. Si Atkins doit augmenter ses cotisations de financement en trésorerie, cette situation aura pour effet de réduire l'application de ces fonds à d'autres fins générales de l'entreprise et limitera sa capacité d'investir dans sa croissance. La détérioration des conditions économiques pourrait donner lieu à des augmentations importantes des obligations de financement d'Atkins, ce qui pourrait limiter les liquidités disponibles d'Atkins pour son exploitation, ses dépenses d'investissement et d'autres besoins et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités d'Atkins, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi de la Société, y compris le passif lié aux régimes de retraite, ainsi que ses obligations de paiement futures aux termes de ceux-ci pourraient limiter les liquidités disponibles aux fins des activités, des dépenses d'investissement et autres besoins de la Société et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses liquidités.

### ***Besoins en fonds de roulement***

SNC-Lavalin peut avoir besoin d'un fonds de roulement important pour financer l'achat de matières et/ou l'exécution de travaux d'ingénierie, de construction ou autres dans le cadre d'un projet avant de recevoir le paiement des clients. Dans certains cas, la Société a l'obligation contractuelle envers ses clients de financer les besoins en fonds de roulement relatifs aux projets. Une augmentation des besoins en fonds de roulement pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les flux de trésorerie de SNC-Lavalin.

Par ailleurs, la Société pourrait temporairement manquer de liquidités si elle n'est pas en mesure d'utiliser ses soldes de trésorerie et ses placements à court terme ou de prélever des montants sur ses facilités de crédit aux termes de la convention de crédit pour financer ses besoins en fonds de roulement. Les soldes de trésorerie et placements à court terme de SNC-Lavalin sont détenus dans des comptes auprès de banques et d'institutions financières, et certains dépôts de la Société excèdent l'assurance disponible. Il existe un risque que ces banques et institutions financières puissent, à l'avenir, faire faillite ou être mises sous séquestre, ou que leurs actifs fassent l'objet d'une saisie par les gouvernements, ce qui pourrait faire en sorte que la Société manque temporairement de liquidités ou soit dans l'incapacité de recouvrer ses dépôts en excédent de l'assurance disponible, le cas échéant.

Si les conditions des marchés du crédit et la conjoncture économique à l'échelle mondiale s'aggravaient de façon importante, SNC-Lavalin pourrait avoir de la difficulté à maintenir une répartition diversifiée de son actif auprès d'institutions financières solvables.

Par ailleurs, SNC-Lavalin peut investir une partie de sa trésorerie dans des occasions d'investissement à long terme, y compris l'acquisition d'autres entités ou activités, la réduction de certains passifs tels que des passifs

non capitalisés au titre des prestations et/ou les rachats d'actions en circulation de la Société. Dans la mesure où la Société utiliserait la trésorerie à de telles fins, le montant des liquidités disponibles pour les besoins en fonds de roulement décrits précédemment pourrait être réduit.

### ***Recouvrement auprès des clients***

SNC-Lavalin est exposée au risque de perte découlant de l'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations à l'égard des créances clients, des contrats en cours et des autres actifs financiers. L'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et la rentabilité de la Société.

En outre, la Société facture habituellement ses clients pour les services d'ingénierie à terme échu, ce qui signifie qu'elle s'expose à une possibilité de retard de paiement ou de non-paiement de la part de ses clients alors qu'elle a déjà consacré des ressources à leurs projets. Si un ou plusieurs clients tardent à payer ou ne payent pas un montant important des créances impayées de la Société, cela pourrait avoir une incidence négative significative sur les liquidités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

### ***Dépréciation du goodwill et d'autres actifs***

Conformément aux normes IFRS, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année en déterminant si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (une « UGT ») ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur comptable. Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou groupe d'UGT auxquelles ou auquel a été affecté le goodwill, ce qui exige le recours aux estimations et aux jugements formulés par la direction qui sont par leur nature subjectifs et incertains, et peuvent varier au fil du temps. Le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation sont les principales hypothèses requises pour estimer la valeur d'utilité. L'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exige l'exercice du jugement, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes de la valeur comptable de ces actifs.

La Société ne peut pas garantir que de nouveaux événements ou des circonstances défavorables, qui l'obligeraient à réévaluer la valeur du goodwill et à comptabiliser une importante perte de valeur au titre du goodwill, ne se produiront pas, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Les actifs financiers, y compris les placements de la Société, autres que ceux comptabilisés à la juste valeur, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont réputés dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement. Dans un tel cas, la Société pourrait être tenue de réduire les valeurs comptables à leur juste valeur estimative. La subjectivité intrinsèque des estimations de la Société à l'égard des flux de trésorerie futurs pourrait avoir une incidence importante sur son analyse. Toute réduction de valeur ou radiation des actifs ou de la valeur comptable des placements de la Société pourrait également avoir une incidence significative sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

## **RISQUES LIÉS AUX LITIGES, AUX ENQUÊTES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX QUESTIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE**

### ***Incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges***

SNC-Lavalin elle-même, ses filiales ou les entités par l'intermédiaire desquelles Capital effectue des investissements sont ou peuvent être parties à divers litiges dans le cours normal de leurs activités. Étant donné que la Société exerce ses activités dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et de l'exploitation et de l'entretien pour des installations et des projets où des défauts de conception, de construction ou de systèmes peuvent entraîner des blessures ou des dommages graves à des employés, d'autres personnes ou des biens, la Société est exposée à des réclamations et à des litiges importants en cas de défaut sur de tels projets. Ces réclamations pourraient notamment porter sur des lésions corporelles, des décès, des interruptions des activités, des dommages aux biens, de la pollution et des dommages à l'environnement et elles pourraient provenir de

clients ou de tierces parties, entre autres de personnes habitant ou travaillant près de projets de clients. SNC-Lavalin peut également être exposée à des réclamations lorsqu'il est convenu qu'un projet devra atteindre certaines normes de performance ou respecter certaines exigences techniques et que ce même projet n'atteint ou ne respecte pas ces normes ou exigences. La Société accepte, dans bon nombre de contrats qu'elle conclut avec des clients, des sous-traitants et des fournisseurs, de garder ou de prendre en charge la responsabilité potentielle relative aux dommages, aux pénalités, aux pertes et aux autres expositions liés aux projets, ce qui pourrait entraîner des réclamations dépassant de beaucoup les profits attendus de ces contrats. En outre, bien que certains clients et sous-traitants puissent accepter d'indemniser la Société relativement à certains types de responsabilités, ces tierces parties pourraient refuser de payer ou être dans l'incapacité de le faire.

En outre, par le passé, après des périodes de volatilité du cours des titres d'une société donnée, des recours collectifs en valeurs mobilières ont souvent été intentés contre cette société. SNC-Lavalin a déjà été défenderesse dans le passé et elle est actuellement défenderesse dans deux recours collectifs intentés par des actionnaires en raison de manquements allégués à la communication de l'information en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. La Société ne peut garantir que des litiges semblables ne se produiront pas dans l'avenir à son égard. De tels litiges pourraient entraîner des coûts importants et détourner l'attention et les ressources de la direction, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de divers déductibles, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, des sous-traitants et des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne présenterait pas correctement les avis de modification ou les autres réclamations, ou encore ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, des amendes et d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, une interdiction ou une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités. La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires du passé (non liées aux règlements dont il est question ci-dessous) dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

En ce qui a trait à l'enquête menée par la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC ») à l'égard du projet du pont Jacques-Cartier, le 23 septembre 2021, la GRC, représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (le « DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a également été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »). Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1 du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation. Ces accusations criminelles font suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada à l'égard de certaines accusations criminelles en 2017. Un autre ancien employé de la Société, Kamal Francis, a également été accusé séparément d'infractions semblables.

À l'exception de l'enquête à l'égard du projet du pont Jacques-Cartier, la Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de l'entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de services en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir

une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et négociées sur le marché.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets, ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs, ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et négociées sur le marché. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-dessous, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

De plus, SNC-Lavalin a conclu un certain nombre d'ententes de règlement, notamment en décembre 2019 avec le Service des poursuites pénales du Canada (le « SPPC ») relativement à des accusations portées contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International inc. et SNC-Lavalin Construction inc. en vertu de l'article 380 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel ») et de l'article 3(1)(b) de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (les « accusations »). Dans le cadre du règlement avec le SPPC, SNC-Lavalin Construction inc. a reconnu sa culpabilité à l'égard d'une seule accusation de fraude (la « reconnaissance de culpabilité »), les accusations ont été retirées et SNC Lavalin Construction inc. a accepté de verser une amende de 280 millions \$, payable en versements égaux sur cinq ans, et d'être assujettie à une ordonnance de probation de trois ans. La Société a estimé le coût actualisé net de ces versements à 257,3 millions \$ à la date du règlement. La Société s'est conformée à cette ordonnance de probation, et elle continuera de s'y conformer pour sa durée restante. La reconnaissance de culpabilité pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de contrats liés à divers projets ou à un cas de défaut aux termes de ces contrats, ce qui donnerait aux contreparties concernées le droit d'exercer des droits de résiliation discrétionnaires, ou ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs, ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en bourse.

De plus, la reconnaissance de culpabilité pourrait notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, une interdiction ou une radiation les empêchant de participer aux projets ou appels d'offres des secteurs public et privé, ou à la révocation d'autorisations ou d'attestations, imposée par certains gouvernements ou certains organismes administratifs. Bien que la Société ne s'attende pas à ce que la reconnaissance de culpabilité ait une incidence sur sa capacité à participer au processus d'appel d'offres relativement à des projets futurs qui correspondent à sa nouvelle orientation stratégique récemment annoncée, toute éventuelle suspension, interdiction, radiation ou perte d'occasion de participer à un appel d'offres ou toute révocation éventuelle d'autorisations ou d'attestations à court terme, résultant de la reconnaissance de culpabilité,

pourrait avoir une incidence défavorable significative à court terme sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en bourse.

La Société n'est pas en mesure de prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement à la reconnaissance de culpabilité.

Tel qu'il a été annoncé précédemment, la Société a également conclu une entente administrative avec le gouvernement canadien dans le cadre du régime d'intégrité aux fins du processus d'approvisionnement et des transactions immobilières relativement aux accusations, qui a pris fin le 18 décembre 2020. La Société a également conclu un accord de règlement avec le Groupe de la Banque mondiale concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives à un projet au Bangladesh et à un projet au Cambodge.

Le défaut de la Société de se conformer aux modalités de l'un ou l'autre des accords de règlement décrits ci-dessus pourrait entraîner des conséquences sérieuses pour la Société, y compris de nouvelles sanctions, des poursuites ou la suspension de l'admissibilité à faire affaire avec le gouvernement ou les organismes qui participent aux projets financés par ces entités ou à contribuer à ces projets. La Société prend actuellement des mesures qui devraient atténuer ce risque.

Une description des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements les plus significatifs concernant SNC-Lavalin et ses filiales est présentée à la note 33 des états financiers annuels de 2021.

***Nouvelle réglementation et inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire***

La Société est assujettie à divers règlements, lois et autres obligations juridiques imposés par les gouvernements ou d'autres autorités de réglementation. Toute nouvelle réglementation découlant notamment des changements radicaux dans les politiques et les règlements de gouvernements étrangers pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats de la Société.

En outre, l'inconduite, la fraude, le non-respect des lois et règlements applicables ou toute autre activité inappropriée par un employé, un agent ou un partenaire de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la réputation de SNC-Lavalin. L'inconduite peut comprendre le non-respect de la réglementation gouvernementale en matière d'approvisionnement, de la réglementation relative à la protection des renseignements classifiés, de la réglementation en matière de lutte contre la corruption et d'autres pratiques de corruption à l'étranger, de la réglementation relative au prix de la main-d'œuvre et autres coûts liés aux contrats conclus avec les gouvernements, de la réglementation relative au lobbying et autres activités similaires, de la réglementation relative au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des lois environnementales et d'autres lois et règlements applicables. Par exemple, la LCAPE et d'autres lois anticorruption semblables à l'étranger interdisent, de façon générale, aux sociétés et à leurs intermédiaires de verser des paiements inopportuns à des agents publics étrangers en vue d'obtenir ou de conserver des contrats. De plus, SNC-Lavalin fournit des services de nature très sensible ou liés à des questions cruciales en matière de sécurité nationale. Si la sécurité était compromise, la capacité de la Société à obtenir des contrats du gouvernement à l'avenir pourrait être extrêmement limitée.

Les politiques de SNC-Lavalin exigent le respect de ces lois et règlements, et la Société a mis en œuvre des mesures visant à prévenir et détecter toute inconduite. Cependant, étant donné les limites inhérentes aux contrôles internes, y compris l'erreur humaine, il est possible que ces contrôles soient volontairement contournés ou qu'ils deviennent inefficaces par suite d'un changement dans les conditions. Par conséquent, SNC-Lavalin ne peut garantir que ses contrôles protégeront la Société contre les actes insoucians ou criminels commis par des employés, des agents ou des partenaires. Un non-respect des lois et règlements applicables ou des actes d'inconduite pourrait exposer SNC-Lavalin à des amendes et pénalités, à la perte d'une autorisation de sécurité, et à une suspension, à une interdiction ou à une radiation relativement à la prestation de services, tous ces facteurs pouvant nuire à la réputation de la Société, l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles en plus d'avoir une incidence défavorable sur les activités de SNC-Lavalin.

## ***Réputation de la Société***

Le risque encouru en cas d'atteinte à la réputation de la Société est de dévaluer son image publique, ce qui pourrait entraîner l'annulation de projets en cours et influencer sur la capacité de la Société à se voir attribuer des projets dans l'avenir. Bon nombre de situations pourraient porter atteinte à la réputation de la Société dont des problèmes liés à la qualité ou aux résultats obtenus sur les projets, un mauvais dossier en santé et sécurité ou d'autres enjeux environnementaux, de gouvernance ou sociaux, le non-respect allégué ou établi des lois et règlements en vigueur par les employés, les agents, les sous-traitants, les fournisseurs ou les partenaires de la Société, ou le fait d'être la cause d'un cas de pollution ou de contamination.

## **RISQUES LIÉS À LA CONFORMITÉ ET À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

### ***Limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société***

SNC-Lavalin maintient des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et des procédures de communication de l'information. Il existe des limites inhérentes à tout cadre de contrôle, étant donné que les contrôles peuvent être contournés par des gestes posés par des personnes, intentionnels ou non, par la collusion de deux personnes ou plus, par la dérogation aux contrôles par la direction, par un manque de jugement et des pannes attribuables à l'erreur humaine. Aucun système ni contrôle ne peuvent garantir de façon absolue que toutes les fraudes ou erreurs, tous les contournements des contrôles ou toute omission de communication de l'information seront évités ou décelés. De tels fraudes, erreurs, contournements des contrôles ou omissions dans la communication de l'information pourraient entraîner des anomalies significatives à l'égard de l'information financière. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité des contrôles sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

### ***Lois et règlements en matière d'environnement***

SNC-Lavalin s'expose à divers risques liés à l'environnement et est tenue de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement, lesquels varient d'un pays à l'autre et sont sujets à changement. Le non-respect par la Société des lois et règlements en vigueur en matière d'environnement pourrait entraîner des pénalités, des poursuites en justice et éventuellement nuire à sa réputation.

La Société gère plusieurs anciens sites relativement auxquels elle peut être exposée au risque lié aux coûts de mise en œuvre de mesures environnementales correctives et aux dommages possibles aux biens et collectivités avoisinants. Bien que la Société prenne des mesures pour gérer ce risque et qu'elle ait constitué des provisions dans ses états financiers aux fins du risque et de la charge connexes, rien ne garantit qu'elle ne sera pas assujettie à des réclamations pour dommages-intérêts, pour remise en état de site et pour d'autres questions connexes, et ses provisions pourraient ne pas couvrir la totalité de toute réclamation ou charge future.

Les préoccupations croissantes à l'égard des changements climatiques pourraient aussi entraîner l'imposition de règlements supplémentaires en matière d'environnement. Les lois, les protocoles internationaux, les règlements ou d'autres restrictions sur les émissions pourraient donner lieu à une hausse des coûts liés à la conformité pour la Société et ses clients, y compris ceux qui participent aux activités d'exploration, de production ou de raffinage des combustibles fossiles, qui émettent des gaz à effet de serre en procédant à la combustion des combustibles fossiles ou qui émettent des gaz à effet de serre dans le cadre de l'extraction, de la fabrication, de l'utilisation ou de la production de matières et de marchandises. Si de tels changements sont apportés aux politiques, cela pourrait accroître les coûts des projets pour les clients ou, dans certains cas, empêcher un projet d'aller de l'avant, réduisant ainsi potentiellement le besoin pour les services de la Société, ce qui aurait une incidence négative significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Toutefois, de tels changements pourraient aussi accélérer le rythme d'exécution des projets, comme les projets de captage ou de stockage de carbone, ce qui pourrait avoir une incidence positive sur les activités de la Société. SNC-Lavalin n'est pas en mesure de prévoir si et à quel moment ces différents changements pourraient entrer en vigueur ni l'incidence qu'ils pourraient avoir sur la Société et ses clients.

## RISQUES MONDIAUX/MACROÉCONOMIQUES

### *Conjoncture économique mondiale*

Les fluctuations de la conjoncture économique mondiale, y compris l'incidence générale continue de la pandémie de COVID-19 sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, les mandats réglementaires des organismes de santé publique et les pressions inflationnistes connexes, pourraient avoir une incidence sur la volonté et la capacité des clients de financer leurs projets. En raison de la conjoncture, les clients de la Société pourraient avoir de la difficulté à planifier et à prévoir avec exactitude les tendances et activités commerciales futures, ce qui pourrait les amener à ralentir ou même à freiner leurs dépenses liées aux services de la Société, ou à exiger des modalités contractuelles plus avantageuses pour eux. La conjoncture économique mondiale pourrait également subir l'incidence défavorable d'une augmentation des restrictions imposées à certaines relations économiques entre des pays ou un groupe de pays, comme la relation post-Brexit entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, ou d'un niveau accru de protectionnisme commercial. Les clients gouvernementaux de SNC-Lavalin peuvent être aux prises avec des déficits budgétaires qui les empêchent de financer les projets proposés ou existants, ou qui leur permettent d'exercer leur droit de résilier les contrats avec un court préavis ou sans préavis. De plus, toute difficulté financière que pourrait connaître un partenaire, un sous-traitant ou un fournisseur de la Société risquerait d'accroître les coûts liés aux projets ou d'avoir une incidence sur le calendrier des projets. Cette conjoncture économique continue de réduire la disponibilité des liquidités et du crédit nécessaires pour financer et soutenir la poursuite et l'expansion des activités commerciales à l'échelle mondiale. La volatilité du marché des capitaux et les conditions défavorables du marché du crédit pourraient nuire à la capacité d'emprunt de la Société ou à celle de ses clients et de ses partenaires, une telle capacité favorisant la poursuite et l'expansion de projets à l'échelle mondiale, et pourraient entraîner des annulations ou suspensions de contrat, des retards dans les projets, des retards de paiement ou des manquements de la part des clients de la Société. La capacité de SNC-Lavalin d'exercer ou d'accroître ses activités serait limitée si, à l'avenir, la Société n'était pas en mesure d'accéder à une capacité de crédit suffisante, y compris l'obtention d'un financement sur les marchés financiers, de crédits bancaires, tels que des lettres de crédit, et de cautionnements, ou encore d'y accéder selon des modalités favorables. De telles perturbations pourraient avoir une incidence significative sur les obligations de prestation restant à remplir, les produits et le résultat net de la Société.

### *Inflation*

Comme il a été mentionné précédemment, les pressions inflationnistes ont été l'une des nombreuses incidences de la pandémie de COVID-19, en partie en raison des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales, qui ont entraîné la pénurie de certains biens et matériaux. L'inflation pourrait également provenir d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Société, et avoir une incidence sur le coût de la main-d'œuvre, des fournitures et des matières, ainsi que sur les divers frais de vente, généraux et administratifs, qui peuvent varier d'un secteur géographique à l'autre.

Bien que certains contrats comprennent des clauses d'indexation des prix visant à protéger la Société de l'augmentation de certains coûts, la Société assume généralement le risque d'une hausse de l'inflation relativement aux contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, aux contrats à taux fixe et aux autres contrats à prix forfaitaire. De plus, rien ne garantit que les clauses d'indexation des prix comprises dans les contrats conclus par la Société avec ses clients donneront lieu au recouvrement de toutes les hausses de coûts relatives à un contrat donné, y compris, sans s'y limiter, les augmentations de coûts découlant des clauses d'indexation des prix dans des contrats conclus avec des sous-traitants ou des fournisseurs, le cas échéant.

L'incapacité de la Société à recouvrer, en tout ou en partie, les hausses de coûts découlant des pressions inflationnistes pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

En outre, une tranche importante de la dette financière de la Société est assortie de taux d'intérêt variables et expose la Société au risque d'une hausse des taux d'intérêt et d'une augmentation connexe des charges financières, et comme les économies mondiales et nord-américaines semblent entrer dans une période caractérisée par des taux d'inflation plus élevés, ce risque pourrait s'accroître à court et à moyen terme.

### ***Fluctuations dans les prix des marchandises***

Les prix des marchandises peuvent influencer de diverses façons sur les activités des clients de SNC-Lavalin. Par exemple, les fluctuations des prix peuvent avoir une incidence directe sur la rentabilité et les flux de trésorerie des clients qui produisent des marchandises et, par conséquent, sur leur volonté de continuer à investir ou à faire de nouvelles dépenses d'investissement. Dans la mesure où les prix des marchandises baisseraient et que les clients de la Société reporteraient leurs nouveaux investissements ou annuleraient ou suspendraient les projets en cours, la demande pour les services de la Société diminuerait, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

Les prix des marchandises peuvent également avoir d'importantes répercussions sur les coûts des projets. Une hausse des prix des marchandises et une volatilité des prix peuvent avoir une incidence négative sur la capacité de la Société de prévoir de façon raisonnable ou d'estimer les coûts futurs, ainsi que sur le coût nécessaire pour achever les projets futurs ou en cours, ce qui peut avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

### ***Impôts sur le résultat***

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat dans divers territoires partout dans le monde. Les lois, la réglementation et les interprétations fiscales qui s'appliquent aux activités de la Société changent sans cesse. En outre, les économies et les passifs d'impôt futur dépendent de facteurs de nature incertaine et qui risquent de changer, comme les bénéfices futurs, les taux d'imposition futurs ainsi que la composition anticipée des activités dans les divers territoires dans lesquelles la Société exerce ses activités et détient des actifs. Il est important de faire preuve d'un jugement rigoureux pour établir la charge d'impôt sur le résultat requise et la direction se fonde sur des principes comptables et fiscaux pour déterminer les positions fiscales qui sont les plus susceptibles d'être maintenues. Toutefois, rien ne garantit que les économies ou les passifs d'impôt ne différeront pas significativement des estimations ou des prévisions de la direction. Dans le cours normal des activités, il survient des transactions et des calculs nombreux pour lesquels l'impôt définitif est incertain. Même si la direction est d'avis que ses estimations et positions fiscales sont raisonnables, celles-ci pourraient tout de même changer de manière significative en raison de nombreux facteurs, notamment l'issue des vérifications fiscales et des litiges s'y rapportant, l'introduction de nouvelles normes comptables, lois, réglementation ou interprétations fiscales, la répartition géographique du résultat de la Société et la probabilité de la réalisation des actifs d'impôt différé. Chacun des facteurs ci-dessus pourrait avoir une incidence négative significative sur le résultat net ou les flux de trésorerie de la Société en ayant un effet sur ses activités et sa rentabilité, la disponibilité des crédits d'impôt, le coût des services fournis par la Société ainsi que la disponibilité de déductions liées aux pertes d'exploitation à mesure que la Société accroît ses activités. Une hausse ou une baisse du taux d'imposition effectif de la Société pourrait avoir une incidence significative défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

## 15 Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

### 15.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- i. l'information significative relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis;
- ii. l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information ont été conçus et fonctionnent de manière efficace au 31 décembre 2021.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont aussi évalué, ou fait évaluer sous leur supervision, l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière, au 31 décembre 2021 dans les deux cas.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu et fonctionne de manière efficace au 31 décembre 2021, selon le document *Internal Control – Integrated Framework* (cadre de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

### 15.2 MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période intermédiaire et de l'exercice terminés le 31 décembre 2021, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

|                                                                                             | 2021              |                    |                     |                     |                | 2020              |                    |                     |                     |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|---------------------|---------------------|----------------|-------------------|--------------------|---------------------|---------------------|----------------|
|                                                                                             | PREMIER TRIMESTRE | DEUXIÈME TRIMESTRE | TROISIÈME TRIMESTRE | QUATRIÈME TRIMESTRE | TOTAL          | PREMIER TRIMESTRE | DEUXIÈME TRIMESTRE | TROISIÈME TRIMESTRE | QUATRIÈME TRIMESTRE | TOTAL          |
| <b>Activités poursuivies</b>                                                                |                   |                    |                     |                     |                |                   |                    |                     |                     |                |
| <b>Produits :</b>                                                                           |                   |                    |                     |                     |                |                   |                    |                     |                     |                |
| SNCL Services d'ingénierie                                                                  | 1 515,1           | 1 504,3            | 1 479,8             | 1 670,8             | 6 170,0        | 1 534,8           | 1 469,5            | 1 447,7             | 1 523,0             | 5 975,0        |
| SNCL Projets                                                                                | 282,9             | 273,7              | 301,6               | 208,9               | 1 067,1        | 287,5             | 168,9              | 294,5               | 152,3               | 903,1          |
| Capital                                                                                     | 21,7              | 19,8               | 27,4                | 65,2                | 134,1          | 46,2              | 21,6               | 38,9                | 22,6                | 129,4          |
| <b>Total des produits</b>                                                                   | <b>1 819,7</b>    | <b>1 797,8</b>     | <b>1 808,8</b>      | <b>1 944,9</b>      | <b>7 371,3</b> | <b>1 868,5</b>    | <b>1 660,0</b>     | <b>1 781,1</b>      | <b>1 697,9</b>      | <b>7 007,5</b> |
| <b>RAI</b>                                                                                  | <b>103,5</b>      | <b>80,4</b>        | <b>46,1</b>         | <b>(35,9)</b>       | <b>194,1</b>   | <b>14,9</b>       | <b>(21,5)</b>      | <b>87,4</b>         | <b>(372,7)</b>      | <b>(292,0)</b> |
| Charges financières nettes                                                                  | 31,2              | 25,9               | 26,3                | 27,0                | 110,5          | 31,9              | 25,9               | 28,7                | 27,5                | 114,0          |
| <b>Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies</b>            | <b>72,3</b>       | <b>54,5</b>        | <b>19,8</b>         | <b>(62,9)</b>       | <b>83,6</b>    | <b>(17,0)</b>     | <b>(47,5)</b>      | <b>58,7</b>         | <b>(400,2)</b>      | <b>(406,0)</b> |
| Impôts sur le résultat                                                                      | 3,6               | 22,2               | —                   | (47,8)              | (22,0)         | (21,4)            | (24,0)             | 66,9                | (80,5)              | (59,0)         |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>                                     | <b>68,7</b>       | <b>32,3</b>        | <b>19,8</b>         | <b>(15,1)</b>       | <b>105,7</b>   | <b>4,4</b>        | <b>(23,5)</b>      | <b>(8,1)</b>        | <b>(319,7)</b>      | <b>(346,9)</b> |
| <b>Résultat net provenant des activités abandonnées</b>                                     | <b>5,3</b>        | <b>16,5</b>        | <b>582,1</b>        | <b>(37,6)</b>       | <b>566,4</b>   | <b>(66,9)</b>     | <b>(86,3)</b>      | <b>(76,3)</b>       | <b>(379,8)</b>      | <b>(609,3)</b> |
| <b>Résultat net</b>                                                                         | <b>74,0</b>       | <b>48,9</b>        | <b>601,9</b>        | <b>(52,7)</b>       | <b>672,1</b>   | <b>(62,5)</b>     | <b>(109,9)</b>     | <b>(84,4)</b>       | <b>(699,5)</b>      | <b>(956,3)</b> |
| <b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>                                     |                   |                    |                     |                     |                |                   |                    |                     |                     |                |
| Actionnaires de SNC-Lavalin                                                                 | 73,0              | 45,7               | 600,7               | (52,9)              | 666,6          | (66,0)            | (111,6)            | (85,1)              | (702,7)             | (965,4)        |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                   | 0,9               | 3,1                | 1,2                 | 0,2                 | 5,5            | 3,4               | 1,8                | 0,7                 | 3,3                 | 9,2            |
| <b>Résultat net</b>                                                                         | <b>74,0</b>       | <b>48,9</b>        | <b>601,9</b>        | <b>(52,7)</b>       | <b>672,1</b>   | <b>(62,5)</b>     | <b>(109,9)</b>     | <b>(84,4)</b>       | <b>(699,5)</b>      | <b>(956,3)</b> |
| <b>Résultat de base par action (en \$)</b>                                                  | <b>0,42</b>       | <b>0,26</b>        | <b>3,42</b>         | <b>(0,30)</b>       | <b>3,80</b>    | <b>(0,38)</b>     | <b>(0,64)</b>      | <b>(0,48)</b>       | <b>(4,00)</b>       | <b>(5,50)</b>  |
| <b>Résultat dilué par action (en \$)</b>                                                    | <b>0,42</b>       | <b>0,26</b>        | <b>3,42</b>         | <b>(0,30)</b>       | <b>3,80</b>    | <b>(0,38)</b>     | <b>(0,64)</b>      | <b>(0,48)</b>       | <b>(4,00)</b>       | <b>(5,50)</b>  |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux éléments suivants :</b> |                   |                    |                     |                     |                |                   |                    |                     |                     |                |
| Actionnaires de SNC-Lavalin                                                                 | 67,7              | 29,2               | 18,6                | (15,3)              | 100,2          | 1,0               | (25,3)             | (8,8)               | (322,9)             | (356,1)        |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                   | 0,9               | 3,1                | 1,2                 | 0,2                 | 5,5            | 3,4               | 1,8                | 0,7                 | 3,3                 | 9,2            |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>                                     | <b>68,7</b>       | <b>32,3</b>        | <b>19,8</b>         | <b>(15,1)</b>       | <b>105,7</b>   | <b>4,4</b>        | <b>(23,5)</b>      | <b>(8,1)</b>        | <b>(319,7)</b>      | <b>(346,9)</b> |
| <b>Résultat de base par action provenant des activités poursuivies (en \$)</b>              | <b>0,39</b>       | <b>0,17</b>        | <b>0,11</b>         | <b>(0,09)</b>       | <b>0,57</b>    | <b>0,01</b>       | <b>(0,14)</b>      | <b>(0,05)</b>       | <b>(1,84)</b>       | <b>(2,03)</b>  |
| <b>Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies (en \$)</b>                | <b>0,39</b>       | <b>0,17</b>        | <b>0,11</b>         | <b>(0,09)</b>       | <b>0,57</b>    | <b>0,01</b>       | <b>(0,14)</b>      | <b>(0,05)</b>       | <b>(1,84)</b>       | <b>(2,03)</b>  |
| <b>Dividende déclaré par action (en \$)</b>                                                 | <b>0,02</b>       | <b>0,02</b>        | <b>0,02</b>         | <b>0,02</b>         | <b>0,08</b>    | <b>0,02</b>       | <b>0,02</b>        | <b>0,02</b>         | <b>0,02</b>         | <b>0,08</b>    |

17

## Événement postérieur à la date de clôture

### **CESSION D'INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP ET DE SES SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE LIÉES**

Le 7 février 2022, SNC-Lavalin a annoncé que la Société avait complété la cession et le transfert de sa participation dans InPower BC General Partnership et ses sociétés de portefeuille liées à la Société en commandite SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP dans laquelle la Société détient une participation de 20 %. Le gain net sur cession lié à cette transaction s'est élevé à environ 4,8 millions \$, alors que la contrepartie en trésorerie générée par la Société s'est élevée à environ 41 millions \$.

# Glossaire

**Capital :** Le secteur Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Le **carnet de commandes** est défini comme un indicateur prévisionnel des produits prévus qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes et correspondant au prix de transaction réparti entre les obligations de prestation restant à remplir. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés de certains contrats.

**CMPF** correspond aux contrats clés en main à prix forfaitaire.

**Contrats de construction clés en main à prix forfaitaire :** Dans le cadre des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût supérieur ou inférieur au coût initialement estimé.

**Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie :**

Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent tous les contrats de la Société qui génèrent des produits, à l'exception des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire. Dans le cadre des contrats de type remboursable, la Société facture au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est facturé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond ou d'un prix cible accompagné d'incitatifs ou de désincitatifs. Les contrats de services d'ingénierie comprennent i) les ententes relatives au temps et au matériel basées sur les taux horaires, ainsi que les contrats à prix forfaitaire assortis de risques limités en ce qui touche à l'approvisionnement ou à la construction. Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent aussi tous les contrats d'E&E, dont certains sont des ententes à prix forfaitaire et d'autres sont assujettis à des clauses d'ajustement de prix telles que l'indexation en fonction de l'inflation.

**Contrats d'IAC normalisés :** Dans le cadre des contrats d'IAC normalisés, la Société offre une gamme de services d'IAC récurrents qui sont des solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon.

Le **délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur ICGP** est une mesure financière supplémentaire qui correspond au nombre moyen de jours nécessaire pour convertir

les créances clients et l'actif sur contrats du secteur ICGP, selon un solde moyen sur 12 mois pour tous les éléments; le résultat est ensuite divisé par les produits moyens sur 12 mois du secteur et multiplié par 365 jours, afin de calculer un nombre de jours.

La **dette nette avec recours et avec recours limité** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant total de la dette avec recours et avec recours limité, diminué du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin d'une période donnée.

**Énergie nucléaire :** Le secteur Énergie nucléaire appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'IAGC, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci.

Les **flux de trésorerie disponibles (affectés)** sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation, moins l'acquisition d'immobilisations corporelles et le paiement d'obligations locatives et compte non tenu du règlement des accusations fédérales inclus dans les activités d'exploitation.

Le **fonds de roulement** se définit comme le total des actifs courants de la Société diminué du total de ses passifs courants et le **ratio du fonds de roulement** se définit comme le total des actifs courants de la Société divisé par le total de ses passifs courants.

**IAC** Type de contrat en vertu duquel la Société fournit des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction.

**IAGC** Type de contrat en vertu duquel la Société fournit des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction.

**ICGP :** Le secteur ICGP englobe tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet à l'échelle mondiale. Ce secteur se trouve également à l'avant-plan de nos efforts de transformation du secteur mondial des infrastructures en tirant avantage des données et de la technologie pour améliorer l'exécution des projets de nos clients, de la conception à l'éventuelle exploitation. Les projets d'ICGP visent principalement le domaine des transports, notamment les transports collectifs et ferroviaires, ainsi que les routes, les aéroports, les infrastructures civiles, l'aéronautique, la défense et la sécurité, et la technologie, et certains de ces projets sont parmi les plus innovants au monde. Une partie importante des produits du secteur ICGP provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales.

**IFRS** Normes internationales d'information financière.

Les **produits internes** sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant au montant des produits d'une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions, des cessions et des variations des taux de change pour la même période. Le **croissance interne des produits** est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en comparant le montant des produits internes d'une période donnée avec le montant des produits internes de la période comparative.

Note : Ce glossaire présente des définitions de mesures non conformes aux normes IFRS, de ratios financiers non conformes aux normes IFRS et de mesures financières supplémentaires. Se reporter au rapport de gestion de 2021 de la Société pour plus d'information sur ces mesures, incluant les calculs et les rapprochements des mesures non conformes aux normes IFRS avec les mesures les plus directement comparables conformes aux normes IFRS.

## Glossaire (suite)

Les **produits sectoriels nets** sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux produits sectoriels moins les coûts directs pour les sous-traitants et les autres charges directes qui sont recouvrables directement auprès des clients.

**Projets d'infrastructures d'IAC** : Le secteur Projets d'infrastructures d'IAC inclut des projets de construction clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») liés au transport collectif, au métro, aux routes, aux ponts, aux aéroports, aux ports, aux havres et aux infrastructures hydriques. En outre, le secteur Projets d'infrastructures d'IAC comprend des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire liés à l'ancien secteur Énergie propre ainsi que des projets d'énergie thermique, un marché duquel la Société s'est retirée en 2018. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction clés en main à prix forfaitaire.

**Ressources** : Le secteur Ressources offre un vaste éventail de services de réalisation couvrant tout le cycle de vie des projets, de l'élaboration à la réalisation, de même que des services de soutien, principalement aux entreprises du secteur minier et métallurgique. Le secteur Ressources a cessé de soumissionner pour de nouveaux projets d'IAC basés sur le modèle de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire en juillet 2019. Le secteur Ressources met désormais l'accent sur les services en lien avec l'ingénierie, les mandats d'IGC, la consultation en gestion de projet (« CGP »), la gestion de la mise en service et le soutien technique par l'entremise d'un modèle contractuel à faible risque ainsi que d'une exécution opérationnelle reposant sur des régions clés et des clients mondiaux. Le secteur comprend aussi la phase d'exploitation d'un contrat de construction-possession-exploitation (« CPE ») aux États-Unis. Par le passé, le secteur Ressources comprenait les services et les projets de construction clés en main à prix forfaitaire liés aux activités de Pétrole et gaz, qui étaient présentées à titre d'activités abandonnées à la fois pour 2021 et 2020 et ont été cédées au troisième trimestre de 2021.

**Services d'infrastructures** : Le secteur Services d'infrastructures comprend les projets d'E&E, ainsi que la gamme de services d'IAC récurrents de la Société, soit les solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain; et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon. Le secteur comprend aussi des solutions d'ingénierie dans l'hydroélectricité, le transport et la distribution d'électricité, l'énergie renouvelable, le stockage d'énergie, les réseaux intelligents et la cybersécurité.

**SP&GP (services professionnels et gestion de projet)** comprend les contrats qui génèrent des produits provenant principalement des activités dans les domaines des services-conseils et des services environnementaux, des réseaux intelligents et de la cybersécurité, de la conception et de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la gestion de projet et gestion de la construction, de l'exploitation et de l'entretien (« E&E »), de la mise hors service et des investissements de maintien. SP&GP comprend également les produits tirés des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, pour lesquels la Société a cessé de soumissionner en juillet 2019, à l'exception de certains services d'IAC récurrents qui représentent des solutions normalisées à faible risque.

Le **RAII sectoriel ajusté** correspond aux produits déduction faite : i) des coûts directs liés aux activités; ii) des frais de vente, généraux et administratifs directs; et iii) des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont directement et indirectement associés à des projets ou à des secteurs. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement ou indirectement associés à des projets ou à des secteurs, les pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) découlant des pertes de crédit attendues, les gains (pertes) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de restructuration et de transformation, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, les gains (pertes) sur cession(s) ou lié(e)s à un ajustement sur cessions d'activités de SP&GP, les gains (pertes) sur cession(s) ou lié(e)s à un ajustement sur cessions d'investissements de Capital, la perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, la perte de valeur du goodwill, le règlement des accusations fédérales (SPPC) et la perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la réévaluation de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente ne sont pas attribués aux secteurs de la Société.

Le **RAII** est défini comme le résultat provenant des activités poursuivies avant les charges financières nettes (produits financiers nets) et les impôts sur le résultat.

Le **RAIIA** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat provenant des activités poursuivies avant les charges financières nettes (produits financiers nets), les impôts sur le résultat et les amortissements.

Le **RAIIA ajusté** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS utilisée par la direction pour faciliter la comparaison de la performance opérationnelle d'une période à l'autre et pour préparer des budgets et des prévisions d'exploitation annuels. Le RAIJA ajusté découle du RAIJA provenant des activités poursuivies et exclut les charges liées aux coûts de restructuration et de transformation, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou les ajustements des gains ou pertes sur ces cessions), l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite, la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, la charge de l'égalisation des prestations au titre de la pension minimale garantie (Guaranteed Minimum Pension, la « GMP ») et la reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente.

Le **RAIIA sectoriel ajusté** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS dérivée du RAII sectoriel ajusté qui est utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs de la Société, mais en excluant certains éléments liés aux activités d'investissement de façon à exclure l'amortissement des coûts directement liés aux activités.

Le **ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIJA ajusté** est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Il est calculé en comparant le montant de la dette nette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée avec le RAIJA ajusté de la période des 12 derniers mois correspondante.

Note : Ce glossaire présente des définitions de mesures non conformes aux normes IFRS, de ratios financiers non conformes aux normes IFRS et de mesures financières supplémentaires. Se reporter au rapport de gestion de 2021 de la Société pour plus d'information sur ces mesures, incluant les calculs et les rapprochements des mesures non conformes aux normes IFRS avec les mesures les plus directement comparables conformes aux normes IFRS.

## Glossaire (suite)

Le **ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin** est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant les flux de trésorerie disponibles (affectés) par le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin, deux mesures non conformes aux normes IFRS.

Le **ratio des octrois sur les produits** est un ratio non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant des contrats octroyés divisé par le montant des produits pour une période donnée.

Le **ratio du RAILA ajusté sur les produits** est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser la rentabilité de la Société et faciliter les comparaisons d'une période à l'autre ainsi que la comparaison par rapport aux pairs. Ce ratio est calculé en divisant le montant du RAILA ajusté d'une période par le montant des produits de la même période. Ce ratio est fourni à la fois sur une base consolidée et séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception de la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR et des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital].

Le **ratio du RAILA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets** est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser la rentabilité des secteurs de la Société et est calculé en divisant le montant du RAILA sectoriel ajusté d'une période par le montant des produits sectoriels nets de la même période.

Le **rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)** est une mesure financière supplémentaire qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, en excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

Le **résultat dilué par action ajusté** se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS qui constitue un indicateur de la performance financière des activités de la Société et permet à la Société de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en tenant compte de la dilution.

Le **résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies, ajusté en fonction de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes de la Société. Ces éléments d'ajustement sont les coûts de restructuration et de transformation, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite, la reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente, la charge de l'égalisation des prestations au titre de la GMP, ainsi que les impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle sur les ajustements susmentionnés.

Note : Ce glossaire présente des définitions de mesures non conformes aux normes IFRS, de ratios financiers non conformes aux normes IFRS et de mesures financières supplémentaires. Se reporter au rapport de gestion de 2021 de la Société pour plus d'information sur ces mesures, incluant les calculs et les rapprochements des mesures non conformes aux normes IFRS avec les mesures les plus directement comparables conformes aux normes IFRS.

# Informations aux actionnaires

## Informations sur le titre

INSCRIPTION : Bourse de Toronto  
SYMBOLE : SNC  
ACTIONS EN CIRCULATION : 175,6 millions (31 décembre 2021)  
CAPITALISATION BOURSIÈRE : 5,426 millions \$ (31 décembre 2021)

## Agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres

Si vous souhaitez modifier votre adresse, éliminer les envois multiples, transférer des actions de SNC-Lavalin ou si vous souhaitez obtenir d'autres informations sur votre compte d'actionnaire, comme les dividendes et inscriptions, veuillez communiquer avec :

Services aux investisseurs Computershare inc.  
100 University Ave., 8th Floor, North Tower, Toronto ON, M5J 2Y1  
Téléphone : 1-800-564-6253  
Site Web : [www.centredesinvestisseurs.com](http://www.centredesinvestisseurs.com)

## Relations avec les investisseurs

Denis Jasmin, vice-président, Relations avec les investisseurs  
[denis.jasmin@snclavalin.com](mailto:denis.jasmin@snclavalin.com)  
514-393-1000

## Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra le jeudi 5 mai 2022. Pour en savoir plus, accédez à [www.snclavalin.com/fr-FR/investors/shareholder-information/general-information](http://www.snclavalin.com/fr-FR/investors/shareholder-information/general-information).

## Gouvernance

Notre site Web contient des renseignements sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise et les mandats du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, ainsi que diverses descriptions de poste. Pour en apprendre davantage, accédez à [www.snclavalin.com/fr-fr/about/leadership-and-governance/governance](http://www.snclavalin.com/fr-fr/about/leadership-and-governance/governance).

## Développement durable

SNC-Lavalin place le développement durable au cœur de sa stratégie d'affaires. De plus, elle mène ses activités de façon bénéfique pour l'environnement, la société et les économies mondiale et régionales. Sa stratégie d'affaires relative au développement durable reflète les objectifs de développement durable de l'ONU et reconnaît l'importance d'améliorer le triple résultat, soit la durabilité environnementale, sociale et économique. Pour en savoir plus sur notre approche en matière de durabilité, accédez à <https://www.snclavalin.com/fr-FR/sustainability>.

## Code de conduite

Notre Code de conduite vise à promouvoir l'intégrité et la transparence dans la conduite de nos affaires et dans nos relations avec nos collègues, nos administrateurs, nos actionnaires et nos partenaires, y compris nos clients, nos associés et nos fournisseurs. Pour en apprendre davantage sur notre Code de conduite, accédez à [www.snclavalin.com/fr/about/integrity](http://www.snclavalin.com/fr/about/integrity)

## Circulaire de sollicitation de procurations

La circulaire de sollicitation de procurations contient des informations sur les rapports émis par le conseil et nos administrateurs, ainsi que des détails sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise. Ce document peut être consulté en ligne au [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com).

## À vous la parole

Si vous souhaitez poser une question, vous pouvez la soumettre à [investisseurs@snclavalin.com](mailto:investisseurs@snclavalin.com) ou à [chairoftheboard@snclavalin.com](mailto:chairoftheboard@snclavalin.com). Vous pouvez également envoyer votre question par écrit à Chef adjointe du contentieux et secrétaire à l'adresse suivante:

Chef adjointe du contentieux et secrétaire  
455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal QC, H2Z 1Z3, Canada

## Siège social

Groupe SNC-Lavalin inc.  
455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal QC, H2Z 1Z3, Canada

## [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com)

Nous vous invitons à visiter le [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com) pour en apprendre davantage sur SNC-Lavalin, sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise et nos documents d'information continue, et pour obtenir des copies électroniques de ceux-ci et d'autres rapports.

## English copies

To download the English version of this report or to order a copy, please visit the Investors section at [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com).



# À SNC-Lavalin, nous reconnaissons l'importance de contribuer à la sauvegarde de notre environnement.

Notre rapport financier est disponible en ligne. Pour en savoir plus sur SNC-Lavalin et pour consulter la liste de nos bureaux, nous vous invitons à visiter notre site Internet au [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com)

Dans le présent document et ci-après, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales. Les énoncés contenus dans le présent document faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : les bénéfices, les résultats économiques, les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société et les répercussions additionnelles prévues de la pandémie en cours de COVID-19 sur les activités et les secteurs opérationnels à présenter ainsi que les éléments d'incertitudes s'y rattachant. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages. Les énoncés prospectifs formulés dans le présent document sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date de cette présentation. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion de 2021 de la Société (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent ceux décrits à la section 14 du rapport de gestion de 2021 de la Société. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société en date de ce dernier, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité.



**SNC • LAVALIN**

Siège social

455 boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal, QC, H2Z 1Z3, Canada  
Tél. : 514-393-1000 Télécopieur : 514-866-0795



[snclavalin.com](http://snclavalin.com)